TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9175 | 24 PAGES | MARDI 16 JUILLET 1974

Pour renforcer le contrôle du ministère

M. Haby entreprend une réorganisation de la recherche pédagogique

Voir page 9, l'article de F. Gaussen.



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,80 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

COUP D'ÉTAT MILITAIRE A NICOSIE

La radio de Chypre annonce la mort du président Makarios

• Les officiers de la garde nationale favorables à Athènes constituent un gouvernement de salut public
• Des combats se poursuivent dans la capitale

La garde nationale chypriote (l'armée chypriote grecque), encadrée par quelque six cent cinquante officiers grecs, a pris, ce lundi matin 15 juillet, le pouvoir à Chypre et a annoncé la constitution d'un gouvernement de « salut public ». Selon une émission de la radio de Nicosie, le président Makarios « serait mort ». La radio de Chypre n'a cependant fourni aucune indication sur les circonstances dans lesquelles le président chypriote aurait trouvé la mort.

De source diplomatique, on confirmait à Athènes que des combats continuaient à faire rage autour du palais présidentiel. D'après la même source, des unités de la « force de police de réserve », une organisation paramilitaire mise sur pied par le président Makarios pour lutter contre l'EOKA, opposent une vive résistance dans plusieurs secteurs de la capitale aux unités de la garde nationale.

A Ankara, les forces armées turques ont été placées en état de vigilance dès l'annonce de la mort du président Makarios par la radio de Nicosie. On indique de même source que le contingent turc stationnant à Chypre a été mis en état d'alerte.

A Londres, cependant, le haut commissaire britannique à Chypre, M. Stevent Olver, déclarait dans un rapport au Foreign Office en fin de matinée que le palais présidentiel de Nicosie était attaqué, mais que le sort du président Makarios était incertain. Selon ce rapport, des combats ont lieu à Nicosie et à Limassol, des tanks entourent l'aéroport de Nicosie, qui a été fermé, et les forces rebelles ont occupé la radio. Les communications téléphoniques ont été coupées.

Le programme régulier de la radio avait été interrompu pour la première fois à 7 h. 30 (heure française). Après une pause de quinze minutes, les émissions avaient repris par la diffusion de l'hymne national grec ; puis un speaker avait annoncé qu'« *environ une heure auparavant* », la garde nationale avait lancé un mouvement pour renverser le gouvernement du président Makarios. Une autre émission devait préciser par la suite : « *La garde nationale a dû renverser l'ancien gouvernement en raison des irrégularités commises par ce dernier, de l'agitation dans l'Eglise, du manque de sécurité de la population et du défaut d'organisation dans la manière de traiter les problèmes quotidiens. Les forces armées chypriotes ont la situation en main et vont tenter de ramener l'ordre dans le pays qui, depuis longtemps, se trouve dans un état de perturbation totale.* »

Quelques instants plus tard, un communiqué militaire, adressé au peuple hellénique de Chypre, indiquait que les événements en cours « *constituaient une affaire purement intérieure, ne concernant que les Grecs de Chypre. L'armée,* ajoutait Radio-Nicosie, *veille au rétablissement de l'ordre. Quelques nids de résistance subsistent.* »

(Lire la suite page 2.)

La loi des prétoriens

Cinq jours avant l'expiration de l'ultimatum qu'il avait adressé à Athènes pour obtenir le rappel des officiers de sa garde nationale, « foyer d'illégalité et lieu de complot », Mgr Makarios a subi la loi des prétoriens.

Le président chypriote avait déjà échappé, dans un passé récent, à plusieurs attentats. Ce prince de l'Église de la Renaissance, après avoir déjoué tant de complots et monté tant d'intrigues, semble avoir été victime de la conspiration des hommes que la « mère patrie » hellénique avait chargés de le protéger et de défendre son régime. Les premières proclamations des rebelles assurant qu'il s'agit d'une « affaire intérieure », le silence embarrassé de la radio d'Athènes et, plus encore, le défi lancé par l'ethnarque au régime des « généraux » grecs disent assez clairement d'où est venue l'inspiration — sinon l'ordre — d'en finir avec l'incommode président.

Militant fervent de l'Enosis — rattachement à la Grèce, — Mgr Makarios avait renoncé à ce grand rêve hellénique, rendu vain par l'instauration à Athènes, il y a sept ans, d'une dictature qui voulait utiliser la « grande idée » à ses fins propres et ne tolérait ni la souveraineté ni le régime relativement démocratique de l'île. Au fil des années, l'ethnarque, reçu il y a trois mois par Mao Tse-toung, était devenu le symbole d'un Etat indépendant, aux institutions garanties par la communauté internationale, « non aligné », mais bien disposé à l'égard de l'Union soviétique. Le sort de la minorité turque, source de frictions avec Ankara et de désordres dans l'île, semblait lui-même en voie de règlement.

C'était précisément ce que le gouvernement grec ne pouvait ni ne voulait tolérer. Un quotidien de son obédience dénonçait, à la veille du coup de force, le « complot international contre la Grèce » préparé dans la grande île « sous couvert de neutralisation ». Mais la rébellion d'officiers de la garde nationale et l'élimination du chef de l'Etat, si elles sont bien dans la manière expéditive du pouvoir militaire d'Athènes, suscitent plus de problèmes qu'ils n'en règlent.

En effet, les conséquences de ce coup d'Etat vont être considérables. Un défi est lancé à Moscou, garant, avec Londres et Athènes, du statut de l'île. Sur place, les éléments fidèles à l'ethnarque, qui jouissait d'un immense prestige dans la communauté grecque, peuvent transformer leur résistance en guerre civile, tandis que la population turque ne pourra, devant les perspectives d'annexion, que faire appel à Ankara.

On peut donc s'attendre à l'éclosion d'une crise majeure dans une Méditerranée orientale où Grecs et Turcs, en désaccord sur l'exploitation du plateau continental, viennent d'échanger des propos menaçants. Au moment même où le Proche-Orient s'achemine vers une paix difficile et menacée, tout l'équilibre de la région peut être compromis. L'ONU, qui a sur place des forces plus symboliques qu'efficaces, risque d'être le théâtre d'un affrontement entre les Américains, qui voudront sans doute ne pas abandonner leurs alliés d'Athènes, et les Soviétiques, qui ne pourront accepter sans réagir la fin d'une expérience qu'ils ont largement soutenue.

Toutefois, pour le destin de l'île, l'élimination de Mgr Makarios pourrait à terme préluder à un partage. En effet, le gouvernement turc s'est rallié à cette double Enosis longtemps recommandée par les Américains pour éviter l'affrontement entre les communautés d'abord, et leurs tuteurs naturels ensuite. Mais ce n'est qu'au terme d'une grave et longue crise que pourrait être prononcée la faillite de l'Etat indépendant prévu par les accords de Londres et de Zurich.

ATHÈNES : silence officiel et angoisse populaire

De notre correspondant

Athènes. — C'est en plein milieu de la traditionnelle réception de l'ambassade de France pour la fête nationale que la nouvelle d'un coup d'Etat à Chypre s'est répandue, semant la confusion, dans la matinée du lundi 15 juillet. En raison d'une séance « *extraordinaire* » du gouvernement, aucun officiel grec, à l'exception du représentant du protocole, n'assistait à cette réception. Les diplomates, stupéfaits — le représentant de l'U.R.S.S. visiblement accablé, — formaient de petits groupes pour commenter les informations contradictoires faisant état de la chute — et pour certains de l'assassinat — de l'ethnarque.

La presse se tait

Les journaux grecs ont reçu l'ordre de ne pas mentionner l'événement, et la radio était encore muette lundi en fin de matinée. Toutefois, dans les rues de la capitale, les nouvelles venues de Chypre sont le seul sujet de conversation. Le mot qui revient le plus souvent est « terrifiant », l'homme de la rue craignant visiblement un conflit avec la Turquie. Toutefois, on ne peut pas parler de surprise. Le 6 juillet, un tract du parti communiste intérieur appelait à lutter contre le « *complot monté pour abattre le régime du président Makarios* ». Samedi encore, le journal *Embros*, très proche du pouvoir, écrivait : « *Il n'est pas question pour nous que, sous couvert de neutralisation, Chypre puisse devenir le centre et l'instrument d'un complot international contre la Grèce.* » Enfin, il convient de ne pas oublier que la plupart des officiers actuellement au pouvoir à Athènes sont d'anciens membres de l'EOKA, qui ont un vieux compte à régler avec Mgr Makarios.

MARC MARCEAU.

QUATORZE CONDAMNATIONS A MORT EN CORÉE DU SUD

(Voir page 5.)

APPUYÉ PAR LES « CAPITAINES » ET PRÉSIDÉ PAR LE COLONEL GONÇALVES

Le nouveau cabinet portugais devrait poursuivre l'« expérience de démocratisation »

La composition du nouveau gouvernement portugais ne devait être connue, au plus tôt, que dans la soirée du lundi 15 juillet. Par un véritable coup de théâtre, dû à l'intervention du Mouvement des forces armées, qui entendait éviter le coup de barre à droite préparé par le général Spinola, c'est le colonel Vasco Gonçalvès — et non le lieutenant-colonel Miguel — qui dirige le cabinet.

Les représentants des partis de gauche devraient y disposer de positions plus solides que dans l'équipe précédemment envisagée. L'autorité du chef de l'Etat, mis en échec par deux fois au cours des derniers jours, semble sortir affaiblie de la crise qu'il avait provoquée. Les partisans d'une poursuite de « l'expérience de démocratisation » ont, en effet, actuellement du moins, remporté la partie.

De notre envoyé spécial
MARCEL NIEDERGANG

Lisbonne. — Y aura-t-il une troisième manche dans ce conflit jusqu'à présent dissimulé et qui éclate presque au grand jour entre ce qu'il faut bien appeler les deux fractions de l'armée portugaise ? Entre le général Spinola, chef de l'Etat, assisté des généraux de la Junte, mais pas de tous, et les jeunes officiers de la commission politique de coordination du Mouvement des forces armées ?

Le général Spinola apparaît, de plus en plus, comme le Neguib de cette révolution qui a mis fin à cinquante ans de dictature et lancé dans les rues des foules enthousiastes.

Mais quel en sera le Nasser ? Le colonel Vasco Gonçalves, âgé de cinquante-trois ans, chargé de former le second gouvernement provisoire du nouveau régime et appelé à succéder à ce faux placide qu'est M. Palma Carlos ?

Ou le général Costa Gomes, numéro deux de la junte, chef d'état-major et commandant en chef du nouvel organisme créé vendredi 12 juillet, le COPCON (Commando opérationnel du continent), dont le rôle officiel sera de participer au maintien de l'ordre, mais qui est d'abord et surtout « *une force militaire pour la défense du programme du Mouvement des forces armées* » ? En clair, le COPCON, dont la création était souhaitée depuis la mi-mai par la commission politique du Mouvement des forces armées, doit contribuer à prévenir toute tentative de putsch de la droite. Et la droite, aujourd'hui, n'est plus seulement dans les rangs dispersés et relativement silencieux des nostalgiques du salazarisme. Elle est dans le nouveau régime lui-même et au sein des instances dirigeantes.

L'enjeu du conflit

Dans ce conflit, les rivalités personnelles sont importantes, complexes, changeantes. L'enjeu est clair : il s'agit de savoir si le Portugal reviendra à une voie moyenne, prudente, conservatrice, plus ou moins teintée de salazarisme mal renié, ou s'il poussera un peu plus loin, un peu plus vite cette expérience démocratique dont le but défini par les capitaines est un socialisme portugais à visage humain.

La première manche, la semaine dernière, a été gagnée par le général Spinola. Sans donner depuis le début de la crise l'impression d'intervenir directement, il avait chargé le lieutenant-colonel Firmino Miguel, ministre de la défense du gouvernement Palma Carlos, de former une nouvelle équipe où les militaires seraient plus nombreux et les représentants des partis de gauche, communistes, socialistes, membres du mouvement démocratique portugais, moins influents. C'était apparemment l'issue de la crise ouverte par la démission, le 9 juillet, du premier ministre Palma Carlos qui avait réclamé en vain une élection anticipée du chef de l'Etat.

Que le lieutenant-colonel Firmino Miguel, pressenti et encouragé, appartînt au cercle étroit des collaborateurs du chef de l'Etat, ne parut pas tout d'abord un motif suffisant pour justifier un éventuel veto des partis de gauche, d'ailleurs mis devant le fait accompli, et de la commission de coordination du Mouvement des forces armées qui délibérait, presque sans interruption, depuis le 9 juillet. De fait, la nomination du lieutenant-colonel Miguel comme président désigné et non plus seulement pressenti était tacitement acceptée par les délégués du Mouvement des forces armées samedi 13 juillet, à 17 heures. Les chefs des partis de gauche donnaient l'impression d'être résignés ou franchement hostiles, mais sans possibilité d'intervention.

(Lire la suite page 3.)

Les réunions de Bruxelles

Pas de prêts communautaires aux Neuf sans plans de redressement

Les ministres des finances des Neuf, réunis les lundi 15 et mardi 16 juillet à Bruxelles, vont examiner, sans toutefois l'adopter, la suggestion de la Commission concernant le lancement d'un grand emprunt communautaire, dont le produit serait destiné à venir en aide aux Etats membres en difficulté. L'octroi de crédits serait subordonné à l'approbation par le Conseil des Neuf d'un programme d'assainissement soumis par ces pays.

De leur côté, alors que les paysans maintiennent leur pression, les ministres de l'agriculture des Neuf, réunis aussi pour deux jours, doivent adopter des mesures destinées à dégager les marchés de la viande (augmentation des capacités de stockage, limitation des importations, prime pour le non-abattage, distribution aux économiquement faibles) et du vin (stockage et distillation). Le gouvernement français annoncera, quant à lui, le 17 juillet, un « plan de sauvegarde » du revenu paysan (concernant essentiellement la T.V.A. et le crédit) qui complétera le dispositif communautaire.

(Voir nos informations p. 22.)

AU JOUR LE JOUR

CADENCES

Une des grandes innovations de la République valérienne est dans le ralenti de la cadence des marches militaires, et notamment de l'hymne national.

Que ceux qui s'inquiètent de voir certaines réformes, comme celle de l'O.R.T.F. par exemple, partir au pas de chasseur, voire au pas de gymnastique, soient donc rassurés. Tôt ou tard, on en arrivera au rythme lent et majestueux du pas de la Légion.

Discret hommage à M. Messmer ou désir de donner à M. Poher une satisfaction supplémentaire en l'assurant que les choses, dans l'avenir, iront d'un train de sénateur ?

Peu importe. Il faut seulement redouter qu'après un départ foudroyant il n'arrive, par télescopage, des incidents comme celui qui s'est produit devant la tribune présidentielle lors du défilé du 14 juillet et que, dans la course au progrès, ne réponde à nos « Marchons ! marchons ! » triomphaux que le piétinement sourd des légions marquant le pas.

ROBERT ESCARPIT.

LA V[e] RÉPUBLIQUE ET LA RECHERCHE

Qui craint la science ?

Yahvé a chassé Adam et Eve du paradis parce qu'ils avaient goûté au fruit de l'arbre de la connaissance. Les dangers du savoir sont donc dénoncés depuis très longtemps. L'idéologie contemporaine, au contraire, lui donne une valeur positive. Mais derrière cette disposition générale se dissimulent encore bien des réticences. L'attitude réservée des derniers gouvernements français envers la recherche est significative : elle procède de l'esprit conservateur qui a dominé la deuxième période de la V[e] République et qui pouvait difficilement s'accommoder du caractère révolutionnaire de la science et de la technique.

Les progrès scientifiques ont plus modifié notre société que tous les événements politiques. La télévision influe plus sur notre vie d'aujourd'hui que les séquelles de la seconde guerre mondiale. Et que ferions-nous sans voitures, sans avions, sans téléphone, sans électronique ? Pour les timides et les pessimistes, voilà de quoi être effrayé. Les prophètes de malheur n'ont pas manqué : rappelons-nous quels accents ont été trouvés pour dénoncer la civilisation mécanique, puis la civilisation technocratique.

Par rapport à la plupart des autres activités humaines, la recherche a l'originalité de fournir des résultats imprévisibles. Ce qui est évident de la recherche fondamentale, puisque l'on y explore l'inconnu, et reste vrai de la recherche de développement, où pourtant l'objectif est défini dès le départ. Il est en effet impossible de prévoir les conséquences précises d'une innovation.

JEAN-LOUIS LAVALLARD.

(Lire la suite page 10.)

LE COUP D'ÉTAT A CHYPRE

Mgr Makarios, un prélat politique intransigeant et habile

L'image suggérée aux Chypriotes, grecs ou turcs, par sa Béatitude Makarios III, archevêque et président de la République de Chypre, et celle répandue par la presse internationale, tenaient souvent du cliché et même parfois de la caricature. L'ethnarque était, tout à la fois, un *« prélat criminel »*, un *« Machiavel en soutane »*, Mazarin, Richelieu...

Depuis plus de vingt ans, le destin de Mgr Makarios se confondait avec celui de son pays. Le prélat politique avait vécu les deux problèmes majeurs de sa patrie : la lutte pour l'indépendance et la création d'un Etat. On s'est parfois étonné que cet homme d'Eglise n'ait pas hésité à utiliser la violence pour parvenir à ses fins. Or Mgr Makarios n'a fait que reprendre à son compte le rôle joué traditionnellement par les chefs de l'Eglise de Chypre sous les diverses dominations étrangères. C'est à l'époque de la domination turque que l'archevêque orthodoxe de l'île est devenu ethnarque, c'est-à-dire chef de la communauté chrétienne et responsable de celle-ci auprès de la *Sublime Porte. Depuis lors*, l'Eglise orthodoxe a toujours joué un rôle prépondérant dans les manifestations d'indépendance qui se sont succédé contre la présence turque, puis britannique.

L'insurrection et l'exil

Mgr Makario n'avait que trente-sept ans lorsqu'il fut élu archevêque et ethnarque de Chypre. Fils de paysans, né en 1913, dans un petit village de la province de Pa*phos*, il entra, à l'âge de treize ans, au principal monastère de l'île qui prit en charge son éducation. Après des études secondaires au lycée de Nicosie, il fut envoyé à l'université d'Athènes, où il suivit des cours de droit et de théologie. En 1946, peu après avoir été ordonné prêtre, il se rendit à Boston, grâce à une bourse du Conseil mondial des Eglises, pour poursuivre ses études de théologie. Elu évêque de Kition, en 1948, alors qu'il se trouvait encore aux Etats-Unis, il n'attendit que deux ans pour accéder au siège archiépiscopal de Chypre.

Immédiatement, le nouvel archevêque entama une campagne très active en faveur du *« droit de Chypre à l'autodétermination »*. De 1950 à 1955, se succédèrent les tournées de propagande, les protestations auprès des Nations unies, les meetings. Cette *« manière douce »* ne modifiant en rien l'attitude des Britanniques, décidés à maintenir le *statu quo* dans l'île, Mgr Makarios accepta les services du général Grivas, officier grec d'origine chypriote, qui, à la tête du mouvement clandestin de l'EOKA, déclencha une insurrection armée contre les Anglais. Elle ne devait s'achever qu'en 1958, par l'indépendance de *Chypre. Durant* toutes ces années, la fermeté de Mgr Makarios fut égale à l'obstination du gouvernement de Sa Majesté, qui, pour le faire plier, l'exila aux îles Seychelles.

Le gouvernement britannique transmit néanmoins à l'archevêque maintes propositions qui, sous une forme ou une autre, prévoyaient le maintien de la Grande-Bretagne dans l'île, tout en accordant une large autonomie à la population autochtone. Mais ces projets ne tenaient pas compte d'un point essentiel : à l'époque, les Chypriotes grecs ne souhaitaient l'indépendance que dans la mesure où elle permettait le rattachement ultérieur de Chypre à la Grèce. En effet, plutôt qu'une simple lutte pour la souveraineté, le *combat* de Mgr Makarios est d'abord apparu comme le combat pour la *« grande idée : la « megali idea »*, comme l'appellent les Grecs. Il l'a dit lui-même : *« La Grèce est une grande idée qui ne tient pas compte des frontières géographiques ni des situations politiques. Avec cette idée, la Grèce, nous resterons toujours unis. »*

Lors de sa lutte contre les Britanniques, l'archevêque avait l'espoir de donner, un jour, corps à cette idée en réalisant l'Enosis, le rattachement de l'île à la Grèce, en dépit de l'existence d'une importante communauté turque (18 % de la population), qui allait bientôt faire parler d'elle. Or, après la proclamation de la République chypriote, l'archevêque ne pourra obtenir la confiance d'une partie de son peuple. L'immixtion de la Turquie dans les affaires priotes sera le premier rappel aux chypriotes sera le premier rappel aux réalités.

Les accords de Zurich et de Londres

En effet, bien que les aspirations à l'Enosis aient été largement répandues dans la population grecque de Chypre, Mgr Makarios devait finir par céder devant les pressions conjointes de *la Grande-Bretagne*, de *la Grèce* et de la Turquie : en février 1959, il signa à contrecœur les accords de Zurich et de Londres, qui, certes, faisaient de Chypre un Etat indépendant, mais perpétuaient aussi la présence britannique dans l'île, *donnaient* à la *minorité* turque des droits exorbitants aux yeux de l'archevêque et reconnaissaient à la Grande-Bretagne, à la Grèce et à la Turquie — toutes trois membres de l'OTAN — le droit d'intervention armée dans l'île. De ces traités, qui avaient l'avantage de satisfaire à la fois les anciens colonisateurs et la minorité turque, mais qui mécontentaient profondément la majeure partie du peuple chypriote, devait naître le *« problème chypriote »*.

L'EOKA et son chef, *« Dighenis »*, alias le général Grivas, hésitèrent d'ailleurs quelque temps à *« reconnaître »* ces accords qui ne tenaient pas compte de leur souci : le rattachement de l'île à la Grèce. Ce n'était pas la première fois que le général et l'archevêque se trouvaient en conflit. Cherchant mutuellement à s'évincer, ils luttèrent en silence l'un contre l'autre pendant des années; c'est seulement en 1967 que Mgr Makarios devint seul maître à bord : cette année-là, il réussit enfin à éliminer son vieil adversaire, compromis dans la sanglante affaire de Kophinou, qui risqua de provoquer une guerre entre la Grèce et la Turquie.

Le 1er mars 1959, Mgr Makarios *devenait le président Makarios*, premier président de la République de Chypre. Son portrait officiel, accroché dans toutes les maisons grecques de l'île, le montrait figé dans une attitude pleine de dignité. De taille moyenne, il *portait* la *robe noire du clergé* orthodoxe, éclairée par une lourde chaîne d'or retenant un médaillon surmonté d'une couronne. Les traits du visage étaient réguliers, la barbe bien taillée, les mains soignées. Calme et courtois dans la conversation, le geste rare, il n'avait rien d'un prélat onctueux, et passait auprès des diplomates pour un négociateur roué. Il a toujours fait preuve de la plus grande fermeté lorsque l' *« intérêt de son peuple »* se trouvait en jeu. Son intransigeance et son refus de céder aux injonctions des pays occidentaux ont même conduit la Grèce et la Turquie au bord de la guerre.

La « bête noire » des grandes puissances

Devenu la « bête noire » des grandes puissances, le président chypriote fut bientôt présenté comme un prélat arriéré, nostalgique des guerres de religions. En réalité, l'archevêque ne faisait qu'assumer l'héritage commun des Grecs et des Turcs, qui tient surtout dans la crainte et la méfiance réciproques. L'un ou l'autre peuple peut toujours, pour se justifier, évoquer un massacre, une tuerie sanglante que le voisin a perpétrée il y a dix ans, cinquante ans, un siècle. *Intransigeance née* de la méfiance, mais aussi de la solitude. En effet, si la communauté chypriote turque a toujours été soutenue sans défaillance par la Turquie, la Grèce, aux prises avec ses propres difficultés, a peu à peu laissé se relâcher les liens qui l'unissaient à la communauté grecque de Chypre. Lors des manifestations successives de la crise chypriote, on s'est aperçu que la minorité chypriote turque, avec le soutien massif de la Turquie, pesait finalement plus lourd dans les batailles diplomatiques que la majorité chypriote grecque assistée par une Grèce timide. Cette attitude de la Grèce, manifeste *surtout* depuis l'avènement du régime des colonels, surprit beaucoup de la part d'un gouverne*ment qui faisait de* la défense des intérêts hellènes son programme d'action. Toutefois, au début de 1969, le ministre de l'intérieur du gouvernement chypriote, M. Polycarpos Yorgadgis, dut démissionner à la suite de pressions exercées par la Grèce, qui l'accusait d'être l'un des organisateurs de l'attentat commis contre le premier ministre grec de l'époque, M. Georges Papadopoulos. Le président Makarios prit alors ses distances à l'égard de la junte militaire, bien qu'il ait toujours proclamé son attachement à la Grèce, *« quel qu'en soit le régime politique »*.

« L'homme à abattre »

Intransigeant, Mgr Makarios l'était sans doute, mais il n'était pas intolérant. L'unité presque totale de la communauté autour de sa personne en fournissait une preuve incontestable. Même le parti communiste chypriote grec, qui rassemble plus de 25 % de la population, soutenait la politique de l'archevêque, et faisait voter en sa faveur. C'est ainsi qu'aux élections de 1968, le président Makarios a obtenu 95,45 % des suffrages exprimés. De même, l'archevêque n'a pas hésité à s'appuyer sur l'Union soviétique dans les instances internationales pour s'opposer au soutien que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne apportaient, selon lui, à la Communauté chypriote turque. En politique étrangère, l'ethnarque, qui avait assisté à la conférence de Bandoung, se prononçait pour une politique de non-alignement.

Mgr Makarios semblait avoir abandonné définitivement l'espoir de *réaliser* un *jour l'Enosis*, qui n'est d'ailleurs plus aussi populaire que par le passé parmi les Chypriotes grecs. En outre, il avait accepté l'ouverture de conversations entre les deux communautés.

Symbole de l'indépendance de l'île et de son intégrité, il était devenu l'homme à abattre. Depuis septembre 1969, date du débarquement secret du général Grivas à Chypre, il avait échappé à trois attentats. Athènes, pour sa part, multipliait les tentatives pour amener à composition l'archevêque, considéré comme le principal obstacle d'un règlement du problème chypriote conforme aux intérêts de la Grèce et de la Turquie. Mais l'incroyable habileté de Mgr Makarios lui permet*tait de déjouer toutes les intri*gues des colonels. En février 1972, il sut désamorcer la crise suscitée par l'importation d'armes de Tchécoslovaquie en livrant à la junte la tête de plusieurs de ses ministres, dont celui des affaires étrangères, M. Kyprianou. Le gouvernement grec revint à la charge en mars en mobilisant en vain les membres du Saint-Synode contre leur supérieur hiérarchique.

Confiant dans son étoile, Mgr Makarios avait relevé le défi que lui avait lancé le Saint-Synode, en se présentant, en février 1973, aux élections présidentielles. Il fut réélu à une énorme majorité. Le destin semblait alors lui sourire. La junte des colonels était renversée le 25 novembre de la même année par un groupe d'officiers dirigé par le général Ghizikis. En janvier 1974, le vieil adversaire, le général Grivas, était emporté par un mal inexorable. Rien ne semblait s'opposer désormais au pouvoir de l'ethnarque. Au début de juillet, il lançait aux nouveaux dirigeants d'Athènes un véritable ultimatum visant à les priver de toute influence dans le déroulement des événements dans l'île. Est-ce cet ultime défi qui vient d'être relevé ?

BERNARD LE FUR.

POINT DE VUE

Un crime signé

Par RICHARD SOMERITIS (*)

LE crime, annoncé par la radio de Nicosie, est signé : quoi qu'ils puissent prétendre par la suite, les assassins du président *Makarios et de la Répu*blique libre de Chypre sont les militaires au pouvoir à Athènes, et d'abord le général de brigade Dimitrios Ioannidis, le chef de la police militaire grecque, l'homme *« fort »* de la dictature grecque, le tortionnaire dénoncé nommément par la commission des Droits de l'homme du Conseil de l'Europe dès 1969, le responsable numéro un du carnage de l'Ecole polytechnique d'Athènes en *novembre dernier*.

Chypre est depuis quelques heures un pays occupé par une armée étrangère. Car les événements de cette *nuit* n'ont rien d'un coup d'Etat interne. Ils ont été fomentés de longue date par les agents de la junte grecque allergiques à tout pouvoir démocratique dans l'espace de l'hellénisme, décidés à en finir avec le danger que représentait pour eux l'existence d'un régime grec libre et déterminés à mettre un terme à l'insupportable prétention des Chypriotes de suivre leur propre voie à l'intérieur et sur le plan international tout en restant Grecs.

*Chypre est une sorte de formi*dable porte-avions à quelques kilomètres des côtes du Proche-Orient. Son rattachement à la Grèce ou son partage entre la Grèce et la Turquie — solutions auxquelles rêvent *les officiers qui* gouvernent à Athènes — la placerait dans le *« domaine atlantique »* et par conséquent américain, bouleversant les données de l'état des forces dans toute cette partie *du monde. Les stratèges de* l'OTAN désiraient cette intégration depuis des années. Leurs alliés *« exemplaires »* (le mot est du général Goodpaster) d'Athènes viennent de leur ouvrir la voie. *On sait également à qui le crime* profite.

La chasse à l'homme est déjà en cours à Chypre. On peut craindre pour la vie de tous les démocrates, de tous ceux qui sou*tenaient Makarios et qui repré*sentaient l'immense majorité du peuple grec de l'île. Comment les sauver ? Le *« coup d'Etat »* de cette nuit dénoncé d'avance par le président Makarios est l'œuvre de légionnaires envoyés par le gouvernement d'Athènes pour instruire la garde nationale chypriote et dont le rapatriement a été exigé par le gouvernement légal de Nicosie, leur enlevant de la sorte tout prétexte légal d'être présents à Chypre. Il s'agit d'une opération militaire montée par un gouvernement étranger sur territoire étranger.

Car Chypre est (ou était) un pays indépendant, souverain, membre des Nations unies et du Conseil de l'Europe, reconnu par tous. La Grande-Bretagne est un des garants de son indépendance avec la Turquie et... la Grèce. Les Nations unies entretiennent sur place un corps séparant Grecs et Turcs. Peut-on penser que la communauté internationale laissera sans réagir le pouvoir déjà arbitraire d'Athènes occuper, grâce à ses agents, Chypre, régler ses comptes avec les *démocrates* de l'île, mettre en danger la paix dans cette région du monde ?

Mgr Makarios, un des plus grands hommes d'Etat de notre temps, est mort debout, comme Allende. Mais il n'a pas été tué par ses propres officiers. Il a été abattu par les agents d'une dictature étrangère. Ce crime s'ajoute au triste palmarès du régime d'Athènes. Mais jusqu'à quand laissera-t-on agir les « colonels » d'Athènes ? Et jusqu'où les laissera-t-on aller ?

★ Journaliste, directeur du Bulletin « Athènes-Presse libre », édité à Paris.

UN GOUVERNEMENT DE SALUT PUBLIC EST FORMÉ

(Suite de la première page.)

La radio ajoutait : « Nous avons pris le pouvoir pour sauver l'île de la guerre civile. Celui qui résistera aux forces armées chypriotes sera exécuté sur place. » Un nouveau communiqué de la garde nationale ajoutait : *« Le couvre-feu a été décrété et toute circulation de piétons ou de véhicules est rigoureusement interdite. Tous ceux qui ne se soumettront pas à la volonté des militaires seront exécutés sur place. Seuls les ambulances et les véhicules sanitaires sont autorisés à circuler. »* Radio-Nicosie a, d'autre part, diffusé un appel des employés de la radio à leurs familles, indiquant que les membres du personnel de Radio-Nicosie sont sains et saufs et qu'ils ne risquent rien. La radio précisait en outre que *« le commandant Arghalis et tous ses collaborateurs de la police auxiliaire avaient été arrêtés par la garde nationale »*.

L'épreuve de force entre le président Makarios et les officiers grecs de la garde nationale avait été engagée le 5 juillet, lorsque le chef de l'Etat chypriote avait révélé qu'il avait adressé au président de la République grecque, le général Gizikis, un véritable ultimatum lui demandant le rappel de presque tous les officiers.

Le chef de l'Etat chypriote avait déjà mis en cause, au début de juin, les officiers grecs, qui, au nombre de six cents environ, encadrent les douze mille chypriotes grecs de la garde nationale, en affirmant qu'ils avaient transformé l'armée chypriote en un *« centre de complot et de subversion antigouvernemental »*. Mgr Makarios avait spécialement cité le cas du général Papadakis, chef d'état-major grec de la garde nationale, qu'il avait qualifié de *« représentant à Nicosie du général Ioannidis, chef de la police militaire grecque »*. Il avait également accusé les cadres du régime d'Athènes de contrôler et diriger l'organisation terroriste

Athènes avait gardé un mutisme complet sur les accusations portées par le président chypriote. On avait cependant appris que la démission du ministre des affaires étrangères grec, M. Tetenès, et de deux de ses collaborateurs les plus importants avait été motivée en partie par des divergences concernant l'attitude qu'Athènes devait adopter à l'égard du régime de Mgr Makarios.

Dimanche, une grande réunion politico-militaire chargée d'examiner la situation à Chypre s'était ouverte, à Athènes, en présence de l'ambassadeur de Grèce à Nicosie et du commandant de la garde nationale, qui avaient quitté inopinément vendredi matin la capitale chypriote pour Athènes.

Une crise jamais résolue

1878 : Accord entre la Grande-Bretagne et l'empire ottoman. Londres prend le contrôle de l'île.

JUILLET 1954 : Londres annonce son intention de doter l'île d'une Constitution. Le gouvernement grec *décide de porter* l'affaire devant les Nations unies. A la fin de l'année, l'EOKA lance une campagne de terrorisme et entend œuvrer en faveur de l'Enosis.

AOUT 1955 : Conférence à Londres entre Britanniques, Grecs et Turcs. C'est un échec.

MARS 1956 : Mgr Makarios, chef de l'Eglise orthodoxe grecque de Chypre, est déporté aux Seychelles.

MARS 1957 : *Mgr Makarios est libé*ré. En septembre, il déclare abandonner son soutien au projet d'Enosis (rattachement à la Grèce).

JUIN 1958 : Quatre mille parachutistes anglais sont envoyés dans l'île après le massacre de Grecs par les Turcs. Plan britannique de sept ans pour favoriser l'évolution politique.

11 FEVRIER 1959 : Ouverture de la conférence de Zurich. Londres, Athènes et Ankara s'engagent à garantir l'indépendance de l'île, dont le président sera grec et le vice-président turc.

13 DECEMBRE 1959 : Mgr Makarios élu président.

16 AOUT 1960 : Proclamation de l'indépendance. Londres conserve deux bases militaires.

JUIN 1961 : Accord d'assistance technique signé entre Washington et Nicosie.

OCTOBRE 1961 : Le vice-président (qui est turc) s'oppose au plan Makarios d'intégration des forces turques et grecques de la République.

DECEMBRE 1963-JANVIER 1964 : heurts entre les deux communautés à la suite de querelles juridiques et politiques sur les droits respectifs des Grecs et des Turcs.

4 MARS 1964 : le Conseil de sécurité de l'ONU autorise l'envoi d'un contingent international destiné à maintenir l'ordre.

JUIN 1964 : le général (grec) Grivas, ancien chef de l'EOKA, regagne Chypre. Il ne cessera ensuite de s'opposer à Mgr Makarios.

SEPTEMBRE 1967 : à la suite de nouvelles difficultés entre communautés, rencontre — qui échoue — entre les premiers ministres grec et turc. Athènes rappelle le général Grivas en Grèce à la suite d'incidents, notamment à Kophinou.

8 MARS 1970 : tentative d'assassinat de Mgr Makarios.

JUILLET 1970 : élections générales. Les partisans de l'Enosis échouent.

OCTOBRE 1971 : Mgr Makarios accuse le général Grivas (revenu clandestinement en 1971 à Chypre) de reconstituer des groupes armés clandestins. En novembre, un « comité de coordination de la lutte pour l'Enosis » est créé.

FEVRIER 1972 : Athènes adresse une mise en demeure à Nicosie afin que soient écartés du pouvoir les ministres hostiles au régime des colonels. En mars, Washington *reprend son aide militaire* à Athènes. Moscou dénonce la « collusion » entre Athènes et Washington à propos de Chypre.

FEVRIER 1973 : les partisans du général Grivas multiplient les attentats. Mgr Makarios est reconduit pour cinq ans dans ses fonctions de président. Il rejette la décision du Saint-Synode de le destituer de ses fonctions ecclésiastiques, et accuse Grivas de préparer un coup d'Etat.

ETE 1973 : nombreux attentats de partisans de Grivas.

27 JANVIER 1974 : Grivas meurt à Limassol. Son successeur à la tête de l'EOKA, dont le nom n'est pas révélé, annonce la suspension des activités terroristes.

AVRIL 1974 : les discussions intercommunautaires, qui avaient commencé en 1968 et furent souvent interrompues, sont suspendues « sine die ». Débarquement dans l'île de « marines » américains dont la présence serait liée aux opérations de déminage du canal de Suez. L'événement est interprété comme une intégration des bases militaires dans le système de l'OTAN.

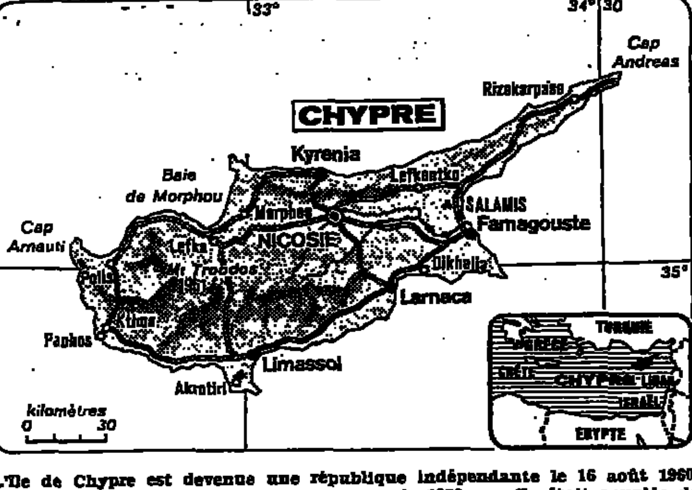
MAI 1974 : visite de Mgr Makarios en Chine.

6 JUIN 1974 : Mgr Makarios accuse la garde nationale (grecque) de comploter contre lui. La garde nationale est encadrée par quelque six cents officiers venus de Grèce ; le président la place sous son contrôle direct, ce qui provoque une vive tension entre Athènes et Nicosie.

5 JUILLET : Mgr Makarios demande le renvoi en Grèce de presque tous les officiers grecs : il veut que son armée soit encadrée par des Chypriotes et il place en état d'alerte la police auxiliaire chargée de lutter contre l'EOKA. Rumeurs de coup d'Etat à Nicosie.

8 JUILLET : le journal « Alithia », de Nicosie, proche du pouvoir, accuse le général Ioannidès, homme fort de la junte grecque, de diriger personnellement l'EOKA depuis Athènes.

15 JUILLET : coup d'Etat militaire. Radio-Nicosie annonce la mort de Mgr Makarios.



L'île de Chypre est devenue une république indépendante le 16 août 1960. Selon les derniers chiffres connus — ceux de 1970, — elle était peuplée de 518 000 Grecs et 115 000 Turcs. La communauté turque est concentrée dans les régions de Famagouste et de Kyrenia, et dans les parties nord et centre de Nicosie.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :

Quinze jours	14 F
Trois semaines	20 F
Un mois	25 F

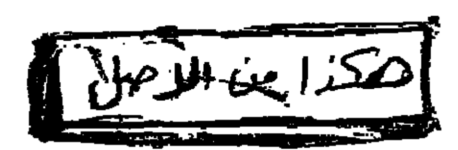
ETRANGER (voie ordinaire) :

Quinze jours	20 F
Trois semaines	29 F
Un mois	38 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	31 F
Trois semaines	45 F
Un mois	60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.



EUROPE

Portugal

Le nouveau gouvernement devrait poursuivre l'« expérience de démocratisation »

(Suite de la première page.)

Une heure plus tard, tout était remis en question. Les membres de la commission politique du Mouvement des forces armées se rendaient une nouvelle fois au palais de Belem pour rencontrer le général Spinola. A 19 heures, la radio de Lisbonne annonçait sans commentaires que le colonel Vasco Gonçalves était officiellement chargé de former le gouvernement. Deux séries de démarches parallèles expliquent ce que les commentateurs portugais, qui considéraient déjà le lieutenant-colonel Miguel comme le prochain premier ministre, appellent aujourd'hui un coup de théâtre.

D'abord celles d'un certain nombre de personnalités de gauche, faisant valoir aux jeunes officiers qu'ils ne pouvaient participer à un gouvernement qui semblait devoir prendre des libertés avec le programme du Mouvement des forces armées. Il y a neuf jours, une réunion secrète avait lieu à Lisbonne entre délégkués du « mouvement des capitaines » et représentants des formations de gauche. Cette réunion avait, dit-on, préparé le vote du Conseil d'Etat refusant par 11 voix sur 21 (les 7 voix de la commission du M.F.A., 2 voix d'officiers de la junte et 2 voix de civils) les revendications du premier ministre Palma Carlos, tout particulièrement le projet d'élections anticipées du président de la République et le report des élections générales à octobre 1976.

Mais ce sont sans doute les réactions des bases militaires qui ont incité la commission de coordination à rejeter finalement la candidature du lieutenant-colonel Miguel et à suggérer — certains à Lisbonne disent à imposer — celle du militaire le plus élevé en grade de la commission, le colonel Vasco Gonçalves. Il semble que le mouvement des capitaines, consulté dans sa totalité, ait exprimé un vœu énergique dans ce sens. En tout cas, la seconde manche était remportée par les jeunes officiers : *« C'est un nouveau 25 avril »*, disait-on à gauche où l'on ne dissimulait ni le soulagement ni la satisfaction. Les réactions des milieux politiques à l'annonce de la nomination du colonel Gonçalves étaient, d'autre part, révélatrices. Ceux qui pavoisaient samedi matin étaient consternés. Des limogeages prévus pour certains samedi après-midi étaient soudainement remis en question. M. Raul Rego, ancien directeur de *Republica*, ex-ministre des communications sociales (information et tourisme), déclarait : *« Je ne sais pas si je serai ou non ministre de la prochaine combinaison. Peu importe. Je serai utile là où je dois être. Mais ce qui est sûr, c'est que M. Feytor Pinto, directeur de l'information au ministère, est bel et bien remercié, contrairement à ses affirmations. S'il ne l'était pas, je me propose de publier le rapport de ses relations avec la Pide... »*

« La contre-révolution était en marche, déclarait une personnalité libérale. *Dieu merci ! l'opération a été stoppée ! »* Les propos que ce dernier a échangés à l'occasion des cérémonies officielles au palais de Belem d'abord, puis au haut état-major, à l'occasion de la promotion du général Otelo de Carvalho, lors des événements du 25 avril, où il a pris une part déterminante, mettaient en évidence l'amertume de certains généraux qui faisaient allusion à *« l'inexpérience des jeunes »*. Le nouveau général de Carvalho, qui sera l'adjoint du général Costa Gomès au COPCON aurait parlé, en réponse à cette allusion perfide, des chefs de l'armée, qui *« n'avaient pas eu de courage le 25 avril »*.

« Un véritable héros », titre la presse de Lisbonne, en parlant du général de Carvalho. Mais un héros, dit-on dans les milieux bien informés, que le général Spinola a tenté récemment de faire nommer au Mozambique et dont la promotion spectaculaire provoque *ipso facto* l'éloignement du général Nogueira, ancien commandant de la garnison de Coïmbra, gouverneur de Lisbonne jusqu'au 13 juillet, et considéré comme l'un des chefs de file de la droite de l'armée. Chaque détail dans cette lutte pour le pouvoir entre militaires a son importance.

Deux revers pour le chef de l'État

Pendant toute la crise, le général Spinola a eu un visage souriant, détendu. Ses propos ont été aimables et rassurants. Le jeudi 11 juillet, recevant les ministres non démissionnaires du gouvernement Palma Carlos, il faisait pourtant une claire allusion à la nécessité prochaine d'un gouvernement militaire homogène *« souhaité par beaucoup »*. Mais, ajoutait-il, *« le moment n'est pas encore venu »*. Il est clair que le chef de l'Etat, qui n'a cessé depuis la fin mai de chercher à renforcer son pouvoir personnel, vient d'essuyer deux revers en une semaine. Le premier, avec l'échec de l'opération Palma Carlos, mis en minorité d'une manière inattendue devant le Conseil d'Etat, où les arguments des délégations du Mouvement des forces armées ont été déterminants. Le second avec le renoncement contraint du lieutenant-colonel Miguel, son homme de confiance.

On trouve sur les trottoirs du Rossio des chromos où l'on voit un minuscule paysan portugais applaudir un général Spinola en grande tenue, cinq fois plus haut que lui. Est-ce le signe d'une popularité grandissante ? On commence en tout cas à se montrer assez sévère dans certains milieux politiques, qui ne sont pas tous à gauche, sur cette sorte de culte de la personnalité. *« Le général*, disent les membres de l'entourage, *a proposé de faire envoyer des milliers de ses portraits en Guinée-Bissau. »*

Ironiquement, les amendements constitutionnels approuvés la semaine dernière par le Conseil d'Etat à la requête de M. Palma Carlos pourraient faciliter l'indépendance du nouveau gouvernement à l'égard de la présidence de la République. Les ministres seront, en effet, maintenant directement responsables devant le premier ministre et non plus collectivement devant le chef de l'Etat. *« Le colonel Gonçalves*, a précisé dimanche le général Spinola, sans que l'on discerne s'il se félicitait ou non de cette disposition nouvelle, *a entière liberté pour former son équipe. »*

C'est, en tout cas, un défilé très *« Quatrième République »* qui a commencé dimanche au palais de Belem, chaque personnalité, civile ou militaire, étant longuement et inutilement interrogée par les journalistes de la télévision. Peu importe, au demeurant, le nombre et les fonctions des militaires qui figureront dans le gouvernement Gonçalves. L'important, sans doute, est l'orientation qui sera donnée. La gauche redoutait un *« coup d'arrêt à la démocratisation »*. L'intervention résolue et de dernière minute du Mouvement des forces armées permet de penser que c'est une relance qui va avoir lieu. A moins que...

Première décision probable de la nouvelle équipe : la reconnaissance de l'Etat de Guinée-Bissau. Les autorités civiles et militaires de ce territoire ont fait savoir la semaine dernière à Lisbonne que le temps pressait. La démarche a été discrète mais très ferme. Elle est soutenue par le Mouvement des forces armées à Bissau même, où la fraternisation entre unités portugaises et militaires du P.A.I.G.C. se développe rapidement. La prise de position du M.F.A. de Bissau a naturellement reçu tout l'appui de la commission de coordination du Mouvement à Lisbonne. Cette reconnaissance, apparemment inéluctable, mettrait le gouvernement portugais en bonne posture avant la visite à Lisbonne de M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, et favoriserait sans doute une relance des pourparlers avec les mouvements de libération du Mozambique et de l'Angola, où la situation tend à se dégrader rapidement.

MARCEL NIEDERGANG.

PORTRAIT

Le premier des sept

C'est en civil que le colonel Vasco Gonçalvès, président désigné par le général Spinola pour former le second gouvernement du nouveau régime portugais, a symboliquement commencé ses consultations dimanche à Lisbonne. Ce militaire, âgé de cinquante-trois ans, ingénieur du génie, a, comme ses compagnons de la commission de coordination du mouvement des forces armées, une vision du monde d'universitaire. Les Portugais ont découvert son visage en même temps que son nom. Ils suivent assez mal, il est vrai, les relations complexes entre les différents organismes de souveraineté mis en place depuis le 25 avril.

Celui que les humoristes de la capitale ont déjà surnommé le « soldat inconnu », ne va pas tarder à surprendre. Le plus élevé en grade des sept membres de la commission de coordination a la réputation d'un homme sachant écouter. « Ce n'est pas une qualité très portugaise », disent ses amis. D'une bonne taille, la coupe de cheveux réglementaire, l'allure sportive, les traits énergiques, le colonel Gonçalvès est très représentatif de cette nouvelle génération d'officiers portugais qui ont découvert leur vérité sur les pistes d'Afrique. Certains, comme le colonel Almeida Bruno ou le lieutenant-colonel Firmino Miguel, ont choisi la fidélité inconditionnelle au général Spinola qu'ils ont connu sur le théâtre d'opérations guinéen. Le colonel Gonçalvès a des relations plus politiques. Il ne dédaigne pas se rendre chez l'un ou l'autre des principaux dirigeants des formations de gauche pour analyser la situation. Tous pourtant appartiennent à cette nouvelle classe de dirigeants, civils ou militaires, anxieux de rattraper le retard imposé au Portugal par un demi-siècle d'une dictature qui cultivait l'immobilisme comme une vertu.

« Il y aura, a-t-il dit, des militaires dans mon gouvernement. » Cette mise au point n'a pas, bien au contraire, causé d'appréhensions chez les dirigeants politiques qui ne cessaient, depuis le début de la crise, d'affirmer la nécessité d'un respect rigoureux du programme du Mouvement des forces armées qui prévoit des élections générales au printemps prochain. « Je ne suis pas pressé », affirmait, samedi soir, le chef du gouvernement. « Le dimanche est le jour du Seigneur. » Il a pourtant consulté la plupart des hommes qui comptent aujourd'hui à Lisbonne, et c'est un Alvaro Cunhal particulièrement souriant qui est sorti, dimanche soir, du palais de Belem.

« Une tête bien faite », disent ses collaborateurs. « Lent à se décider, mais sûr dans son jugement et résolu. » Le 25 avril il s'était déjà mis en civil. Il avait rendez-vous avec les leaders de la gauche pour accélérer la libération des détenus politiques. Qu'il soit plus ou moins « modéré » que les autres membres de la commission politique du M.F.A. a peu d'importance. Il est clair qu'il est avant tout le porte-parole de ceux qui se sont soulevés, il y a trois mois, pour changer le Portugal. — M. N.

[Le colonel Vasco Gonçalves est né le 3 mai 1921 à Lisbonne. Il est le fils d'un ancien international de football, Vitor Candido Gonçalves, qui jouait dans la célèbre équipe de Benfica. Il a servi comme capitaine en Inde de 1955 à 1956, au Mozambique comme commandant en 1966-1967, et en Angola en 1970-1971. C'est là qu'il a été promu à son grade actuel. Le colonel Gonçalves est père de deux enfants, un garçon et une fille, âgés de vingt-trois et dix-neuf ans.]

« Vers le socialisme, aussi loin que possible »

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — *« Nous ne sommes pas des commissaires politiques. »* La remarque, faite avec courtoisie, ne contient cependant aucune pointe d'humour. Ce n'est pas un clin d'œil, une manière d'insister d'entrée de jeu sur le rôle véritable des officiers choisis par le mouvement des capitaines du 25 avril pour faire partie de cette commission, dite de coordination du Mouvement des forces armées. Bien au contraire. Il y a une note d'inquiétude dans cette mise au point proférée devant nous par deux officiers, un commandant de navire et un major de l'armée de terre, membres de la commission.

Un jeune lieutenant, souriant, détendu, les accompagne. Il n'est même pas nécessaire de l'interroger pour comprendre qu'il est milicien, c'est-à-dire universitaire rappelé dans les forces armées comme officier. On devine chez lui cette nonchalance de maintien, l'impression qu'il participe à une entreprise passionnante, nouvelle, où les grades ne comptent plus tellement. Le Portugal est volontiers traditionaliste et formaliste. L'*« Excellence »* se portait beaucoup sous le salazarisme. Les titres universitaires et les galons étaient totalement respectés. La révolution du 25 avril est en train de changer tout cela.

Les deux officiers, membres du Conseil d'Etat, dont le rôle est capital en ces jours de crise, membres également du *« groupe des sept »*, qui coordonne toutes les activités visibles et invisibles du Mouvement des forces armées, n'en tiennent donc pas moins à marquer les différences. *« La démocratisation, la concertation, sans aucun doute ; l'anarchie et le laisser-aller, certainement pas... »* Nulle affectation dans leur comportement. Ils nous ont convié dans un bistrot modeste, avec tonnelles, du quartier haut, mais c'est pour être à l'aise et non par goût du secret.

Leurs préférences politiques s'inspirent de l'humanisme chrétien et d'un socialisme nettement révolutionnaire. A gauche donc, mais sans naïveté, sans excès, avec le souci d'avancer avec prudence et mesure sur cette route de la démocratisation qui s'ouvre aujourd'hui devant le Portugal. Mais jusqu'où ? La réponse, cette fois, est venue rapide, avec fermeté et d'une seule voix : *« Aussi loin qu'il sera possible vers le socialisme... »* Ils répètent, en martelant les mots : *« Aussi loin que cela sera possible... »*

Ils sont curieux de tout connaître des autres expériences militaires dans le monde, celle du Pérou, par exemple, où des officiers nationalistes et progressistes ont entrepris de moderniser les structures d'un pays sous-développé. *« Ne sommes-nous pas, nous aussi, dans une certaine mesure, sous-développés ? Ne sommes-nous pas solidaires de la lutte de tous les peuples qui luttent pour une véritable indépendance économique, une plus grande justice sociale, et qui affrontent l'impérialisme ? »* Ils sont intéressés par l'expérience d'autogestion yougoslave et souhaiteraient se rendre à Cuba.

A partir de l'été 1973, ils ont participé aux réunions clandestines des officiers qui préparaient le soulèvement et la chute du gouvernement Caetano. Ils ont fait plus, rendant visite à des camarades déserteurs pour raisons politiques ou les recevant, collaborant de toutes les manières à cette prise de conscience d'une armée fatiguée de la guerre coloniale. Pour cela, ils ont dû beaucoup voyager, en Europe, dans les territoires africains. A les entendre, on comprend que le problème difficile des liaisons discrètes entre officiers du mouvement des capitaines a été très soigneusement étudié et que le système de transmissions particulières à l'intérieur même de l'armée, resté en vigueur, permet aujourd'hui des concertations, des réunions, des prises de position et, bien entendu, des mises en garde.

Le 16 mars 1974 a été une épreuve. Tout a failli être remis en question par la chevauchée du 5e régiment de Caldas da Rainha qui, ce matin-là, avait entrepris, officiers en tête, de gagner la capitale et de la conquérir. Premier coup de semonce sans effet, puisque le régiment, imprudemment aventuré hors de sa caserne, était rapidement stoppé aux portes de Lisbonne par des unités de la garde nationale républicaine. Comment expliquer cet échec ? *« Il y a parfois au cours d'une corrida un jeune garçon inexpérimenté, mais bouillant d'impatience, qui saute dans l'arène et se précipite vers le taureau un chiffon à la main. Voilà ce qui nous est arrivé. La chance a été que le régime n'a pas compris ou apprécié la gravité du coup de semonce... »*

Depuis le 25 avril ils ne sont jamais apparus au premier plan. Leurs noms sont inconnus du public. Il a fallu la crise actuelle pour que deux d'entre eux sur les sept soient considérés comme *« ministrables »* : le major Vitor Alves et le major Melo Antunes. Ils ont continué à travailler dans une semi-clandestinité, installés dans des bureaux provisoires et peu confortables du palais de Sao Bento. C'est là qu'ils ont étudié les dossiers, reçu de nombreuses visites discrètes, rongé leur frein, critiqué à voix basse certaines décisions de la Junte, observé la montée du culte de la personnalité du général Spinola.

Leur choix, après le 25 avril, de l'ancien commandant en chef des forces portugaises en Guinée-Bissau, s'explique. *« Tous les officiers qui ont renversé la dictature sont des jeunes, entre vingt-cinq et quarante-cinq ans. Les généraux n'étaient pas dans le coup. Ils n'avaient pas eu le courage de bouger. Mais il n'était pas question pour nous de briser l'unité des forces armées. »* Et ils ajoutent : *« Nous avons besoin de Spinola, mais Spinola a besoin de nous... »*

Est-ce encore vrai aujourd'hui, alors que le Mouvement des forces armées qui a expressément mandaté sa commission de coordination tout entière représentée au Conseil d'Etat, s'est presque publiquement opposée à la Junte et au général Spinola ? Ce qui est certain c'est que le Mouvement des forces armées, le M.F.A. comme on dit à Lisbonne, tient par-dessus tout à cet accord non écrit mais ratifié dans l'enthousiasme le 1er mai par le peuple de la capitale. Les hommes de la commission, sérieux, désireux de respecter la hiérarchie militaire mais ne cédant pas d'un millimètre sur leur programme, vont maintenant devoir sortir de l'ombre. *« Plus tôt que nous ne pensions... »*

EUROPE

L'ITALIE SANS ESPÉRANCE

III. — La dernière carte

De notre envoyé spécial PAUL-JEAN FRANCESCHINI

Une administration désorganisée, une succession de scandales et la crise énergétique donnent aux Italiens l'impression que « rien ne marche ». La démocratie-chrétienne, au pouvoir à Rome depuis la guerre, est l'objet d'un procès général. Son secrétaire général, M. Fanfani, a vu sa position affaiblie par le référendum sur le divorce. Il a exclu de l'organe dirigeant de la D.C. quelques dirigeants de l'aile gauche. Toutefois, le parti poursuit les savants dosages d'influence entre « courants » qui trop souvent lui tiennent lieu de politique (« le Monde » des 13 et 14-15 juillet).

Rome. — « *Un danger de coup d'Etat fasciste ? Allons donc !* » La réaction est générale dans les états-majors des partis, le monde économique ou plus modestement devant le percolateur où se distille l'espresso. On concède tout au plus que, en hommage à la rigueur de la science politique, l'« *hypothèse de travail* » ne doit pas être écartée. Car, enfin, « *rien n'est absolument exclu* ». Mais, de toute évidence, personne ne garde son sérieux en songeant au général de carabiniers émule de Pinochet qui s'emparerait du Quirinal et ferait prisonnier l'affable président Leone.

Toutefois, la multiplication des attentats — quatre cents en cinq ans — a créé une sorte de psychose du massacre, la « *strage* », terme qui revient sans cesse dans les journaux, et une anxiété diffuse. Depuis la « *strage* » de Milan, en 1969, le gouvernement tentait de l'apaiser en expliquant la situation par l'« *affrontement des extrémismes opposés* ». On arrêtait, sans trop de discernement, quelque anarchiste voyant ou tel fasciste (moins volontiers toutefois), et les procès s'enfonçaient, sans jamais dégager de responsabilités précises, dans les marais de la procédure.

La doctrine officielle a été exprimée par le chef du gouvernement, M. Rumor, présentant au Parlement, le 27 juin dernier, son programme d'austérité : « *Les agitateurs appartiennent à différents mouvements politiques, mais beaucoup d'entre eux poursuivent le rêve absurde de retourner à une expérience fasciste définitivement condamnée.* » L'avant-veille de son discours au Sénat sur l'ordre public, le ministre de l'intérieur, M. Taviani, avait dressé une liste impressionnante des attentats et garanti la loyauté des « *valeureuses forces de l'ordre* ». Le pouvoir a d'ailleurs confié à un policier « *dur* », M. Santillo, une « *inspection antiterroriste* » chargée de mener la lutte contre les auteurs d'attentats.

M. Almirante, dans un éternel numéro d'honnête homme outragé, proclame l'innocence de l'extrême droite. Il nous reçoit au siège du M.S.I., via Quattro Fontane, sous la bannière mitée des « *cités d'Istrie volées par la Yougoslavie* », dans un décor qui évoque plus les nostalgies dannunziennes que la révolution : « *La violence, mais nous en sommes les premières victimes ! En 1960, on empêchait déjà par la force notre congrès de Gênes. Nous sommes les seuls à avoir dénoncé à la justice les responsables de crimes, qu'ils soient de gauche ou de droite, les seuls à avoir demandé au Parlement la dissolution des groupuscules. Je me dissocie totalement des violents. Comment pourrais-je tolérer ces gens-là ?* »

Le « rêve absurde »

Discours déjà entendu et qu'il faut interpréter à plusieurs niveaux. Par tout son comportement, sa dénonciation virulente et haineuse du système, ses équipes de « *squadristes* » de style mussolinien toujours prêtes à matraquer un lycéen ou à rosser une « *canaille de gauche* », le parti néo-fasciste est pour beaucoup dans l'instauration du climat. Mais voir dans les sourires de justification courtoise de M. Almirante luire les crocs du loup-garou de la démocratie italienne, c'est méconnaître la nature, l'ampleur et le sens politique et moral de la vague de violence qui balaie l'Italie.

Hors des milieux officiels, les journalistes qui tentent de débrouiller l'écheveau font des observations troublantes. Pour l'un d'entre eux, résumant l'opinion générale : « *Bon nombre des attentats sont de haut niveau technique. Par exemple, lorsque des engins ont éclaté au passage de trains conduisant des syndicalistes à Reggio-de-Calabre, il s'agissait de convois spéciaux dont aucun particulier ne pouvait connaître les horaires. Derrière tout cela, il y a une organisation dont la grande pensée est de faire peur aux modérés pour obtenir des élections du style de celles qui ont suivi mai 1968 en France. D'ailleurs, il y a trop d'étrangetés : des « brigades rouges » qui gardent un magistrat détenu pendant des semaines sans être découvertes.* »

Ajoutons que chacun ici perd son latin dans le pullulement, mi-folklorique mi-subversif, des Ordre noir, Groupe d'action Goebbels, Equipes d'action Mussolini, Brigades rouges, Mouvement d'action révolutionnaire, ou des initiatives de déséquilibrés ou d'exaltés isolés.

Sans parler des inévitables retombées politiques — ainsi le ministre de la défense, M. Andreotti, vient-il de provoquer un beau tollé en révélant que les fiches du SIFAR sur des milliers de personnalités n'avaient pas été détruites en dépit des injonctions du Parlement, — le trouble jeu des services secrets intrigue l'opinion. De 1966 à 1971, ils ont été commandés par l'amiral Henke, l'un des deux cent sept amiraux d'une flotte bien pourvue. Ce militaire mélancolique, sans doute l'Italien qui en sait le plus long sur la « stratégie de la tension », vient d'accéder au poste suprême de chef d'état-major de la défense.

Au fil des révélations feuilletonesques, il apparaît pourtant chaque jour plus clairement que le SIFAR puis le SID (Service d'information défense) sont gravement impliqués dans l'agitation terroriste, s'infiltrant partout sans rien empêcher, manipulant et intoxiquant magistralement. Mènent-ils le jeu, et pour le compte de qui ? C'est tout le problème. Certains éléments du pouvoir, une droite voulant épouvanter l'électorat pour le rendre plus sage, des militaires menant la politique du pire ? *Chi lo sa ?* Mais on soupçonne beaucoup de monde à Rome, outre l'inévitable C.I.A.

Les communistes courtisés

En tout cas, M. Almirante nie, la moustache hérissée d'indignation, que les violents soient aux ordres de son parti. Il cite les cas, incontestables, où l'on s'est servi du « *fascisme* » comme alibi, énumère les sympathies ou les engagements « *à gauche* » de certains « *pseudo-militants noirs* ». « *La stratégie de la tension n'a aucun intérêt pour moi. Sans elle, je passerais de trois à sept millions de voix. Après l'attentat de Brescia, j'ai du mal à tenir tête à l'offensive « antifasciste ». Alors pourquoi voulez-vous que je l'aie organisée comme on m'en accuse ?* » Argument qui n'est pas sans valeur. Toutefois, même s'ils sont utilisés et « *manipulés* », c'est dans une faune fascisante que se recrutent, pour la plupart, les héros de la quotidienne « *cronaca nera* » politique. Cela tient à des raisons profondes. L'Italie, République succédant au fascisme, a cru trop vite en avoir exorcisé les démons. Or, depuis 1960, la poussée réformiste, l'arrivée au pouvoir de la voalition centre-gauche, l'urbanisation accélérée, l'afflux dans le Nord de paysans méridionaux sans tradition politique, ont exaspéré toutes les forces de réaction. Après 1968, la flambée de contestation gauchiste a brusquement activé ce fascisme latent et l'a déchaîné contre « *la marxisation* ».

Sûre de sa force, la gauche ne s'alarme pas outre mesure et invoque volontiers le cas de Brescia où l'attentat a été suivi, sans même qu'on ait le temps d'organiser la riposte, d'une impressionnante manifestation populaire. L'opposition est convaincue que le changement de « *la façon de gouverner* » éliminera les ambiguïtés et les calculs dont se nourrit la violence.

Or ce changement, le seul dont tout le monde parle à Rome, est l'arrivée des communistes au pouvoir. Dans la crise du « *système* », leur stature politique et leur valeur de recours ont considérablement augmenté depuis l'an dernier et l'on ferait un beau florilège avec les éloges que nous avons entendus à leur propos de toutes parts. Pour le puissant président de l'IRI, M. Petrilli, patron de l'industrie d'Etat et ami de M. Fanfani, « *le P.C. est le parti le plus avancé dans la défense du système moderne et il faut très largement le consulter* ». Tel député démocrate-chrétien : « *C'est notre seule chance de nous en tirer proprement.* » M. De Martino, secrétaire général du parti socialiste, qui souhaitait naguère des « *équilibres plus avancés* », exige aujourd'hui une « *consultation systématique* » du P.C., M. La Malfa (républicain), toujours en quête de bons comptables, soupire : « *Cette rigueur, les communistes l'avaient. Bien sûr, dans l'opposition, ils ont fait de la démagogie, mais quel sens de l'Etat !* » M. Carli déplore qu'on ait trop longtemps méprisé l'opposition : « *Si le gouverneur de la Banque d'Italie avait été fou à lier et si les communistes l'avaient dit, soyez certain que je serais resté en place.* »

Le parti aujourd'hui a cessé de faire peur et même les refus qu'on lui oppose sont formulés avec courtoisie, presque à regret : « *J'ai été élu avec leurs voix et j'ai de l'estime pour eux* », dit M. Saragat, sénateur social-démocrate et ancien président de la République, *mais ils ont été vraiment trop marqués par Staline et Moscou et leur arrivée au pouvoir relève du bavardage !* »

La gauche de la démocratie-chrétienne, victime toute désignée d'un « compromis historique » qui associerait les deux grands partis italiens, ne se laisse pas convaincre : « *Si nous allons au pouvoir avec les communistes,* dit M. Donat-Cattin, *nous nous disloquerons sur la droite et lui infligerons des tentations fascistes. Ce serait la fin de la démocratie chrétienne et une position totalement irréaliste.* » Ce qu'un ministre démocrate-chrétien traduit encore plus brutalement : « *Nous passerions en une nuit de 38 à 15 % des voix. La classe dirigeante est convaincue qu'il faut s'allier aux communistes, mais pas nos électeurs...* »

Les communistes — dont la stratégie à long terme est axée sur le « *compromis historique* » avec les chrétiens — n'ont apparemment aucune envie de se risquer dans une situation aussi délicate. « *Je ne vois pas pourquoi,* disait récemment M. Berlinguer, secrétaire général du P.C.I., *nous devrions nous suicider en nous entendant avec une démocratie chrétienne telle qu'elle est aujourd'hui.* » L'homme le plus courtisé d'Italie garde donc ses distances, étant entendu que le parti, directement et avec l'aide des socialistes du P.S.I., maintient sa pression et entend bien obtenir tout le pouvoir que l'on peut exercer sans avoir de ministres. C'est déjà beaucoup... En attendant le P.C. savoure la réputation d'honnêteté et de compétence dont on le crédite. Il assure que Bologne où il règne est la ville la mieux administrée d'Italie. Il pousse même le soin de son image jusqu'à confier les postes dangereux — notamment « *l'assessorat à l'urbanisme* » perdition des Topazes italiens — à des camarades socialistes de préférence.

Un rôle récusé

Député communiste de Bologne et directeur de la revue *Politica ed Economia*, Eugenio Peggio résume l'attitude de son parti : « *Nous croyons que sans engager notre responsabilité — ce qui n'implique pas nécessairement l'appartenance au gouvernement — on ne prendra pas le grand tournant. Les autres n'auront pas le courage de frapper les copains et les coquins. En tout cas, ce que signifie le compromis historique, c'est qu'il n'y aura pas de solution de nos problèmes sans une entente entre les grandes forces politiques, expressions du peuple italien.* »

En fait, les communistes n'ignorent pas l'extraordinaire puissance d'érosion et de dégradation du « *système* ». L'arrivée des socialistes au pouvoir avait en son temps relancé le réformisme, mais aussi compromis le parti. Les libéraux de M. Malagodi, associés pour un an au gouvernement de « centre-droit » de M. Andreotti, n'ont — en dépit de leurs proclamations d'intention — rien changé au gaspillage et au « *malgoverno* ». La dernière carte que l'on puisse abattre dans l'« *arc constitutionnel* » — c'est-à-dire dans les partis hostiles au fascisme — serait-elle plus efficace ?

Avec ou sans arrière-pensées — et de toute évidence certains hommes du pouvoir ne seraient pas mécontents de « *mouiller* » enfin l'opposition, — c'est dans le P.C. que le monde politique voit l'espoir suprême et l'ultime atout. Lui seul peut rendre « *raisonnable* » le monde du travail. Lui seul dispose des hommes, de l'expérience régionale et locale, des moyens nécessaires pour tenter de redresser la situation. Hélas ! les communistes récusent ce rôle

En dépit du système, l'Italie a fourni de remarquables preuves de vitalité et d'imagination au cours de cette décennie : unité syndicale, mise en place des régions, expériences démocratiques parfois uniques en Europe. Qui lui refuserait des circonstances atténuantes ? Comment nier que le clientélisme, par exemple, est une réponse au sous-emploi, que l'infinie diversité locale a des aspects négatifs, que l'industrie est dynamique, que la production augmente, que la jeunesse est consciente des problèmes.

Oui, mais... La prodigieuse mutation, imposée par le monde moderne à un pays traditionaliste et agraire, et à un Etat central récent, n'a pas été reprise en compte par la classe dirigeante. L'administration s'est disloquée, le pouvoir politique s'est dilué. Ses détenteurs, pris aux délices de leurs jeux, semblent incapables de rétablir la situation. Il y faudrait une véritable révolution dans les esprits et des réformes précises et rigoureuses. On aimerait pouvoir écrire qu'un tel bouleversement est en vue.

FIN

AMÉRIQUES

États-Unis

Le président Nixon prend la défense de M. Kissinger dans l'affaire des tables d'écoute

De notre correspondant

Washington. — Dans une lettre adressée le samedi 13 juillet à la commission sénatoriale des affaires étrangères, qui doit prochainement entendre M. Kissinger au sujet des accusations dont il est l'objet, le président Nixon prend sur lui toute la responsabilité de la mise sur table d'écoute de dix-sept fonctionnaires et journalistes en 1971. Le *New York Times* confirme d'autre part dans son édition de lundi que, dans la lettre adressée au sénateur Fulbright, président de la commission, le président justifie son action en invoquant des raisons de sécurité nationale qui l'ont amené à considérer le programme d'écoute comme nécessaire pour découvrir les sources des « fuites » sur la politique de son administration au Vietnam. M. Kissinger, nommé par le rapport du F.B.I. comme l'instigateur de cette démarche, a toujours affirmé que son rôle s'était limité à donner les noms des membres du Conseil national de sécurité qui avaient accès aux informations ayant fait l'objet des fuites.

L'intervention du président contredit les spéculations selon lesquelles M. Nixon, jaloux des lauriers de son secrétaire d'Etat, mais surtout cédant aux pression des militaires du Pentagone et des éléments conservateurs du Congrès (il en aurait particulièrement besoin s'il venait à être jugé par le Sénat), est prêt à laisser M. Kissinger démissionner. Le retard du président et de son premier adjoint, le général Alexander Haig, à faire parvenir à la commission les renseignements qu'elle demandait, avait donné naissance à ces rumeurs. En fait, il semble maintenant que la commission réaffirmera sa confiance à M. Kissinger. Dans son récent témoignage, l'attorney général, M. Saxbe reconnaissait que M. Hoover, l'ancien directeur du F.B.I., aujourd'hui décédé, avait pu sans intention maligne mentionner le nom de M. Kissinger, soucieux, semble-t-il, de se donner de l'importance et sans consulter l'intéressé. La commission n'insistera sans doute pas et donnera acte à M. Kissinger de sa bonne foi. Cela dit, ceux qui critiquent le secrétaire d'Etat ne désarmeront pas pour autant.

HENRI PIERRE.

Argentine

La mort du secrétaire général de la C.G.T. affaiblit l'aile modérée du péronisme

De notre correspondant

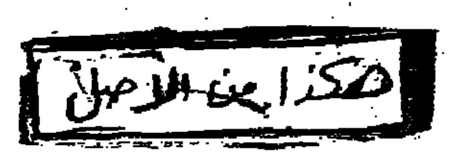
Buenos-Aires. — M. Adelino Romero, qui venait d'être reconduit dans ses fonctions de secrétaire général de la Confédération générale du travail (C.G.T.), est décédé le samedi 13 juillet des suites d'une crise cardiaque. Profondément affecté par le décès du général Peron, survenu voici quinze jours, il avait dû être hospitalisé au début de la semaine dernière et n'avait pu, de ce fait, prendre part aux débats du congrès de la centrale ouvrière.

La mort d'Adelino Romero, qui avait succédé en septembre 1973 à la tête de la centrale à Jose Rucci, assassiné par des militants de la gauche péroniste, laisse un vide que M. Segundo Palma, désigné comme secrétaire général adjoint au dernier congrès, pourra difficilement combler. C'est en effet M. Romero, un homme modéré, rompu aux négociations, qui avait pris, avec l'aval de Peron, la responsabilité de maintenir et de mettre à jour le pacte social signé avec les patrons membres de la C.G.E. (Confédération générale économique).

Peron, qui ne voulait pas modifier la politique du gouvernement en matière économique et sociale, souhaitait également maintenir à leurs postes les hommes chargés de l'appliquer. Mais, après sa disparitio et à l'approche du congrès de la C.G.T., M. Lorenzo Miguel, secrétaire général de l'U.O.M. (Union ouvrière métallurgique), et les syndicats idéologiquement proches de celui des métallos se sont efforcés de renforcer leur position, obtenant notamment la désignation de M. Palma au poste de secrétaire adjoint, à la place d'un dirigeant des cheminots, un allié de M. Romero. Le nouveau responsable de la centrale, principal dirigeant du Syndicat de la construction, n'est que le représentant d'une faction syndicale, la plus corrompue peut-être du mouvement ouvrier. Il ne semble pas avoir l'envergure requise pour exercer sa charge dans des circonstances aussi délicates.

Par ailleurs, M. Ricardo Balbin a été réélu dimanche soir à la tête du comité national de l'Union civique radicale (U.C.R.), qu'il préside depuis près de quinze ans. La réélection de M. Balbin ne faisait aucun doute. A la suite du décès de Peron, la personnalité du vieux routier du radicalisme, principal interlocuteur du chef de l'Etat disparu, a grandi, et le dirigeant radical de l'opposition, trois fois déjà candidat à la présidence de la République, peut de nouveau envisager l'échéance de 1977, date des prochaines élections, ou même une date plus proche, s'il se produit une nouvelle vacance du pouvoir.

PHILIPPE LABREVEUX.



ASIE

Corée du Sud

Procès politiques en série

Quatorze condamnations à mort

Les cours martiales ne chôment guère en Corée du Sud : quatorze condamnations à mort ont été prononcées à Séoul ces jours derniers, ainsi que quinze peines de prison à vie, et vingt-quatre de quinze ou vingt ans. Six autres « comploteurs » attendent de savoir s'ils seront eux aussi passibles de la peine capitale. Parmi les condamnés à mort se trouve le célèbre poète Kim Chi Ha, qui avait déjà été emprisonné et torturé pour avoir écrit un poème critiquant le régime dictatorial du général-président Park Chung Hee ; deux Japonais, un professeur et un journaliste, ont été eux aussi condamnés à vingt ans de réclusion, ce qui pourrait tendre encore les relations entre Séoul et Tokyo. Enfin, M. Yum Po Sum, ancien président de la République après la chute de Syngman Rhee en 1960, et âgé de soixante-seize ans, a été cité à comparaître devant une cour martiale. Rappelons que M. Kim Dae Jung, chef de l'opposition et enlevé au Japon par la C.I.A. sud-coréenne, attend, lui aussi, le verdict d'un tribunal militaire.

Il est bien difficile d'être un opposant — ou même d'être soupçonné de l'être — sous le régime du général Park. Après quelques mois de libéralisme à la suite de manifestations estudiantines à la fin de 1973, la dictature militaire et policière s'est renforcée. La critique de la Constitution est passible de quinze ans de prison, les manifestants peuvent être envoyés devant les pelotons d'exécution. Les premières charrettes d'inculpés viennent d'être condamnée à de lourdes peines. D'autres procès de groupes sont en train ou en préparation.

Le régime n'hésite guère à faire exécuter les sentences, et seules des protestations internationales au niveau gouvernemental peuvent sauver quelques victimes. Rappelons qu'en 1967 plusieurs Sud-Coréens avaient été enlevés par la C.I.A. coréenne en France et en Allemagne fédérale et certains d'entre eux avaient été condamnés à mort. Seule l'attitude ferme de Bonn avait permis d'éviter le pire.

P. de B.

UNE LETTRE DE L'AMBASSADE A PARIS

Nous avons reçu une lettre de M. P.K. Minn, chef du service d'information de l'ambassade sud-coréenne à Paris, dont voici le texte :

Le Monde a récemment publié, le 9 juillet, un article au sujet de l'arrestation à Séoul de Mgr Daniel Chi, évêque catholique de Wonju, qui donne l'impression que notre pays persécute actuellement les personnes de confession catholique. En fait, la vérité au sujet de cette affaire est que l'on a objecté à Mgr Chi d'avoir donné 1,08 million de won, soit 12 000 francs, au poète controversiste Kim Chi Ha, qui est actuellement jugé pour avoir pris part à un complot pour renverser notre gouvernement. De plus, il a remis cette somme sachant pertinemment qu'elle devait servir à financer un mouvement antigouvernemental.

Mgr Chi, contrairement à ce que vous rapportez, n'a jamais été mis en état d'arrestation, mais s'est présenté de lui-même pendant quatre jours aux autorités d'enquête afin de s'expliquer sur cette affaire. Nous comprenons difficilement la raison pour laquelle il devrait recevoir un traitement spécial en tant que prêtre catholique, du fait qu'il est soupçonné d'avoir violé nos lois. Dans tous les cas, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que la presse ait exagéré et grossi cette affaire qui n'est qu'une simple enquête de routine.

[Rappelons que Mgr Chi avait laissé entendre, avant son retour à Séoul, qu'il aurait des ennuis avec la C.I.A. sud-coréenne, et que ses amis l'ont attendu en vain à l'aéroport. Mgr Chi avait d'autre part reconnu avoir aidé financièrement le poète Kim Chi Ha — condamné à mort la semaine dernière — car les autorités ne lui permettaient pas de gagner sa vie. Espérons enfin pour Mgr Chi qu'il ne subira pas le sort de ceux de ses compatriotes qui sont emprisonnés.]

Japon

LA CRISE GOUVERNEMENTALE PROVOQUE UNE IMPORTANTE CHUTE DE LA BOURSE

Tokyo (A.F.P., Reuter). — Les résultats définitifs des élections sénatoriales japonaises ont été publiés le lundi 15 juillet. La Chambre haute comportera finalement une majorité absolue de sénateurs libéraux-démocrates (conservateurs) : 127 sur 252. Les socialistes disposent de 62 sièges, le Komeito (bouddhiste) de 24, le P.C. de 20, les démocrates-socialistes de 10, les indépendants de neuf.

D'autre part, la crise ouverte par la démission de M. Miki, vice-premier ministre, pourrait mettre en péril le gouvernement de M. Tanaka. En effet, M. Fukuda, ministre des finances et chef de la plus importante fraction du parti libéral-démocrate après celle de M. Tanaka, pourrait soit démissionner, soit poser de nouvelles conditions à son maintien au gouvernement.

La Bourse de Tokyo a mal réagi à la crise qui menace le gouvernement : l'indice moyen, qui avait déjà baissé la semaine dernière à la suite du recul des libéraux-démocrates aux élections sénatoriales, est tombé samedi de 90,80 points pour clôturer à 4 436,83. C'est la baisse la plus forte enregistrée depuis plusieurs années.

Chine

Pékin critique la politique financière de Washington

La délégation canadienne, qui vient de faire une visite en Chine, a démenti lundi 15 juillet l'information selon laquelle des responsables chinois lui auraient déclaré que M. Chou En-lai, premier ministre chinois, était en traitement à la suite d'une crise cardiaque. Toutefois, il est certain que M. Chou En-lai, qui est âgé de soixante-seize ans, a actuellement des ennuis de santé. Le sénateur américain Jackson l'a rencontré le 5 juillet dernier dans un hôpital — où il paraissait cependant en assez bonne forme — et à plusieurs reprises depuis le début de l'année, de hauts responsables ont annoncé qu'il réduisait ses activités à cause de son « *grand âge* ».

D'autre part, le directeur du bureau de liaison à Pékin, M. David Bruce, a été rappelé en consultation à Washington, a annoncé le département d'État. La semaine dernière, l'agence Chine nouvelle a critiqué sévèrement la politique financière du président Nixon et, en particulier, sa décision d'autoriser le relèvement du plafond de la dette nationale. « *Le gouvernement amécain*, écrit l'agence, *poursuit depuis des années une politique financière qui vise essentiellement au cumul de déficits considérables pour soutenir artificiellement une fausse prospérité économique et collecter des fonds destinés aux armements et à une politique d'expansion à l'étranger.* » Pékin serait par ailleurs encore opposé à l'établissement de liaisons aériennes régulières avec les États-Unis. Selon la revue *Aviation Week*, le président du Conseil de l'aéronautique civile (CAB), M. Timm, s'est vu refuser récemment un visa d'entrée par Pékin.

Pékin continue aussi de critiquer la politique des deux « *superpuissances* » qui, à cause de leur rivalité pour l'« *hégémonie maritime et la domination du monde* », créent « *le danger d'une nouvelle guerre* ».

CORRESPONDANCE

« L'Hypothèse chinoise »

Nous avons reçu, de Rome, la lettre suivante de M. Albert Jacoviello :

Dans un de ses articles sur la Chine, M. François Wahl (*le Monde* du 16-17 juin) a cité mon livre *l'Hypothèse chinoise*. Je n'aurais rien à objecter si la citation même avait été faite dans le contexte exact. Mais ce n'est pas le cas. Au contraire. Le lecteur des articles de M. Wahl pourrait avoir l'impression que ses thèses s'appuient sur ce que j'ai écrit. C'est pourquoi il me semble qu'il faut apporter quelques précisions.

Dans mon livre, et plus précisément dans les chapitres cités par M. Wahl, je cherche à démontrer combien l'« hypothèse chinoise » est différente et même, par beaucoup d'aspects, opposée à l'expérience soviétique. Elle est, en effet, j'en suis convaincu, le fruit d'une étude en profondeur de la réalité de la Chine. M. Wahl soutient, au contraire, que la Chine suit la voie soviétique. Où a-t-il pu pêcher de tels éléments lui permettant d'avancer une thèse de ce genre ? Je ne sais ni ne veux le savoir. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pu les prendre dans mon livre, où est affirmé exactement le contraire. Il y a, dans ce livre, certains points où je m'efforce de faire une critique de quelques aspects de l'expérience chinoise. Mais c'est une critique qui est faite à travers une adhésion profonde à l'histoire de la Révolution chinoise, de la Grande Révolution culturelle prolétarienne et, plus généralement, de toute l'expérience de construction du socialisme en Chine. Ce n'est pas le cas de M. Wahl.

Ces précisions étaient nécessaires pour que les lecteurs des articles de François Wahl ne soient pas amenés à commettre l'erreur de rapprocher ma position de la sienne.

Laos

L'intérim du premier ministre pose des problèmes délicats

L'état du prince Souvanna Phouma, qui avait été victime d'une crise cardiaque, vendredi 12 juillet (*le Monde* du 14-15 juillet), est désormais jugé « *très satisfaisant* ». Le premier ministre laotien devra cependant partir en convalescence à l'étranger, à Hawaï vraisemblablement, indique l'A.F.P.

La maladie du prince a d'importantes conséquences sur le fonctionnement d'institutions encore fragiles. Le prince Souphanouvong, chef du Pathet-Lao, et président du Conseil politique national de réconciliation, est arrivé dimanche à Vientiane, afin d'étudier la situation. nO pense qu'en l'absence du premier ministre, l'intérim sera exercé par M. Phoumi Vongvichit, premier vice-premier ministre, et l'un des responsables de la gauche, et M. Leaum Insisiengmai, ministre de l'éducation, second vice-premier ministre, homme de droite. L'absence du prince Souvanna Phouma pourrait cependant entraîner des frictions entre les deux forces politiques, frictions déjà notables dans la presque totalité des ministères. Le rôle d'arbitre du premier ministre est encore nécessaire dans le royaume.

M. Sisoukra Champassak a déclaré que « *le calme règne à Vientiane* ». Mais la position du ministre de la défense est délicate. Le Pathet-Lao a récemment demandé la démission de cet homme de droite qui, selon la gauche, refuse de partager le pouvoir avec son adjoint, le général Khamouan Boupha, membre du Pathet-Lao. Il a été accusé de se livrer à des « *manœuvres ultra-réactionnaires* », en tentant de faire dénoncer par l'Assemblée et la population la présence de troupes nord-vietnamiennes au Laos. Le prince Souvanna Phouma avait alors décidé de faire dissoudre l'Assemblée, qui ne joue d'ailleurs plus aucun rôle. Cette décision avait été bien accueillie par la gauche. Or, indique l'A.F.P., elle pourrait être rapportée par le Conseil du roi. Cet épisode apparemment mineur montre que la maladie du premier ministre tombe assurément mal pour la bonne marche du régime d'union nationale du Laos.

Vietnam du Sud

INCIDENTS SANGLANTS A L'OCCASION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Saigon (*A.F.P., A.P., Reuter*). — Quatorze morts, soixante-sept blessés et trois disparus, presque tous des civils, tel serait le bilan de tirs d'artillerie vietcongs contre les bureaux de vote où les Sud-Vietnamiens ont élu dimanche 14 juillet leurs conseillers municipaux et provinciaux, déclare-t-on à Saigon. Le G.R.P. a fait savoir de son côté qu'il considérait ce scrutin comme « *une farce frauduleuse* ». Le parti démocrate du président Thieu sortirait renforcé d'un scrutin au cours duquel quatre cent soixante-dix-huit conseillers municipaux et provinciaux ont été élus parmi mille cent soixante-quatre candidats triés sur le volet par le gouvernement de Saigon.

Aux alentours de Quang-Ngai (Centre-Vietnam), plusieurs salves de roquettes et d'obus de mortier ont fait huit morts et vingt-six blessés dimanche matin. La veille, des manifestants ont dénoncé ce qu'ils considèrent un truquage des élections à Hué, ainsi qu'à Long-Xuyên, dans le Delta. Ce sont les premières manifestations anti-gouvernementales depuis 1971. Saigon estime cependant que les quatre cinquièmes de l'électorat se sont déplacés pour voter. Le G.R.P. avait, de son côté, prôné l'abstention au cours d'un scrutin dont il juge la tenue contraire aux accords de Paris. Enfin, plusieurs députés de l'opposition ont dénoncé à Saigon les pressions exercées par l'administration en faveur des candidats du pouvoir.

On apprend d'autre part que le président du conseil d'administration d'une banque saigonnaise (la Nam-Viet Ngan-Hang), ainsi que plusieurs membres de sa famille ont été écroués samedi sous l'inculpation de détournement de fonds et de faux en écriture de banque. La société des courses de l'hippodrome de la capitale sud-vietnamienne serait également impliquée dans une affaire de corruption et d'évasions fiscales.

PROCHE-ORIENT

Israël

L'idée d'un dialogue avec les Palestiniens fait son chemin dans l'opinion

De notre correspondant

Jérusalem. — La « *question palestinienne* », qui, depuis la première guerre israélo-arabe de 1948, ne figurait presque pas dans le vocabulaire politique des Israéliens, est maintenant, avec les lancinantes inquiétudes économiques, au centre de leurs préoccupations.

Des pages entières sont consacrées par les journaux à cette « *question* », à laquelle la télévision et la radio donnent une large place dans des débats souvent publics auxquels sont conviés les représentants de tous les courants politiques. Plus personne ne peut dire aujourd'hui, comme certains dirigeants l'ont fait dans un passé récent : « *Les Palestiniens, connais pas.* »

Mais, puisque chacun aujourd'hui connaît — même s'il ne « *reconnaît* » pas — les Palestiniens, il convient de savoir comment aborder le problème qu'ils posent. C'est ce que se propose de faire le gouvernement que préside M. Rabin, qui a inscrit la question palestinienne à l'ordre du jour de l'une des prochaines réunions « *de réflexion* » qu'il a décidé de tenir une fois par semaine. C'est vraisemblablement dans les jours qui viennent que le cabinet se penchera sur ce dossier, au sujet duquel le ministre des affaires étrangères, M. Ygal Allon, sera sans doute interrogé au cours des entretiens qu'il doit avoir à la fin de ce mois au département d'État, à Washington.

Cette initiative du nouveau gouvernement israélien marque-t-elle un tournant dramatique dans la politique suivie jusqu'à présent ? La thèse officielle israélienne veut que le conflit, qui dure depuis 1948, oppose Israël aux États arabes. Les Palestiniens qui, depuis l'annexion de la Cisjordanie par la Transjordanie en 1951, sont devenus, comme les habitants de la rive orientale du Jourdain, des Jordaniens, sont inclus dans un ensemble qui dépend de l'autorité du gouvernement d'Amman. C'est donc avec ce gouvernement qu'il convient de rechercher les modalités d'un règlement pour fixer l'avenir du territoire pris à la Jordanie en 1967, et celui de sa population.

Mais cette population, qui compte près d'un million d'âmes (dont trois cent cinquante mille peuplent le territoire de Gaza, qui a été sous administration égyptienne de 1949 à 1967), considère-t-elle le gouvernement du roi Hussein comme habilité à parler en son nom ? Les quelques centaines de milliers de réfugiés des camps du Liban, de Syrie et de Jordanie n'ont en tout cas jamais songé à faire du monarque hachémite le défenseur de leurs intérêts.

Un manifeste

L'ensemble des États arabes considèrent que les Palestiniens ne relèvent pas de l'autorité d'Amman, puisque l'Organisation de libération de la Palestine, que préside M. Yasser Arafat, est reconnue comme seule représentante du « *peuple palestinien* ». Plusieurs pays du tiers-monde et divers organismes internationaux, et tout récemment encore la commission des Nations unies pour le droit de la mer, réunie à Caracas, adoptent la même attitude, ce qui confère à l'O.L.P. une assise internationale qu'Israël ne peut plus ignorer. Les Américains eux-mêmes admettent qu'ils ont pris contact — « *à un niveau peu élevé jusqu'à présent* », précisent-ils — avec des représentants de l'organisation de M. Arafat. « *Pour déplaisante qu'elle soit, cette nouvelle situation doit être abordée avec réalisme*, nous a déclaré un membre du gouvernement actuel. *Aucune proposition révolutionnaire ne sera soumise à l'approbation des ministres, dont chacun présentera ses idées.* »

Dans l'opinion, l'idée du dialogue avec les Palestiniens fait patiemment son chemin, et suscite un nombre croissant d'avis favorables. Un manifeste vient d'être publié dans ce sens, où l'on a vu avec surprise figurer les noms de MM. Shlomo Lahat et Israël Peled, respectivement maires de Tel-Aviv et de Ramat-Gan, tous deux élus à ces fonctions sur des listes nationalistes Likoud. Cependant, les signataires de ce manifeste ne sont pas plus explicites que d'autres groupes favorables au dialogue quant à la définition de l'interlocuteur palestinien. L'unanimité est quasi totale dans le refus de rencontrer les membres des organisations de sabotage (on appelle en hébreu *méhablim*, saboteurs, les fedayin des diverses organisations). Mais on ne voit pas très bien comment il sera possible de trouver l'interlocuteur idéal en dehors de ceux que les États arabes, et vraisemblablement la majorité des Palestiniens, considèrent comme les seuls représentants du peuple palestinien.

Il est assez surprenant que ce soit justement un membre du gouvernement, et qui de surcroît a été l'homme de confiance de Mme Golda Meir, qui soit allé plus loin que tous ceux qui souhaitent le dialogue en déclarant à la radio de l'armée, vendredi 12 juillet, que si « *l'O.L.P. renonçait à la charte palestinienne, admettait l'existence de l'État d'Israël, et mettait fin à l'usage de la violence, il serait possible de dialoguer avec elle* ». Cette déclaration de l'ancien général Yariv, qui, pendant de nombreuses années, a été chef du deuxième bureau avant de devenir conseiller spécial de Mme Meir après le massacre de Munich, puis ministre de l'information (1) dans le gouvernement de M. Rabin, a provoqué des remous en Israël, dans de nombreuses capitales et au sein des organisations palestiniennes. Parmi ces dernières, trois d'entre elles ont immédiatement annoncé qu'elles rejetaient catégoriquement les propositions de M. Yariv. Ce faisant, elles n'ont mis que plus à l'aise M. Rabin pour affirmer que la recherche sérieuse d'une solution au problème des Palestiniens ne peut être envisagée que dans une négociation avec la Jordanie.

« *C'est à cette condition*, nous a-t-on déclaré dans l'entourage du premier ministre, *qu'il sera possible de conserver un minimum de légitimité puisque ce sont les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité qui serviront de base à la discussion. Nous ne croyons pas que quiconque — mais surtout pas les Américains — ait intérêt à ce qu'éclate le cadre offert par les décisions des Nations unies pour la recherche d'une solution au conflit.* »

ANDRÉ SCÉMAMA.

(1) Et non pas des affaires étrangères, comme nous l'avons écrit par erreur dans « le Monde » du 14-15 juillet. (N.D.L.R.)

Egypte

La visite du secrétaire américain au Trésor prépare le renforcement de la coopération avec les États-Unis

Deux délégations américaines, l'une civile, l'autre militaire, séjournent actuellement en Egypte. La première, dirigée par le secrétaire américain au Trésor, M. William Simon, est arrivée samedi ; la seconde, conduite par le général John Hennessey, dimanche 14 juillet.

M. Simon a conféré, samedi, avec M. Adbel Aziz Hegazi, premier vice-premier ministre et ministre de l'économie, puis avec M. Mohamed Abdel Fatah, ministre des finances, et M. Ahmad Helal, ministre du pétrole. Il devait rencontrer, ce lundi, le président Sadate, à Alexandrie.

La visite de M. Simon a pour but de mettre en œuvre les engagements pris par M. Nixon lors de sa visite au Caire en juin. Les États-Unis avaient alors accepté de participer au développement de l'infrastructure économique égyptienne et, en particulier, à la rénovation du canal de Suez. Un plan de développement industriel devait être élaboré en commun, et les échanges commerciaux devaient être augmentés. Un rôle particulièrement important était réservé aux capitaux privés (une commission égypto-américaine groupant des représentants du secteur privé a déjà été formée). M. Simon aurait insisté à cet égard sur la nécessité de permettre aux sociétés étrangères désirant investir en Egypte de rapatrier leurs bénéfices. D'autre part, dès samedi soir a été annoncée la conclusion d'un accord entre les deux pays pour la création d'une commission mixte chargée d'étudier le problème de l'indemnisation des ressortissants américains dont les biens ont été expropriés. Après son séjour en Egypte, M. Simon se rendra en Arabie Saoudite, au Koweït et en Israël.

La délégation militaire américaine en Egypte doit, quant à elle, étudier les conséquences de la guerre d'octobre et visiter les IIe et IIIe armées égyptiennes stationnées le long du canal de Suez, ainsi que les forces aériennes et navales. — (*A.F.P., U.P.I., A.P., Reuter.*)

Qatar

● *Le cheik Khalifa Ben Hamad El Thani*, émir du Qatar, est arrivé à Paris samedi 13 juillet pour une visite privée. Au cours de son séjour, le cheik Khalifa pourrait rencontrer le président Giscard d'Estaing. Il s'entretiendra, d'autre part, avec les représentants des compagnies pétrolières en France et présidera une réunion des ambassadeurs du Qatar en Europe.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

● LE GENERAL CARL SPAATZ, premier chef d'état-major de l'armée de l'air américaine et pionnier de l'aviation américaine, est décédé le dimanche 14 juillet d'une crise cardiaque à Washington. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans. Le général Spaatz avait été nommé chef d'état-major par le président Truman, en septembre 1947. — (*A.F.P.*)

Grande-Bretagne

● DEUX BOMBES ONT EXPLOSE le dimanche 14 juillet en fin de matinée à Manchester et à Birmingham, dans le centre-ville. Les explosions ont provoqué d'importants dégâts matériels et blessé deux personnes. Ces deux attentats coïncident avec l'ouverture, lundi, à la Chambre des communes du débat sur le Livre blanc concernant l'avenir de l'Ulster. — (*A.P.*)

Grèce

● ONZE NOUVEAUX ÉVÊQUES ont été désignés le 13 juillet après la suspension par le saint-synode de neuf prélats accusés d'avoir été élus de manière irrégulière ou d'avoir « *troublé la paix et l'unité de l'Eglise* » (*le Monde* du 13 juillet). Quatre des évêques refusent d'abandonner leurs fonctions. — (*A.F.P.*)

Nations unies

● LE SECRETARIAT DE PRESSE DE L'ONU a annoncé samedi 13 juillet, sans donner d'explication, l'interruption de la publication en français des documents de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer.

Cette décision, qui, apprend-on de bonne source, a été suivie du retour, à New-York, de tout le personnel parlant français du service de presse de l'ONU, a entraîné une protestation immédiate de la délégation française. Le chef de la délégation, M. Roger Jeannel, a indiqué qu'il avait déposé, dès samedi, une protestation « énergique » auprès du secrétariat de la conférence, et de nombreuses délégations de pays francophones ont fait savoir qu'elles se joindraient à la protestation française.

Népal

● LE GOUVERNEMENT NEPALAIS a adressé un ultimatum aux guérilleros khampas (Tibétains anti-chinois) pour qu'ils se rendent avec leurs armes, avant le 26 juillet, a-t-on appris le samedi 13 juillet à Katmandou de source autorisée. Les autorités népalaises entendent ainsi mettre un terme aux activités de guérilla menées par les Khampas le long de la frontière sino-népalaise. — (*A.F.P.*)

Thaïlande

● UN PORTE-PAROLE a déclaré que le gouvernement de Bangkok n'autorisera pas les avions américains basés en Thaïlande à effectuer des vols de reconnaissance au-dessus de l'océan Indien. Bangkok ne veut apparemment pas être impliqué dans la controverse née du renforcement des bases américaines sur l'île britannique de Diego-Garcia. — (*U.P.I.*)

Zaïre

● LE BUREAU POLITIQUE DU MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION (parti unique) a décidé, le dimanche 14 juillet, une modification de la Constitution de 1967. Désormais, le chef de l'État présidera de droit le Conseil législatif national (Chambre des députés), le Conseil exécutif national (gouvernement) et le Conseil judiciaire. — (*A.F.P.*)

LES CÉRÉMONIES

Dans un message aux forces armées diffusé, dimanche 14 juillet, à l'issue du défilé militaire qui a réuni treize mille hommes et femmes à Paris, le président de la République s'est posé en chef des armées, qui s'est engagé à conduire, lui-même, « l'effort d'analyse et de réflexion nécessaire » à la définition des missions de défense. Le chef de l'Etat a, aussitôt, ajouté que la condition des militaires, en France, devait « être portée au niveau de leurs mérites et de leurs responsabilités » et qu'en tout état de cause il s'agissait « de rapprocher l'armée du peuple afin de la faire mieux connaître et mieux comprendre » de ceux auxquels elle a rendu la liberté.

C'est la première fois, depuis son accession à la magistrature suprême, que M. Valéry Giscard d'Estaing s'adresse, aussi longuement par un message officiel, à l'ensemble des forces armées françaises. Le fait est significatif de l'intention prêtée au nouveau président de la République d'examiner au fond, en septembre et en octobre, les grands thèmes de la défense nationale avant de décider de conserver, de prolonger ou même de modifier les principales orientations stratégiques de ces prédécesseurs.

Nombreux avaient été, en effet, les cadres de carrière à remarquer que, pendant la campagne présidentielle, le candidat Giscard d'Estaing avait été relativement discret devant les dossiers relatifs à la défense nationale. Dans un entretien au « Monde » du 3 mai, le futur président de la République avait reconnu que la fonction présidentielle « créait un niveau de responsabilités supplémentaires » et il avait précisé qu'il ne voulait pas « improviser sur ces sujets en disant des choses que je n'ai pas suffisamment étudiées ». Depuis, le chef de l'Etat ne s'était pas davantage expliqué mais il a illustré son intention de continuer, par exemple, la politique nucléaire en cours, en décidant d'autoriser les essais actuels en atmosphère et en assurant, devant le président de la Colombie, que la France avait besoin d'une force de dissuasion nucléaire.

On remarquera, enfin, qu'en rappelant l'autorité suprême du président de la République en matière de défense, M. Giscard d'Estaing prend toutefois le soin d'indiquer qu'il associera à « son effort d'analyse et de réflexion » le ministre de la défense, les chefs militaires et les personnalités compétentes au sein des Assemblées parlementaires. Contrairement aux organisations politiques et syndicales de l'opposition, qui souhaitent ouvrir un débat public sur la défense, le président de la République donne l'impression de vouloir limiter le nombre de ses interlocuteurs en la matière.

TREIZE MILLE HOMMES A PIED DANS LA CAPITALE

Un défilé empreint d'une certaine monotonie

En dépit du court délai d'un mois que leur a laissé la décision du chef de l'Etat, aussitôt après son élection, de modifier le trajet et la composition du défilé militaire, les forces armées ont réussi à organiser leur traditionnelle manifestation du 14 juillet sans trop de difficultés. A peine a-t-on pu noter qu'en fin de défilé, principalement, des troupes à pied ont dû marquer le pas, à proximité de la tribune officielle, place de la Bastille, parce que, sans doute, le cortège des unités qui les avaient précédées a eu du mal à s'écouler selon les trois initéraires prévus (boulevard Saint-Martin, boulevard Magenta et rue de Turbigo) à partir de la place de la République.

Vingt-neuf ans après avoir défilé dans le même décor, en 1945, devant le général de Gaulle, l'armée française a marché de la Bastille à la République, sous un soleil plutôt pâle à travers les nuages. Malgré les deux cent seize chevaux de la garde républicaine de Paris et les trente-trois avions biréacteurs qui ont survolé l'axe Bastille-République, les treize mille quarante-six hommes et femmes des trois armées qui ont défilé devant le chef de l'Etat — debout pendant une heure et dix minutes sur l'avant-scène de la tribune officielle — n'ont pas fait oublier la diversité des précédents défilés du 14 juillet, avec leurs engins de tous les modèles. L'impression générale qui prévalait a, semble-t-il, été une certaine monotonie du spectacle ainsi donné aux Parisiens et aux personnalités invitées par le chef de l'Etat, qui avaient abandonné la jaquette. En revanche, l'initative de faire défiler les troupes avec les foulards aux couleurs de leurs armes d'origine a été assez appréciée.

Parmi les unités les plus applaudies, on a relevé les détachements des Ecoles — un saint-cyrien a perdu le casoar rouge et blanc de son shako devant la tribune d'honneur — et les jeunes de la préparation militaire, sans oublier — mais c'est désormais une tradition — les personnels féminins et les légionnaires qui fermaient le défilé. Les sapeurs-pompiers de Paris ont, également, été ovationnés.

QUELQUES INCIDENTS

A Paris, selon le comité de défense des appelés, des militants anti-militaristes ont déployé, sur le parcours du défilé entre Bastille et République, des banderoles : « Sous l'uniforme, soldat, tu restes un travailleur », et « Soutien aux mille signataires de l'appel des cent ». Ils ont distribué des tracts de soutien à l'« appel des cent ». Les forces de l'ordre sont intervenues et ont interpellé plusieurs manifestants.

Dans la foule nostalgique

Les spectateurs — dont certains étaient dès 7 heures sur place — n'ont pas eu facilement accès à la place de la Bastille, réservée pour une large part aux officiels et aux invités. Systématiquement orientés une heure avant le défilé vers le boulevard Beaumarchais, la plupart des arrivants, bons enfants, se rendaient à l'argument : « Vous n'avez pas été invité », *ce à quoi, une dame âgée répondit, entraînant l'hilarité générale :* « Giscard ne m'a jamais invitée à quoi que ce soit, si ce n'est à payer mes impôts. » « Les militaires se sont entraînés au nouvel itinéraire, nous on est venus sans préparation ! », *dit un autre spectateur. D'où, malgré l'intérêt du défilé, bien des amertumes :* « La prochaine fois, si on revient, on s'y prendra autrement », *déclarait un fidèle des Champs-Elysées. Les nostalgiques étaient nombreux.*

Le boulevard Beaumarchais, certes bien garni, était loin d'être bondé, ce qui n'était pas pour réjouir les marchands de périscopes (à 5 F) qui n'ont jamais fait d'aussi mauvaises affaires : « L'ambiance n'est pas la même, le circuit ne s'y prête pas. Quant aux drapeaux (à 2 F) il s'agit incontestablement d'une espèce en voie d'extinction, les enfants n'en réclament même plus ! »

La foule — les services de police ont estimé à cent mille le nombre des spectateurs, soit beaucoup moins que sur les Champs-Elysées qui offrent une chaussée plus large — comportait, malgré tout, ses fidèles, les vieux routiers du défilé, avec leurs pliants, voire quelques escabeaux, leurs jumelles, leurs appareils photo, leurs magnétophones, beaucoup d'hommes et d'enfants, de très nombreux travailleurs immigrés et aussi des touristes.

Les commentaires étaient le plus souvent à l'adresse de « celle qui en remontrerait aux hommes, « celui qui ne marche pas au pas », « celui qui mâche du chewing gum ». *Certains concernaient le président de la République :* « Il n'avait pas l'air content », « Il est arrivé en command-car, mais il repartira à l'Elysée en DS... » *Tout au long du boulevard Beaumarchais, des agents de police détendus ont épisodiquement entamé avec la population un dialogue aimable, tandis que des soldats du contingent distribuaient des programmes du défilé, en principe gratuits, mais certains n'hésitaient pas à demander 1 F.*

Rue de Turbigo, une partie du défilé se perdit dans le désert, tandis que boulevard du Temple, les fantassins étaient soutenus par quelques retardataires. Au faubourg Saint-Denis, des compagnies de marins et de parachutistes, mis au repos quelque temps, eurent un dialogue imprévu avec le rare public, quelques-uns rappelant ironiquement à cette occasion, en tendant leur béret, la triste condition financière des recrues.

Derniers rentrés du défilé : les légionnaires. Ils se sont fait applaudir, comme toujours, par les badauds, mais aussi par les parachutistes.

M. ALLAIN-REGNAULT.

« L'HUMANITÉ » : cela s'appelle de la démagogie

Les éditoriaux de *l'Humanité* se suivent mais ne se ressemblent pas. Samedi 13 juillet, le quotidien communiste avait accordé un satisfecit au président de la République pour avoir modifié l'ordonnance des cérémonies du 14 juillet (*le Monde* daté 14-15 juillet). Lundi, faisant le bilan du nouveau style giscardien et s'appuyant sur le message aux forces armées, René Andrieu écrit dans *l'Humanité* :

« M. Giscard d'Estaing n'a pas caché sa profonde satisfaction, déclarant même dans son message aux forces armées : « Il » s'agit de rapprocher l'armée du » peuple français, afin de la faire » mieux connaître. »

» Une telle déclaration d'intention relève, certes, d'un sentiment fort honorable. Le malheur, c'est que pour croire à la sincérité il ne suffit pas d'un changement d'itinéraire. Il faudrait aussi un changement de politique.

» A moins de faire preuve d'angélisme, on ne saurait dire que nous en sommes là, malgré les efforts déployés par le nouvel hôte de l'Elysée pour tenter d'en persuader le bon peuple. La vérité, c'est que M. Giscard d'Estaing, depuis son accession à la présidence, multiplie les faux-semblants pour donner l'impression du changement démocratique. (...)

« L'armée, nous dit encore » M. Giscard d'Estaing, c'est le » peuple organisé en vue d'assu- » rer, quelles que soient les cir- » constances, l'intégrité et l'indé- » pendance de notre nation. » Nous souscrivons et avec nous, certainement, la grande majorité des soldats et des cadres de l'armée. Mais comment concilier cette déclaration avec la situation réelle faite à ces derniers, avec la volonté de les couper de la nation, de les confiner dans un ghetto, de les priver des droits démocratiques, de confondre le patriotisme avec le service des groupes financiers cosmopolites ? Et comment peut-on invoquer la notion d'indépendance au moment même où le gouvernement, après la signature de la déclaration d'Ottawa, s'enfonce un peu plus dans l'allégeance à l'égard d'un gouvernement étranger, consent de nouveaux abandons de souveraineté, et accepte d'intégrer plus étroitement notre pays dans la stratégie décidée unilatéralement par les Etats-Unis ?

» Avec tout le respect que l'on porte à la fonction présidentielle, il faut bien dire que cette attitude a un nom : cela s'appelle de la démagogie. »

M. Giscard d'Estaing : je conduirai l'effort d'analyse et de réflexion nécessaire pour permettre aux forces armées de connaître l'étendue et les limites de leurs missions

Le président de la République a adressé une lettre de félicitations à M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, après le défilé :

« Mon cher ministre,

» Je vous exprime toute ma satisfaction pour l'excellente présentation des unités à la revue et au défilé du 14 juillet à Paris. Je vous demande de transmettre mes vives félicitations aux formations et écoles qui ont participé à cette cérémonie.

» Croyez, mon cher ministre... »

D'autre part, comme le veut la tradition, M. Giscard d'Estaing a décidé de lever toutes les punitions, à l'exception de celles que le ministre de la défense estimera devoir être maintenues dans l'intérêt de la discipline.

Le président Valéry Giscard d'Estaing a aussi adressé le message suivant aux armées françaises :

« Le 14 juillet est la fête de la République française. Elle est en même temps celle des armées. Ce sont, en effet, les armées de la République qui ont assuré, depuis l'origine, sa survie en même temps que la défense de notre territoire national.

» L'armée, c'est le peuple organisé en vue d'assurer, quelles que soient les circonstances, l'intégrité et l'indépendance de notre nation. C'est pourquoi elle doit être présente dans tous les grands moments de notre vie nationale.

» Comme président de la République, je suis constitutionnellement chef des armées. J'entends exercer pleinement cette attribution. Elle suppose un effort dans deux directions ;

» La première concerne la précision et le soin avec lesquels doivent être définies les missions des armées. Je conduirai l'effort d'analyse et de réflexion nécessaire, en y associant les principaux responsables de notre défense et en recueillant l'avis des personnalités compétentes, au sein des assemblées parlementaires, pour permettre à nos forces armées de connaître exactement et à tout moment l'étendue et les limites de leurs missions.

» La seconde direction concerne la place dans la collectivité nationale de ceux qui assurent notre sécurité. L'ampleur et la nature de leurs responsabilités doivent être comprises et appréciées par l'ensemble de la population. Leur condition dans notre société doit être portée au niveau de leurs mérites et de leurs responsabilités.

» Dans les premières semaines de ma présidence et, notamment, aujourd'hui à l'occasion de la fête nationale, j'ai pris un certain nombre d'initiatives, dont vous avez compris l'esprit : il s'agit de rapprocher l'armée du peuple français, afin de la faire mieux connaître et mieux comprendre de ceux auxquels elle a rendu, voici trente ans, la liberté et dont elle assure aujourd'hui la sécurité.

» Officiers, sous-officiers, soldats, marins, aviateurs, je vous exprime la confiance et l'estime personnelles de celui dont la Constitution fait votre chef. Au moment où la France se réunit pour célébrer sa fête nationale, comme l'ont fait avant moi la longue et illustre lignée de mes prédécesseurs, je salue vos drapeaux et vos étendards, qui ont été présents partout où s'est décidé le sort de la France. »

Aux Français de l'étranger

« J'AI ENTREPRIS DE METTRE LA FRANCE EN AVANCE SUR SON TEMPS »

M. Valéry Giscard d'Estaing a adressé le message suivant aux Français de l'étranger :

« Madame, mademoiselle, monsieur,

» C'est l'ensemble du peuple français qui, le 14 juillet, célèbre sa fête nationale. Nouvel élu à la présidence de la République, je veux vous adresser personnellement un message de solidarité et d'espoir.

» Là où vous êtes, vous voyez la France de l'extérieur. Vous connaissez ses capacités et ses qualités. Vous souffrez de voir ses faiblesses ou ses insuffisances. Vous savez aussi qu'elle est, par sa nature, par sa tradition, par sa civilisation intellectuelle et humaniste, pour nous qui sommes ses fils, le plus beau pays du monde.

» J'ai entrepris de conduire son renouveau pour la mettre non seulement à l'heure de notre temps, mais en avance sur son temps. Vous qui, au nombre de plus d'un million, êtes la France à l'étranger, je vous demande de soutenir cette action en faisant connaître notre volonté de renouveau et en portant partout le témoignage de la vitalité, de l'activité et de la générosité françaises.

» Je vous vois rassemblés un peu partout dans nos ambassades, créant aujourd'hui, sur la carte du monde, la constellation du peuple français tel qu'il a essaimé, et tel qu'il reste, solidaire et fidèle. J'envoie à chacune et à chacun d'entre vous, du plus âgé au plus jeune, le salut amical de la France. »

En Nouvelle-Calédonie

QUARANTE-DEUX PERSONNES APPRÉHENDÉES APRÈS DES INCIDENTS A NOUMÉA

Quarante-deux personnes ont été appréhendées dans la soirée du dimanche 14 juillet à Nouméa et sont toujours gardées à vue, à la suite de jets de pierres et de bouteilles sur les forces de l'ordre, de bris de vitrine et de dégradation de véhicules dans le centre de la ville.

Depuis plusieurs jours déjà, policiers et gendarmes s'étaient heurtés, à Nouméa, à des groupes les prenant à partie.

Aucun autre incident n'a été signalé, dimanche, sur le reste du territoire, où la fête nationale a été marquée par un défilé militaire, qui s'est déroulé devant un public plus nombreux que d'habitude.

LA RÉCEPTION A L'ÉLYSÉE

DU RIGODON A LA DIPLOMATIE

Côté cour, le *Rigodon d'honneur*, par lequel la musique de l'air accueillait en ce dimanche 14 juillet les invités du président de la République ; côté jardin, *le Vin du Rhin* que jouaient les Joyeux Vignerons de Dambach, en costume folklorique. L'Elysée, après les grands boulevards, réunissait symboliquement, sous le signe de la gaieté, le peuple et l'armée. « *Autour de votre personne, la France s'est réconciliée* », commentait, à l'intention du chef de l'Etat, M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, qui s'employait aussitôt à développer, dans une brillante improvisation, sa nouvelle théorie. « *C'était bien mon objectif* », répondait seulement M. Giscard d'Estaing.

L'armée gardait tout de même l'avantage du nombre : trois militaires pour un civil, telle était à peu près la proportion respectée par M. Jean-Paul Anglès, chef du protocole, qui guidait le président de la République à travers la foule de ses quinze cents hôtes.

Après avoir interrogé M. Sauvagnargues, de retour de Moscou (« *cela s'est très bien passé* », se borne à dire le ministre des affaires étrangères, qui transmet au chef de l'Etat le salut de M. Brejnev), M. Giscard d'Estaing converse avec M. Tchervonenko, ambassadeur d'U.R.S.S., qui l'invite à se rendre prochainement à Moscou. « *Nous donnerons suite à nos projets de rencontre pour maintenir la tradition* », indique le président de la République. On *passe aux militaires : M.* Giscard d'Estaing s'enquiert de l'organisation des unités, de la signification des uniformes, de l'origine des décorations. Il demande des précisions sur les effectifs de Saint-Cyr et sur les activités de l'école de sous-officiers d'Aulnat (Puy-de-Dôme). Puis il rencontre M. Jacques Duclos, président du groupe communiste du Sénat, seule personnalité de l'opposition présente à la réception : « *Comment avez-vous trouvé le défilé ?* », lui demande M. Giscard d'Estaing. « *Je ne suis pas un expert*, répond l'ancien candidat à la présidence de la République, *mais, comme ancien fantassin, j'approuve la marche à pied.* »

Le chef de l'Etat s'adresse ensuite aux Joyeux Vignerons qu'il a invités, explique-t-il, après les avoir entendus à la télévision. Il ajoute qu'il conviera l'année prochaine des musiciens d'une autre région s'il en trouve d'égale qualité. Il s'entretient avec le commandant du Bataillon de Joinville (« *quels sports y pratique-t-on ?* », demande-t-il), avant de poser pour une photo-souvenir aux côtés des anciens combattants d'Afrique noire et d'Extrême-Orient que vient de lui présenter M. Pierre Abelin, ministre de la coopération.

Un air de fifre

La promenade continue : aux jeunes polytechniciens de la promotion 1973 (dont une jeune fille), il révèle qu'il avait projeté de faire chez eux une conférence mais que celle-ci a été décommandée, « *parce qu'on a pensé qu'un président de la République ne pouvait pas faire de conférences* ». Comme l'un de ses interlocuteurs lui explique que les changements apportés après 1968 à la pédagogie sont peu à peu oubliés, il livre cette pensée profonde : « *Il ne faut jamais revenir sur une réforme.* » Avec M. René Remond, président de l'université de Nanterre et — selon M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités — futur président de la conférence des présidents d'université, on ne sort pas de l'enseignement supérieur. M. Rémond indique que les professeurs de Nanterre sont très satisfaits du travail d'Henri Giscard d'Estaing, fils aîné du président de la République, et précise : « *Dites-lui qu'il doit être là le 15 octobre.* »

Le chef de l'Etat juge « *très importante* » l'existence d'un secrétariat d'Etat autonome aux universités : « *C'est une façon de montrer*, dit-il, *que l'autonomie des universités doit s'exercer.* »

M. Giscard d'Estaing s'entretient encore avec le commandant du *Redoutable*, qui trouve « *un peu longs* », en réponse à une question du chef de l'Etat, les soixante à soixante-cinq jours de plongée du sous-marin. Il serre la main de l'ambassadeur d'Algérie, qui lui demande un rendez-vous, ainsi que celles des ambassadeurs de l'Irak, du Sénégal et du président de la Colombie.

Le président de la société d'entraide des Compagnons de la libération sollicite la contribution du président de la République, qui interroge ensuite le commandant de la garde républicaine de Paris sur la provenance de ses chevaux. « *Ils viennent de Normandie* », lui dit-on. Il demande également le titre d'un morceau qu'il a particulièrement remarqué au cours du défilé et qui comporte un air de fifre. « *Sans doute la marche des mousses* », lui répond-on.

Enfin, il s'entretient du défilé avec M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, qui lui dit que, hormis quelques à-coups dans le rythme, tout s'est parfaitement déroulé. « *Les à-coups, c'est très bien*, fait observer le chef de l'Etat, *cela rompt la cadence.* » Il ajoute : *La présentation le long des quais, c'était superbe.* » Bref, M. Giscard d'Estaing s'estime pleinement satisfait. Il conclut : « *C'était exactement ce que je voulais.* »

THOMAS FERENCZI.

L'« ennemi intérieur » manifeste contre le camp de Canjuers

De notre envoyé spécial

Tourtour (Var). — « *L'ennemi est dans le pays.* » Tendue au pied du podium, la banderole annonce la couleur. Mieux qu'un slogan, le vieux mot d'ordre des révolutionnaires dressés contre l'armée se veut ici presque réalité. L'« *ennemi* » est à deux pas. Derrière la colline piquée de pins rabougris, s'étend Canjuers, 35 000 hectares, le plus grand camp militaire d'Europe occidentale. Et c'est à ses confins qu'un « *ennemi* », que l'on dit être celui de l'intérieur, est venu pour deux jours, fêter à sa manière la prise de la Bastille.

Tourtour, « *village dans le ciel* », perché sur les hauteurs de l'arrière-pays varois, a vu affluer les 13 et 14 juillet d'inhabituels visiteurs : en « *jeans* » délavés ou robes gitanes, sac au dos, des milliers de jeunes — quinze mille, selon les organisateurs — ont répondu à l'appel lancé par le Comité antimilitariste (CAM) et divers autres mouvements, pour faire de la fête nationale une « *fête populaire contre l'armée et ses camps de guerre civile* ».

La plupart étaient, déjà, l'an dernier, sur le causse du Larzac avec les cent trois « *croquants* », ces agriculteurs menacés d'expropriation qui, depuis trois ans, défient les autorités militaires. Ensemble aussi, ils avaient marché sur Besançon pour soutenir les « *Lip* ». Mais cette année, à Canjuers, ils étaient moins nombreux : lassitude de manifestations répétées et par trop semblables ? Opération décidée à Paris et parachutée dans le Midi, comme l'assure à la tribune un « *paysan occitaniste* » du Var ? Attitude sectaire du CAM, accusent certains, qui a pris seul l'initiative et invité les « *autres* »... pour coller les affiches et distribuer les tracts ? Il semble bien aussi qu'il manquait un enjeu : au Larzac, les bergers résistent encore. A Lip, « *il fallait gagner* ». A Canjuers, le camp est là, immense, labouré par les chars, troué d'obus, peuplé d'uniformes. Alors, la dénonciation devenait plus abstraite, l'objectif moins évident.

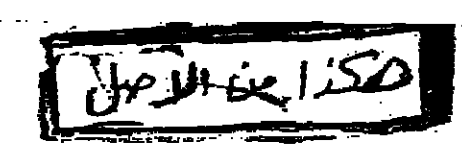
Mais l'essentiel a été sauvegardé : « *Avant tout*, devait dire M. Henri Malher, l'un des dirigeants du groupe Révolution (principale composante du CAM), *Canjuers a été une nouvelle occasion de nous rencontrer et d'échanger nos expériences.* » De fait, tout autour du terrain rocailleux prêté aux organisateurs par la municipalité, des stands servent d'abris aux mouvements de « *la France qui bouge* » : des travailleurs immigrés aux colonisés de l'Hexagone, du Front culture révolutionnaire, Canjuers, bien sûr, où « *l'armée bourgeoise prépare la guerre civile pour être le jour venu ce dernier rempart de la société libérale dont parlait M. Galley* ».

La nuit venue, ce fut la fête jusqu'à l'aube. Un podium inondé de lumière, une « sono » toute-puissante qui déverse tour à tour du *free-jazz* et les mesures d'une bourrée. La place a pris des airs de souk. Dans les cases à demi éclairées d'une ampoule vacillante, les militants vendent encore brochures et journaux.

Quand, dans la matinée, l'averse est arrivée, Tourtour a respiré. C'est qu'au village on avait craint le pire : dix à quinze mille jeunes, dix à quinze mille cigarettes et autant de mégots, c'est plus qu'il n'en faut pour transformer le pays en véritable brûlot. La pluie providentielle, en mouillant les terrains, a écarté le danger, et le maire a gagné. M. de Bonnefoly, maire (socialiste) de Tourtour, n'avait pas, loin de là, fait l'unanimité de ses concitoyens en autorisant un tel rassemblement sur le sol communal.

Certains voyaient déjà le village investi d'incendiaires et autres « *bâtisseurs de barricades* ». Mais le maire a accepté, « *car la liberté d'expression ne se discute pas* ». « *Je n'ai rien à voir avec ces jeunes*, déclare-t-il l'air pincé, mâchonnant son cigare. *Je ne suis pas antimilitariste, mais, après tout, ils auront au moins alerté l'opinion publique contre l'existence de tels camps aussi inutiles et coûteux que l'armée qui les habite.* »

DOMINIQUE POUCHIN.



A CHATEAU-CHINON, SOUS LA PLUIE

Le parti socialiste a investi une cité consentante

De notre envoyé spécial

Château-Chinon. — La masse bleu-gris du Morvan sous la pluie. Le blanc des « *bœufs qui*, écrivait Jules Renard, *s'avancent lentement comme des juges* ». Le rouge des stores de l'hôtel du Vieux Morvan. Bleu, blanc, rouge, c'est le 14 juillet à Château-Chinon.

Si, à en croire Alain Decaux, le 14 juillet 1789 a commencé le 12, c'est vers le 15 juin qu'avait germé l'idée d'un 14 juillet pas comme les autres à Château-Chinon. Une trentaine d'artistes ayant activement participé à la campagne présidentielle de M. François Mitterrand avaient décidé, en effet, de poursuivre leur engagement. Il s'agissait de démontrer que culture et politique peuvent cheminer de concert, la main dans la main, mais également de prouver que la politique, c'est aussi une fête.

Ainsi, celui que certains appellent François quittait-il, le temps d'une fête historique, son modeste siège de maire de la ville pour le trône d'un roi républicain. Un roi qui, parti socialiste oblige, troquait le lys pour la rose. Un roi ? Plus exactement une éminence grise.

A la barre, en effet, le secrétariat à l'action culturelle du parti socialiste, mais également les responsables locaux et, surtout, la population activement associée à la préparation des festivités. Le parti socialiste investissait Château-Chinon, mais la cité était consentante et la greffe se révélait un succès. Fête de famille donc, mais portes grandes ouvertes. Un programme commun, en somme, auquel était tout naturellement conviées des délégations des forces qui avaient soutenu la campagne de M. François Mitterrand.

Le P.S. proposait donc, mais le ciel disposait. « *Le 14 juillet, c'est foutu !* » Verdict sans appel prononcé samedi vers midi par le serveur d'un hôtel des environs. En fait, Château-Chinon tanguait dans un matelas de brume mais ne sombrait pas. Les lampions faisaient la moue et les guirlandes arrachées par des trombes d'eau pendaient, telles de grosses larmes, aux fenêtres de la rue Notre-Dame. Et M. François Mitterrand arpentait lentement la salle à manger de l'hôtel du Vieux Morvan (son quartier général local) avec un air de philosophe bougon qui connaît son pays sur le bout des doigts. C'était François le fataliste, gourmandant affectueusement son Morvan « secret » et signant des autographes pour des grappes de jeunes filles aux joues rouges et au cœur battant.

Une « fête de l'avenir »

Samedi après-midi, on se retrouvait, mouillés, à la maison des jeunes et de la culture. A l'entrée, de très jeunes filles en fleur, gerbes de roses rouges à la main. Au programme, plusieurs films, dont un chef-d'œuvre du cinéma muet, et un reportage sur la campagne présidentielle intitulé *Demain tout va changer*. Et on songeait aussitôt au ciel qui n'en finissait pas de bouder. Le ciel, bon prince, daigna esquisser un timide sourire en fin d'après-midi. Mais il était trop tard. Prévu en plein air dans le cadre verdoyant du stade local, le spectacle de variétés se repliait.

Là, assis à même le sol, un massif multicolore de spectateurs souriants piqueté de roses. Un mini-Woodstock à Château-Chinon. Sur scène, Francesca Solleville, flamme blonde qui brûle tout ce qu'elle touche *(« Ça vaut bien Mireille Mathieu »*, commentent deux vieilles dames en hochant la tête.) ; Pierre Tisserand, moustache ravageuse trempée dans l'acide ; Pia Colombo, soleil roux, deux bras noirs tendus vers le ciel et une voix qui tangue sur un air d'accordéon ; Paco Ibanez, cœur tremblant au bord des lèvres, cœur vibrant au bout des doigts, et Catherin Lara, vague blanche à l'écume dansante. Un beau plateau pour un gala d'ouverture d'une troisième chaîne de la libre chanson.

Et une salle chaleureuse et « intelligente » qui crépite au moindre clin d'œil. Ça fait tilt au détour d'un refrain, d'un mot, d'une image. Et, discret, assis au milieu de la foule, M. François Mitterrand. Des briquets qui s'allument, des roses qui se tendent dans des poings fermés. Feux follets politiques qui répondaient aux lueurs vacillantes des lampions d'une traditionnelle retraite aux flambeaux.

Car ici, au cœur de la France, le style s'appelle souvent tradition. Tradition, par exemple, que le bitume de la rue Notre-Dame résonnant dimanche matin sous les gros sabots de bois aux pointes recourbées de danseurs tournant au son de la vielle et de l'accordéon. Tradition que ces galvachers du Morvan : costume de chanvre, gilet rouge vin, large chapeau noir, pour les garçons ; bonnet blanc, longue robe, tablier et quenouille, pour les filles.

Folklore, la « galvache », cet exode qui poussait jadis les paysans du Morvan vers les villes ?

Dimanche après-midi, nouveau spectacle, nouvelle salle, comble au gymnase. Un public différent. On est venu des environs, où l'on est en vacances. Une atmosphère bon enfant. Une salle arc-en-ciel, estivale, où s'agitent deux drapeaux rouges. Sur scène, Pascal Danel, 100 000 volts socialistes. Le courant passe. François Deguelt, Gilles Dreu, Hugues Auffray. On chante en chœur, et M. Mitterrand, debout, à droite de la scène, cligne des yeux de plaisir, un certain sourire aux lèvres, parfois un sourire certain, et parfois même les mains qui battent la cadence.

« *Ce n'est pas une fête du souvenir*, conclut Maurice Séveno. *C'est une fête de l'avenir et de l'action.* » Et il fait acclamer le nom de celui qui fut le candidat commun de la gauche. Les gens se pressent, les mains se tendent. Pudeur à double sens. « *Ça, c'est en plus*, commente M. Mitterrand, *et peut-être en trop.* » Réserve de sa part ? « *Pas du tout, j'ai dit d'accord, et laissé faire. Il fallait voir si la pâte allait prendre, si les gens allaient participer à l'organisation de cette fête.* » Autogestion ? « *Avant l'autogestion, il y a l'intérêt. Il faut que les gens se sentent concernés.* »

En fin d'après-midi, on se retrouve place Gudin, au centre de la ville, autour du Magic Circus. « *Nous avons horreur des fêtes organisées* », proclame Jérôme Savary. Il sera servi. Débute, en effet, une joyeuse pagaille. On danse. Une ronde se forme sous l'œil amusé de M. le maire. Elle devient vite farandole où se mêlent, main dans la main, intellectuels et égéries socialistes, artistes engagés, hussards au casques pointu, Lisa Minelli en bas résille, divas fanées, cow-boys au visage de Sioux, poilus de 14, zèbres dandinant de la croupe, Pierrots à casque colonial... et M. François Mitterrand.

Beau final pour un 14 juillet, à l'image de cette fête populaire qui, constatait le chef de l'Etat, « *avait tendance à disparaître sous l'effet des tensions psychologiques et politiques des dernières années* ». Comme si la pluie avait balayé tout cela. Dimanche, tard dans la nuit, Château-Chinon baignait encore dans une atmosphère chaleureuse, éclairée par les gerbes colorées d'un feu d'artifice qui pouvait enfin s'en donner à cœur joie. — P. Fr.

APRÈS CELUI DES DÉPUTÉS DU MOUVEMENT

M. Jacques Chirac obtient le « total soutien » de M. Sanguinetti, secrétaire général de l'U.D.R.

Deux entretiens en tête à tête, jeudi et vendredi derniers, entre MM. Alexandre Sanguinetti et Jacques Chirac, on convaincu le secrétaire général de l'U.D.R. de se rallier sans hésitation ni restriction au premier ministre. En quittant l'hôtel Matignon, M. Sanguinetti s'est arrêté à Lyon, sur la route de ses vacances, pour préciser, vendredi soir, au cours d'une conférence de presse les raisons de son adhésion nouvelle et inconditionnelle (*le Monde* du 14-15 juillet).

Un terme est ainsi mis officiellement au conflit qui opposait les deux personnalités depuis le décès de Georges Pompidou, le 2 avril dernier. La décision du secrétaire général de la plus puissante formation de la majorité est logique dans la mesure où son mouvement, après l'échec de M. Chaban-Delmas au premier tour de l'élection présidentielle, le 5 mai, avait décidé officiellement de considérer M. Giscard d'Estaing comme le candidat de la majorité et avait résolu de le soutenir. Même si cela s'est alors fait avec résignation, même si de nombreux députés, cadres et militants de l'U.D.R. n'ont apporté dans la campagne que peu d'enthousiasme, l'appareil du parti n'en a pas moins été officiellement mobilisé. Ses colleurs d'affiches, sa claque, son service d'ordre ont parfois contribué au succès des réunions du leader des républicains indépendants.

M. Sanguinetti explique maintenant son adhésion à M. Giscard d'Estaing par son souci de s'aligner sur les autres formations de la majorité qui soutiennent le chef de l'Etat, et part son refus de nourrir à son égard « *quelque procès d'intention que ce soit* ». Il affirme même qu'un changement de position de la part de l'U.D.R. lui semble tellement « inimaginable » qu'il abandonne la position de « vigilance » qu'il s'était promis d'observer pour se contenter d'être seulement « attentif ». Pour n'être pas encore accordée aveuglément, la confiance de l'U.D.R. n'en est pas moins offerte généreusement.

Afin de justifier son soutien à M. Jacques Chirac, M. Sanguinetti met en avant le fait que le premier ministre est issu de l'U.D.R., qu'il procède à « *une bonne analyse politique* » et qu'il bénéficie de la jeunesse, preuve que le gaullisme est encore capable de produire des hommes neufs. C'est là un choix tout à fait personnel que fait M. Sanguinetti parmi les raisons qui ont pu décider M. Valéry Giscard d'Estaing à nommer M. Chirac premier ministre.

Des conquêtes successives

La récupération de l'U.D.R. par M. Jacques Chirac semble donc désormais accomplie, du moins au niveau des états-majors et des responsables. Des conquêtes successives mais partielles avaient été déjà opérées par le premier ministre parmi les parlementaires. Le groupe animé par M. Hector Rolland vouait au ministre de l'intérieur du dernier gouvernement Messmer une confiance un peu dévote, qui s'est épanouie depuis, et dont le relais, plus politique, avait été pris pendant la campagne électorale par le « groupe des 43 », dirigé en fait contre M. Chaban-Delmas. M. Edgar Faure, avec ses amis du Nouveau Contrat social, avait contribué à la promotion du député de la Corrèze. Ces investissements ont été complétés au cours de la réunion exceptionnelle du groupe parlementaire U.D.R. le 3 juillet à Vélizy-Villacoublay, où M. Chirac a réussi à séduire et à s'attacher un quarteron supplémentaire des députés (*le Monde* du 5 juillet).

Dès lors, toute attitude divergente de parlementaires — parmi ceux qui continuaient de formuler des réserves — ne pouvait apparaître que comme fractionniste et minoritaire.

Presque tous les députés comprenaient d'ailleurs que si la force de M. Chirac était de pouvoir s'appuyer sur un groupe parlementaire important, leur survie propre résidait dans la solidarité avec un gouvernement et un chef d'Etat qui, par le droit de dissolution, tenaient en mains leur destin. Cette opération réussie, grâce notamment à l'habileté manœuvrière de M. Tomasini, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, et à l'influence tantôt conciliante, tantôt menaçante de Mme Marie-France Garaud, conseillère officieuse du premier ministre, il convenait pour M. Chirac de se concilier les dirigeants du mouvement lui-même.

La tâche, en ce domaine, paraissait moins aisée encore. Car, s'il est vrai que l'électorat des députés U.D.R. est en grande partie conservateur et s'il accepte volontiers de reporter ses voix sur les candidats républicains indépendants, il n'en va pas de même pour les militants et les cadres du mouvement.

Des résolutions abandonnées

Ceux-ci se recrutent tantôt parmi les gaullistes fidèles au message historique du général de Gaulle, résistants, patriotes, quelque peu chauvins et volontiers cocardiers, tantôt dans les couches modestes ou moyennes de la population, plus sensibles au caractère généreux des conceptions sociales du gaullisme. Si la portion la plus à gauche de l'électorat gaulliste a progressivement abandonné l'U.D.R., une certaine fraction avait retrouvé dans la « nouvelle société » de M. Chaban-Delmas les raisons d'un espoir renouvelé. Cela explique les rivalités locales entre gaullistes et giscardiens et les réticences des premiers envers M. Giscard d'Estaing lors de la campagne présidentielle.

Les efforts de M. Chirac en faveur du ministre des finances avaient alors été reçus non seulement comme un coup bas porté à M. Chaban-Delmas, mais aussi comme une trahison du gaullisme et comme un attentat contre l'U.D.R. M. Sanguinetti lui-même s'était fait, avec verve et indignation, l'interprète de ces sentiments, ne cachant pas qu'il « préférerait même Mitterrand à Giscard ». L'U.D.R., pour mieux « repartir à l'attaque », avait ensuite prévu d'adapter sa doctrine et de changer ses dirigeants lors de ses assises de l'automne : Elle s'était gaussée de la composition du gouvernement *(« même M. Couve de Murville était gai »)* et ne s'était pas considérée engagée par la présence de quelques U.D.R. dans le cabinet ; elle avait enfin interdit à M. Chirac de participer désormais aux instances du mouvement.

Ces résolutions ont été peu à peu abandonnées pour aboutir au « total soutien » apporté le 12 juillet par M. Sanguinetti au premier ministre.

Préjugeant l'issue des assises de novembre, obérant en partie les choix des militants, ce ralliement est-il susceptible d'enrayer le mouvement de désaffection dont l'U.D.R. est victime depuis quelques mois et d'apaiser les bouillonnements de la majorité (*le Monde* du 13 juillet) ? Si, par opportunisme ou par intérêt, certains élus cèdent à cette tendance, il ne semble pas que tous les « barons » et leaders évincés du nouveau gouvernement, et qui vont tenter à l'automne de retrouver un mandat parlementaire, doivent y succomber forcément.

Les contacts que M. Jean Charbonnel, ancien ministre et ancien député de la Corrèze, noue avec une partie de la gauche semblent provoquer un intérêt grandissant. Les jeunes gaullistes de l'Union des jeunes pour le progrès se sentent de moins en moins concernés par le parti adulte, qu'ils considèrent déjà comme une sorte d'appendice des républicains indépendants. M. Michel Jobert, enfin, bénéficie du laxisme d'un mouvement qui, renonçant même à la vigilance, n'exige plus de lui-même d'être « dur et pur », comme ce fut longtemps sa fierté.

ANDRÉ PASSERON.

M. SCHLOGEL EST ÉLU MAIRE DE LA TRINITÉ-SUR-MER

(De notre correspondant.)

Lorient. — A la suite de la démission du comte Robert de Kersauson de Pennendreff, mis en minorité au mois de mai par son conseil municipal dans un vote de confiance qu'il avait sollicité, il a été procédé, le 14 juillet, à l'élection d'un nouveau maire à La Trinité (Morbihan).

C'est M. Maurice Schlogel, vice-président délégué du Crédit lyonnais (après en avoir été le directeur général de 1968 à 1971), qui succède à M. de Kersauson de Pennendreff, lequel était maire depuis 1965. M. Schlogel, qui possède une villa à La Trinité-sur-Mer depuis quinze ans, avait été élu puis réélu sur la liste de M. de Kersauson de Pennendreff en 1965 et 1971.

Aucune divergence politique ne sépare les deux hommes, ni même aucune différence de conception dans la gestion municipale, bien qu'il y ait de nombreux problèmes à résoudre dans cette station qui est devenue l'un des ports de plaisance les plus importants de l'Atlantique, et il semble que le conflit du mois de mai ait eu son origine dans la forte personnalité de M. Schlogel, dont l'ancien maire avait pris ombrage.

● *Le groupe parlementaire de l'U.D.R.* tiendra les 26 et 27 septembre à Cagnes-sur-Mer ses journées d'études annuelles.

M. CAMILLE LAURENS : la diversité postule la cohésion.

M. Camille Laurens, secrétaire général du Centre national des indépendants et paysans, commente, dans le numéro du 15 juillet du journal de son parti les projets d'accord entre le CNIP et les Républicains indépendants. Il écrit : « *S'il est plusieurs demeures dans la maison libérale, une organisation de la majorité sous forme confédérale apparaît ainsi respecter la nature des hommes et des choses. La majorité s'enrichit, s'élargit et trouve une force attractive dans une certaine diversité, mais celle-ci postule la cohésion. Il importe de renforcer cette cohésion pour que, dans les semaines et les mois qui viennent et qui seront sûrement difficiles, l'action gouvernementale reste engagée dans la voie des réformes et puisse répondre aux défis économiques et monétaires en sauvegardant la paix sociale.* »

● *Le mouvement Génération sociale et libérale*, qui veut regrouper les jeunes giscardiens, a entrepris lundi 16 juillet une tournée estivale des plages au cours de laquelle ses dirigeants entendent animer une campagne d'adhésions et de débats. M. Henri Giscard d'Estaing, fils du président de la République, qui participait, le 13 juillet, à Boulogne-sur-Mer, à une réunion, a indiqué que des assises nationales se réuniraient le 28 septembre à Paris.

LÉGION D'HONNEUR

M. Maurice Aydalot grand-croix

Est élevé à la dignité de *grand-croix* :

M. Maurice Aydalot, premier président de la Cour de cassation.

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

MM. Jacques de Lacretelle, de l'Académie française ; Jean Laporte, préfet hors cadre ; Pierre Laroque, conseiller d'État ; Aimé Merle d'Aubigné, membre de l'Institut ; Benoni Richard, général de brigade du cadre de réserve, commandant militaire du palais du Luxembourg ; Olivier Wormser, ambassadeur de France.

GRANDE CHANCELLERIE

Est promu *commandeur* :

M. Gratien Cunéo, conseiller honoraire à la Cour de cassation.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Bros, ancien chef de bureau des secrétariats généraux d'outre-mer ; Guy Fenard, conseiller honoraire aux affaires administratives de la France d'outre-mer ; Gaston Imbert, ancien administrateur de commune mixte d'Algérie ; Philippe Leroy, ingénieur en chef honoraire à la S.N.C.F. ; Roger Mège, président d'un comité de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur ; Georges Tourot, administrateur en chef honoraire des affaires d'outre-mer.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Edouard Baldo, président de l'union des sections des médaillés militaires des Bouches-du-Rhône ; Edouard Combes, inspecteur général honoraire des services de la préfecture de Paris ; Georges Ferry, ingénieur géomètre honoraire ; Pierre Greppo, chef de bataillon honoraire du corps des sapeurs-pompiers de Pontoise ; Raphaël Marchi, président de l'union des sections des médaillés militaires de la Drôme ; Marie Millot, ingénieur principal honoraire à la S.N.C.F.

PREMIER MINISTRE

Sont promus commandeurs :

MM. Pierre Blum, président de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille ; Pierre Chauleur, rédacteur en chef d'une revue hebdomadaire ; Pierre Lious, secrétaire général du Sénat.

Sont promus officiers :

MM. Jean Coffre, secrétaire général du centre interministériel de renseignements administratifs ; Ernest Faraut, directeur de l'accueil et des stages à l'Institut international d'administration publique ; Maurice Le Nan, chef d'études à la direction de la documentation ; Pierre Vertadier, maire de Poitiers ; Sauveur Canale, maire de Nonza (Corse).

Sont nommés chevaliers :

MM. Maurice Becq, collaborateur technique au secrétariat général du gouvernement ; Marcel Clermontel, ancien agent général d'assurances ; Maurice Duton, membre du Conseil supérieur de la jeunesse ; René Graux, ancien secrétaire général d'une union départementale syndicale ; Jacques Houllier-Trescases, chef de la mission régionale de Basse-Normandie ; Joseph Le Bot, professeur d'éducation physique à l'École nationale d'administration ; Mme Laurette Meyer, fondé de pouvoirs d'une société ; MM. Jean-Luc Lagardère, administrateur et directeur général de la société Matra ; Michel Bohuon, chargé de mission auprès du préfet de la région Bretagne ; Jacques Ratier, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; Jean Bardon, directeur général des N.M.P.P. ; André Bussinger, président de société ; Mgr Albert Decourtray, évêque de Dijon ; MM. Roland Faure-Geors, directeur-rédacteur en chef à l'Aurore ; Bernard Gandrey, dit Gandrey-Rety, réalisateur à l'O.R.T.F. ; François Retournard, directeur du service du personnel du Sénat ; Joseph Teboul, ancien secrétaire d'administration à la préfecture de Paris.

INTÉRIEUR

Sont promus *commandeurs* :

MM. Jean Brenas, préfet des Yvelines ; Jean Ginolhac, inspecteur général de l'administration ; Charles Spinasse, ancien ministre, conseiller général de la Corrèze.

Sont promus *officiers* :

MM. Antoine Besse, maire d'Uzerche et conseiller général de la Corrèze ; Jacques Biget, préfet, secrétaire général de la ville de Marseille ; Maurice Bouvier, directeur central de la police judiciaire ; Henri Courtine, président du tribunal administratif de Grenoble ; Marcel Dufay, préfet du Loir-et-Cher ; Marcel Girard, maire de Villemoisson-sur-Orge (Essonne) ; Jean Hénon, directeur général de la police municipale à la préfecture de police ; Paul Lacombe, maire de Verny (Moselle) ; François de L'Escaille, maire de Chenelette (Rhône) ; Roger Ménager, ancien sénateur de la Seine ; Joseph Perreau, sous-préfet de Douai ; Helmut Schilli, grand rabbin et directeur du séminaire israélite de France ; Roger Verdier, sous-préfet, secrétaire général du Loiret ; Albert Vilanova, chef de service à la police nationale ; Paul Westphal, conseiller général du Bas-Rhin.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jules Ayoul, maire de Saint-Congard (Morbihan) ; Jules Bizebard, conseiller général de l'Allier ; Jean Bosquet, commissaire de police ; Michel Bouleau, sous-préfet ; Gérard Bourge, commissaire de police ; Pierre Charrié, commissaire de police ; Jean Chastang, maire de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) ; Jules Collet, maire de Montivilliers (Seine-Maritime) ; Jean Coudérc, maire de Rilhac-Xaintrie (Corrèze) ; Jacques Courquin, sous-préfet, secrétaire général d'Indre-et-Loire ; Mme Simone Damiens de Ranchicourt, maire de Rebreuve-Ranchicourt (Pas-de-Calais).

MM. Jean Dorsemaine, commandant à la police nationale ; André Douat, maire de Labarde (Gironde) ; Anatole Duchemin, conseiller général du Nord ; Emile Engel, ancien député de la Moselle ; Yvon Escoffier, sous-préfet de Loches ; Pierre Faure, directeur de la protection civile des Alpes-Maritimes ; L. Fischer, maire de Brumath (Bas-Rhin) ; L. Gellenkirchen, inspecteur de police ; L. Grangier, maire de Boucieu-le-Roi (Ardèche) ; Joseph Grenier, ancien maire de Monestier (Dordogne) ; Jean Guérin, sous-préfet de Lodève ; Pierre Guibert, commissaire de police ; Mme Magdeleine Haugou, épouse Nillus, chargée de mission au cabinet du premier ministre ; M. Raymond Hermal, chargé de mission auprès du syndicat intercommunal d'études et d'aménagement de la région d'Evry ; Mlle Suzanne Lacarrière, conseiller au tribunal administratif de Paris ; M. Jacques de Lamberterie, maire de Connezac (Dordogne) ; Mme Marie Lannes de Montebello, épouse Aymé de la Chevrellère, ancien conseiller général des Deux-Sèvres ; MM. René Leborgne, maire de Cany (Seine-Maritime) ; Jean Lesca, administrateur des services civils ; René Lovy, président du consistoire luthérien ; Georges Martinis, maire de Mareugheol (Puy-de-Dôme) ; Henri Massias Jurien de la Gravière, conseiller général de la Côte-d'Or ; Paulin Mazars, conseiller général de l'Aveyron ; Pierre Minssieux, maire de Brignais (Rhône) ; Michel Nocquet, commissaire de police ; Alfred Pipet, conseiller général du Puy-de-Dôme ; Jacques Planty, sous-préfet, secrétaire général du Finistère ; Victor Richard, directeur adjoint du cabinet du préfet de police ; Eugène Richer, maire de Coulombiers (Sarthe) ; Benoît Ric, maire de Kervignac (Morbihan) ; Jean Riolacci, préfet du Tarn ; André Roche, vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine ; Jacques Ruiller, inspecteur général des services de la préfecture de Paris ; Jean Teilhet, conseiller général de la Corrèze ; Charles Tiberi, maire adjoint du 5e arrondissement de Paris ; Georges Valat, ancien maire de Saint-Jean-de-Vedas (Hérault) ; Mme Suzanne Valentin, épouse Ploux, ancien ministre, conseiller général du Finistère ; MM. Louis Vialle, attaché à la préfecture de la Corrèze ; André Vignals, commissaire de police ; Pierre Wantriche, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Douai ; Jean-Claude Brizet, brigadier de police.

JUSTICE

Sont promus *commandeurs* :

MM. Henri Gegout, premier avocat général à la Cour de cassation ; Jacques Limouzineau, premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Sont promus *officiers* :

MM. Charles Arnold, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Henri Cambus, directeur des services extérieurs de l'éducation surveillée des Alpes-Maritimes ; André Croisille, procureur de la République à Toulon ; Roger Depevrot, secrétaire greffier en chef à la Cour de cassation ; Roger Derenne, conseiller à la Cour de cassation ; Michel François, président honoraire du tribunal de Toulouse ; Lucien Granjon, avocat général à Paris ; Pierre Gulphe, procureur général à Rouen ; Jean Labarthe, premier président de la cour d'appel de Limoges ; Pierre Lemercier, conseiller à la Cour de cassation ; Lucien Mehl, conseiller d'État ; Daniel Pepy, conseiller d'État.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Altieri, avocat ; Gérard Amédée-Manesme, expert près la cour d'appel de Paris ; André Chapus, premier vice-président au tribunal de Marseille ; Pierre Cordier, procureur de la République à Valence ; Pierre Drai, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Pierre Fabre, procureur de la République à Béziers ; Emile Fraisse, substitut à Reims ; Victor Graffan, vice-président au tribunal de Bobigny ; Jean Grange, chef de service adjoint au Sénat ; René Guillaume, maître des requêtes au Conseil d'État.

MM. Daniel Jeandet, conseiller à la cour d'appel d'Orléans ; Jacques Lacourte, notaire à Paris ; Alain Le Tarnec, avocat ; Armand Levy, avocat ; Mme Simone Ludwig, épouse Rozès, directeur de l'éducation surveillée ; MM. Jacques Massip, sous-directeur de la législation civile et de la procédure au ministère ; Roger Maufus, conseiller prud'homme à Paris ; Roger Maurel, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Pierre Minguy, président du tribunal d'Angers ; Marcel Naibert, substitut à Douai ; Jean Nayral de Puybusque, président de chambre à la cour d'appel d'Amiens ; Roch Papapietro, conseiller à la cour d'appel de Bastia ; Jean Pignerol, administrateur syndic à Troyes ; Paul Piquard, président du tribunal de commerce de Besançon ; André Ponsard, conseiller à la Cour de cassation ; Jean Romain-Huttin, substitut à Nîmes ; Mme Germaine Sénéchal, épouse Lereno, avocat ; MM. Pierre Thiébaut, vice-président au tribunal de Pontoise ; Marcel Vauthier, avocat ; Claude Zambeaux, premier substitut à Paris.

DÉFENSE

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Bozzi, préfet ; Paul Gendrot, directeur central des travaux immobiliers et maritimes ; Raymond Guichard, sous-directeur à l'administration centrale ; Jacques Pagezy, ingénieur à la délégation ministérielle pour l'armement ; Louis Gillard, colonel ; Claude Bourrillot, pharmacien chimiste.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Eugène Chagrin, substitut à Metz ; Jacques Daumard, sous-directeur à l'administration centrale ; Mme Marie Guerin, épouse Massart, secrétaire d'administration ; MM. Paul Gulenne, ingénieur ; Henri Henric, président d'une société ; André Lapeyronnie, directeur d'une société industrielle ; Gilles Legrand, examinateur à l'École polytechnique ; Paul Peyrin, professeur à l'école des pupilles de l'air de Grenoble ; André Pons, directeur de programme d'une société industrielle ; Georges Robert, ingénieur à la délégation ministérielle pour l'armement ; Jean Vernier, directeur d'une société industrielle ; Jean Bollève, sergent ; Jean Landry, adjudant ; Léon Prieger, soldat de deuxième classe ; Joseph Reydellet, adjudant.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Est promu *commandeur* :

M. Georges Sabatier, administrateur de sociétés.

Sont promus *officiers* :

MM. Marcel Girard, conseiller culturel et de coopération technique à l'ambassade de France en Algérie ; Hippolyte d'Huart, conseiller des affaires étrangères ; Pierre Le Nail, conseiller des affaires étrangères ; Carlos Arnulphy, administrateur de sociétés ; le Révérend Père Maurice Benoit, ancien directeur de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem ; Henri Cotin, conseiller à la présidence du conseil du gouvernement royal Lao ; Jacques Harmegnies, industriel ; Emile Mouclier, secrétaire général du comité central de l'Alliance française en Espagne.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Pierre Armengaud, consul adjoint à Casablanca ; Jean Budes de Guébriant, conseiller de presse à l'ambassade de France en Argentine ; Michel Huriet, consul général de France à Venise et à Trieste ; Georges Lautré, attaché d'administration ; Mme Monique Quignard, épouse Lanchon, chargée de mission à l'administration centrale ; MM. Yves Robin, conseiller à l'ambassade de France en République démocratique du Vietnam ; Pierre Rocalve, conseiller des affaires étrangères ; Maurice Bobillier, président de société ; le R.P. Frédéric Bois, aumônier au Japon ; Emmanuel Bulz, grand rabbin du Grand Duché de Luxembourg ; Jean Chevallier, administrateur de sociétés ; Elie Cohen-Hadria, docteur en médecine ; le R.P. Joseph Dubois, supérieur des missions africaines en Egypte ; Armand Frankel, industriel ; Jacques Garnier, directeur de sociétés ; Jean Girard, directeur de banque ; Emile Lentz, ancien représentant du comité national de la France libre en Écosse ; Eric Maurin, médecin ; Mgr René Pailloux, ancien évêque de Manes ; M. le R.P. Louis Peron, missionnaire en Afrique du Sud ; MM. Francis Seneca, vice-président de banque ; Jean Gillieron, délégué de la société de la Banque suisse en France.

ÉCONOMIE ET FINANCES

Est promu *commandeur* :

M. Charles Roumagnac, trésorier-payeur général du Loiret et de la région Centre.

Sont promus *officiers* :

MM. Henri Arquier, agent général d'assurances ; Robert Delacour, conseiller maître à la Cour des comptes ; Philippe Dennis, directeur de l'Institut européen d'administration des affaires ; Roger Foraste, directeur régional de l'Institut national de la statistique et des études économiques ; Lucien Génin, directeur départemental honoraire du Crédit foncier de France ; Roger Loubourier, directeur de l'Institut national de gestion prévisionnelle et de contrôle de gestion ; Max Meunier, chef de service interrégional des douanes ; Jean-Claude Petit, conseiller commercial ; Olivier Soulet, vice-président d'un comptoir industriel.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Maurice Aubenque, inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ; Jean Besson, administrateur civil ; Claude Blondel, secrétaire général adjoint de la Loterie nationale ; Pierre Boisnard, directeur adjoint du Groupement de l'industrie sidérurgique ; Charles Brandt, sous-directeur à l'administration centrale ; Jean Burgard, secrétaire général de la commission des opérations de bourse ; Joseph Chômet, trésorier principal de Moulins ; Gérard Gerolami, chef de service adjoint au service des commissions ; Jacques Gross, inspecteur départemental d'assurances ; François Henriot, président de l'Union financière pour l'industrie et l'énergie ; André Jeannin, chef de service du commerce intérieur et des prix à Montpellier ; Georges Juris, secrétaire général de la Confédération de la boucherie française ; Michel Kerherve, président de la caisse d'épargne de Vannes ; Fernand Lembourbé, chef de bureau à l'administration centrale ; André Loye, directeur général adjoint au Crédit lyonnais ; Jean Martin, directeur régional des impôts à Amiens ; Marcel Martin, commissaire général adjoint aux prix ; Pierre Montigny, directeur adjoint d'une compagnie d'assurances ; Jacques Redouin, inspecteur général à la Banque de France ; Paul Rocher, directeur régional des douanes à Chambéry ; Marcel Roux, directeur des services fiscaux à Metz ; Aymard Solanet, président de la caisse d'épargne de Roubaix ; Jacques Soilliage, contrôleur d'État ; Jean Traub, directeur de la Caisse générale de l'industrie et du bâtiment ; Henri Vanbergue, trésorier principal à Paris ; Claude Wittelson, président de la Chambre syndicale de la fourrure ; Claude Wolff, expert comptable.

ÉDUCATION

Sont promus *officiers* :

MM. André Corbière, inspecteur général de l'instruction publique ; Henri Couarraza, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale ; Urbain Forestier, président de la Mutuelle générale de l'éducation nationale.

Sont nommés *chevaliers* :

Mlle Jeanne Aeschimann, sous-directrice de l'école alsacienne à Paris ; MM. René Alexandre, proviseur du lycée Jacques-Decour de Paris ; Georges Chrétien, agent supérieur au ministère ; Mgr Jean Cuminal, ancien secrétaire général de l'enseignement catholique français ; MM. Paul Deheuvels, proviseur du lycée Louis-le-Grand de Paris ; Pierre Durvin, professeur au lycée de Beauvais ; Joseph Fontanet, ancien ministre de l'éducation nationale ; Antoine Lanfranchi, sous-directeur à la direction des affaires scolaires de la préfecture de Paris ; Martial Lapicida, inspecteur d'académie ; Robert Laroche, proviseur du lycée du Parc de Lyon ; Maurice Niveau, recteur de l'académie de Grenoble ; Roger Poumet, inspecteur général de l'instruction publique ; Mlle Cécile Puveland, inspectrice d'académie pédagogique régionale pour l'académie de Paris ; MM. Denis Rieu, inspecteur d'académie ; Joseph Sarlat, proviseur du lycée de Pointe-à-Pitre ; André Viales, inspecteur d'académie pédagogique pour l'académie de Toulouse ; Pierre Wirth, inspecteur d'académie pédagogique pour l'académie de Clermont-Ferrand.

COOPÉRATION

Sont promus *officiers* :

MM. Charles Durand, président du syndicat des entreprises minières du Gabon ; Michel Langlois, directeur de la caisse centrale de coopération économique du Congo ; Louis Comolli, médecin chef de l'hôpital de Zinder (Niger).

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Ernest Cazelles, ancien conseiller de l'Union française ; André Delhomme, vice-consul honoraire à Saint-Louis (Seychelles) ; Pierre Dequen, directeur de sociétés ; François Ellard, directeur au Sénégal de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest ; Jacques Richard, administrateur civil ; Adrien Venot, importateur-exportateur ; Michel Gleizes, secrétaire général adjoint de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer ; Jean-Paul Masseron, inspecteur général d'État à la Présidence de la République du Sénégal ; Jean Mistral, administrateur civil ; Michel Stoll, directeur au ministère de l'aménagement du territoire à Tananarive ; Henri Tranchart, conseiller technique du ministre de l'éducation nationale du Niger.

ÉQUIPEMENT

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Balmette, administrateur civil, sous-directeur à l'administration centrale ; Jean Chauvin, président-directeur général de sociétés de travaux publics ; Jean Cruset, ingénieur général géographe ; Haïk Kirikdjian, entrepreneur de bâtiment et travaux publics ; Alexandre Krimmer, vice-président-directeur général d'une société immobilière ; Jacques Launay, directeur de l'office départemental d'H.L.M. du Calvados ; André Laure, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service régional de l'équipement de la région parisienne ; André Pasquet, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur de l'école nationale des ponts et chaussées.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Pierre Avril, directeur de l'équipement du Cher ; Jean Beaumatin, président de sociétés ; René Bodreau, maître d'œuvre en bâtiment ; Roger Casaneuve, architecte ; Jacques Cros, secrétaire des affaires étrangères ; Jean Damiguet, président de société ; Georges Delmas, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Robert Devoluet, chef de bureau au ministère ; Jean Fontaine, directeur de sociétés ; Pierre Gerller, vice-président du laboratoire central d'hydraulique de France ; René Kervella, entrepreneur de travaux publics ; Léon Klaidman, président de sociétés ; Henri de Géranit de Langalerie, secrétaire général du Syndicat des entrepreneurs d'équipements industriels électriques ; Paul Malzac, directeur délégué d'une société de travaux publics ; Maxime Marchal, directeur à l'Union nationale des fédérations d'organismes d'H.L.M. ; Jean Nicolle, délégué général de l'Union nationale des industries de la manutention dans les ports français ; Louis Quarello, ingénieur des travaux publics de l'État en retraite ; Jean Renaud, directeur général d'une entreprise de travaux publics ; Maurice Renaud, administrateur civil ; André Rousseau, président de sociétés de constructions ; Robert de Schlichting, agent contractuel ; Jacques Tanzi, directeur de l'équipement des Alpes-Maritimes ; Alexis Vibert-Guigue, délégué général de l'Office central interprofessionnel du logement.

AGRICULTURE

Est promu *commandeur* :

M. Maurice Reynders, ingénieur du génie rural en retraite.

Sont promus *officiers* :

MM. André Chaigne, président de la chambre d'agriculture de la Charente-Maritime ; Ernest Deramond, président d'agence de presse agricole ; Jack Lequertier, président du comité général de la coopération agricole de la Communauté européenne ; Jues Piquet, expert conseil du pari mutuel urbain et de la Fédération des sociétés de courses ; Etienne Rollin, directeur de société ; Robert Telle, administrateur civil ; Athanase Van Ruymbeke, directeur de l'Union laitière normande.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marcel Adéma, directeur de la Société nationale interprofessionnelle de la pomme de terre ; Jean Bauchere, vice-président de caisse mutuelle de réassurance agricole ; Henri Blanc, chef du service des haras et des courses ; Louis Bordeaux-Montrieux, président de la mutualité agricole de Bourgogne-Franche-Comté ; Michel Breillat, directeur des services vétérinaires de la Charente ; Marcel Durand-Drouhin, délégué général de la Fédération nationale des comités régionaux de propagande et d'expansion des produits agricoles ; Marc Hallaire, directeur de recherches à l'Institut national de la recherche agronomique ; Georges Jumel, directeur de la chambre syndicale des industries de la conserve ; Jean Juthier, vice-président de la caisse de réassurance mutuelle agricole du Sud-Est ; Fernand Lagneau, professeur à l'École nationale vétérinaire d'Alfort ; Maurice Lecardonnel, directeur de la caisse de crédit agricole mutuel de l'Ile-de-France ; Gustave Le Prévost de la Moissonnière, président de la société d'agriculture de la Manche ; Maurice Macari, président de société de produits alimentaires ; Roger Martin, vétérinaire ; Robert Martin, agent comptable de l'Office national interprofessionnel des céréales ; Albert Mermier, président de la chambre d'agriculture de l'Isère ; Jean Mouchel, président de la fédération des syndicats d'exploitants agricoles de Basse-Normandie ; Jacques Ouachée, vice-président de la caisse de crédit agricole mutuel de l'Ile-de-France ; Jean Pinchon, directeur de société ; Emile Pommes, ancien directeur de la caisse de mutualité sociale agricole des Pyrénées-Atlantiques ; Paul Turpin, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts.

QUALITÉ DE LA VIE

Environnement

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Michel Dies, directeur du parc national des Ecrins ; Jean Servat, directeur de la protection de la nature.

Jeunesse et sports

Est promu *officier* :

M. Georges Berton, président de l'Amicale nationale des clubs corporatifs.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marcel Bitsch, président technique honoraire de la Fédération française de gymnastique ; Jacques Cheminaud, sous-directeur de l'éducation physique et sportive ; Henri Thery, journaliste.

Tourisme

Sont promus *officiers* :

MM. Paul Deketelaere, sous-directeur au commissariat général au tourisme ; Norbert Lemoine, administrateur du syndicat d'initiative de Nantes ; Léon Vrinat, conseiller technique d'une société hôtelière.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Cazaudehore, administrateur de la Chambre syndicale de l'industrie hôtelière ; Henri Gassan, délégué régional du tourisme à Chambéry ; Marie de Miribel, président du Syndicat national de l'hôtellerie de plein air ; Camille Pelletret, président du syndicat d'initiative de la Côte-d'Or.

TRAVAIL

Est promu *commandeur* :

M. Félix Bellon, vice-président de la Caisse nationale d'allocations familiales.

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Lanvers, président de l'Union des syndicats patronaux du Gard ; Yves Teisseire, administrateur civil ; Mlles Madeleine Tribolati, présidente d'honneur de la Confédération française des travailleurs chrétiens ; Marcelle Trillat, directrice du service social d'aide aux émigrants ; M. Maurice Villaret, directeur de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Raoul Barnique-Lafarge, président du conseil d'administration des ASSEDIC du Centre ; Ami Bercoff, directeur des affaires sociales à la Fédération parisienne du bâtiment ; Michel Bloch, professeur au centre de perfectionnement dans l'administration des affaires ; Pierre Bouchet, président fondateur de la Coopération ouvrière ; Georges Charréron, ancien secrétaire de la Fédération nationale des employés et cadres C.G.T.-F.O. ; Henry Charron, président de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce ; René Combes, médecin-chef de la caisse primaire d'assurance-maladie de la Haute-Garonne ; Georges Deloche, président du conseil des prud'hommes de Valence ; Philippe François, directeur de la caisse des institutions sociales de la région de Lille ; Maurice Gassin, conseiller à l'administration centrale ; Paul Gugenheim, ancien président du comité patronal d'entente de l'arrondissement de Dunkerque ; Louis Hérault, directeur administratif de la chambre syndicale nationale des représentants, agents et cadres de la vente extérieure ;

MM. Jean Hyver, conseiller prud'homme ; Philippe Lasseigne, président du syndicat des éditeurs, grossistes et importateurs de tapis ; Robert Lebouchet, président d'entreprise ; Charles Méchin, président de l'association d'aide aux travailleurs migrants de la région du Nord ; Jean Pinaud, directeur du travail et de la main-d'œuvre de Tarn-et-Garonne ; Marcel Schuler, directeur du travail et de la main-d'œuvre de la région Rhône-Alpes ; Raymond Seyer, directeur de la caisse autonome nationale de compensation de l'assurance-vieillesse artisane ; Emile Terrier, président de la caisse de congés payés de Tours ; Michel Tesson, président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Angers ; Baptiste Teyssier, directeur de la caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région parisienne ; Arthur Voegtlin, administrateur civil ; Bernard Vrillon, administrateur de la caisse nationale de compensation des cotisations de sécurité sociale des V.R.P.

SANTÉ

Sont promus *officiers* :

MM. Michel Alexiou, médecin généraliste ; René Aulagnier, président du syndicat des chirurgiens-dentistes de Paris ; Auguste Fournel, docteur en médecine ; Henri Nargeolet, chef du service central de la pharmacie et des médicaments ; Charles Schlumberger, président d'une association ; René Thomas, président du centre d'action sociale de la région parisienne.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Robert Barbin, directeur adjoint à la préfecture de Paris ; Jean Brudon, président de l'union technique intersyndicale Rhône-Alpes de la pharmacie ; Georges Delmas, médecin ; Marcel Fourcault, administrateur civil ; Henri Garnier, médecin chef au centre hospitalier de Saint-Brieuc ; Jean Julgnier, président du conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes de la région des pays de la Loire ; Jean Lang, médecin ; Francis Langlumé, président d'un groupe de laboratoires ; Pierre Le Chantoux, pharmacien ; Max Merlier, chirurgien ; Jean Rodéry, directeur de service aux hospices civils de Lyon ; Georges Houssières, chirurgien-dentiste ; Maurice Rymer, médecin ; le chanoine François Schmitt, président d'œuvres sociales.

INDUSTRIE ET RECHERCHE

Sont promus *commandeurs* :

MM. René Navarre, directeur de l'Institut français du pétrole ; Jean de Précigout, président du syndicat français des textiles artificiels et synthétiques.

Sont promus *officiers* :

MM. André Gauvenet, directeur délégué à la mission protection et sûreté nucléaires ; Camille Pinceloup, directeur de département dans une compagnie de constructions métalliques ; Lucien Vielledent, directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne ; Pierre Zeller, directeur d'une société de distribution d'énergie électrique.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Gabriel Aufaure-Thevenin, directeur d'une société de produits chimiques et fibres textiles ; Maxime Bauchet, gérant de forges et tréfileries ; Pierre Bauchet, directeur au Centre national de la recherche scientifique ; Claude Beaumont, directeur du bureau de recherches géologiques et minières ; Louis Champigny, directeur de société ; Michel Collas, directeur d'une industrie métallurgique ; Christian Devin, directeur d'une société d'équipements industriels ; Pierre Garandeau, président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction ; Jean Gerbier, directeur des études de l'Institut d'études supérieures des techniques d'organisation ; Pierre Germes, directeur dans une compagnie de recherches pétrolières ; Charles Leblois, directeur d'une société métallurgique ; Pierre Leboutet, directeur scientifique et technique de société ; André Mongrolle, chef des services de comptabilité à l'E.D.F. ; Marcel Montagnes, directeur commercial de société ; Paul Mostini, président d'une compagnie pétrolière ; Joseph Muller, directeur d'une société de vente d'automobiles ; Pierre Nègre, directeur des Houillères des bassins du Centre et du Midi, houillères de Provence ; Jean Poirier, administrateur civil ; Jean Prada, conseiller référendaire à la Cour des comptes, président d'une société de raffinage et de distribution de produits pétroliers ; Maurice Roux, directeur des Houillères de la Loire ; Yves Simmler, président du syndicat des constructeurs français de condensateurs électriques fixes ; Victor Yvernault, industriel.

COMMERCE ET ARTISANAT

Sont promus *officiers* :

MM. Henri Deluc, président de la chambre syndicale de l'automobile de la Dordogne ; Marcel Mario.i, vice-président de la chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jules Bailly-Maître, président de la chambre de métiers du Doubs et de la Franche-Comté ; Jean Couturas, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Périgueux ; Pierre Goudon, ouvrier relieur d'art ; Louis Lapierre, secrétaire général du conseil national du commerce ; Marius Noual, vice-président de la chambre de métiers du Lot ; Philippe Ranoux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Brive ; Charles Verspieren, président de la chambre de commerce et d'industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing.

ANCIENS COMBATTANTS

Est promu *commandeur* :

M. Yves Burgalat, conseiller national de l'association Rhin et Danube.

Sont promus *officiers* :

MM. Marcel André, président d'honneur du Camp Didier, maquis de l'Ain ; Charles Béraudier, membre du comité de l'Amicale du réseau Action ; Edmond Boom, président de la section de Paris de l'Amicale des anciens du 1er régiment d'aérostation ; Antonin Diener, vice-président de l'Amicale des anciens de la brigade Alsace-Lorraine ; André Jamme, membre des Forces françaises libres, compagnon de la Libération ; Jacques Nahon, médecin expert.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roger Barthélémy, président de section de l'Association des anciens combattants français évadés et des internés en Espagne ; Marcel Bayle, membre du bureau des Combattants volontaires de la Résistance du Var ; Paul Brauer, membre de l'Amicale des anciens de la brigade Alsace-Lorraine ; Marcel Brucker, membre du bureau de l'Association des déportés, internés et familles des disparus des Alpes-Maritimes ; Yves Couturier, chef de service à la Société nationale mutualiste les Médaillés militaires ; Pierre Delage, membre de l'Association des Français libres ; Guy Gaboly, ancien des Forces françaises libres ; Mlle France Georges, assistante sociale bénévole de l'Association des anciens combattants du corps expéditionnaire français en Italie ; MM. Marie Herrmann, président de l'Association des anciens de la 2e division blindée du Haut-Rhin et du territoire de Belfort ; René Loubatières, médecin expert ; Mme Paule Martin, épouse Debelle, vice-présidente de la section de Biarritz de la Société nationale les Médaillés militaires ; MM. Roger Saramito, président de l'Association des anciens combattants de la police de Nice et des Alpes-Maritimes ; René Schmitt, membre du comité de l'Association des résistants combattants ; Hans Stokman, vice-président de l'Association générale des anciens de la légion étrangère.

Déportés et internés de la Résistance

Sont promus officiers :

MM. Raymond Huppert, Charles de Lange, Louis Morel, Alain Petit, tous internés résistants.

Sont nommés chevaliers :

MM. Robert Albagnac, Pierre Boccadoro, Raymond Caillaud, Gilbert Dana, Louis Faintrenie, René Gay, Célestin Tabo, tous internés résistants.

CULTURE

Sont promus *officiers* :

MM. Robert Aron, romancier et journaliste ; Daniel Badani, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux ; Maurice Carité, journaliste ; Mlle Yvette Chauviré, artiste chorégraphique ; Maurice Druon, membre de l'Académie française, romancier et ancien ministre.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. René Arrieu, artiste dramatique ; Roberto Benzi, chef d'orchestre ; Elie Depret, maire adjoint de Provins ; René Etiemble, professeur de littérature comparée à la faculté des lettres de Paris, écrivain ; Albert Gorin, sculpteur ; Stéphane Grappelli, chef d'orchestre.

Mme Renée Jeanmaire, épouse Petit, dite Zizi Jeanmaire, artiste chorégraphique.

MM. Michel Laclotte, conservateur en chef du département des peintures du musée du Louvre ; François Lalanne, sculpteur ; Claude Laurens, architecte ; Roland Petit, artiste chorégraphique ; Georges Roze, président de la fédération des syndicats de producteurs de films de court et de moyen métrage pour le cinéma et la télévision.

UNIVERSITÉS

Est promu *commandeur* :

M. Guy Lazorthes, professeur à l'université Paul-Sabatier de Toulouse.

Sont promus *officiers* :

MM. Fernand Baron, professeur à l'université de Nantes ; Bernard Gregory, directeur du C.N.R.S. ; Pierre Grivet, professeur à l'université de Paris-XI ; Maurice Payet, professeur à l'université de Paris-VII ; René Roblot, professeur à l'université de Nancy-II ; Maurice Simonnet, professeur à l'université de Lyon-II ; Jean Stoetzel, professeur à l'université de Paris-V.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Jean Bernard, professeur à l'université de Besançon ; Pierre Boiron, professeur à l'université de Paris-VII ; Raymond Daudel, directeur du centre de mécanique ondulatoire appliquée du C.N.R.S. ; Yves Hervouet, professeur à l'université de Paris-VIII ; Henri Krier, professeur à l'université de Rennes ; Henri Lacourt, vice-président de l'Association amicale des anciens élèves de l'École centrale des arts et manufactures ; Jean Lafon, professeur à l'Institut national des sciences appliquées de Lyon ; Jacques Lethève, conservateur en chef à la Bibliothèque nationale ; Henri Pruvost, secrétaire général de l'université de Lyon-II ; Adolphe Romieux, doyen de la faculté de chirurgie dentaire de l'université de Nantes ; Roger Sananes, directeur adjoint du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ; Jean Voigt, professeur à l'Institut national polytechnique de Toulouse.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

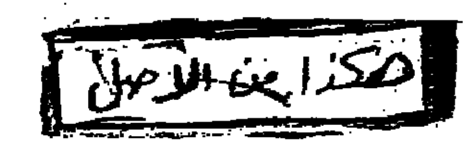
Sont promus *officiers* :

MM. Yves Mondy, secrétaire général honoraire du Comité national d'accueil des Réunionnais en métropole ; Charles Saint-Cyr, vice-président du conseil de la Martinique de l'ordre des médecins.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roger Kaddour, président du Comité territorial des sports de Nouvelle-Calédonie ; Marcel Rosier, administrateur civil ; Jacques Serre, secrétaire général de la Guyane ; Gilbert Vinciguerra, chef de service au haut-commissariat de la République dans le territoire des Afars et des Issas ; Ian Zebrowski, administrateur en chef des affaires d'outre-mer.

(A suivre.)



ÉDUCATION

Reprise en main administrative et « théorique »...

M. René Haby veut «récupérer» une partie de la recherche pédagogique

Aussitôt dit, aussitôt fait... M. René Haby, ministre de l'éducation, a entrepris de réaliser, sans tergiverser, la réorganisation de la recherche pédagogique, qu'il avait annoncée dans l'entretien accordé au « Monde » le 20 juin. Cette réforme consiste à distinguer l' « expérimentation » dans les établissements, qui sera désormais assurée directement par les nouvelles directions du ministère (direction des écoles, des collèges, des lycées), et la « recherche », à caractère théorique, qui se fera à l'Institut national de la recherche et de la documentation pédagogique (I. N. R. D. P.).

Celui-ci continuera, d'autre part, à suivre les recherches « spontanées » qui n'entrent pas dans les programmes d'action du ministère. Ce dernier ne disposant pas de moyens nouveaux, la réforme revient à scinder les équipes de l'I.N.R.D.P. et à en transférer une partie à l'administration centrale.

Cette réorganisation a provoqué une vive émotion parmi les responsables et les chercheurs de l'I.N.R.D.P. et a notamment conduit le directeur du service de la recherche, M. Louis Legrand, à présenter sa démission.

Pour M. Haby cette décision est la réalisation d'une vieille idée. Le nouveau ministre de l'éducation n'a pas oublié, en effet, les années 1964-1965 — époque de la création des collèges d'enseignement secondaire et des classes de transition — où il était responsable, à la direction générale de la pédagogie, d'un service des études pédagogiques qui n'avait de service que le nom tant ses moyens et son influence étaient réduits. Il a gardé de cette époque l'idée qu'il est inconcevable pour un ministère de décider de réformes sans pouvoir procéder aux études et aux expérimentations indispensables. Il est donc légitime que, parvenu à la direction des affaires, il ne veuille pas que les directeurs qu'il nomme se retrouvent dans la même situation.

Mais, ce faisant, le nouveau ministre semble oublier que, depuis lors, la situation a sensiblement évolué. Alors qu'en 1965 il n'existait pratiquement pas de recherche pédagogique en France, entre temps l'Institut pédagogique national — devenu en 1971 I.N.R.D.P. — s'est doté, grâce en grande partie à l'obstination du directeur, M. Legrand, d'un service de recherche devenu considérable, qui dispose de quatre-vingt-treize personnes à plein temps et d'un budget de 1 128 000 francs. Depuis 1966, ce service a effectué un travail considérable : c'est grâce à lui notamment qu'ont pu être menées à bien les recherches qui ont préparé la réforme de l'enseignement des mathématiques et du français à l'école élémentaire ou celles sur les collèges d'enseignement secondaire expérimentaux, dont M. Fontanet s'est inspiré pour proposer la suppression des filières du premier cycle. La réorganisation annoncée par le ministre revient donc pour le moment à « casser » une machine qui s'était mise en place peu à peu et avait fait la preuve de son efficacité.

Une distinction obscure

Ces considérations d'ordre administratif sont cependant secondaires par rapport à d'autres plus théoriques. M. Legrand fait, en effet, observer que la distinction établie par le ministre entre « *l'expérimentation* » et « *la recherche* » est en contradiction avec l'esprit même dans lequel ce service a fonctionné jusqu'à présent. Le ministère estime en effet que « *l'expérimentation* » désigne toutes les recherches effectuées « *en semi-grandeur* ou *en vraie grandeur* », directement dans les établissements, la recherche proprement dite concernant les études à caractère plus théorique, portant notamment sur l'évaluation des expérimentations. Or M. Legrand fait observer que la philosophie de son action consistait précisément à lier intimement l'expérimentation sur le terrain et la réflexion théorique. Les équipes de recherche étaient composées le plus souvent de professeurs en exercice qui, grâce à des décharges de service ou des crédits d'heures supplémentaires, participaient d'autre part à des groupes de travail avec des « théoriciens » (psychologues, universitaires) chargés de la réflexion théorique et de l'évaluation. Cette conception de la « *recherche-développement* » conduisait à assurer un « va-et-vient » permanent entre le terrain et la théorie, entre les enseignants et les chercheurs. En instituant une cassure administrative, on risque de tarir ce qui faisait l'une des originalités principales du système mis en place par l'I.N.R.D.P.

Que « trouve-t-on » ?

Mais, en fait, cette décision semble aussi recouvrir deux arrière-pensées également nocives. La première est que le ministre reprend à son compte une conception de la recherche pédagogique qui a traditionnellement cours au ministère, consistant à assimiler la recherche pédagogique à la recherche scientifique ou industrielle. C'est l'idée selon laquelle on pourrait distinguer en pédagogie, comme dans les autres domaines de la science ou de la technologie, une phase expérimentale et une autre de généralisation. On essaie une méthode, ou un programme nouveau, et lorsqu'on a vérifié leur efficacité « en laboratoire », on peut procéder à une généralisation en vraie grandeur.

Cette façon de voir a évidemment une part de vérité en pédagogie. On peut ainsi mettre au point une méthode audiovisuelle ou des exercices tenant mieux compte des rythmes d'apprentissage des enfants, et ensuite demander à l'ensemble des maîtres de l'adopter. Mais ce n'est là qu'un aspect de la question qui ne tient pas compte d'une dimension psycho-sociologique capitale en matière d'éducation. En effet, une méthode ou un outil pédagogiques ne seront jamais que ce qu'en feront les maîtres chargés de les appliquer. Or on constate bien souvent que les meilleurs instruments ou les meilleures procédures restent en fait lettre morte parce que les enseignants ne les ont pas véritablement intégrés dans leur pratique pédagogique, parce que ces nouveautés s'opposent à la formation qu'ils ont reçues ou à leurs « modèles » culturels, ou plus généralement parce que leur application se heurte à des contraintes institutionnelles qui avaient été sous-estimées.

Cette réalité est si contraignante que certains pédagogues peuvent légitimement soutenir qu'on ne « trouve » jamais rien en pédagogie, mais que ce qui permet aux choses d'évoluer est surtout le fait, pour un enseignant ou un établissement, d'être dans une situation de recherche. La vertu de nombreuses « découvertes » pédagogiques consiste bien souvent dans la motivation des enseignants qui les ont expérimentées ou dans l'ouverture particulière du milieu qui a permis de les établir. Transposées dans un milieu « normal », elles sont aussitôt transformées en « recettes » et, loin de contribuer à la rénovation de l'enseignement, elles ne font qu'augmenter sa rigidité. C'est un peu la démonstration qui a été faite à propos de la « révolution » de l'enseignement des mathématiques ou de l'enseignement du français.

Un « État dans l'État »

La seconde arrière-pensée est politique de deux façons. D'une part il est clair que le nouveau ministre ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires de sa maison supportent mal l'idée que la recherche pédagogique se fasse dans une institution qu'ils ne contrôlent pas directement. Les activités de l'I.N.R.D.P. prenaient en effet une extension telle que, aux yeux de certains d'entre eux, il commençait à constituer « *un Etat dans l'Etat* ». La philosophie même de la « recherche-développement » entretenait ces craintes : on pouvait concevoir qu'on aboutirait à une situation où tous les établissements de France seraient « en recherche » et échapperaient ainsi peu à peu au contrôle de l'administration. Cette perspective ne pouvait que déplaire souverainement à cette dernière — et en particulier à l'inspection générale, qui voyait ainsi son influence battue peu à peu en brèche.

Cette prolifération et cette autonomie relative de l'I.N.R.D.P. posaient aussi des problèmes politiques. C'est ainsi, par exemple, qu'on ne cache pas au ministère que l'I.N.R.D.P., en choisissant d'expérimenter de façon privilégiée la formule des groupes de niveaux dans les C.E.S., à l'exclusion d'autres systèmes, avait en quelque sorte mis le ministère devant le « fait théorique accompli » et avait ainsi conditionné ses décisions.

Un milieu contestataire

Il est bien évident d'autre part que le milieu de la recherche en éducation — comme pour la création artistique ou l'O.R.T.F. — est naturellement porté à la contestation. Ce ne sont pas les professeurs de la majorité silencieuse qui se lancent dans des expérimentations pédagogiques dont la conduite mène bien souvent à une remise en cause plus générale du système d'enseignement et du système social lui-même.

Mais cette reprise en main risque de ne pas avoir que des avantages pour le ministre. D'une part, le découpage annoncé va se heurter à des difficultés techniques considérables. Selon quels critères effectuer la répartition des thèmes et des personnes ? Comment se fera la cohabitation entre des services qui auront plus ou moins à s'occuper d'affaires semblables ?

Mais surtout la tutelle directe exercée par le ministère sur un milieu particulièrement remuant risque d'être la source de conflits innombrables. Ou bien l'expérimentation ministérielle aura un aspect purement technique, en étant notamment prise en main par l'inspection générale et coupée de l'enseignement supérieur et ses résultats risquent d'être fort décevants. Ou bien l'administration va devoir gérer directement des activités ayant un caractère souvent explosif. Le statut relativement autonome de l'I.N.R.D.P. permettait d'assurer un relais entre le bouillonnement du milieu et la rigidité de l'administration. Il pouvait protéger et canaliser les premiers et négocier avec la seconde. Avec le nouveau système cette souplesse disparaît.

Ajoutons qu'une recherche pédagogique a besoin d'être menée pendant plusieurs années avant qu'on puisse en apprécier les résultats. Cela signifie qu'elle doit être à l'abri des fluctuations du personnel administratif ou politique. L'histoire récente est riche en exemples d'expérimentations « commandées » par le ministère, parce qu'elles correspondaient à l'idée d'un homme en place, puis abandonnées par son successeur. L'expérimentation ministérielle risque fort de se trouver ainsi ballottée selon les vents changeants des idées en cours.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

RELIGION

Mgr Elchinger redoute les ambiguïtés d'un certain glissement à gauche de l'Église

Pour son discours traditionnel du 14 juillet en la cathédrale de Strasbourg, Mgr Léon - Arthur Elchinger, évêque de ce diocèse, a choisi de traiter d'une part des jeunes, d'autre part d'un certain glissement de l'Eglise vers la gauche.

A propos des jeunes, il a déclaré notamment :

« *On a beau dire que les jeunes d'aujourd'hui sont plus informés que ceux des générations précédentes. Il faut se demander si leur capacité de réflexion, la maturité de leur jugement, sont vraiment proportionnelles à la quantité et à la diversité des informations qui déferlent sur eux. Beaucoup n'ont pas le temps de réfléchir. Mais ce sont surtout les critères de discernement qui leur font défaut, puisqu'on s'habitue à appeler blanc ce qui est noir.* »

Après avoir relevé une certaine démagogie à l'égard des jeunes, Mgr Elchinger met en garde contre le danger d'un glissement inconsidéré à gauche : « *L'Evangile est incompatible tant avec un matérialisme de droite qu'avec un matérialisme de gauche. Il ne nous oriente pas vers une économie de richesse, qu'elle soit capitaliste ou socialiste. (...)*

» *On peut se demander quel régime politique correspond le mieux à la poursuite de l'idéal proposé par l'Evangile. Est-ce un socialisme démocratique ou une démocratie sociale ?*

» *Je n'hésite pas à répondre : l'Evangile ne nous fournit aucune lumière à ce sujet. L'Eglise, en tant que telle, doit rester un lieu de rencontre et d'échange pour tous les chrétiens. Elle ne doit donc pas se laisser utiliser par des meneurs politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite.*

» *En conséquence, si des groupes de chrétiens font désormais l'option socialiste, ils en ont pleinement le droit, mais à certaines conditions. Ils ne peuvent pas justifier leur choix politique comme découlant nécessairement de l'enseignement de l'Evangile. Ils ne peuvent pas non plus dire qu'ils sont à eux seuls l' « Eglise en monde ouvrier ». Certes, ils y réalisent une présence d'Eglise. Et je suis d'avis qu'on peut et qu'on doit admirer l'élan et la profondeur de leur foi, même si elle n'est pas exempte de graves ambiguïtés. Ailleurs aussi on trouve des ambiguïtés...* »

Passant enfin à la lutte des classes, Mgr Elchinger s'est exprimé ainsi : « *Ce qui me paraît le plus abusif, c'est de présenter la lutte des classes comme un idéal mythique pour les chrétiens, où ils s'engagent avec toute leur ferveur, avec toute leur foi comme dans une « pseudo-religion ».*

» *Il ne faut pas chercher à justifier la lutte des classes par l'Evangile, car c'est impossible. Que les chrétiens ne se laissent donc pas intoxiquer par certaines doctrines. (...)* »

[Evêque de Strasbourg depuis 1966, Mgr Léon-Arthur Elchinger, qui est à la tête d'un diocèse concordataire, attache une grande importance à ses homélies du 14 juillet. Il y aborde volontiers des sujets brûlants et touchant à la politique, traités d'une manière non conformiste. L'an dernier, parlant déjà des jeunes, il affirmait que « le pire des racismes était celui des générations ».

Réagissant cette fois-ci contre le danger — non imaginaire — de politiser la religion, Mgr Elchinger, visiblement agacé par la conviction que l'on peut tirer une politique de l'Evangile — sujet fort controversé, — a peut-être fait allusion à certains mouvements de jeunesse catholique, et plus particulièrement au dernier rassemblement de la Jeunesse ouvrière chrétienne, à Paris, où l'on avait remarqué notamment la présence de M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste.]

FEUILLETON

NUMERO 5

Une aventure d'Astérix le Gaulois



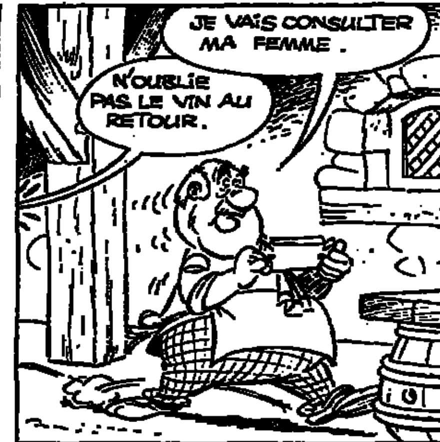
Texte de René Goscinny

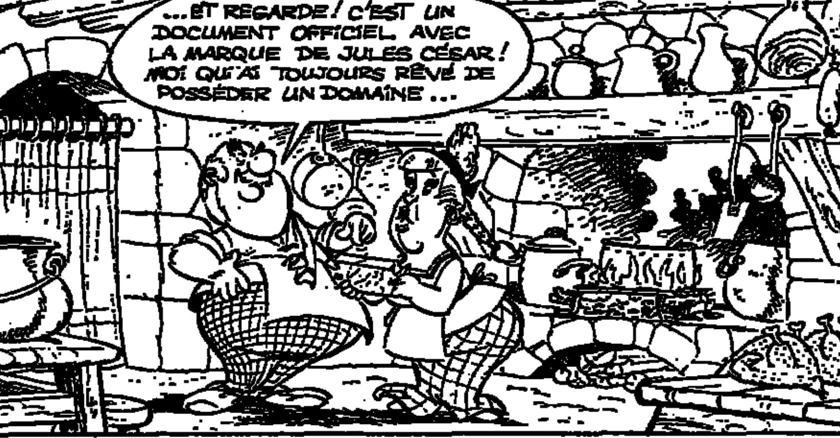
Dessins d'Albert Uderzo

Libéré après vingt ans d'armée, Roméomontaigus se rend en Armorique pour prendre possession du village que lui a offert César. Mais que faire d'un village sinon le troquer contre quelques bonnes bouteilles de vin ?









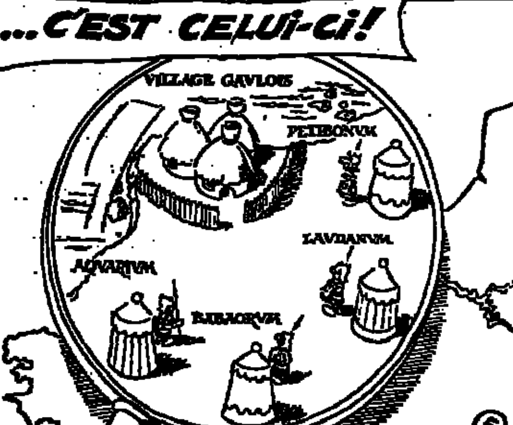












(A suivre.)

SCIENCES

La Ve République et la recherche

(Suite de la première page.)

Concorde a été construit dans le but de donner une assise à l'industrie aéronautique civile européenne : il aura sans doute pour effet de réduire les bénéfices des compagnies aériennes. Philips a inventé la mini-cassette pour un besoin précis et limité : permettre aux cadres de dicter des lettres au magnétophone à leurs secrétaires ; elle est devenue le concurrent du magnétophone et surtout du disque. L'énergie nucléaire, nul ne l'ignore, est à double tranchant. Elle sauvera probablement l'humanité de la crise de l'énergie, mais elle fait aussi peser une menace terrible sur nos têtes.

Tout chercheur est ainsi un apprenti sorcier qui met à la disposition de l'humanité des nouveautés incontrôlables. La responsabilité du scientifique est donc grande. Mais elle est indirecte, car l'usage d'une découverte ou d'une mise au point échappe à son initiateur. C'est sur d'autres que le chercheur que repose finalement l'avenir de l'innovation.

Si les conséquences d'une recherche sont imprévisibles, la lancer ou non est donc une affaire de foi. Au niveau le plus élevé, c'est le tempérament politique qui jouera. Il n'est donc pas étonnant que la gauche, généreuse et optimiste, se montre plus favorable à la recherche qu'une droite en principe rebelle aux aventures.

L'évolution de la Ve République est exemplaire. Dans une première phase, sous la présidence du général de Gaulle, la recherche et la science étaient considérées comme la panacée qui résoudrait les problèmes de la société. Un certain progressisme, qui était une part du gaullisme première manière, l'emportait. Le choc de mai 68 brisa net ce qui restait de cet élan. Georges Pompidou, dans le livre qu'il écrivit avant de devenir président de la République, ne craint pas de mettre la science en accusation. Avec la dégradation des mœurs, elle lui paraît la principale responsable de la révolution avortée de 1968.

« Ainsi, au moment même où l'individu se sent et se rend libre des contraintes traditionnelles, s'édifie une machine technico-scientifique monstrueuse qui peut réduire ce même individu en esclavage ou le détruire du jour au lendemain. Tout dépend de ceux qui tiendront les leviers de commande.

» Qu'on ne se berce pas de l'illusion du contrôle. Une fois au volant de la voiture, rien ne peut empêcher le conducteur d'appuyer sur l'accélérateur et de diriger le véhicule où il le veut. Seul le choix des dirigeants demeure à la disposition du peuple, ce choix, et les institutions, les lois qui y président.

» Choix des dirigeants. Je veux dire que la République ne doit pas être la République des ingénieurs, des technocrates, ni même des savants. » (1)

On ne peut être plus clair. La connaissance est un danger pour la société française, tout au moins aussi longtemps qu'elle n'est pas canalisée et contrôlée. La manière dont ont été conduites les affaires scientifiques depuis l'élection du deuxième président de la Ve République devient alors claire. Les crédits stagnent et, surtout, le choix des sujets de recherche est de moins en moins laissé à l'initiative des scientifiques et des techniciens.

Le changement annoncé par M. Giscard d'Estaing touchera-t-il cette politique scientifique ? L'ancien ministre des finances paraît au moins aussi effrayé que M. Pompidou par la science. Dans une interview qu'il a donnée peu avant son élection à *l'Usine nouvelle* (2), il n'hésitait pas à affirmer : *« Toute application d'une découverte scientifique, quelle qu'elle soit, devrait (...) être testée et passée au « crible » des sciences humaines, afin de déterminer si les bénéfices apparents et immédiats ne sont pas neutralisés par des nuisances psychologiques ou sociologiques non contrôlables. »*

Il faut donc museler la science et la technique pour éviter qu'elles ne so[illegible] de l'évolution. La solution est [illegible] mettre à la remorque de l'industrie. C'est ce que fait le gouvernement de M. Chirac.

C'est une position chimérique. Le gouvernement français peut contenir le développement scientifique et technique en France. Il est sans pouvoir à l'étranger. Or aucun pays développé ne se montre aussi méfiant. Les découvertes et les intentions qui bouleverseront notre société viendront d'ailleurs. Elles seront adaptées à des conditions qui ne sont pas les nôtres. Les perturbations qu'elles risquent de susciter n[e] seront que plus fortes.

JEAN-LOUIS LAVALLARD.

(1) *Le Nœud gordien*, pages 201 et 202.

(2) *Le Monde* du 15 mai 1974.

● *Lord Blackett*, qui fut lauréat du prix Nobel de physique en 1948, est mort à Londres le vendredi 12 juillet à l'âge de soixante-seize ans. Né à Londres en 1897, Patrick Maynard Stuart Blackett travailla pendant dix ans comme assistant de lord Rutherford et s'attacha à développer les premières chambres à bulles, ce qui lui permit de confirmer l'existence du positron et d'observer, en 1933, des photons en collaboration avec le professeur Occhialini. Nommé professeur à l'université de Manchester en 1937, il établit un centre de recherches sur les rayons cosmiques et fut un des artisans de la création de l'observatoire astronomique de Jodrell-Bank.

SOCIÉTÉ

LA DIFFICILE RÉSORPTION D'UN VASTE BIDONVILLE A NICE

Derrière la Digue des Français, deux mille travailleurs immigrés

De notre envoyé spécial

Nice. — De tous les bidonvilles qui subsistent en France, celui de la Digue des Français à Nice est l'un des plus grands, sinon le plus important. Il va disparaître. Environ deux mille travailleurs tunisiens et algériens y habitent encore (1), mais, dans moins d'un an, doit s'ouvrir à son emplacement l'un des chantiers de l'autoroute qui contournera la ville de Nice.

Le 1er juillet dernier, un violent incendie a détruit en partie cette concentration de taudis dont on ne peut guère soupçonner l'existence à quelques centaines de mètres de la baie des Anges. Quatre cents personnes se trouvent aujourd'hui sans abri. Ce sinistre risque d'hypothéquer lourdement la réalisation du programme de résorption du bidonville confié à la SONACOTRA (Société nationale de construction de logements pour les travailleurs), au moment même où ce projet rencontre de graves difficultés.

Encaissé dans une tranchée formée dans l'ancien lit du Var, le bidonville s'étire en longueur sur près d'un kilomètre dans un entassement de baraques faites de planches, de tôles, et de parpaings, qui sont recouvertes de toiles goudronnées ou de grands morceaux de bâches de plastique transparent. « J'ai rarement vu une telle densité d'habitation dans des conditions aussi insalubres », déclare M. Pierre Espagne, ethnologue, professeur d'université à Paris, chargé par la SONACOTRA d'étudier la vie du bidonville, afin de préparer le relogement de ses habitants. Chacun de ceux-ci ne dispose en moyenne que de 2 mètres carrés pour vivre. Pour deux mille personnes, il n'existe que deux postes d'eau dont le débit est aussi faible qu'irrégulier. Il n'y a ni gaz, ni électricité, ni égout, ni ramassage des ordures. Celles-ci s'entassent tout au long de l'alignement des baraques, répandant une odeur pestilentielle et attirant en abondance la vermine et les rats.

« Malgré tout, ces gens réussissent à vivre « dignement », selon une expression consacrée par une opinion qui ignore souvent à quel point cela est paradoxal. » En faisant cette remarque, un membre d'une association d'aide aux travailleurs immigrés ajoute : « Les quelques aménagements sommaires qui ont été apportés sont le fait de la SONACOTRA, et il y a peu de temps. Depuis le début de son implantation en 1967, le bidonville ne pouvait compter que sur lui-même. S'il vit totalement en marge, c'est avant tout qu'il y a été placé par l'indifférence des autorités locales. »

« Une petite capitale arabe »

En dépit de son aspect et de l'exiguïté de l'endroit, le bidonville de la Digue des Français est une véritable ville. Il en a les structures, l'organisation et la fonction. En outre, sa particularité et son importance tiennent principalement au fait qu'il devient, à la fin de chaque semaine, le lieu de rencontre de toute la communauté nord-africaine de cette région de la Côte d'Azur. La population est alors fréquemment estimée à plus de cinq mille personnes. Parfois, de très loin, du Var ou des Bouches-du-Rhône, on vient à la Digue des Français faire son ravitaillement ; mais aussi pour s'y distraire, s'informer (d'un emploi, par exemple) et retrouver des traditions culturelles. Musiciens et danseurs animent souvent ces marchés hebdomadaires.

« La Digue des Français est une petite capitale arabe émigrée », note un étudiant tunisien, l'un des assistants de M. Espagne. Selon l'enquête menée par ces derniers depuis un an, on compte, sur moins de 4 000 mètres carrés, 51 cafés, 34 épiceries, 20 magasins de vêtements ou ateliers de confection, 11 boucheries, 3 coiffeurs, un réparateur de cyclomoteurs et même un arracheur de dents. Bœufs et moutons, achetés directement à des paysans de la région, sont abattus sur place selon la coutume musulmane. Enfin, la prostitution représente une part importante de tout ce commerce.

Pour une grande part, l'économie du bidonville échappe évidemment à tout contrôle, toute taxe ou impôt. Dans de telles conditions, certains chiffres d'affaires sont considérables. Le seul contrôle qui s'exerce est celui des *« gros commerçants »* dont le bidonville a fait progressivement mais rapidement la fortune. Une petite *« mafia »* existe à la Digue des Français. Des Français profitent également de ce vaste marché pirate. C'est le cas des fournisseurs. L'un d'entre eux, bien connu et respecté de tout le monde, n'hésite pas à circuler dans le bidonville, un revolver à la ceinture. En outre, les proxénètes sont souvent liés au *« milieu »* niçois. Des travailleurs immigrés s'étonnent que certaines de ces activités florissantes puissent échapper à la vigilance des autorités locales.

La plupart de ceux qui ainsi *« vivent »* du bidonville sont, bien sûr, hostiles à sa disparition prochaine. Certains, dit-on, ne ménageraient pas leurs efforts pour tenter d'influencer l'opinion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bidonville.

Après l'incendie qui, le 1er juillet, a dévasté un quart de la surface du bidonville, la réalisation du programme de résorption est devenue à la fois plus urgente et plus difficile. Cet incendie a révélé, s'il le fallait, le danger que couraient des centaines de personnes. De nombreux sinistrés ont tout perdu. A la veille des vacances, d'importantes sommes d'argent ont été détruites par le feu. Un travailleur tunisien n'a pu sauver les économies qu'il avait faites depuis sept ans. Père de six enfants, il allait retourner au pays le mois prochain. D'autres ont été renvoyés par leurs patrons pour avoir perdu deux jours de travail, à fouiller des décombres ou faire des démarches pour reconstituer leurs papiers.

Le programme établi par la SONACOTRA prévoit la construction d'un foyer de deux cent quatre-vingt-cinq places. Le logement de deux cent cinquante-cinq personnes par l'Office des H.L.M. et l'installation d'une cité provisoire composée d'éléments préfabriqués d'une capacité de mille lits. Or le chantier, sur lequel devait s'installer le foyer dans le quartier Saint-Augustin — non loin du bidonville, — a dû être arrêté. Un comité de défense, créé le mois dernier par les habitants de ce quartier, a organisé une pétition pour empêcher *« coûte que coûte »* la construction de ce foyer indésirable dans *« un quartier en pleine expansion et de grand standing » « Il y va de la sécurité de nos familles*, peut-on lire dans un tract. *Il en résultera aussi une moins-value pour les appartements et commerces acquis avec beaucoup de difficultés et de privations par les rapatriés et les petits retraités, ouvriers et employés »*. Il a fallu rechercher un terrain de remplacement.

D'autre part, la construction de la cité provisoire sera, elle aussi, retardée. Son emplacement est prévu dans la plaine du Var, en amont du bidonville, sur des terres de cultures maraîchères. Les agriculteurs refusent pour l'instant de les céder, mais cet obstacle n'est pas de même nature que le premier : en effet, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles proteste surtout contre le principe d'un nouvel empiètement de la ville sur le domaine agricole.

« Nous manquons d'espace pour construire, et le coût des terrains est devenu prohibitif, déclare M. Pierre Lambertin, préfet des Alpes-Maritimes. *La situation foncière est devenue paroxystique. Bâtir les nouveaux centres d'accueil destinés aux immigrés est pour moi une priorité, davantage que la construction de l'autoroute, par exemple. Ce sera long, mais nous y arriverons. »* Le préfet semble insister sur ce point pour éluder la discussion au sujet de la pétition diffusée dans le quartier Saint-Augustin. Finalement, il déclare : *« Rien n'est moins démocratique qu'une pétition. Un comité de défense est rarement représentatif. De toute façon, l'emplacement contesté n'était pas le meilleur, à bien des points de vue. »* Racisme, ségrégation, discrimination ? M. Lambertin, embarrassé, se refuse à prononcer ces mots. Ce phénomène de rejet n'est pourtant pas chose nouvelle à Nice. Quelques mois plus tôt, la création d'un foyer de travailleurs immigrés dans un autre quartier avait fait l'objet d'une pétition très semblable, mais cette fois sans résultat.

Sur la Côte d'Azur, les travailleurs immigrés s'inquiètent de plus en plus de l'ostracisme dont fait preuve à leur égard une partie de la population locale. Ils n'ignorent pas qu'ils représentent, dans cette région, une communauté proportionnellement plus importante que dans le reste du pays. Dans les Alpes-Maritimes, l'augmentation de la population maghrébine depuis 1968 a dépassé 50 % (2) et dans le Var 60 %. En certains endroits, cette concentration est un facteur de déséquilibre social et elle s'oppose, selon les sociologues, à la présence de nombreux Français rapatriés d'Afrique du Nord. Ils sont plus de soixante mille dans les Alpes-Maritimes et près de trente mille à Nice.

Racisme et incident

Mais ce rapport n'explique pas tout. Il faut également compter avec un racisme latent plus ou moins conscient, les incompréhensions, les mythes ou les fantasmes qui s'additionnent en certaines occasions. Depuis plus d'un an, des tensions se sont manifestées, des incidents ont éclaté, notamment à Grasse, à Toulon, à Ollioules, à Juan-les-Pins, et surtout à Marseille après le meurtre d'un conducteur d'autobus par un Algérien, le 25 août 1973. Cette affaire déclencha une série d'agressions contre des travailleurs nord-africains. Non loin de Nice, à Cagnes-sur-Mer, pendant l'été dernier, des jeunes gens de la ville chassèrent violemment un groupe de jeunes immigrés à qui ils avaient interdit l'entrée d'une salle de bal.

A Nice, plusieurs dizaines de travailleurs nord-africains, la plupart résidant dans un bidonville, ont été victimes d'agressions — trois d'entre eux au cours de la même nuit, en mars dernier. Il convient de noter que ces incidents se sont produits souvent près des grands ensembles de l'ouest de la ville, non loin du quartier Saint-Augustin, à proximité du bidonville. Pour le préfet, M. Lambertin, comme pour M. René Asso, directeur départemental des polices urbaines, il s'agit principalement de *« violences du samedi soir »* qui trouveraient leur origine dans le *« désœuvrement de certaines bandes de jeunes dans les banlieues »*. Un représentant de l'Amicale des Algériens en Europe ne nie pas cette constatation, mais il ajoute qu'il s'agit parfois de *« ratonnades »* dans la mesure où cette violence n'est pas toujours aussi gratuite qu'on veut bien le dire, et qu'elle peut être le résultat de *« provocations racistes »* dirigées par des militants de groupes d'extrême droite. La présence de ces derniers à Nice serait récemment devenue de plus en plus manifeste.

Les habitants du bidonville rapprochent ces faits de l'incendie du 1er juillet. Celui-ci, en moins de deux heures, a été précédé de trois débuts d'incendie. *« Une enquête judiciaire est en cours »*, déclare M. Asso, qui ne croit guère à la thèse de l'attentat. Mais l'Association de soutien aux travailleurs immigrés des Alpes-Maritimes (ASTIAM) a déclaré son intention de déposer une plainte.

« Le climat devient vraiment malsain à Nice, dit un ouvrier algérien. *Beaucoup de camarades préfèrent rester à la Digue des Français plutôt que d'être relogés en ville »*. De son côté, M. Espagne ajoute : *« Après avoir vainement cherché à Nice un logement et s'être vu opposer des refus en raison de leur nationalité, des immigrés sont revenus au bidonville comme d'autres qui, après avoir habité quelques mois dans le centre, n'ont pu supporter le climat de défiance régnant autour d'eux. »*

Les travailleurs immigrés sont encore plus inquiets de leur sort lorsqu'ils constatent que ces manifestations de rejet paraissent cautionnées par certaines informations qui ont dans la vie locale un caractère quasi officiel.

« Le seuil de tolérance »

Le mensuel *l'Action Nice-Côte d'Azur* (3), dont M. Jacques Médecin, maire de Nice, possède la majorité des actions, a publié au mois d'avril dernier un reportage sur le bidonville de la Digue des Français, intitulé *« En marge des lois »*. L'auteur de cet article, tout en décrivant le décor sordide du bidonville, laisse clairement entendre à plusieurs reprises que ses occupants se sont installés dans *« la société de consommation »*, et il conclut ainsi : *« Nous quittons la Digue des Français. (...) Dans une brasserie du centre ville, nous buvons une chope de bière. A la table voisine, un groupe de vendeuses de Prisunic pépient comme des moineaux. Elles aussi ne gagnent que 1 100 F par mois et il ne leur est pourtant jamais venu l'idée de vivre dans un bidonville. Nous avions grand besoin d'être réconfortés. »*

Un membre de l'ASTIAM fait alors ce commentaire : *« Un article de ce genre, la pétition du quartier Saint-Augustin adressée aux élus locaux et quelques autres faits de cet ordre laissent mal augurer des possibilités d'intégration de la communauté nord-africaine dans l'agglomération niçoise après la disparition du bidonville. Dans ce problème de cohabitation, l'attitude de la municipalité sera déterminante. »*

A ce propos, les travailleurs immigrés se souviennent de la présence de M. Jacques Médecin à la tête d'une manifestation de soutien à l'État d'Israël durant la guerre d'octobre. *« Je souhaite*, avait-il dit, *la victoire du peuple et des armées d'Israël »*. Ces mots avaient causé une vive émotion dans le bidonville. *« Cette prise de position du maire de Nice nous paraît cependant moins grave que certaines déclarations concernant directement les questions de l'immigration »*, dit un ouvrier tunisien. Sous le titre *« L'immigration : un seuil de tolérance à ne pas dépasser »*, *l'Action Nice-Côte d'Azur* reprenait récemment à son compte une formule de M. Médecin : *« La France ne doit pas être la plus grande école et le plus grand hôpital du tiers-monde »*. Lors d'un débat de censure à l'Assemblée nationale, en 1971, M. Médecin s'adressait ainsi au gouvernement :

« ... Ne tolérez plus la venue en France de malades algériens qui occupent 39 % de nos lits d'hôpitaux : le déficit de la Sécurité sociale diminuera d'autant. Puisque l'Algérie spolie les compagnies, mettez fin au transfert de dizaines de milliards du Trésor français au Trésor algérien et consacrez ces sommes à l'indemnisation des rapatriés... » Enfin, les travailleurs immigrés tiennent pour significatif le fait que, quelques jours après l'incendie du bidonville, M. Médecin ait pris la défense de la politique d'apartheid du gouvernement sud-africain à l'occasion du jumelage des villes de Nice et du Cap.

FRANCIS CORNU.

(1) 60 % de Tunisiens et 40 % d'Algériens.

(2) En 1973, près de 30 000 ressortissants nord-africains résidaient dans le département.

(3) Cette publication, largement diffusée à Nice, portait auparavant le titre « Action municipale ».

UN NUMÉRO SPÉCIAL DE LA REVUE « ACTES »

La revue « Actes » (1) consacre son numéro de mai-juin 1974 aux problèmes juridiques qui se posent aux travailleurs immigrés. Tout à la fois politique et juridique (« Pour les classes dominantes la politique d'immigration a un objectif : assurer la croissance de l'économie capitaliste. Elle a des moyens juridiques : un ensemble de règles discriminatoires et restrictives qui s'imposent aux immigrés »), « Actes » approfondit les problèmes de la réglementation du séjour et du travail en France, du logement, du contrat de travail et de la sécurité sociale, des expulsions du territoire et de l'inégalité devant les tribunaux.

(1) « Actes », n° 3, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris ; 6,50 F.

FAITS DIVERS

ACCIDENT DE VOITURES PRÈS DE DIJON

Six morts

Deux voitures effectuant en même temps une manœuvre de dépassement sur une route à trois voies se sont heurtées de front, le samedi 13 juillet, sur la route Dijon-Gray, à 1 kilomètre environ de Dijon. L'accident a fait six morts : MM. Anton Dimitriu, quarante-neuf ans, originaire de Mastacam (Australie), et son fils Georges, treize ans ; Daniel Belin, vingt-sept ans, né à Echenz-la-Meline (Haute-Saône), Marcel Debosse, vingt-quatre ans ; Louis Vautrin, vingt et un ans, tous les deux de Vitteaux (Côte-d'Or), et Gérard Merchier, vingt-deux ans, domicilié à Clichy. — *(Corresp.)*

● *Collision en Haute-Savoie : quatre morts et un blessé grave.* — Dans la nuit du dimanche 14 juillet deux voitures sont entrées en collision à Etrembières, en Haute-Savoie. L'accident a fait quatre morts : M. Claude Billot, quarante-cinq ans, et son épouse Henriette, quarante-six ans, Mme Danièle Boussalem, trente-deux ans, et Karin Boussalem, onze ans. Le second enfant, Aïssa, dix ans, est dans un état grave. La violence du choc et l'absence de tout témoignage ont empêché jusqu'alors les enquêteurs d'établir les circonstances exactes de l'accident.

● *Les deux repris de justice*, assiégés depuis le jeudi 11 juillet dans le sous-sol de la Cour fédérale de Washington, où ils avaient retenu jusqu'à dimanche matin sept otages, ont accepté de se rendre, dimanche après-midi. Les sept otages étaient parvenus à s'échapper. — *(A.F.P.)*

JUSTICE

A la prison de la Santé

UN JEUNE DÉTENU SE PEND DANS SA CELLULE

Un jeune détenu, M. Patrick Perrot, âgé de vingt-trois ans, s'est pendu dans sa cellule de la quatrième division de la Santé — le centre médico-psychologique — dans la soirée du 11 juillet.

M. Perrot, qui était en observation psychologique depuis le 15 mai, avait déjà tenté de mettre fin à ses jours.

Ce décès porte à onze le nombre des détenus qui se sont donné la mort depuis le début de l'année. A la même époque, en 1973, vingt détenus s'étaient suicidés.

● *L'enlèvement de la clinique de Rennes.* — Mlle Monique Desbois, âgée de vingt et un ans, qui avait enlevé un nouveau-né, David Collin, dans une clinique de Rennes *(le Monde* daté 14-15 juillet), a été inculpée d'enlèvement sans fraude ni violence par M. Simon Luciani, juge d'instruction. Son compagnon, qui se trouvait avec elle au moment de son interpellation, a été laissé en liberté. — *(Corr.)*

● *Le juge des référés de Chambéry a condamné*, vendredi 12 juillet, un entrepreneur local à verser à chacun des dix-sept bûcherons marocains qu'il employait une provision de 550 francs et a prononcé la résiliation du contrat de travail liant ces ouvriers à leur employeur.

Cette condamnation est la conséquence d'une plainte des bûcherons à propos des conditions du logement assuré par l'employeur, conditions qui ont été jugées très mauvaises par le tribunal.

● *L'incendie de la discothèque de Port-Chester*, dans l'État de New-York, au cours duquel vingt-quatre personnes trouvèrent la mort le 29 juin dernier, est d'origine criminelle. Un porte-parole de la police a annoncé le vendredi 12 juillet qu'un jeune homme âgé de 22 ans, Peter Leonard, a été inculpé pour avoir volontairement mis le feu à un bowling voisin de la discothèque. Selon l'enquête, le feu, après avoir couvé durant plusieurs heures dans le bowling, s'est propagé à la discothèque, asphyxiant vingt-quatre danseurs. — *(A.F.P.)*

● *Le docteur Arthur Epstein*, chirurgien français établi à Oujda, au Maroc depuis 1960, a été expulsé le vendredi 12 juillet au terme d'un emprisonnement de dix-neuf mois pour trafic de drogue, tentative de corruption de fonctionnaire, et pour des transactions financières illicites. — *(Corresp.)*

● *Peine aggravée en appel pour un insoumis.* — Poursuivi pour insoumission, M. Eric Laporte, vingt-cinq ans, éducateur, demeurant à Corbeil-Essonnes, condamné le 19 février dernier à six mois d'emprisonnement par le tribunal de Dijon, vient de voir sa peine aggravée d'un mois en appel.

Objecteur de conscience, M. Laporte n'acceptait pas *« le port des armes et la violence »*. Il avait en outre refusé, au mois de décembre 1972, son affectation à Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or), dans une formation civile de l'Office national des forêts.

Le Monde DE L'ÉCONOMIE

Le souvenir de la grande crise

LES TERREURS DISCRÈTES DU « RÉTRO »

Par PAUL-MARC HENRY (*)

UN film récent nous restitue, avec talent, le climat politique d'une France et d'une Europe frappées de désarroi intellectuel, désarroi qui permettait aux faiseurs de miracles de proposer des recettes magiques.

L'élément-clé de la carrière de Stavisky, telle que nous la présente Alain Resnais, c'est sa conviction profonde qu'il peut proposer des solutions susceptibles de faire redémarrer une machine économique et financière grippée par la crise *mondiale*.

Qu'il s'agisse de bons hongrois sur le plan international, et de bons de Bayonne sur le plan national, le manipulateur financier propose une solution astucieuse, sinon brillante, basée sur le réamorçage des circuits économiques bloqués. L'opération est qualifiée d'escroquerie, parce qu'elle s'effectue au bénéfice d'un seul individu, elle aurait pu être qualifiée de géniale si l'Etat s'en était chargé.

Un moteur froid et récalcitrant

Cette notion de blocage des circuits, qui entraîne la paralysie générale du système, représente, sans doute, la caractéristique majeure de la décennie précédant la seconde guerre mondiale. On pourrait comparer toutes les tentatives de relance de la machine économique occidentale pendant cette période à de grands coups de manivelle, donnés par des mécaniciens plus ou moins habiles, afin de faire repartir un moteur froid et récalcitrant.

L'ensemble des phénomènes économiques et sociaux que l'on a pris l'habitude de regrouper sous le titre général de la crise de 1929, est marqué par le fait fondamental du sous-emploi généralisé des capacités humaines et matérielles de production, entraînant une baisse réelle et massive des revenus, le dessèchement progressif des circuits des biens et des personnes, et la dégradation progressive de l'idée de liberté dans l'ordre économique.

Sous l'impulsion des théoriciens de la conjoncture comme Ferdinand Grunig et de praticiens de la politique monétaire comme Hjalmar Schacht, le peuple allemand était entré, dès 1934, dans la voie d'une mobilisation des ressources nationales par le contrôle des échanges avec l'étranger, et de la remise en marche des circuits intérieurs, dans le cadre d'une politique d'emploi entretenue par un financement public abondant, dirigé vers les secteurs des biens d'infrastructure, d'équipement, puis d'armement.

Il n'y a pas, au moins au départ, de différence fondamentale entre, d'une part, les essais de réamorçage de la grande économie américaine par l'injection de fonds publics et la mise en œuvre de grands travaux civils entrepris pragmatiquement par *le président* Roosevelt et, *d'autre part, la* politique semi-autarcique du Dr. Schacht, si ce n'est que l'Amérique était en position de créditrice par rapport aux pays de l'Europe occidentale ruinée par la guerre de 1914-18. L'Allemagne, au contraire, plus encore que tout autre pays européen, était fondamentalement débitrice dans le cadre de ses obligations publiques, comme les réparations, ou privées, par le jeu désordonné de ses emprunts municipaux et industriels auprès du système bancaire anglo-saxon. *Les Etats-Unis, créditeurs*, restent libéraux sur le plan monétaire. L'Allemagne, débitrice, pratique le contrôle des changes et la compensation bilatérale.

Où se trouve le point commun ?

Il n'y a donc, en apparence au moins, aucune similarité entre la situation des années 30 et celle des années 70. L'Europe dans son ensemble n'est plus débitrice vis-à-vis des Etats-Unis. L'Allemagne fédérale est régulièrement créditrice dans sa balance commerciale et sa balance des paiements. Les capacités du potentiel industriel du monde occidental sont utilisées pratiquement dans leur totalité. Le plein emploi de la main-d'œuvre des pays de marché semble assuré au maximum.

Cette main-d'œuvre elle-même est devenue rare, ce qui ne permet d'attendre des accroissements de production que d'une nouvelle amélioration de la productivité et d'un bond en avant du niveau technologique de la production.

Pourquoi, dans ces conditions, l'Occident reste-t-il obsédé par le « rétro économique », comme il l'est dans le domaine de la mode et de l'art ?

Le point commun des deux situations ne se trouve ni dans le niveau de production ni dans le volume du commerce extérieur. Celui-ci présente, en effet, de nos jours un tableau si prospère en volume et en diversité à l'échelle globale, que, pour Schacht, comme pour Roosevelt, de telles perspectives auraient relevé de l'utopie délirante.

Le point commun des deux situations se trouve dans le péril d'un blocage généralisé des circuits économiques à la suite d'un surendettement accompagné de l'inca*pacité immédiate des économies débitrices* de livrer des marchandises et des services à un niveau correspondant à des obligations de paiement toujours accrues, et de celle des économies créditrices d'absorber ces biens et ces services dans un délai raisonnable.

Grunig, constatant l'impasse totale qui avait été atteinte malgré les plans Dawes et Young, à la suite du refus des pays créditeurs d'accepter des transferts réels de marchandises et de services en provenance de l'Allemagne, avait esquissé une théorie nouvelle des courants monétaires à sens unique, c'est-à-dire non compensés par des mouvements de marchandises en sens inverse. Il avait énoncé la règle suivante qui relève de l'évidence : « *A défaut de courant de marchandises positif, tout amortissement de dette est impossible.* »

Il constatait que, si le niveau général économique conditionnant la production de biens réels ne permettait pas de répondre dans un délai raisonnable à l'accroissement des potentiels monétaires, l'ensemble de l'appareil économique était affecté par des *tensions excessives de tous ordres*. En outre, la tendance naturelle de la part des créditeurs, compte tenu de cette incapacité de transfert réel et de la volonté de protéger le pouvoir d'achat de leur créance, était d'épargner à court terme, ce qui évidemment ne facilite pas le financement des *investissements à long terme indispensable* pour accroître la capacité de production.

C'est sur ce point que l'on peut déceler une certaine ressemblance avec la situation actuelle des grands pays débiteurs de l'Occident qui doivent transférer des ressources monétaires massives en paiement des produits pétroliers vers des pays qui sont incapables d'absorber des contreparties correspondantes en produits de consommation et en biens d'équipement, fournis par les pays acheteurs.

(Lire la suite page 14, 4e col.)

(*) Président du Centre de développement de l'O.C.D.E.

BULLETIN

La chirurgie sans scalpel

QUEL mal frappe l'agriculture française qui jette sur les routes et devant les préfectures les paysans en colère ? Une gangrène du revenu. Des microbes monétaires ont en effet infecté la plaie de la surproduction. Le traitement aux antibiotiques — la gestion des marchés — s'est révélé inopérant, car administré à trop petites doses par des infirmiers ne connaissant pas l'ampleur du mal.

Les praticiens français alertés préparent au chevet de la malade de nouvelles médications : injections de crédits supplémentaires, cataplasmes de mesures sociales, purgatifs des marchés. On compte sur l'acupuncture communautaire pour endormir la douleur.

La métaphore médicale ne caricature pas : on conduit la politique agricole comme la chirurgie se pratiquerait sans utiliser le scalpel. En l'occurrence, il s'agit de briser le cercle infernal du marché qui commande le revenu des agriculteurs. Pour augmenter leur pouvoir d'achat, les paysans sont contraints de produire de plus en plus, même si personne, à l'autre bout de la chaîne, n'est disposé à acheter « baby-beefs », piquette méridionale ou pêches farineuses

Or, on ne peut rien distribuer gratuitement sans casser le marché. Dès lors, il faut soit détruire des milliers de tonnes de fruits ou d'artichauts, soit brader les stocks. Du beurre à 10 F le kilo est vendu aux magasins soviétiques à 2 F. Du bœuf à 9,50 F est cédé à l'U.R.S.S. à 4,50 F. La différence est faite par le contribuable, qui précisément ne voulait pas acheter ces produits.

Scandale ? Peut-on en douter ? Rien n'a été clairement entrepris depuis quinze ans pour donner à l'agriculture européenne en général, et française en particulier, une structure économique efficace !

Les projets, qui avaient pour objet, avant toute chose, de donner aux paysans un revenu décent — les plans de MM. Mansholt et Vedel par exemple, — ont été jetés aux orties. Pourtant, une meilleure organisation de la production pourrait aider la majorité des agriculteurs, qui restent de condition modeste, à trouver les débouchés et donc le revenu dont ils ont besoin. Mais il est vrai que cela pourrait modifier sensiblement la géographie électorale des campagnes. Nos gouvernants envisagent-ils de prendre ce risque ?

LES D.T.S.

nouvelle monnaie internationale ?

Depuis le 1er juillet, le Fonds monétaire international a cessé d'évaluer la valeur des droits de tirage spéciaux par référence à un poids d'or pour la calculer tous les jours en prenant pour base les cours des seize monnaies les plus importantes en termes de commerce international (mais le franc suisse est exclu). Cette innovation constitue-t-elle une véritable réforme ?

Par PASCAL SALIN (*)

LES événements monétaires internationaux des dernières années ont laissé croire à beaucoup que le dollar était en « *crise* » et qu'il n'était plus capable de jouer le rôle international qu'il avait joué pendant si longtemps. Cette opinion nous paraît tout à fait contestable, mais elle est si largement partagée qu'elle a conduit à *l'idée qu'il serait nécessaire de remplacer* le dollar par les droits de tirage spéciaux (DTS) dans la fonction numéraire. Des propositions en ce sens ont été faites dès l'assemblée générale du Fonds monétaire international en 1971.

Il est étonnant qu'une telle réforme *ait pu être présentée comme une innovation* fondamentale, alors que la fonction de numéraire de la monnaie est certainement sa fonction la moins importante. *Ce qui fonde le caractère* monétaire d'un actif n'est pas le fait qu'il soit utilisé comme unité de compte (la guinée, en Grande-Bretagne, est une unité de compte mais non une monnaie), mais le fait qu'il constitue un pouvoir d'achat disponible immédiatement et à *faible coût, et une bonne réserve de* valeur. Définir les parités des monnaies en termes de DTS, établir des tableaux statistiques en DTS plutôt qu'en dollars — comme on le fait maintenant, — rien de cela ne conduit à la réforme du *système monétaire international au-delà* d'un seuil purement symbolique.

« Désirables » et « liquides »

Mais il a été décidé récemment d'effectuer une autre réforme : depuis le 1er juillet une unité de DTS est définie à partir d'un « panier » de monnaies, plus précisément comme une moyenne pondérée de la « valeur » des monnaies dont la part dans les exportations mondiales a dépassé 1 % pendant la période des années 1968 à 1972. Autrement dit, la valeur des DTS est censée refléter l'évolution moyenne de la « valeur » des monnaies les plus importantes du monde. Détenir un DTS est donc aussi intéressant que détenir un stock « *moyen* » des *monnaies les plus courantes*. Cette décision a pour objet de rendre les DTS aussi « désirables » — on pourrait dire « liquides » — que la moyenne des monnaies (mais pas plus !). Cette désirabilité des DTS devrait être également accrue par la décision parallèle d'accroître les taux d'intérêt les rémunérant. Ainsi, à côté de leur fonction de numéraire, les DTS joueraient, plus que par le passé, un rôle d'actif de réserve international.

Or on peut montrer, à partir d'un exemple simple, que les modalités techniques qui ont été adoptées ne permettent pas de donner aux DTS le double rôle de numéraire et d'actif de réserve.

Supposons que le monde se compose de trois pays, avec trois monnaies, le franc, le deutschemark et le dollar. Supposons encore que, l'or n'étant pas pris en considération pour le moment, le franc soit pris comme unité de compte et que les taux de change en termes de francs — mais on aurait pu choisir n'importe laquelle des monnaies — soient les suivants :

$$1\ DM = 2\ F;\quad 1\ \$ = 3\ F$$

Conformément à la décision de fixer la valeur des DTS par référence à un ensemble de monnaies, la valeur du DTS sera déterminée par une expression du type :

$$1\ DTS = a\,F + b\,DM + c\,\$$$

où a, b et c sont des coefficients de pondération et où F, DM et $ représentent la « valeur » d'une unité de F, de DM et de $ respectivement. Pour simplifier la démonstration on supposera que le même poids sera donné à chaque monnaie, c'est-à-dire que l'on aura :

$$1\ DTS = \frac{1}{3}F + \frac{1}{6}DM + \frac{1}{9}\$$$

(puisque, en effet, un DM vaut 2 F, 1/6 de DM est bien équivalent à 1/3 de F ; de même, 1/9 de $ est égal à 1/3 de F).

On constate bien que :

$$1\ DTS = 1\ F = 1/2\ DM = 1/3\ \$$$

Supposons maintenant que le franc soit dévalué de telle sorte que l'on ait :

$$1\ DM = 4\ F;\quad 1\ \$ = 6\ F$$

La valeur d'un DTS devient alors, en termes de francs :

$$1\ DTS = \frac{1}{3}F + \frac{4}{6}F + \frac{6}{9}F = 1.667\ F$$
$$(= 0.43\ DM = 0.28\ \$)$$

Ainsi, la valeur du DTS a légèrement baissé en termes de DM et de $, que *l'on peut considérer comme les monnaies* fortes dans la conjoncture hypothétique supposée ci-dessus, mais elle a monté en termes de francs. La formule de calcul de la valeur du DTS lui permet d'être un instrument de réserve de valeur presque aussi bon que les monnaies *les plus appréciées relativement*. Il est évident que, dans le cas où les pondérations attribuées au DM et au $ seraient plus importantes par rapport à celle du franc, le pouvoir d'achat du DTS se maintiendrait encore mieux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il avait parfois été proposé que les coefficients de pondération soient d'autant plus grands que la monnaie considérée est plus « stable », ce qui aurait pu conduire à modifier ces coefficients dans le temps.

Dans l'exemple ci-dessus, nous étions partis de l'idée que le franc (ou toute autre monnaie) servait d'unité de compte, c'est-à-dire de numéraire. Or, ceci est contraire à l'idée si généralement répandue qu'aucune monnaie nationale ne doit avoir un statut particulier dans le système monétaire international. Supposons donc que le DTS soit choisi comme numéraire, les parités des monnaies étant déclarées en termes de DTS.

(Lire la suite page 14, 4e col.)

(*) Professeur à l'université Paris-IX Dauphine.

● ERRATUM. — C'est par suite d'une erreur matérielle de transmission que dans l'article de Paul Fabra paru la semaine dernière à cette place sous le titre « *L'endettement extérieur aggrave les risques d'insolvabilité* » il a été fait mention des pertes de change essuyées par la Société de banque suisse. Celle-ci n'est nullement en cause. Et, comme l'encadré qui accompagnait cet article en fait foi, c'est à l'Union des banques suisses qu'il était fait allusion.

S.O.S. PÉTROLE !

Par JEAN CHENEVIER (*)

LE niveau des prix de l'énergie en France à l'heure actuelle et le refus persistant des pouvoirs publics de rétablir, dans ce domaine essentiel, la vérité des prix seront sans doute dans l'avenir un *sujet de réflexion*, voire d'étonnement pour l'observateur. Dans le présent, la situation ainsi créée est un motif d'angoisse — le mot n'est pas trop fort — pour tous les industriels de ce secteur, et notamment ceux qui sont des sociétés privées, c'est-à-dire essentiellement les sociétés pétrolières françaises. Pour les dirigeants de ces *dernières, les perspectives à court terme* sont aussi claires que dramatiques : *leurs sociétés auront, vers la fin de l'année, un endettement qui atteindra les limites du tolérable et c'est, dès lors, la poursuite de leurs opérations qui sera en cause.*

Les données économiques de base

Entre le 16 octobre et le 31 décembre 1973, l'aspect principal de la crise pétrolière était — quoi qu'on en ait dit — la menace de la pénurie. *Depuis le* 1er janvier, le problème est essentiellement financier. Les pays de l'Occident, et singulièrement la France, voient leur consommation limitée par leur capacité de paiement, et par rien d'autre.

Tout a été dit sur les hausses successives, décidées par les Etats producteurs, qui ont porté le prix du pétrole brut au 1er janvier au quadruple de ce qu'il était un an avant. Ce que, par contre, l'opinion publique a mal perçu — sans doute parce qu'on le lui a insuffisamment expliqué, — c'est pourquoi les prix réellement payés depuis le 1er janvier seront finalement encore accrus pour atteindre près du quintuple de ceux du début de 1973.

Pour expliquer le mécanisme, je prendrai l'exemple d'un pétrole brut typique du golfe Persique, celui du Koweït (tous les prix sont en dollars par baril) :

● Depuis le 1er janvier 1973, la production est divisée en deux parties : le brut « concession », propriété de la compagnie ; le brut « participation », propriété de l'Etat.

En 1973, *le brut* concession représentait 75 % et le brut participation 25 %, dont 22,5 % étaient rachetés à l'Etat par la compagnie selon des modalités complexes.

● Dans les conditions de prix du 1er janvier 1974, et sous le régime de participation de 1973, la compagnie disposait donc du brut concession à un prix de revient de 6,97 *dollars* (taxes et royalties) + 0,07 dollar (prix de revient technique) = 7,04 dollars, tandis qu'elle rachetait le brut participation à environ 0,80 de plus, ce qui au total représentait pour elle un coût moyen (sans bénéfice) de 7,24 dollars.

C'est sur la base de ces coûts, augmentés d'une marge sur laquelle je reviendrai plus loin, que les prix des produits finis en France ont été déterminés le 11 janvier 1974.

● Mais, pour 1974, l'Etat producteur a réclamé à la fois un taux de participation plus élevé et un accroissement du prix auquel serait racheté le brut participation. Les négociations sont actuellement à des stades divers selon les Etats; mais il est acquis que le taux de participation passe à 60 % (ne laissant que 40 % à la compagnie) et certain que le prix de rachat du brut participation, dans le cas qui nous occupe, ne sera pas inférieur à 93 % du prix affiché (prix fixé par le gouvernement de l'Etat producteur : 11,55 dollars), soit 10,75 dollars.

En admettant que la compagnie rachète 55 % de la production, il est aisé de voir que le coût moyen du baril dont elle dispose est de 9,19 dollars. Les récentes décisions de Quito portent désormais ce chiffre à 9,23 dollars, équivalant à 320 F la tonne.

Toutes ces dispositions étant rétroactivement applicables au 1er janvier, on voit que le coût réel du brut est supérieur de près de 2 dollars par baril (soit près de 15 dollars par tonne, c'est-à-dire plus de 70 F) à ce qu'on croyait au 1er janvier (250 F la tonne).

C'est cette hausse, non répercutée dans les prix pour l'essentiel, qui est principalement responsable de la situation d'aujourd'hui.

Quant à la marge bénéficaire incluse par les compagnies dans les prix de vente qu'elles pratiquent actuellement vis-à-vis de leurs filiales françaises, elle est d'à peu près 0,35 dollar par baril (soit environ 12 F par tonne). C'est un chiffre fort modeste si l'on se rappelle qu'il n'est pas supérieur à celui qui était pratiqué en 1972 et qu'il est notablement inférieur, non seulement à celui qui était appliqué il y a dix ans (et encore en monnaie courante) mais aussi à celui auquel l'OPEP avait voulu ramener le bénéfice des compagnies le 16 octobre 1973. Je reviendrai plus loin sur toute cette question.

La situation française

L'insuffisance des prix actuellement autorisés en France est donc due, pour l'essentiel, à *la hausse du brut depuis* le 1er janvier. Cette hausse était prévue, puisque les Etats producteurs avaient fait connaître, dès la fin de 1973, leur volonté de voir le taux de participation s'accroître substantiellement au 1er janvier 1974 ; le montant n'a pu être apprécié exactement que récemment ; mais on savait depuis le début que l'effet en serait rétroactif au 1er janvier.

(Lire la suite page 13, 3e col.)

(*) Président-directeur général de la Société française des pétroles B.P.

FAITS ET TENDANCES

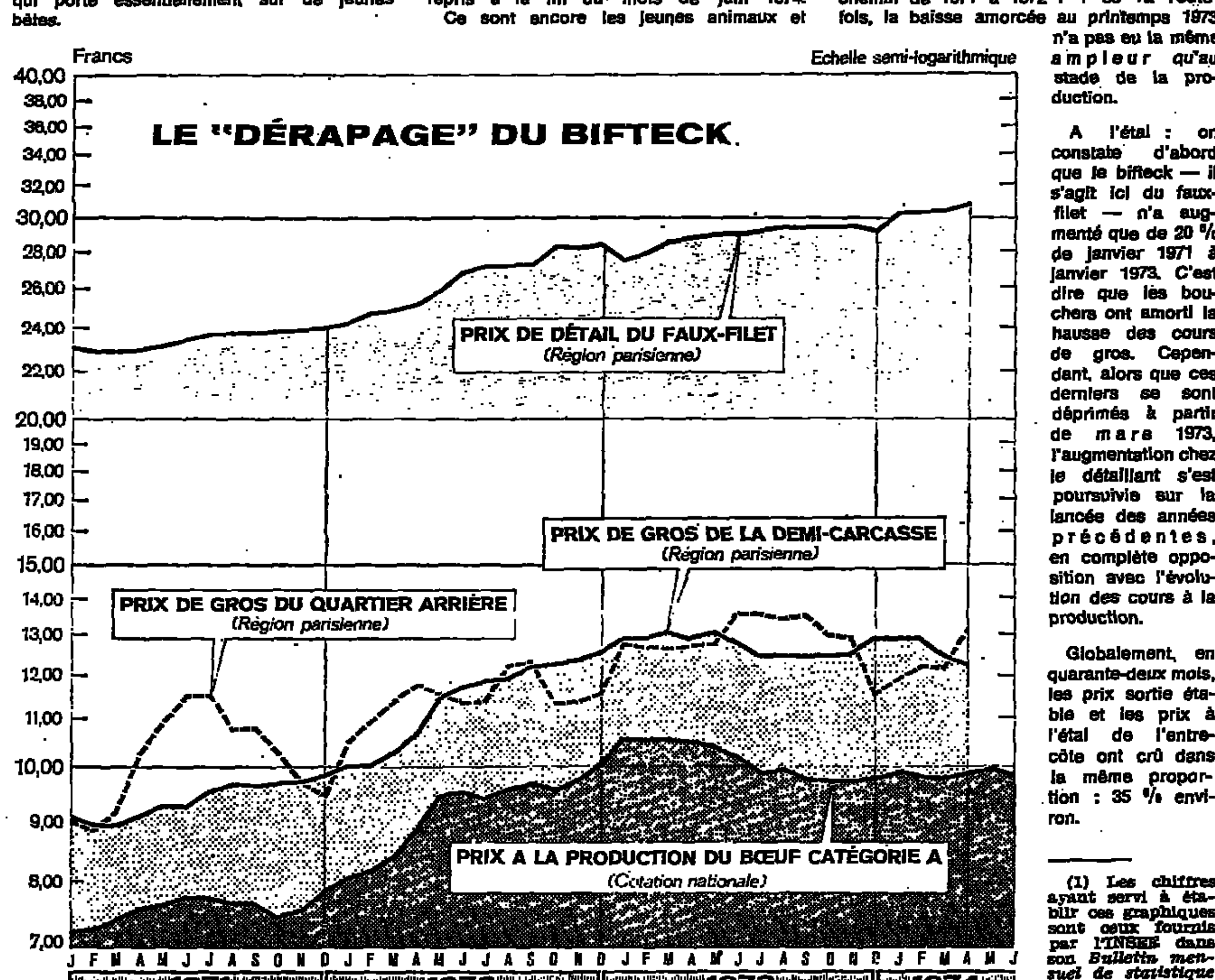
BŒUF : + 35 % à la production et à la consommation en quarante-deux mois

LE « dérapage » du bifteck a commencé avec celui du bœuf à la production (1). De janvier 1971 à janvier 1972, les bovins de qualité courante sont passés de quelque 7 F à plus de 10,50 F le kilo, soit 50 % d'augmentation en deux ans. Les causes de cette envolée ? D'abord, un certain « rattrapage » car les prix de la viande à la production stagnaient depuis deux ans. Ensuite, une très forte demande étrangère, notamment italienne, qui porte essentiellement sur de jeunes bêtes.

Dès le mois de mars 1973, la situation se renverse. L'Italie ralentit ses achats, qui ont renchéri en proportion de la décote de la lire. Un important contingent de viande importée des pays tiers à la C.E.E. sans droits de douane vient engorger le marché. Bref, les cours baissent d'environ 10 % pour le bœuf, mais plus encore pour les jeunes bovins et les vaches de réforme. Enrayée à l'automne dernier grâce au stockage public, la baisse des cours a repris à la fin du mois de juin 1974.

Ce sont encore les jeunes animaux et les bêtes de qualité médiocre qui sont le plus touchées. Deux raisons à cette nouvelle évolution : la limite des capacités de stockage paraît atteinte, avec plus de 50 000 tonnes de carcasses congelées ; les éleveurs qui ont stocké sur pied leur bétail le font abattre car le prix des aliments est de plus en plus élevé (les abattoirs reçoivent 25 % d'animaux en plus que l'année dernière à pareille époque).

Les cours de gros ? Ils ont pris le même chemin de 1971 à 1972 : + 50 %. Toutefois, la baisse amorcée au printemps 1973 n'a pas eu la même ampleur qu'au stade de la production.

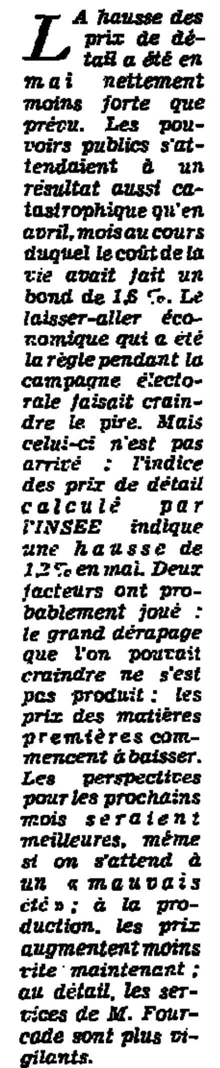


A l'étal : on constate d'abord que le bifteck — il s'agit ici du faux-filet — n'a augmenté que de 20 % de janvier 1971 à janvier 1973. C'est dire que les bouchers ont amorti la hausse des cours de gros. Cependant, alors que ces derniers se sont déprimés à partir de mars 1973, l'augmentation chez le détaillant s'est poursuivie sur la lancée des années précédentes, en complète opposition avec l'évolution des cours à la production.

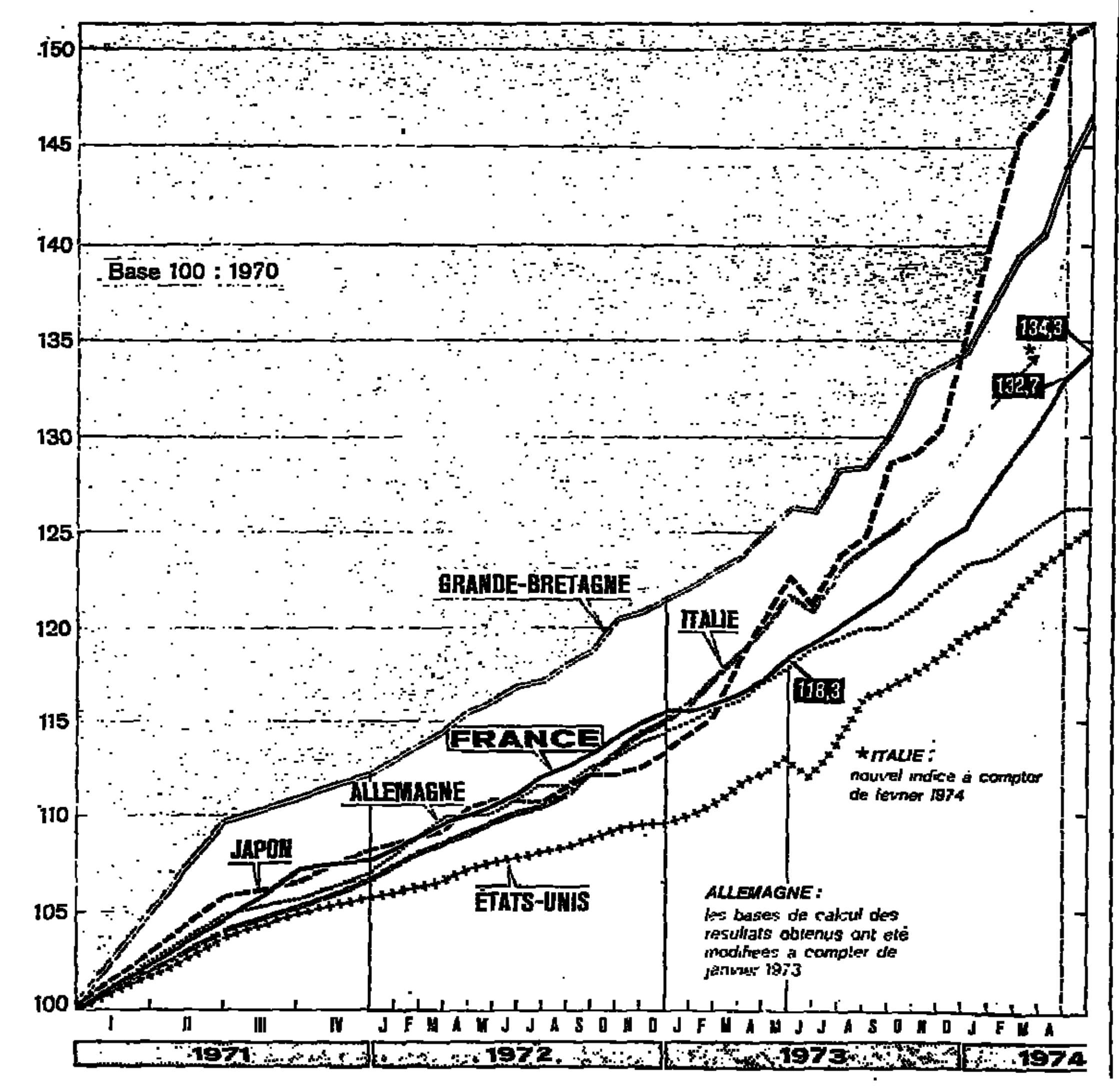
Globalement, en quarante-deux mois, les prix sortie étable et les prix à l'étal de l'entrecôte ont crû dans la même proportion : 35 % environ.

(1) Les chiffres ayant servi à établir ces graphiques sont ceux fournis par l'INSEE dans son *Bulletin mensuel de statistique* (nouvelle série).

PRIX : ralentissement de la hausse avant un été périlleux



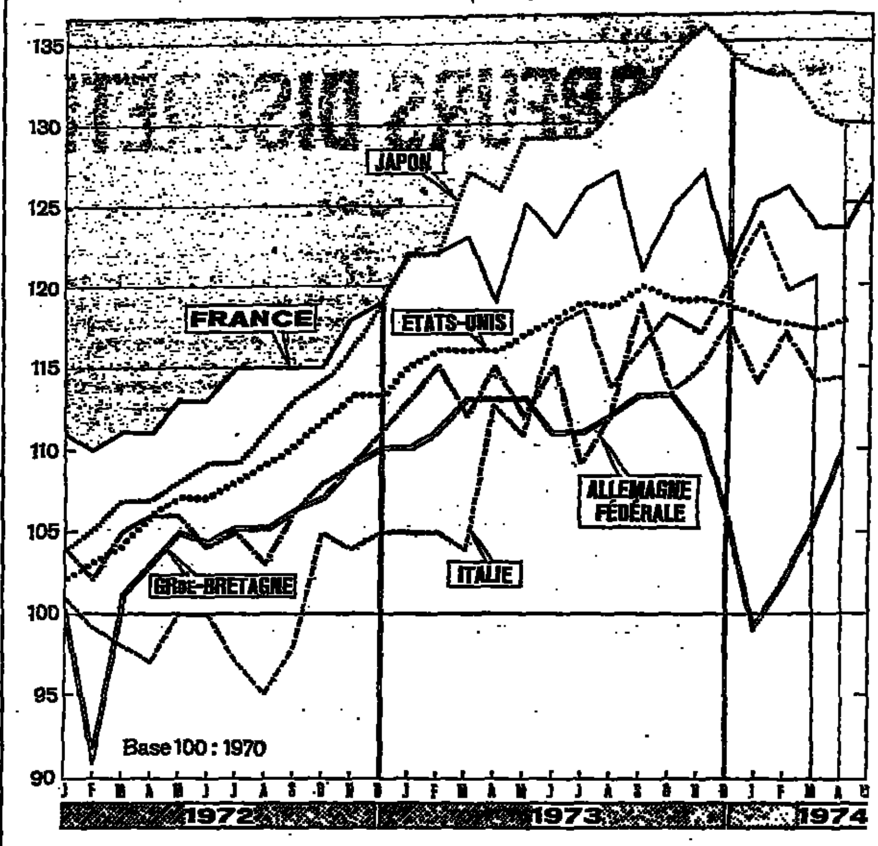
LA hausse des prix de détail a été en mai nettement moins forte que prévu. Les pouvoirs publics s'attendaient à un résultat aussi catastrophique qu'en avril, mois au cours duquel le coût de la vie avait fait un bond de 1,6 %. Le laisser-aller économique qui a été la règle pendant la campagne électorale faisait craindre le pire. Mais celui-ci n'est pas arrivé : l'indice des prix de détail calculé par l'INSEE indique une hausse de 1,2 % en mai. Deux facteurs ont probablement joué : le grand dérapage que l'on pouvait craindre ne s'est pas produit : les prix des matières premières commencent à baisser. Les perspectives pour les prochains mois seraient meilleures, même si on s'attend à un « mauvais été » ; à la production, les prix augmentent moins vite maintenant ; au détail, les services de M. Fourcade sont plus vigilants.



LES PRIX EN CHIFFRES

	NIVEAU DE L'INDICE (base 100 en 1970) Mai 1974	HAUSSE DES PRIX (en %) En 1 mois (mai/avril)	En 1 an (mai 1974/mai 1973)	Depuis le début de l'année	RYTHME ANNUEL de hausse calculé sur les 3 derniers mois connus
Ensemble des prix de détail	134,3	1,2	13,5	7,2	17
Prix alimentaires..	138,8	1,3	13.1	5,8	15,6
Prix des produits manufacturés ..	130,7	1,2	15,5	9.4	19.7
Prix des services..	134,4	1,1	11.3	5.4	13.8

PRODUCTION INDUSTRIELLE : la croissance se poursuit



LA croissance de la production industrielle se poursuit au rythme d'environ 5 % l'an, malgré les goulets d'étranglement qui empêchent 38 % des entreprises de produire davantage. C'est surtout le manque d'équipement qui limite la production. Mais — fait nouveau — le manque de personnel est de plus en plus ressenti, surtout dans les industries d'équipement. Et les difficultés d'approvisionnement, si elles sont encore gênantes (sauf pour 13 % des chefs d'entreprise), posent des problèmes beaucoup plus importants que dans le passé.

En ce qui concerne les prix à la production, la hausse extrêmement rapide des derniers mois (2 % chaque mois) devrait se ralentir et revenir à une cadence mensuelle de 0,8 %. En revanche, les chefs d'entreprise n'attendent aucun ralentissement de la hausse des salaires.

Une étude du CERC sur l'éventail des salaires et des emplois

Les ouvriers français sont moins bien payés et plus « surveillés » que les ouvriers allemands

PAR rapport à leurs collègues allemands, les ouvriers français souffrent d'une double inégalité. La première est connue bien qu'encore contestée : l'inégalité des rémunérations entre l'ouvrier et le cadre est plus grande en France qu'en Allemagne. La deuxième, en revanche, est davantage ignorée : les ouvriers français ont peu d'autonomie, et en tout cas moins que leurs voisins, dans la mesure où ils sont surveillés et contrôlés par des services techniques et un personnel d'encadrement beaucoup plus nombreux que ceux qui existent dans les entreprises d'outre-Rhin.

Ces deux conclusions sont celles données par une nouvelle enquête du Centre d'études des revenus et des coûts (CERC). Le document intitulé « *Structure des salaires et structures des emplois dans les entreprises françaises et allemandes* » est depuis quelques semaines entre les mains du gouvernement. L'enquête porte sur sept couples d'entreprises françaises et allemandes — soit quatorze au total, — chaque couple ayant une production, un type d'équipement et des effectifs « *aussi semblables que possible* ».

« *L'inégalité des rémunérations, quelle qu'en soit la cause, est nettement plus accusée en France qu'en Allemagne* », notent les enquêteurs, ce qui confirme des études précédentes menées par différents organismes, y compris par le CERC. Si l'on compare le salaire au-dessus duquel se situent 1 % des salariés les mieux rémunérés (le « *décile supérieur* ») à celui au-dessous duquel se trouvent 10 % des travailleurs les moins payés (le « *décile inférieur* »), l'écart varie du simple au double : de quatre à cinq en France et seulement de deux à trois en Allemagne.

Un éventail étendu

La cause principale de ces inégalités est bien entendu l'éventail étendu des traitements selon les fonctions et les types d'emplois : en effet, ces inégalités seraient réduites d'environ 45 % si les entreprises françaises « *attribuaient, à chaque catégorie d'emploi, le même salaire que les entreprises allemandes* ».

Mais les disparités entre les revenus dans notre pays s'expliquent par une autre cause : les différences de structure de l'emploi. Les modalités de la division et de l'organisation du travail diffèrent en effet « *profondément* » d'un pays à l'autre. La catégorie des « chefs d'équipe », par exemple, est assez importante en France (4 à 5 % de l'effectif ouvrier) alors qu'elle est peu ou pas représentée en Allemagne et reçoit, dans ce pays, des salaires comparables à ceux des ouvriers. En outre, l'encadrement ainsi que les services des méthodes, du planning, etc., ont une importance nettement plus grande qu'outre-Rhin. Un exemple : 7 % des effectifs appartiennent à l' « *encadrement intermédiaire* » (cadres supérieurs exclus) dans une entreprise sidérurgique française au lieu de 3 % dans une firme comparable d'Allemagne.

Au total, indique le CERC, « *les ouvriers allemands font l'objet d'un contrôle moins étroit, ils disposent d'une liberté d'initiative et d'une responsabilité plus grandes* », et « *l'ensemble du secteur de la production paraît disposer — en France — de moins d'autonomie* ».

Ainsi les ouvriers — moins bien payés qu'en Allemagne, et situés au bas d'une très longue échelle de revenus — ne disposeraient guère de l'autonomie dont le président de la République a fait un de ses objectifs, en favorisant les équipes autonomes.

Au moment où l'on s'inquiète à nouveau de la désaffection des jeunes pour le travail en usine et de l'absentéisme ainsi que du désintérêt de certains adultes pour leur métier, l'enquête du CERC — aussi limitée soit-elle — renforce la thèse de tous ceux qui souhaitent la réhabilitation et la valorisation du travail des ouvriers.

J.-P. D.

Pourquoi n'a-t-on pas indexé l'épargne ?

POURQUOI n'a-t-on pas indexé l'épargne sur la hausse des prix ? « *Parce que,* a répondu M. Jean-Pierre Fourcade, *dans une récente interview, l'indexation de l'épargne dans une économie lancée dans un rythme frénétique d'augmentation des prix et des revenus aurait été la mesure la plus efficace pour casser net l'investissement.* »

La réponse du ministre de l'économie et des finances ne constitue-t-elle pas un aveu : que *dans le système* capitaliste actuel, l'investissement est en quelque sorte consubstantiel à l'inflation ? Mais, s'il en est ainsi, on ne viendra jamais à bout de ce fléau.

N'y a-t-il pas d'autres raisons qui puissent expliquer que l'épargne soit si mal traitée ? Pendant les trois derniers mois, l'inflation en France *s'est développée à un* rythme annuel de 17 %. le taux de base des caisses d'épargne, qui était de 6 % depuis décembre 1973, n'a été *majoré* que d'un demi-point par le nouveau gouvernement. Et les caisses d'épargne accorderont une prime de *fidélité de seulement* 1,5 % aux dépôts du deuxième semestre, dans la mesure où ils seront supérieurs à ceux du premier.

Certes, l'indexation — comme moyen de réduire les nuisances économiques et sociales de l'inflation, et éventuellement de lutter contre elle — est controversée. Si, généralisée, elle aboutit, de proche en proche, à fixer les relations des différents prix entre eux, y compris le prix du crédit, alors, à n'en pas douter, cette méthode est condamnable, *car elle ne peut qu'engendrer* une sclérose complète du système économique.

Toutefois, la controverse est souvent troublée parce que l'on distingue insuffisamment les deux régimes de prix qui coexistent au sein de notre système, à savoir : les prix du marché et les prix administrés par la puissance publique ou privée.

L'indexation des prix du marché se fait *spontanément* et quasi *immédiatement* par le jeu de l'offre et de la demande. Si ce jeu est concurrentiel, l'indexation *de facto* n'empêche pas des relations *mouvantes* entre les prix.

Il n'en est pas de même pour les prix administrés. Leur indexation implique une décision de *la puissance publique ou privée,* laquelle suppose au moins un certain délai de temps. Ce délai parfois considérable peut être à l'origine de très graves mécomptes. Par exemple, ce n'est qu'après avoir été relevé massivement en octobre 1973 et en janvier 1974, pour les raisons que l'on sait, que le tarif de l'essence en France a retrouvé son niveau relatif de la *fin des années 50. Autrement dit,* de 1960 à 1973, le prix de l'essence, presque fixe en termes nominaux, n'avait cessé de *décliner* en termes *relatifs,* sans que cela puisse se justifier par des progrès correspondants de productivité dans la branche considérée. Ces progrès *étant faibles,* le tarif de l'essence aurait dû être maintenu à peu près constant en termes relatifs. Et *si on l'avait fait,* peut-être aurait-on évité en partie cet énorme gâchis que cause l'utilisation abusive de la voiture individuelle dans les villes ?

A cheval sur les deux systèmes de prix se trouve un paramètre fondamental de l'activité économique, le prix de l'argent prêté.

Le taux d'intérêt servi aux déposants est administré par le système bancaire, où se croisent intérêts publics et privés, et où bien souvent le secteur nationalisé sert de courroie de transmission non pas aux décisions des pouvoirs publics, mais aux pressions des entreprises.

Désintéresser les banquiers de l'inflation

Les déposants et autres épargnants ne constituent pas un groupe de pression cohérent au sein du corps social ; ils ne sont même pas syndiqués *!* Et alors que les banquiers, groupés dans une corporation bien organisée (1), *s'efforcent spontanément* d'indexer les taux d'intérêt de leurs prêts sur le rythme du niveau général des prix — et on ne voit pas comment il pourrait en être autrement, — ils servent à leurs déposants des taux qui apparaissent, à mesure que l'inflation s'accélère, ridiculement bas. Ainsi peut-on dire que les banquiers jouissent d'une sorte de « rente d'inflation ». De là à prétendre qu'ils en sont les « fauteurs », il n'y a qu'un pas que certains économistes ont franchi, tel Serge-Christophe Kolm. Au moins peut-on observer que la communauté des banquiers ne pèse pas beaucoup en faveur de la stabilité des prix. Une indexation généralisée de tous les taux d'intérêt, qui respecterait cependant *la nécessaire mouvance des relations* entre les différents taux d'intérêt, désintéresserait les banquiers de l'inflation.

Telle pouvait être la justification sociopolitique de l'indexation de l'épargne. Mais elle ne suffirait pas à légitimer une telle opération si cette dernière ne correspondait pas à la logique purement économique que *nous allons maintenant exposer.*

L'inflation et son accélération accroissent considérablement et de manière artificielle l'incertitude du futur. Elles obligent les différents agents *économiques* à faire des paris plus risqués qu'il ne serait normalement nécessaire, des paris de spéculateur et non pas d'investisseur. Il va de soi que cet accroissement de l'incertitude a un coût pour la collectivité, et pas seulement parce qu'il fausse tous les calculs économiques.

L'indexation des prix de l'argent permettrait en principe de supprimer cette part *d'incertitude qui est due à l'inflation,* et les coûts qu'elle engendre. Toutes choses égales par ailleurs, elle constituerait le taux d'intérêt réel en *invariant,* et ceci quel que soit le rythme de l'inflation. A la limite, elle construirait dans le système une véritable unité de compte qui viendrait remplir le rôle que ne peut plus tenir la monnaie fondante, dont l'intérêt nominal est nul et l'intérêt réel négatif. La nouvelle « monnaie » porterait un intérêt nominal tel que son intérêt réel soit nul *(l'intérêt réel nul pouvant être considéré comme définissant la monnaie).* Sur cette base les taux d'intérêt des dépôts et des prêts pourraient *dès lors être rationnellement calculés.*

Un effet de clapet

Observons encore que les taux actuels, dans la mesure où ils anticipent les hausses de prix à venir, jouent une sorte d'effet de clapet. Si l'inflation venait à se *ralentir,* ces taux deviendraient une charge insupportable pour les différents emprunteurs, qui ont donc tout intérêt à la poursuite de l'inflation et même à son accélération.

Notons enfin que l'on retrouve le même problème au niveau international. Achevant ses travaux à la mi-juin à Washington, le comité des Vingt, chargé *de la réforme du* système monétaire, a décidé que les droits de tirage spéciaux (D.T.S.), dans leur nouvelle formule, porteraient un intérêt de base de 5 %, ajustable en fonction de l'évolution des taux sur les marchés monétaires d'un certain nombre de pays. Sans doute cette nouvelle formule ne donne pas à ce qui doit devenir l'unité de compte internationale un intérêt réel tout à fait nul. Mais il y a progrès par rapport à la précédente formule.

De même sur le marché international des capitaux, il faudrait rapidement trouver une formule d'indexation si l'on veut que le recyclage des capitaux pétroliers s'accomplisse sans trop de problèmes. A partir du moment où l'on compte *échanger* du « papier » contre du pétrole, il est nécessaire qu'au moins ce papier garde sa valeur à travers le temps. Sinon nous n'obtiendrons pas de pétrole.

Bref, l'argumentation économique en faveur de l'indexation de l'épargne nous paraît suffisamment fondée pour que nous *puissions émettre l'hypothèse* que sa non-indexation s'explique par des facteurs sociopolitiques. Sur ce plan, l'équilibre des forces en présence est tel que la « petite épargne » reste sans défense devant l'érosion monétaire.

On ne voit pas d'ailleurs pourquoi le système bancaire, dans son ensemble, Etat compris, consentirait à un tel « sacrifice ». Les épargnants, parce qu'ils sont ignorants, ou mal informés, ou qu'ils *n'ont* pas le temps ou le loisir de s'occuper de leurs économies, ou encore parce que l'échelle des placements possibles n'est pas suffisamment étendue (les premiers échelons à gravir ne sont-ils pas trop hauts, trop complexes ?), continuent à se faire tondre comme des moutons.

M. Fourcade le reconnaît implicitement, lorsqu'il déclare dans la même interview : *« L'indexation n'est d'ailleurs pas nécessaire au développement de l'épargne : les dépôts dans les caisses d'épargne et dans les banques sont actuellement très abondants. »*

PHILIPPE SIMONNOT.

(1) La réglementation bancaire d'inspiration corporatiste instituée par Vichy a perduré bien au-delà de la Libération Français, si vous saviez

UN RAPPORT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Comment évolueront les importations et les revenus des pays de l'OPEP

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les importations des pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) passeront de 18 milliards de dollars en 1973 à 83 milliards de dollars en 1978. Dans le même temps, les revenus tirés par ces pays de la vente du pétrole « exploseront » de 23 milliards de dollars en 1973 à plus de 142 milliards en *1978*. La comparaison entre le montant des revenus pétroliers et celui des importations en 1978 fait apparaître un solde net de 60 milliards de dollars. Ce magot, détenu pour l'essentiel par les pays de la péninsule Arabique, sera en principe mobilisable chaque année pour des investissements *extérieurs, des prêts, des dons, etc.*

Telles sont les « premières estimations » figurant dans un rapport rédigé par les experts de la Commission européenne sur les « capacités d'absorption » des pays de l'OPEP, autrement dit sur l'utilisation qui sera faite par ceux-ci de leur pactole pétrolier.

L'accroissement de revenus résultant pour les pays producteurs de pétrole de l'augmentation de prix du brut est évalué à 120 milliards de dollars en 1978. Pour établir une stratégie commerciale et financière à la situation nouvelle ainsi créée par la « révolution pétrolière », les nations industrialisées, et en particulier la Communauté européenne, doivent essayer de prévoir comment les pays producteurs de pétrole vont tirer parti de leurs richesses soudaines ; en d'autres termes, dans quelle proportion elles transformeront en importations les dollars obtenus grâce à la vente de l'or noir.

La réponse varie très sensiblement d'un pays à l'autre, en fonction des structures économiques de chacun. Les experts bruxellois ont ainsi distingué quatre catégories de pays :

● Les pays à très faible population : le Koweït, les émirats du golfe Persique, la Libye. L'énorme accroissement des revenus pétroliers ne pourra s'y accompagner *d'une évolution parallèle des* importations, ce qui leur laissera une masse importante de capitaux disponibles. On prévoit une progression des achats extérieurs entre 1973 et 1978 de 15,4 % par an au Koweït, de 20 % par an en Libye.

● L'Arabie Saoudite, qui compte huit millions d'habitants. Elle possède non seulement du pétrole mais aussi des réserves de cuivre, de fer et d'argent. Cependant, les réserves humaines et techniques nécessaires à sa mise en valeur lui font partiellement défaut. Toujours pour la période 1973-1978, les services bruxellois prévoient une progression des importations de 47 % par an.

La grande masse des capitaux qui ne seront pas utilisés en importations, et seront donc disponibles pour des transferts financiers — dont prêts-investissements — proviennent, répétons-le, des pays arabes du golfe Persique : 50 milliards de dollars sur un total qui avoisinera chaque année 60 milliards de dollars à partir de 1974.

● Les pays qui disposent de plans de développement susceptibles d'être mis en œuvre rapidement et d'un début d'infrastructure humaine et technique. Il s'agit de l'Algérie, de l'Irak, de l'Iran et du Venezuela. Ils pourront absorber la plus grande partie des revenus supplé*mentaires procurés par la vente du* pétrole. Pour la période de 1973-1978, on prévoit un accroissement annuel des importations de 40,5 % en Iran, de 42 % en Irak, de 15,7 % en Algérie et de 30,5 % au Venezuela.

● Les pays à très forte population — l'Indonésie et le Nigéria — mais à niveau de développement bas et où, par conséquent, les capacités d'utilisation de revenus supplémentaires seront limitées par des structures économiques rudimentaires. Les services de la Commission prévoient une progression annuelle des importations de 24 % en Indonésie et de 20 % au Nigéria.

PHILIPPE LEMAITRE.

UTILISATION DES REVENUS PÉTROLIERS GOUVERNEMENTAUX
(En millions de dollars courants)

	1973			1974			1978		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
PAYS DU GOLFE	13 830	7 280	6 550	55 020	10 360	44 660	98 880	44 250	54 630
dont l'Iran	3 880	3 470	410	14 970	5 045	9 925	25 250	21 960	3 290
PAYS ARABES (Arabie Saoudite, Irak, Koweït, Emirats)	9 950	3 810	6 140	4 085	5 315	34 735	73 630	22 290	51 340
AUTRES PAYS ARABES PRODUCTEURS (Algérie et Libye)	3 280	3 830	— 550	11 660	4 680	6 980	16 880	16 800	6 880
AUTRES PAYS PRODUCTEURS (Indonésie, Nigéria, Venezuela, Equateur)	5 790	6 960	— 1 170	19 630	9 200	9 830	27 560	28 900	— 1 340
TOTAL	22 900	18 070	4 830	85 710	24 240	61 470	143 320	83 150	60 170

(1) Revenus pétroliers gouvernementaux.
(2) Importations totales.
(3) 1 moins 2. soit le solde de revenus disponibles pour des investissements extérieurs, des dons et des prêts.

S.O.S. PÉTROLE !

(Suite de la page 11.)

Si l'on fait les calculs pour l'ensemble des pétroles bruts qui sont importés en France et que l'on compare le coût de la tonne de brut, augmenté des frais de raffinage et de distribution, à la valeur des produits que l'on en retire en vendant ces produits aux prix maxima autorisés par les pouvoirs publics, on trouve les résultats suivants :

— Par rapport à des conditions normales d'exploitation, incluant les amortissements, provisions et bénéfices nécessaires pour une gestion financière saine ainsi qu'une rentabilité normale et l'indispensable renouvellement des investissements, l'insuffisance de prix est d'environ 80 F par tonne ;

— Avant amortissements, provisions et bénéfices, la perte est supérieure à 50 F.

Ce dernier chiffre est particulièrement significatif. Il traduit l'ampleur incroyable de la perte de substance qui est actuellement imposée aux sociétés pétrolières françaises : *perte de substance,* et non manque à gagner, puisqu'il s'agit de la différence entre les dépenses réelles supportées et les recettes encaissées. C'est cette perte de substance qui, s'accroissant chaque mois depuis le début de l'année, menace à court terme la vie même des sociétés.

Mais, dira-t-on, n'avez-vous pas réalisé d'énormes bénéfices sur vos stocks au début de l'année ? Et les compagnies internationales n'ont-elles pas annoncé des profits fabuleux pour le premier trimestre de 1974 ?

Pour ce qui est des stocks, j'ai déjà expliqué (*le Monde* du 1er mars 1974) que l'accroissement de valeur des stocks n'était que la traduction des sommes qu'il avait fallu dépenser pour les constituer ou les maintenir. Les sociétés françaises ont effectivement enregistré un important accroissement de trésorerie par la vente des stocks existant au 1er janvier, mais les sommes en question ont été aussitôt utilisées pour acheter *le pétrole brut destiné à reconstituer* ces stocks, dont le niveau est fixé par la réglementation des stocks de sécurité. Les sommes en question sont « gelées » ; elle ne sont pas et ne seront jamais disponibles.

Quant aux bénéfices des compagnies internationales, ils appellent quelques *commentaires.*

Les possibilités de bénéfices ont été et sont encore très différentes selon les marchés. Alors que les opérations sont largement perdantes en France et médiocres dans la plupart des pays d'Europe, il n'en est pas de même pour le très important marché que constituent les U.S.A., ni au début de l'année pour l'Allemagne, ni encore pour le Japon, ni enfin pour les opérations fondamentalement internationales que sont les ventes de combustibles aux navires et de carburants aux avions.

Au surplus — et c'est là le point fondamental — il est étrange et déconcertant au suprême degré de voir l'acharnement que met une opinion mal éclairée à condamner les bénéfices réalisés par les compagnies alors qu'elle devrait s'en réjouir !

Tous les chiffres — et ils sont publics — montrent que ces profits sont la *condition sine qua non des* investissements destinés à assurer, pour l'avenir, la sécurité d'approvisionnement des consommateurs. Or le coût de ces investissements a considérablement augmenté ces temps derniers, moins d'ailleurs en raison de l'inflation que parce qu'on s'attaque maintenant à des zones où la prospection est très coûteuse. A-t-on, par exemple, pris assez conscience de ce que représente le fait que les recherches en mer du Nord coûtent dix fois plus que celles menées sur la terre ferme au Proche-Orient ? Et que la mise en exploitation d'un gros champ de mer du Nord comme Forties, qui aura une production de 20 millions de tonnes, représente un investissement de plus de 1 milliard de dollars ?

Il n'y a pas de miracle en économie. La sécurité des approvisionnements futurs en pétrole exige que ces investissements soient réalisés. Dans le système actuellement en vigueur en Occident, ce sont les compagnies internationales qui assurent la fonction de recherche et d'exploitation ; il faut donc qu'elles disposent des ressources nécessaires... à condition qu'on soit assuré qu'elles les consacrent à ces investissements. Or, il est patent qu'elles le font.

Ces considérations permettent de juger à quel point il serait anormal que le consommateur français n'accepte pas de payer le prix de sa sécurité d'approvisionnement en se reposant sur l'attitude plus réaliste et plus prudente des consommateurs d'autres pays.

Pour des mesures urgentes

La situation présente de l'industrie pétrolière française est donc des plus graves. Il faut qu'on le sache : les conditions actuelles de l'exploitation portent en elles, à très bref délai, l'arrêt des opérations.

Va-t-on dès lors, comme il a été écrit, vers une épreuve de force entre les sociétés pétrolières françaises et le gouvernement ? Une telle formulation est rigoureusement contraire à la réalité des relations quasi contractuelles qui se sont établies en France depuis près de cinquante ans entre les pouvoirs publics et ces sociétés dans le cadre de *la loi de 1928.* La volonté de ces dernières est de continuer à ravitailler le pays, comme elles l'ont fait sans défaillance depuis tant d'années ; et elles le feront tant qu'elles en auront les moyens. Si elles devaient s'arrêter, ce ne serait certes pas pour manifester leur force, mais, bien au contraire, parce que leur faiblesse financière aurait atteint le point extrême.

Une telle issue est d'autant plus inimaginable qu'il n'y a, au pétrole importé aujourd'hui, aucun substitut à un prix inférieur, bien au contraire. Il est donc nécessaire et urgent que les mesures adéquates soient prises. L'industrie pétrolière française les attend avec une légitime impatience.

JEAN CHENEVIER.

L'imposition généralisée des plus-values du capital

LES VOIES D'UNE RÉFORME

Dans un précédent article (le Monde de l'économie du 9 juillet), il a été exposé qu'une des causes d'inéquité de notre système fiscal tenait au caractère restrictif de la définition même du revenu imposable qui exclut de celui-ci, sauf dérogation expresse, les plus-values et autres gains exceptionnels et privilégiés, de ce fait, les gains du capital par rapport à ceux du travail et des activités professionnelles. L'auteur de l'article indique, ci-après, les mesures qui, à son avis, pourraient être prises en vue de remédier à cette situation.

Par JACQUES DELMAS-MARSALET (*)

L'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu qui est souhaitable du point de vue de l'équité fiscale passe nécessairement, entre autres mesures, par une révision radicale de la définition du revenu imposable visant à inclure dans celui-ci tous les gains qui échappent encore à l'impôt. Deux méthodes peuvent être adoptées pour ce faire.

La première, de caractère analytique, consisterait à définir de nouveaux cas ou de nouveaux critères d'imposition des plus-values et à rechercher, cas par cas, selon quelles modalités elles peuvent être repérées, évaluées, contrôlées et, finalement, soumises à l'impôt. Ce ne serait là que poursuivre l'approche pragmatique du problème qui a été suivie jusqu'à présent.

Bien qu'elle puisse paraître comme la plus sûre, cette méthode n'est pas, à notre avis, la bonne. D'abord parce qu'elle ne répond pas à l'ampleur de la mutation qui doit être accomplie, assez rapidement, en ce domaine. Ensuite parce qu'elle ne peut conduire qu'à une multiplication des régimes particuliers et dérogatoires d'imposition qui ne fera qu'aggraver les distorsions économiques engendrées par la fiscalité. Enfin parce qu'elle risque de conduire les pouvoirs publics à de graves mécomptes.

Des risques de mécompte

L'actualité fournit un bon exemple de ces risques de mécomptes. Selon des déclarations officielles récentes qui, fort heureusement, sont encore provisoires et donc révisables, l'innovation consisterait à imposer comme revenus les plus-values « régulières », c'est-à-dire celles qui sont réalisées de manière habituelle par les contribuables. Si tel devait être le contenu de la réforme, elle serait tout à fait inutile. Car il se trouve que ces plus-values régulières ou habituelles sont déjà imposables, de manière très générale, en vertu des textes et de la jurisprudence actuellement en vigueur. Est-il besoin de rappeler qu'une disposition fréquemment appliquée du Code général des impôts — son article 35-1 — prévoit l'imposition, comme bénéfices industriels ou commerciaux, des profits immobiliers réalisés par les « *personnes qui, habituellement, achètent, en vue de les revendre, des immeubles... des actions ou parts de sociétés civiles immobilières* » ; qu'en vertu de l'article 92-2 du Code, sont imposables, dans la catégorie des bénéfices non commerciaux, les « *produits des opérations de Bourse effectuées à titre habituel par les particuliers* » ; et que, selon une jurisprudence constante, il en va de même des plus-values réalisées par les personnes qui font profession de racheter des parts ou actions de sociétés, généralement en difficulté, en vue de les revendre après avoir « regonflé » l'affaire.

S'il s'agit pour l'administration d'appliquer plus systématiquement des dispositions législatives qui, tel l'article 92-2 du Code, ne l'ont été jusqu'ici que très exceptionnellement, on ne peut que s'en féliciter. Mais de là à présenter comme une innovation ce qui n'est que codification de l'état de droit actuel, il y a un pas que, pour notre part, nous ne pouvons franchir. Si, en matière d'imposition des plus-values, le mot réforme a un sens, ce ne peut être précisément que de soumettre à l'impôt les plus-values non habituelles, dans la mesure où elles ne sont pas encore imposables. A condition que soient maintenues certaines exonérations de caractère social, cette solution — qui est d'ailleurs consacrée par la législation actuelle en ce qui concerne les plus-values de cession des terrains à bâtir et des immeubles acquis depuis moins de dix ans — est la seule qui soit conforme à l'équité. Car, au cours de sa vie, un contribuable peut aussi bien faire fortune par la réalisation d'un ou deux « coups de maître » que par celle d'un grand nombre de petits « coups de dés ». Il serait tout de même paradoxal que son enrichissement échappe à l'impôt dans le premier cas pour n'y être soumis que dans le second.

La voie synthétique et ses problèmes

Pour éviter de tels mécomptes, les pouvoirs publics devraient renoncer à la voie pragmatique pour s'engager dans une voie plus systématique.

Celle-ci consisterait, tout d'abord, à poser en principe que les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'éléments du capital constituent, au même titre que les autres gains du contribuable, des composantes de son revenu relevant, comme telles, de l'impôt sur le revenu et non, comme il est dit trop souvent par erreur, de l'imposition du capital. Cet objectif peut être atteint par l'introduction, dans la loi de finances pour 1975 ou 1976, d'une disposition définissant le revenu imposable comme devant inclure, pour leur valeur réelle, tous les gains nets réalisés par les contribuables au cours de l'année d'imposition, quelles qu'en soient la forme, la source ou la périodicité. Devraient seuls être maintenus hors du champ d'application de l'impôt les gains résultant de simples transferts de fortune par voie de succession ou donation, celles-ci relevant, dans la tradition française, d'une imposition spécifique. Deviendraient, par contre, imposables de droit commun les plus-values foncières et immobilières autres que celles déjà visées aux articles 35 A et 150 ter du code général des impôts, les plus-values boursières réalisées, fût-ce de manière non habituelle, par les particuliers et les autres plus-values mobilières qui peuvent être réalisées sur l'or et sur d'autres valeurs refuges.

Pour le surplus, la loi de finances devrait se borner à définir, d'une part les cas d'exonération et les seuils d'imposition qui resteront nécessaires et, d'autre part, les modalités générales d'évaluation, d'imposition et de contrôle des plus-values. Le soin d'appliquer progressivement ces règles aux différentes catégories particulières de plus-values serait laissé, comme il est normal, à l'administration fiscale, sous le contrôle du juge de l'impôt.

Certains cas d'exonération devront être maintenus dans un but social : ainsi l'exonération des plus-values immobilières réalisées à l'occasion d'un changement de résidence principale, à la condition que ce changement de résidence soit motivé par un changement d'emploi ou par des raisons familiales. De même, en vue de faciliter l'application et le contrôle du système, devront être définis des seuils d'imposition permettant d'exonérer les plus-values inférieures à un certain montant.

Quant aux règles d'imposition des plus-values, elles sont de quatre ordres.

La première concerne le fait générateur de l'impôt. A cet égard, aucune ambiguïté ne doit subsister. Dans un système d'assujettissement des plus-values à l'impôt sur le revenu, les plus-values ne doivent être imposées qu'au moment où elles sont effectivement réalisées. En vue d'éviter toute difficulté de paiement de l'impôt, la législation actuelle pourrait même être assouplie, la mise en recouvrement de l'impôt pouvant être différée jusqu'à l'encaissement effectif du prix de cession.

La deuxième règle a trait à l'évaluation des plus-values. Dans une économie qui connaît en permanence une forte dépréciation monétaire, les plus-values ne doivent être retenues dans les bases de l'impôt que pour leur valeur réelle. La logique, l'équité et même la plus simple honnêteté fiscale commandent donc qu'elles soient évaluées en retranchant du prix de cession un prix d'acquisition exactement revalorisé, chaque année, d'un pourcentage égal à la hausse effective du niveau général des prix. Cette réévaluation des prix d'acquisition — qui est déjà admise, mais seulement dans la limite, très insuffisante, de 3 % par an, pour l'évaluation des plus-values de cession des immeubles acquis depuis moins de dix ans — devrait être substituée aux multiples régimes d'abattements, de décotes ou d'imposition à taux réduit qui sont actuellement en vigueur pour l'imposition d'autres plus-values.

La troisième règle, qui présente une importance particulière pour ce qui concerne l'imposition des plus-values boursières, a trait à la déduction des pertes ou moins-values subies lors de la cession des titres ou d'autres éléments d'actif. La règle générale selon laquelle le revenu imposable est un revenu net signifie, en ce domaine, que les plus-values ne doivent être imposées que sous déduction des moins-values de même nature. Certes l'application de cette règle dans une période de baisse générale des cours telle que celle que nous connaissons depuis quelques années peut réduire à très peu de chose le produit de l'imposition des plus-values boursières.

Mais, d'une part, cela est parfaitement sain du point de vue économique, l'impôt jouant alors le rôle d' « amortisseur » des fluctuations boursières. D'autre part, l'expérience montre que, même en période de baisse de l'indice boursier, il est des contribuables qui parviennent à réaliser un profit net, par un choix particulièrement judicieux de leurs placements : ne serait-ce que les « initiés » de la Bourse. Enfin, depuis que la loi de finances pour 1974 a limité la possibilité d'imputer les pertes boursières sur les seuls gains de même nature, il n'est plus à craindre que cette faculté ne permette à certains gros contribuables de déduire des « déficits boursiers » de leur revenu global. On peut même souhaiter que soit ouverte, en ce domaine, une possibilité de report des pertes subies au cours d'une année déterminée sur les gains des années suivantes.

La quatrième règle a trait aux modalités d'imposition des plus-values. Elle est destinée à tenir compte de ce que, pour nombre de contribuables, les plus-values — notamment immobilières — constituent un gain massif, généralement concentré sur une année d'imposition déterminée. Il n'est pas normal que, compte tenu de la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu, la réalisation d'un tel gain puisse entraîner un relèvement important du taux moyen d'imposition du contribuable, ni même qu'il soit intégralement imposé aux taux les plus élevés du barème. Pour éliminer ces anomalies, notre système fiscal ne connaît que la procédure dite d'étalement des revenus exceptionnels sur quatre ans. D'autres systèmes, plus justes et plus efficaces, peuvent être envisagés tels que :

— Pour les plus-values à court terme (c'est-à-dire celles qui résultent de cessions intervenues dans un délai assez bref après l'acquisition) : un étalement sur la durée de détention du bien par le contribuable ;

— Pour les plus-values à long terme : une taxation au taux moyen d'imposition du contribuable (rapport entre le montant de l'impôt dû et le montant du revenu imposable) calculé sur une période de trois ans, par exemple.

Le contrôle

Quelle que soit la formule finalement retenue, la solution de ce problème n'implique pas nécessairement, en tout cas, que les plus-values soient imposées à un taux forfaitaire, identique pour tous et qui, ne tenant pas compte du niveau de revenu de chaque contribuable, porterait atteinte à la personnalité de l'impôt.

Enfin, *last but not least*, l'imposition actuelle des plus-values, bien qu'elle soit encore limitée, a buté, au stade de l'application, sur des problèmes de contrôle. Le faible rendement de l'imposition des plus-values immobilières, constaté par le conseil des impôts, tient, pour une large part, à ce que les cessions donnant naissance aux plus-values ne sont pas toujours déclarées. L'extension de l'imposition à d'autres plus-values, notamment les plus-values mobilières de toute nature, rend le problème préoccupant. Il n'est cependant pas sans solution.

D'abord parce qu'un grand nombre des transactions portant sur les capitaux se font, en droit ou en fait, par le truchement d'intermédiaires auxquels peuvent être imposées des obligations de déclaration portant sur l'identité du vendeur et de l'acquéreur, ainsi que sur le prix de cession.

Ensuite parce que, en ce qui concerne les transactions qui s'effectuent sans intermédiaire, l'obligation de déclaration peut être mise à la charge de l'acquéreur, sous peine, pour lui, de ne pouvoir opposer à l'administration fiscale le prix d'acquisitions non déclarées pour le calcul des plus-values de cessions ultérieures.

Enfin parce que, en ce qui concerne les transactions qui s'effectueraient encore de manière occulte, l'administration dispose d'ores et déjà de moyens de contrôle des contribuables, par la méthode dite de l'enrichissement, qui lui permettent de reconstituer leur revenu global, quelle qu'en soit la source, sans avoir à entrer dans le détail de ses composantes.

A la vérité, il n'y a là que des problèmes techniques dont la difficulté ne doit pas être sous-estimée, mais qui, étant de ceux que l'administration fiscale a à résoudre quotidiennement, ne doivent pas conduire à différer la mise en œuvre d'une réforme objectivement et, plus encore, psychologiquement capitale pour l'avenir de notre système fiscal. Dans ce domaine, comme en d'autres, le changement est avant tout affaire de volonté et de courage politique, ces qualités qui, plus encore que l'habileté technique, sont les vertus premières des hommes d'Etat.

(*) Maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Les terreurs discrètes du « rétro »

(Suite de la page 11.)

Certes, la situation est objectivement plus saine que celle des années 30. Il est difficile d'assimiler le paiement de réparations qui devait s'effectuer en devises, dans le cadre d'une obligation née de la première guerre mondiale, aux paiements qui correspondent au transfert massif des potentiels énergétiques des pays pétroliers vers les pays industrialisés. Il n'y a, *a priori*, aucune raison de principe à ce qu'en dernière analyse les pays industrialisés ne soient pas en mesure d'équilibrer leurs échanges, à condition toutefois que l'on fasse entrer dans l'équation du recyclage deux éléments fondamentaux, celui du temps et celui de l'espace.

Dans le temps, il faut que les économies débitrices accroissent leur potentiel de production aussi rapidement que possible, afin de répondre dans des délais raisonnables aux demandes effectives des pays munis des moyens de paiement. Dans l'espace, il faut que l'ensemble des zones en voie de développement, et non seulement les pays détenteurs de pétrole, bénéficient du transfert réel de pouvoir d'achat qui est en train de s'effectuer à partir des pays développés.

Tout l'effort des négociateurs doit donc tendre à donner ses dimensions de temps et d'espace aux arrangements bilatéraux et multilatéraux, qui visent à rétablir des circuits compensés. Tout l'effort des financiers doit consister à éviter que le pouvoir d'achat ainsi créé ne soit stérilisé entre-temps dans des placements à court terme et à taux d'intérêt excessivement élevés, ce qui reviendrait à provoquer cette contraction financière dans laquelle Grunig voyait la cause fondamentale de la crise mondiale des années 30.

Pour les amateurs de « rétro », rappelons que l'édition française du *Circuit économique* (1), de Grunig, avait été préfacée par Paul Reynaud, qui écrivait en 1937 : « *A la base de la crise il y a un mal monétaire. En guérissant ce mal par la dévaluation, presque tous les pays sont sortis de la crise. Au contraire, les pays qui, au lieu de suivre cette politique, se sont enfermés dans l'autarcie ont vu s'aggraver leur situation économique sans pour cela éviter la dépréciation de leur monnaie.* »

Rappelons également que Hjalmar Schacht, dans ses négociations avec Owen Young en 1929, avait proposé la création d'une banque qui permettrait d'une part de distribuer les paiements des réparations et, d'autre part, de mettre en œuvre des opérations financières « *offrant aux pays sous-développés les moyens d'exploiter leurs ressources naturelles et d'accroître leur production agricole* ». On ne saurait mieux penser. On ne saurait mieux dire. On connaît la suite.

PAUL-MARC HENRY.

(1) Payot, 1937.

LES D.T.S.

(Suite de la page 11.)

On aurait donc, dans la situation initiale que nous avons supposée ci-dessus :

1F = 1DTS ; 1DM = 2DTS ; 1$ = 3DTS

ce qui serait compatible avec la définition du DTS comme la somme $aF + bDM + c\$$. Supposons à nouveau que, dans l'hypothèse de pondérations identiques pour les trois pays, le franc soit dévalué, de telle sorte que l'on ait :

1F = 1/2DTS ; 1DM = 2DTS ; 1$ = 3DTS

Il en résulterait, en remplaçant la valeur de chaque monnaie par son équivalent en DTS, le résultat suivant :

$$1\,DTS = \frac{1}{3}\,\frac{1}{2}\,DTS + \frac{1}{6}\,2\,DTS + \frac{1}{9}\,3\,DTS = \frac{5}{6}\,DTS$$

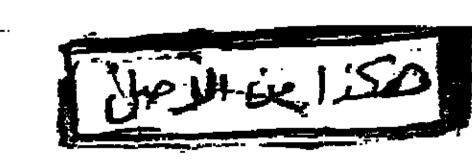
ce qui est évidemment absurde.

Ce résultat ne doit pas surprendre : un bien ne peut pas à la fois servir d'étalon de mesure pour d'autres biens et être défini par l'intermédiaire de ces biens.

On pourrait alors songer à maintenir l'or comme numéraire, les parités restant déclarées en or, le DTS ne jouant donc plus son rôle et sa valeur n'étant plus fixée en or. Néanmoins, dans ce cas, si, par exemple, une monnaie est dévaluée, le DTS, dont la valeur est calculée — entre autres — à partir de la valeur en or de cette monnaie, serait également dévalué, alors que l'or garderait sa valeur. Le DTS serait, dans ce cas, plus déprécié que l'or. Bien entendu, si une monnaie est réévaluée, la valeur du DTS en est appréciée dans la proportion de la part de cette monnaie dans la formule qui permet de calculer sa valeur.

Il est donc incompatible de vouloir à la fois faire du DTS un numéraire et de le rendre plus attirant en le définissant par rapport à un certain nombre de monnaies, susceptibles de se déprécier. Si le DTS doit être le numéraire, il suffit de demander à chaque pays de définir sa propre monnaie en termes de DTS. La valeur du DTS augmentera d'autant plus que les dévaluations seront plus nombreuses et plus importantes et elle baissera d'autant plus que les dévaluations seront moins nombreuses et moins importantes. Les DTS seront d'autant plus désirés que les dévaluations seront plus nombreuses et plus importantes, que le taux d'intérêt qu'ils donneront sera plus élevé, que leur offre sera plus restreinte. Si l'on veut, par conséquent, faire des DTS un actif susceptible de se déprécier peu, il faut biaiser le système monétaire international vers les dévaluations, accroître le taux d'intérêt servi, adapter l'offre. Aucun problème fondamental n'en serait pour autant résolu : l'existence d'un DTS servant de numéraire (ou servant d'actif de réserve pour les banques centrales, mais pas de numéraire) laisse entiers les problèmes fondamentaux des modes d'ajustement, des monnaies d'intervention et des monnaies de réserve privées.

PASCAL SALIN.



INFORMATIONS PRATIQUES

Circulation

DES MÉDECINS ET DES HÉLICOPTÈRES MILITAIRES AU SECOURS DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE DE LA ROUTE.

Des moyens de dépannage militaire et des patrouilles de circulation routières sont, comme les années précédentes, mises, cet été enocre, par les armées à la disposition des usagers de la route. Mais un apport particulier a porté sur le nombre des médecins et l'augmentation des moyens sanitaires de secours. Jusqu'en septembre, en effet, quatre-vingt-dix médecins militaires ont été répartis dans quarante-quatre hôpitaux sur l'ensemble du territoire.

Ces jeunes médecins, appelés du contingent, ont préalablement suivi en stage de trois mois, au cours duquel ils ont été familiarisés avec la traumatologie d'urgence et la réanimation cardio-respiratoire. Ces médecins sont en place, à temps plein, depuis les vacances de Pâques, et cela jusqu'en septembre. D'autre part, pour gagner du temps dans les interventions, neuf hélicoptères — comprenant à bord un médecin et un appareillage de réanimation — ont été mis en alerte dans des hôpitaux, notamment à Dijon, Montpellier et Toulouse, dans des hôpitaux situés à proximité des « points noirs » de la circulation ou le long des routes les plus fréquentées.

L'an dernier, soixante médecins avaient été mobilisés, participant à douze mille cinq cents interventions au total. Durant les dernières grandes vacances, ils avaient secouru près de douze mille victimes d'accidents de la route.

CIRCULATION PERTURBÉE QUAI SAINT-BERNARD

Du 15 juillet au 28 août, les travaux de couverture de la voie ferrée longeant en tranchée le quai Saint-Bernard (5e arr.) entraîneront des restrictions de circulation sur le quai et dans les rues avoisinantes.

Cet aménagement situé entre le pont d'Austerlitz et le pont Sully prévu dans le cadre de la création de la voie express rive gauche était déjà entamé quand le Conseil de Paris dut renoncer en juin à cet ouvrage. Il a donc été décidé de l'activer. Il se traduira par la réalisation d'un jardin public de 20 000 mètres carrés relié au Jardin des plantes par une passerelle.

● *Restrictions de la circulation automobile sur la Butte-Montmartre.* — En raison des difficultés de circulation provoquées par le chantier de reconstruction du clocheton de la basilique, la préfecture de police a décidé de prendre quelques dispositions provisoires : à compter du 16 juillet la rue Saint-Vincent, de la rue Becquerel à la rue de la Bonne, et la rue de la Bonne seront accessibles à contre-sens pour les autocars se rendant à leurs stationnements réservés de la rue de la Bonne. La rue du Chevalier-de-la-Barre sera interdite à la circulation, exception faite pour les riverains. Enfin, l'accès au parvis de la basilique par la rue Lamarck sera interdit aux autocars (à partir de la rue Becquerel).

● OUVERTURE D'AUTOROUTES EN REGION PARISIENNE. — Les deux premières sections des autoroutes A 15 (entre Argenteuil-Nord et Montigny-les-Cormeilles) et F 15 (entre l'échangeur de Franconville et l'autoroute A 15) ont été mises en service le vendredi 12 juillet.

L'autoroute A 15 dont l'achèvement n'est pas prévu avant les années 1990 est destinée à relier Paris (porte Pouchet) au Havre, via Rouen. L'autoroute F 15 qui reliera l'autoroute A 15 à Taverny sera achevée pour l'été 1976.

Transports parisiens

MODIFICATIONS DE LIGNES D'AUTOBUS

A dater du lundi 15 juillet 1974, les modifications suivantes seront apportées provisoirement à l'exploitation des lignes : 21, gare Saint-Lazare-porte de Gentilly; 27, gare Saint-Lazare-porte de Vitry; 38, gare de l'Est-porte d'Orléans; 81, gare du Luxembourg (prolongée à la gare de Port-Royal)-porte de Saint-Ouen; 85, gare du Luxembourg-Saint-Denis (carrefour Pleyel); NJ, Châtelet-porte d'Orléans.

Des travaux de voirie entrepris boulevard Saint-Michel nécessitant la neutralisation du couloir à contresens réservé aux autobus, ces lignes seront déviées, pour une durée d'un mois et demi, en direction sud, à partir de la place Saint-Michel par la rue Danton, le boulevard Saint-Germain et la rue Saint-Jacques, puis par la rue Soufflot pour les lignes 21, 27, 38, 81 et NJ et par la rue Le Goff pour la ligne 85.

Les points d'arrêt seront modifiés en conséquence.

A L'HOTEL DROUOT

VENTE

S. 12 - Bons meubl. Me Pescheteau.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	88 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

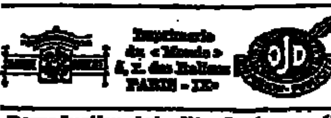
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Jeunesse

OPÉRATION « VENDANGES 1974 »

Le Centre départemental des Jeunes agriculteurs de la Gironde organise une « OPERATION VENDANGES ». Celle-ci s'adresse à tous les jeunes gens et jeunes filles qui désirent passer de 15 jours à 3 semaines en Gironde, pour la saison des vendanges (vraisemblablement du 20 septembre au 15 octobre).

Les conditions générales sont les suivantes : 1) les jeunes travailleurs reçus dans les familles sont logés, nourris, et perçoivent un salaire net, minimum de 40 F par journée de travail ; 2) le voyage retour est pris en charge par le viticulteur au tarif S.N.C.F. 2e classe, et ce, jusqu'à concurrence de 500 kilomètres.

Les jeunes gens et jeunes filles intéressés peuvent écrire, dès maintenant : « C.D.J.A. », Maison du Paysan, 13, rue Foy 33000 BORDEAUX. Tél. : 44-84-43 postes 698 et 699.

Documentation

UNE PLAQUETTE SUR LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

L'Association des membres du Conseil d'Etat est à l'origine de la publication d'une plaquette intitulée « La justice administrative : petit guide pratique. Comment faire valoir vos droits en cas de conflit avec l'administration. » Son but est de faire connaître la manière de faire usage du droit administratif, car il y a chaque année plus de trente-six mille recours devant les tribunaux administratifs. Un exemplaire sera à la disposition du public dans chaque mairie.

La plaquette a eu un premier tirage de quatre-vingt mille exemplaires : quatorze mille sont destinés au Conseil d'Etat, dix mille au ministère de la justice, quarante mille au ministère de l'intérieur (à destination des mairies) et cinq mille restent à la disposition directe du public.

★ En vente, au prix de 3 F, à la Documentation française, 29, quai Voltaire, Paris 7e.

Transports

● *Amélioration des services maritimes sur la Manche.* — Trois semaines après l'introduction d'un navire de plus grande capacité sur la ligne Dunkerque - Felixstowe, la société D. D. Ferries (filiale de Delmas - Vieljeux) poursuit le développement de ses activités en desservant Harwich quatre jours par semaine en plus de ses six escales actuelles à Felixstowe. Le nouveau navire, le M.V. *Rhonetal*, pouvant transporter quarante - sept remorques ou camions de 12 mètres ainsi que des conteneurs et des véhicules de plus petits dimensions, effectue maintenant une rotation desservant Dunkerque, Harwich, Felixstowe, Dunkerque.

P.T.T.

● *Une nouvelle liaison téléphonique Grèce-France.* — La France et la Grèce seront reliées avant la fin de l'année par un câble sous - marin de télécommunications qui accroîtra la capacité existante de leurs communications téléphoniques de quatre cent quatre-vingts unités, a annoncé le ministre grec des télécommunications. — *(Reuter.)*

● *P.T.T. · Barjols (Var) et Saint-André-les-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) en semi-automatique.* — Deux nouvelles liaisons semi-automatiques sont entrées en service, le 8 juillet. Ce sont : Barjols (Var), que les abonnés de Paris et de la région parisienne pourront obtenir en composant le 15 puis l'indicatif interurbain 94, suivi du 77-91-11. Ils indiqueront alors le numéro d'appel de l'abonné. Saint-André-les-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence), que les abonnés de Paris et de sa région pourront obtenir en composant le 15 puis l'indicatif interurbain 92, suivi du 39-91-11. Ils indiqueront alors le numéro d'appel de l'abonné.

Journal officiel

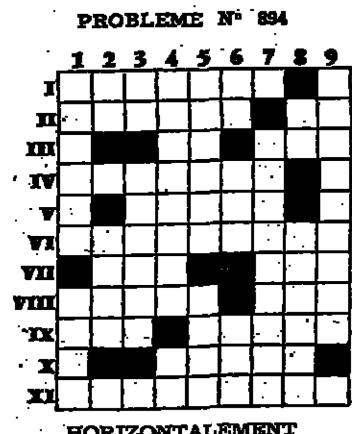
Sont publiés au Journal officiel *du 14 juillet 1974 :*

DES DECRETS :

● Portant nomination, titularisation, mise en disponibilité et radiation des cadres (administration préfectorale).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 894



HORIZONTALEMENT

I. Curiosités dont certains sont seuls à connaître le prix. — II. Généralement achevés pour le trente et un ; Abréviation. — III. Lettre ancienne ; Inspire le plus souvent des aveux mitigés. — IV. Font voir rouge. — V. Fidèles compagnes des mousquetaires. — VI. A très basses fréquences. — VII. Un garçon qui étrille ; Se frappait. — VIII. Parties tendres en un milieu très dur ; Passés sous silence. — IX. Exhale un parfum peu discret ; Elargit localement. — X. D'un auxiliaire. — XI. Timbres anciens d'une certaine valeur.

VERTICALEMENT

1. Une personne dont on ne se sépare qu'avec peine ; Prénom idéal pour un duc de Bourgogne. — 2. Sans foi... et peut-être sans loi *(épelé)* ; Bon ou mauvais, c'est selon. — 3. Epelé par Périclès, au temps de sa prime jeunesse ; Un endroit où l'on se perd facilement. — 4. Prenait pratiquement tout au tragique ; Rend moins pollué *(épelé)*. — 5. Sièges qui se transmettent ; Part des pieds pour monter à la tête. — 6. Indique la nature d'une licence ; Fin de participe ; Elément d'un cintre. — 7. Secondait. — 8. Sans doute moins vert qu'auparavant *(épelé)* ; Ne s'attache pas au minéral vagabond. — 9. Dont on ne se séparerait qu'avec peine.

Solution du problème n° 893

HORIZONTALEMENT

I. Fourrière. — II. Râteau ; Ad. — III. Ases ; Lime. — IV. Miss ; Elan. — V. Bé ! ; Anses. — VI. On ; Se ; SP. — VII. Inespérée. — VIII. Semées ; Ur. — IX. SR ; Tort. — X. Si ! ; Amen ! — XI. Obstrués.

VERTICALEMENT

1. Framboises. — 2. Oasienne ; Io. — 3. Utes ; Ems. — 4. Ressasseras. — 5. RÂ ; Nèpe ; MT. — 6. Iules ; Ester. — 7. Ile ; ONU. — 8. Ramasseur. — 9. Eden ; Pertes.

GUY BROUTY.

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LUNDI 15 JUILLET

● **CHAINE I**

16 h. Tour de France cycliste.
20 h. 15 Tour de France cycliste.
20 h. 30 Feuilleton : Deux ans de vacances, de J. Verne. Réal. G. Grangier.
Les trois garçons se trouvent face aux deux forbans, Forbes et Pike.

21 h. 30 Emission littéraire : Ouvrez les guillemets, de B. Pivot.

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Actuel 2.
Le tourisme. Avec M. Jean-Pierre Dannaud, commissaire au tourisme.
21 h. 35 Le cabaret de l'histoire, de G. Breton et A. Tarta.
Avec Christian Alers, M. Baquet, A. Wartel

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Tour de France cycliste.
20 h. 10 Pour les jeunes : Les trois ours.
20 h. 20 Film : « Mazel Tov », de Cl. Berri (1968). Avec Cl. Berri, E. Wiener et Régine.
Sur le point d'épouser l'héritière d'un diamantaire juif d'Anvers, un jeune homme, issu d'une famille d'artisans juifs de Paris, hésite et vit une brève aventure avec une autre femme.
Comédie de mœurs et petit monde de Claude Berri.

TRIBUNES ET DEBATS

TELEVISION, chaîne 2 : 20 h. 35, M. Jean-Pierre Dannaud, commissaire au tourisme, répond aux questions de J. Dodeman (« Marie-Claire »), H. Gault, J.-F. Held (« le Nouvel Observateur ») et P. Macaigne (« le Figaro »).

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Avignon : « Hölderlin », de P. Weiss, interprété par la Compagnie du Cothurne, direct. M. Maréchal :
Transporté par les idées généreuses de la Révolution française, déçu par leur prolongement et par l'embourgeoisement du Wurtemberg, Hölderlin lutte contre cette récupération et meurt en 1843. De la poésie à la folie.
21 h. 30, Indicatif futur : L'information des jeunes. — 22 h., Aspects du sacré dans le monde moderne. — 23 h. 15, Libre parcours récital. — 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. 30 (S.), Musique ancienne. Musique et art sacré : Concert aux chandelles donné en l'abbaye de Saint-Savin par l'orchestre Pro Arte de Munich, direct. K. Redel, avec O. Wenkel, contralto, et K. Heymann, violon : « Fantaisie et fugue en la mineur » (Bach), air extrait de la cantate BWV 170 « Vergnügte Ruh » (Bach), air « Stirb in mir », extrait de la cantate BWV 169 « Gott soll allein mein Herz haben » (Bach), « Grand Ricercare à six voix de l'Offrande musicale » (Bach), « Adagio K. 261 et rondo K. 269 pour violon et orchestre » (Mozart), « Xerxès », deux airs italiens, extraits de l'opéra « La Speranza », « Ombra mai fu » (Haendel), « Symphonie en sol mineur K. 550 » (Mozart). — 22 h. 5 (S.), Correspondances, Berlioz. — 23 h., Reprises symphoniques. — 24 h. (S.), Renaissance de la musique de chambre soviétique. — 1 h. 30, Nocturnales.

MARDI 16 JUILLET

● **CHAINE I**

12 h. 30 Feuilleton : Le sixième sens, d'après le roman de R. Boussinot. Réal. L. Grospierre. Avec R. Karl, L. Aveny, E. Conquer.
Première diffusion en 1970
15 h. Tour de France cycliste.
20 h. 15 Tour de France cycliste.
20 h. 30 La piste aux étoiles, d'H. Margaritis.
21 h. 30 Magazine : Pourquoi pas ? Les scientifiques répondent. Réal. J.-R. Vivet.
La vie et l'évolution.

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Dossiers de l'écran, d'A. Jammot. « La Vie de Thomas Edison », de Cl. Brown (1940), avec S. Tracy. (N.).
Les découvertes de Thomas Edison, inventeur et « self made man » américain, à la fin du XIXe siècle
Excellente biographie. Interprétation devenue classique de Spencer Tracy.
Débat : l'électricité.
Avec la participation de M. Boiteux, directeur général de l'E.D.F., et de M. Alran, directeur général de la Revue générale d'électricité

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Tour de France cycliste.
20 h. 10 Pour les jeunes : Les trois ours.
20 h. 30 Dramatique : « Quai n° 1, voie A », de M. Bluwal et N. Franck. Réal. J. Faurez. Avec A. de Roches, J.-F. Calve, J. Luisi.
Un train entre en gare. Les voyageurs en descendent pour prendre une correspondance. Parmi eux, il y a un truand marseillais sous la garde de la police. Alors qu'ils sont réunis dans une salle d'attente pour vérification d'identité, le prisonnier s'échappe.
21 h. 20 Initiation artistique : L'œil apprivoisé, de P. Gisling. « Saisir la vie ».

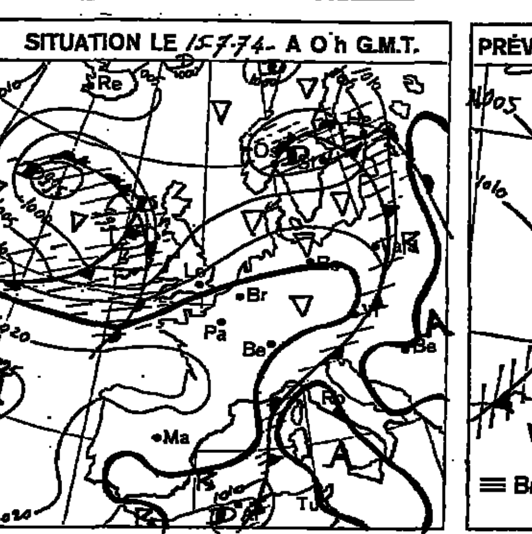
● **FRANCE-CULTURE**

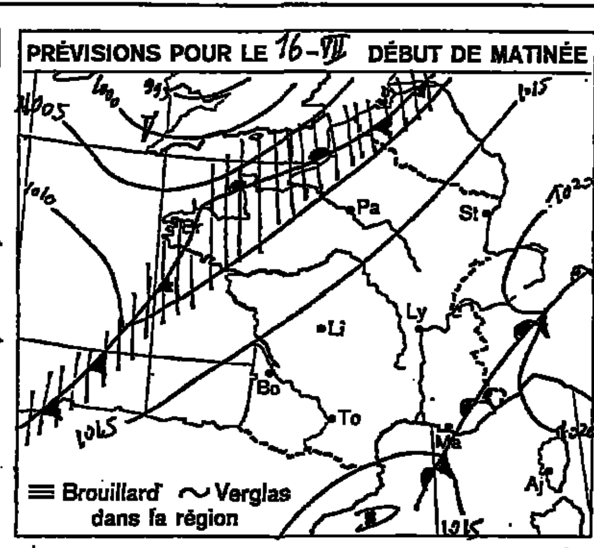
20 h., Avignon, Théâtre musical : les stagiaires de l'Opéra Studio de Paris interprètent « la Flûte enchantée », de Mozart ;
Cette émission est un reportage sur l'Opéra-Studio dirigé par Louis Erlo et Pierre Biard, et non une retransmission de la représentation. L'œuvre de Mozart, présentée en répétition, sert de point de départ à une étude de C. Mettra sur « la Maçonnerie au temps de Mozart ». La soirée s'achèvera par une rétrospective sur « les Pionniers d'Avignon », par A. Cavalier.
23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. 30 (S.), Concours international d'ensembles de musique de chambre de Colmar : « Trio n° 1, extraits » (Beethoven), « Bergerettes nos 3 et 5 » (Martinu), par le trio Murottrio de Schaffhouse ; « Trio en ut majeur, extraits » (Brahms), par le trio Makino de Hambourg. — 22 h. 10 (S.), Concours international de guitare. — 22 h. 30 (S.), Aspects du sacré dans le monde moderne. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques. — 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages Sens de la marche des fronts
Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 15 juillet à 0 heure et le mardi 16 juillet à 24 heures :

Au sud d'une dépression située sur les îles Britanniques circule un courant de perturbations. Celles-ci affecteront le nord-ouest de la France, mais, devant elles, une évolution orageuse se manifestera dans la partie sud-est de notre pays.

Mardi 16 juillet, le temps sera couvert et pluvieux sur la Vendée et la Bretagne, la Normandie, le Bassin parisien, le Nord et les Ardennes. Au cours de la journée, ce temps pluvieux gagnera l'Aquitaine, tandis que sur la Bretagne le temps deviendra variable avec des éclaircies, mais aussi des averses. Ailleurs, le temps sera nuageux avec des éclaircies, mais, dans l'après-midi, des orages feront leur apparition, en particulier sur les Alpes, le sud du Massif Central, les côtes méditerranéennes et les Pyrénées orientales.

Les vents seront en général assez forts ; ils seront orientés le plus souvent au secteur sud-ouest, mais tourneront à l'ouest en Bretagne et au sud-est dans le Midi méditerranéen.

Les températures varieront peu par rapport à lundi.

Lundi 15 juillet, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 016,7 millibars, soit 762,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 14 au 15) : Biarritz, 20 et 15 degrés ; Bordeaux, 23 et 9 ; Brest, 18 et 13 ; Caen, 19 et 11 ; Cherbourg, 17 et 11 ; Clermont-Ferrand, 21 et 8 ; Dijon, 20 et 9 ; Grenoble, 18 et 12 ; Lille, 20 et 10 ; Lyon, 20 et 11 ; Marseille, 28 et 18 ; Nancy, 20 et 8 ; Nantes, 22 et 12 ; Nice, 27 et 21 ; Paris - Le Bourget, 20 et 9 ; Pau, 18 et 12 ; Perpignan, 23 et 16 ; Rennes, 18 et 13 ; Strasbourg, 20 et 11 ; Tours, 23 et 10 ; Toulouse, 21 et 12 ; Ajaccio, 33 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 18 et 11 degrés ; Athènes, 37 et 25 ; Bonn, 20 et 9 ; Bruxelles, 18 et 11 ; Le Caire, 30 et 23 ; îles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 21 et 13 ; Genève, 19 et 12 ; Lisbonne, 23 et 14 ; Londres, 20 et 13 ; Madrid, 23 et 14 ; Moscou, 17 et 15 ; New-York, 32 et 24 ; Palma-de-Majorque, 30 et 20 ; Rome, 29 et 20 ; Stockholm, 19 et 12 ; Téhéran, 33 et 20.

CARNET

Naissances

— Le docteur et Mme Boyan, Christoforov, Nicolas, Pierre et Hélène ont la joie d'annoncer la naissance de
Caline.
Paris, le 11 juillet 1974.

— M. Jérôme Devouceux et Mme, née Sylvie Besset-Gonat, sont heureux d'annoncer la naissance de
Zélie,
le 12 juin 1974.
16, rue des Poissonniers,
92 200 Neuilly-sur-Seine.

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de
Mlle Bénédicte Bertrand,
fille de M. Pierre-Maurice Bertrand et de Mme, née Marie-Antoinette Chapuis,
avec M. Jean-Jacques Lecat,
fils de M. Jacques Lecat et de Mme, née Annie Bouvaist.
Juillet, 1974.

Mariages

— Pierre Daridan et Antoinette von Ivady sont heureux de faire part de leur mariage, célébré à Vienne le 6 juillet.
10, rue Aubriot, 75 004 Paris.

— M. et Mme Joseph Fedry,
M. et Mme Francis-Louis Closon,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Monique et Daniel,
célébré le 6 juillet en l'église de Saint-Bernard (Ain).
« Bel Air », 69 480 Pommiers.
24, rue Chaptal, 75 009 Paris.

Nécrologie

— M. et Mme Xavier Tarneaud et leurs enfants ont la douleur de faire part du décès de
M. André CAMU,
le 10 juillet, à Chatendeau. Les obsèques ont eu lieu le vendredi 12 juillet à Boisseuil (Haute-Vienne).

— Mme Jacques-Albert Levy,
M. et Mme Claude Levy, leurs enfants et leur petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jacques-Albert LEVY,
leur époux, père, grand-père et arrière-grand-père, survenu le 10 juillet dans sa quatre-vingt-douzième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale. La famille s'excuse de ne pas recevoir.
6, rue d'Aumale, 75 009 Paris.
11 bis, rue Chaligny, 75 012 Paris.

— Mme Pierre Mille, le docteur et Mme Rovillé, M. Philippe Mille, Jean-Claude et Isabelle Rovillé, Martine Mille, ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre MILLE.
Le service religieux sera célébré le mardi 16 juillet, à 10 h. 30, en l'église Saint-Michel de Porchefontaine, Versailles.

— La direction et le personnel des établissements Moyse ont la douleur de faire part du décès de
M. Léon MOYSE,
survenu accidentellement dans sa soixante-onzième année.
La cérémonie religieuse aura lieu à Lyon lundi 15 juillet, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de Saint-Louis.

— Mme Alfred Soussy-Edinger,
Les docteurs Sydney et Frédérique Ghenassia, François, Sophie et Géraldine,
M. et Mme Guy Landon,
Les familles Soussy, Soltan, Mahoun, Blum, Ghenassia,
ont la grande douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Alfred SOUSSY-EDINGER.
Les obsèques auront lieu mardi 16 juillet 1974, à 10 h. 45, au cimetière Montmartre (entrée principale).
210, rue de Rivoli, Paris-1er.

— M. et Mme Gaston Uzan, docteur en chirurgie dentaire, leur fils Michel,
M. et Mme Simon Uzan,
Mme veuve Mathilde Uzan,
Les familles, parents et alliés,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle de leur petite
Nathalie,
décédée le 9 juillet 1974 à l'âge de cinq ans. Dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes qui se sont associées à leur immense douleur, les prient de trouver ici l'expression de leurs remerciements attristés.
1, parc Jean-Mermoz, Marseille-8e.

— Mme René Vincent,
M. et Mme Claude Leroy et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Marlio-Marette et leurs enfants,
Le docteur et Mme Pascal Vincent et leurs enfants,
Leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. René VINCENT,
H.E.C.,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 10 juillet dans sa soixante-quatorzième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly.
38, rue Pierret, 92 200 Neuilly.

SPECTACLES

Lundi 15 juillet

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. 30 : Un jour ou deux (ballet).
Palais des congrès, 21 h : Notre-Dame de Paris, par le Ballet de l'Opéra
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Marrons du feu ; le Légataire universel.

Les autres salles

Atelier 314, 19 h. et 23 h. : Gertrude Stein s Gertrude Stein.
Daunou, 21 h. : Les portes claquent.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong
Gymnase, 21 h : le Cheval évanoui.
Huchette, 20 h 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Nouveautés, 20 h. 45 : Pauvre France.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe
Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. 30 : Passion noire.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre — Salle II, 22 h. : Haut-parleurs et cargos lents.

Les cafés-théâtres

Au bec fin, 21 h 30 : Oraison et les Dactylos ; 22 h. 30 : Je suis à vendre ; 24 h. : Yann B..
Au vrai chic parisien, 20 h. : Jacques Higelin.
Le Fanal, 21 h : Histoire du fabuleux Cagliostro
Le Jour de Fête, 21 h. : la Manivelle ; 22 h. : Mr Onaka ; 23 h. : C'est en se mouchant qu'on devient moucheron ; 24 h. : les Dessins de Laville.
Petit Casino, 21 h 30 : La rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45, le Beau Rôle.
Le Tripot, 20 h. 30 : les Aventures d'Aubergine.

Le music-hall

Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta
Lido, 22 h 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Moulin-Rouge, 22 h : Festival
Olympia, 21 h. 30 : Mahavichnu Orchestra.
Tour Eiffel, 21 h. 30 : Les magiciens sont parmi nous.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

Le cirque

Carré Thorigny (hôtel Salé), 20 h. : le Cirque Gruss.

Les festivals

ESTIVAL
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F., dir. E Garcia Asensio (de Falla, Ohana).

La danse

Palais des Congrès, 21 h. : Notre-Dame de Paris, par le Ballet de l'Opéra.
Biothéâtre, 20 h 30 : Danses de l'Inde du Sud.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ballet national de Cuba.
Théâtre du Châtelet, 21 h. : Ballet-Théâtre, Joseph Russillo.
Théâtre d'Orsay, 18 h. : Graziella Martinez

Le jazz

Théâtre de la cour des Miracles, 21 h. : Free Jazz Steve Lacy.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Nana, de J Renoir ; 18 h. 30 : Tout va bien, de J.-L. Godard ; 20 h. 30 : The Boy friend, de K. Russell ; 22 h. 30 : Films de S. Bartlett ; Water's dream, de D. Dickson ; Jefferson circus songs, de S. Pitt Kraning.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (325-37-90), U G C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral-Club, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
AXEL (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86)
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE, QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Victor-Hugo, 16e (727-49-75)
LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84)
LE CUISINIER DE LUDWIG (All., v.o.) : Le Marais, 14e (278-47-86).
DON ANGELO EST MORT (A., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Telstar, 13e (331-06-19), Rotonde, 6e (633-08-22)
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse, 14e I et II, (326-22-17), Boulmich, 5e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot I et II, 17e (747-24-24) Paramount-Montmartre, 18e (606-34-24), Lux-Bastille 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19)
FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97)
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19)
HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais 4e (278-47-86)
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42)
MEURTRES AU SOLEIL (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Mercury, 8e (225-75-90), (v.f.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-56-86), A.B.C., 2e (236-55-54), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Gramont, 2e (742-95-82).
1789 (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40)
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23).
LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.tch., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).
MAGOO ET CIE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), de 12 h. à 18 h. 30
LE PROTECTEUR (Fr.) : Royal Passy, 16e (527-41-26), Ternes, 17e (380-10-41).
SHAFT CONTRE LES TRAFIQUANTS D'HOMMES (**) (A., v.f.) : Séverine, 20e (797-91-82), Omnia I, 2e (231-39-36).
SOLEIL VERT (A.) (*) : Publicis Matignon, 8e (359-51-97), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74), (v.f.) : Maxeville, 9e (770-72-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Montparnasse, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
SWEET MOVIE (Fr.-can.) (**) (v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40), (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont Convention, 15e (828-42-27)
STAVISKY (Fr.) Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Caravelle, 18e (387-50-70).
TERRE BRULEE (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25)
TOUTE UNE VIE (Fr.) Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), U G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) UGC-Odéon, 6e (325-81-07), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Liberté, 12e (343-01-59), Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02), Mistral, 14e (734-20-70), Murat, 16e (288-99-75), Tourelles, 20e (636-51-98).

Les films nouveaux

FLICS ET VOYOUS, film américain d'Aram Avakian, avec Cliff Gorman, Joe Bologna, Dick Ward, Sheppard Strudwick. — v.o : Marbeuf (8e) (225-47-19), Cluny-Ecoles (5e) (033-20-12) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse (15e) (544-25-02), Clichy-Palace (17e) (387-77-29), Magic-Convention (15e)
LA MER CRUELLE, film koweïtien de Khalid Siddik, avec Mohamed Mansour, Amal Baker, Mohamed Munaya, Saad Faraj — v.o : Artistic-Voltaire (11e) (700-19-15)
COLTS AU SOLEIL, film anglais de Peter Adlinson, avec R Crenna, Stephen Boyd, Rosanna Schiaffino — v.o : Ermitage (8e) (225-15-99) ; v.f : Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Capri (2e) (508-11-69), Moulin-Rouge (18e) (606-63-26), Maine (14e) (567-06-98), Galaxie (13e) (331-76-86), Grand Pavois (15e) (531-44-58).

UN HOMME QUI DORT (Fr.) Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h 15 et 22 h. 15.
LES VALSEUSES (Fr.) (**) Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Arlequin, 6e (548-62-25), Ermitage, 8e (359-15-71), Magic Convention, 15e (827-20-32), Murat, 16e (288-99-75), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Méry, 17e (522-59-34)
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxeville, 9e (770-72-87), Luxembourg, 6e (633-97-77), Fauvette, 13e (331-60-74).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Maxeville, 9e (770-72-87).

Les festivals

PARIS EN FILMS. — Musée des arts décoratifs, pavillon de Marsan, 109, rue de Rivoli (520-44-92), 17 h. et 20 h. 30.
FILMS INEDITS (v.o.) — La Clef, 5e (337-90-90). — De 12 heures à 2 heures du matin : Quelques arpents de neige.
INGMAR BERGMAN (v.o.) — Racine, 6e (633-43-71) : le Septième Sceau.
VINGT ANS DE CINEMA ITALIEN (v.o.) — Olympic Marylin, 14e (783-67-42) : la Villégiature.
SERIES NOIRES AMERICAINES (v.o.) — Boite à films, 17e (754-51-50) 14 h : Terreur aveugle ; 16 h : Seule dans la nuit ; 18 h : Bunny Lake a disparu ; 20 h. : Les flics ne dorment pas la nuit ; 22 h. : Autopsie d'un meurtre.
BURLESQUES AMERICAINS (v.o.). — Boite à films, 17e (754-51-50), 14 h. : les Pieds dans le plat ; 16 h. : Laurel et Hardy, Charlot ; 18 h. : Tramp Tramp Tramp ; 20 h. : Si j'avais un million ; 22 h. : les Fiancées en folie.
FRED ASTAIRE — Ursulines, 5e (033-39-19) : En suivant la flotte.

Les grandes reprises

2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A.) : v.o., Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
DUEL (A.) v.o Styx, 5e (633-08-40).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Jean Renoir, 9e (874-40-75)
FAMILY LIFE (A.) : v.o., Monge, 5e (033-51-46).
M LE MAUDIT (All.) : Panthéon, 5e (033-15-04), v.o.
MONSIEUR VERDOUX (A., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
MORGAN (Ang., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
OUT I SPECTRE (Fr.) : le Seine, 5e (325-92-46), à 20 heures.
LES TROIS AGES (A.) St-Séverin, 5e (033-50-91), Studio-Marigny, 8e (225-20-74), 14 juillet, 11e (700-51-13)
LA MAMAN ET LA PUTAIN, Hautefeuille, 6e (633-79-38).
PIERROT LE FOU : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Les séances spéciales

LES DIABLES (Ang., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), 12 h. et 24 h.
BOEING BOEING (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
LES MALES (Ang.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h. 15
MORE (vers. ang.) : Le Seine, 5e (325-92-46), 12 h., 14 h., 16 h. et 18 h.
PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h. et 12 h.
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h. et 12 h.
UN ETE 42 (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), 12 h. et 24 h.
LE LIT CONJUGAL (It.) : Studio Parnasse, 6e (326-58-00), 22 h.
TEX AVERY FOLIES : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
GRAND BURLESQUE AMERICAIN (Kenton, Charlot, Laurel et Hardy, v.o.), 13 h. 30-24 h. : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre



LE CHEVAL SAGAN

● Françoise Sagan écrit des romans elliptiques et des pièces courtes mais bavardes. « Le Cheval évanoui » dure à peu près une heure trente. Si les acteurs prenaient des temps, le spectacle arriverait bien jusqu'à une heure quarante, mais ils semblent pressés de se débarrasser du texte, de ce magma de phrases où surnagent quelques aphorismes, quelques formules de philosophie mondaine.

« Le Cheval évanoui » est une histoire qui se passe dans un château anglais, chez des « Anglais de bande dessinée », c'est Françoise Sagan qui le dit ; ce qui veut dire qu'ils représentent le summum, donc la caricature, d'une attitude blasée, élégante, cynico-tendre, devant la lâcheté humaine et les états d'âme qu'elle engendre.

Il y a un jeune couple un peu escroc — Marie Daems, Michel Bedetti, — un vieux couple, les châtelains — Hélène Duc, Jacques François, — et leurs enfants, plus un jeune lord imbécile et un vieux domestique qui joue de la cornemuse. Comme il s'agit d'une pièce de Françoise Sagan, on se doute, dès l'arrivée de Marie Daems, qu'elle va succomber au charme grisonnant de Jacques François, ce qui ne manque pas d'arriver. C'est d'ailleurs tout ce qui arrive. A la fin, chacun reste avec sa chacune, parce que ce n'est pas si simple d'aimer et d'oser le dire.

● A sa création, en 1968, « le Cheval évanoui » s'est joué longtemps. Le mois de mai a interrompu les représentations. Six ans après, au Gymnase, en semaine, il y a environ un tiers de salle. Mais, après tout, c'est une pièce sans beaucoup de personnages, avec un seul décor (de Simonini), donc peu cher. L'été, les théâtres privés sont détaxés. Si, sur le nom de Sagan, le spectacle tient jusqu'au Salon de l'auto, il tiendra bien jusqu'aux fêtes de fin d'année, et la première saison aura été tranquillement couverte, sans gros risques, sans gros frais, au Théâtre du Gymnase. — C. G.

★ Gymnase, 21 h.

OUVERTURE AU FESTIVAL D'AVIGNON

Gatti aux Pénitents-Blancs

Avignon. — *A l'heure où les pétards éclataient dans les rues, des comédiens aux couleurs de l'anarchisme édifiaient sur la place un théâtre de 14 juillet. Leur 14 juillet n'était pas celui* des défilés ou des jeux d'artifice *mais celui de la révolution. Leurs paroles allaient à Ramon Carcana, mort à Madrid avec la victoire du fascisme ; elles allaient à Durutti, à Puig Antich. Ainsi le festival d'Avignon s'est ouvert sur un geste symbolique. On attendait Maurice Béjart. C'est l'auteur* de Carcana *qui est venu. Armand Gatti, accueilli par le Théâtre Ouvert de France-Culture. Il avait quitté la France depuis trois ans.*

Carcana n'est pas un héros révolutionnaire et Gatti ne retrace pas une aventure édifiante. Le titre de sa pièce relève toutes les équivoques de son propos : La tribu de Carcana en guerre contre quoi ? *De la vie d'un militant, il reste des fragments multiples dont chacun s'empare au gré de sa conscience ou de ses besoins. Parler aujourd'hui d'un révolutionnaire espagnol, c'est, pour Gatti, rechercher toutes les voies qu'il a pu ou qu'il aurait pu emprunter. Une « tribu » d'une dizaine de comédiens (avec lesquels Gatti a déjà travaillé en Belgique) invente, scène après scène, les formes possibles d'un combat politique.*

Les acteurs commencent dans la rue par haranguer le public et lui exposer les diverses interprétations de la mort de Carcana — version policière, version filmée, version des journalistes, — leur outil théâtral est une marionnette géante, désarticulée, jambes, bras ou poings fermés, tronc et tête, couverte de slogans. Puis, à l'intérieur du théâtre (la chapelle des Pénitents blancs), ils recomposent, pièce par pièce, le dossier Ramon Carcana. Un dossier complexe, présenté fiévreusement, dans lequel s'accumulent les noms, les faits, lancés entre des galipettes, des sauts, des plongeons. La tribu joue d'un seul trait un texte haletant, dont la langue a les pauvretés et les richesses d'un discours improvisé.

Et Gatti interroge. En guerre contre quoi? Le militant polymorphe, manipulé par les souvenirs, les légendes ou l'histoire, figure l'« homme nouveau » qui disparaît avant que la révolution ne triomphe. Il est mis à mort. Pourquoi? Le spectateur devra répondre, en sachant, s'il a écouté attentivement, que les valeurs défendues par Ramon Carcana s'appelaient création, conscience et peut-être poésie.

Armand Gatti fait allusion dans sa pièce aux « sentiers ingrats de la révolution théâtrale », comme s'il s'observait avec lucidité et humour. Ingrats, ils le sont, autant par les défenses que les institutions ont érigées que dans la recherche d'une expression nouvelle.

Carcana est en marche sur ces sentiers-là, hors de l'art et même de la politique. « Nous ne venons pas à Avignon pour exorciser notre marginalité, mais pour la revendiquer. », *écrivent les comédiens de la Tribu. Ils ont tenu parole.*

LOUIS DANDREL.

LA CHANSON AUSSI

Un certain nombre de chanteurs et de musiciens pour qui la chanson est un phénomène intégré dans la société ont décidé d'aller à leur tour à la rencontre du public d'Avignon. Après Léo Ferré, qui chante mardi au palais Paul Vidal-Champfleury à 21 h. 30, d'autres vont se succéder tous les jours dans le même lieu jusqu'au 27 juillet : Alan Stivell (le 18), Catherine Ribeiro (le 19), Jean-Roger Caussimon et Pierre Barouh (le 20), Guy Béart (le 21), Claude Marti et Gilles Servat (le 23), Claude Nougaro (le 23), Pierre Vassiliu (le 24), Colette Magny (le 25), Francis Lemarque (le 26), Barbara (le 27).

Des spectacles à 0 h. 30 sont également prévus dans le même lieu à partir du 20 juillet. Y participeront notamment : Art Ensemble of Chicago, Jacques Higelin, Uña Ramos, François Tusque.

PRESSE

Aux États-Unis

UN GROUPE CONTROLANT PLUS DE 3,5 MILLIONS D'EXEMPLAIRES POURRAIT ÊTRE CONSTITUÉ

New-York (*A.F.P.*). — Deux chaînes de journaux américaines, la Knight Newspaper et la Ridder Publications, viennent d'annoncer leur intention de fusionner. Le nouveau groupe contrôlerait trente-cinq journaux ayant un tirage quotidien total de plus de trois millions et demi d'exemplaires. Les principaux titres sont le *Philadelphia Inquirer* (tirage environ quatre cent cinquante mille), le *Detroit Free Press* (plus de six cent mille).

Le nouveau groupe — dénommé Knight-Ridder Newspapers — deviendrait donc, du point de vue du tirage quotidien, le plus important des Etats-Unis. La chaîne Gannett demeurerait en tête en ce qui concerne le nombre de quotidiens : cinquante-quatre, ayant un tirage combiné de deux millions trois cent mille exemplaires.

● *En Allemagne fédérale*, le gouvernement prépare un projet de loi permettant de contrôler les fusions de journaux et ainsi de tenter de lutter contre la disparition des titres. Le texte prévoit que la commission antitrust devra donner son avis sur les fusions de journaux ayant un chiffre d'affaires annuel global de plus de 25 millions de DM (48 millions de F), ce qui correspond en gros à un tirage d'environ soixante-quinze mille exemplaires. — *(A.P.)*

[En dix ans, le nombre des quotidiens allemands est passé de deux cent vingt-cinq à cent trente et un et plusieurs groupes en contrôlent un certain nombre.]

● *M. Jean Griot*, adjoint au président du directoire du *Figaro*, vient d'être nommé représentant du Syndicat de la presse parisienne au conseil d'administration de l'Agence France-Presse, en remplacement de M. Claude Bellanger, directeur général du *Parisien libéré*. Le Syndicat de la presse parisienne est déjà représenté au conseil d'administration de l'A.F.P. par M. Hubert Beuve-Méry, fondateur du *Monde*.

M. Claude Bellanger continuera de siéger au conseil d'administration de l'A.F.P., mais en qualité de représentant du Syndicat des quotidiens régionaux auquel adhèrent, depuis le 1er juillet 1974, *le Parisien libéré* et *l'Equipe*.

● *Le Syndicat de la presse parisienne*, qui doit se réunir le mercredi 17 juillet décidera vraisemblablement de porter à 1 F à partir du 5 août le prix des journaux qu'il représente. Rappelons que, pour sa part, le Syndicat de la presse quotidienne régionale a pris la même décision (*le Monde* du 13 juillet).

Cinéma

LE PALMARÈS DU FESTIVAL DE DINARD

Grand prix *le Troisième Cri*, d'Igaal Niddam (Suisse)

Prix du jury : *les Dernières Fiançailles*, de J.-P. Lefèbre (Québec).

Prix Soutter : *le Retour*, de S. Ranandrasa (Madagascar), mention à *Kashima Paradise*, de Yann le Masson.

Prix de la critique : *Villa les Dunes*, de M. Hartmann-Clausset.

Le prix de la coopération (100 000 F) à D. Kamwa (Cameroun), à valoir sur le tournage prochain de son film *Pousse-pousse*.

Culture

M. GOUBERT A ÉTÉ ÉLU A LA PRÉSIDENCE DE L'ATAC

Le conseil de l'Association technique pour l'action culturelle (ATAC) a élu à sa présidence M. Georges Goubert, ancien vice-président, codirecteur du centre dramatique Comédie de l'Ouest. Nouveaux vice-présidents : MM. Bernard Mounier et Jacques Kraemer; secrétaire : M. Charles Nugues; trésorier : M. Dominique Quéhec.

MM. Gabriel Garran et André-Louis Perinetti, anciennement président et vice-président de l'ATAC dont nous avons annoncé (*le Monde* du 13 juillet) qu'ils quittaient leurs fonctions, faisaient partie du tiers renouvelable de ce bureau, mais ne se représentaient pas.

Musique

« Salomé » aux Chorégies d'Orange

Orange. — La pluie, exceptionnelle en cette saison à Orange, a failli empêcher, samedi soir, la représentation de *Salomé* au Théâtre antique. A l'heure dite, une averse anodine faisait battre en retraite les musiciens et les spectateurs, protégeant de leur mieux smokings et permanentes. Une heure après, elle avait cessé, et le mur d'Auguste devenait le palais d'Hérode dominant la mer Morte.

Peu d'éléments scéniques pour cette transposition : une terrasse d'où Hérode et Hérodiade assistent à la danse de Salomé et deux escaliers de chaque côté, descendant vers la fosse circulaire au couvercle à claire-voie, où est entraîné Jokanaan (Jean-Baptiste). Au fond, dominant les marches par lesquelles on monte à la tribune, un rideau rouge symbolise le palais, le luxe et les orgies.

Mais la grandeur romaine, noble et froide, bien qu'admirable, n'est peut-être pas le cadre idéal pour ce drame violemment expressionniste et décadent, brûlant de fièvre et de sensualité, à la lettre irrespirable, long crescendo dramatique où Salomé assassine Jokanaan avec une passion perverse de plus en plus exacerbée par les rebuffades et les anathèmes du prophète « *chaste comme la lune* ». Elle ne pourra satisfaire son désir qu'en excitant la sauvage sensualité de son beau-père par la danse et en obtenant de lui la tête du prophète dont elle baisera longuement les lèvres dans une sorte de suffocation orgiastique à laquelle Hérode mettra fin, épouvanté, en la faisant assassiner.

On peut, il est vrai, nous présenter Salomé comme une jeune fille, une prêtresse du grand amour, et un Jokanaan répondant à sa passion qui ne peut, de par sa condition de prophète, la rejoindre que dans la mort. Mais le texte d'Oscar Wilde et la musique de Richard Strauss rendent bien aléatoire ce mauvais *remake* de *Tristan et Isolde*.

L'outrance de l'action est telle qu'on ose rarement aller jusqu'au bout de sa réalisation scénique, et Strauss lui-même, en 1942, trente-sept ans après la création de son œuvre, demandait pour Salomé, « *vierge et princesse, les gestes de la pudeur les plus simples et les plus nobles* » en invoquant « *la pudeur des femmes orientales* ». Pourtant, quand Hérode compare la lune à « *une femme hystérique qui va chercher des hommes partout...* », il est trop clair que la Lune, omniprésente dans le drame, symbolise la princesse Salomé et sa chasteté maléfique.

***

La représentation d'Orange a été surtout un admirable concert. On ne pouvait attendre de Léonie Rysanek la présence scénique d'une Anja Silja. Le superbe lyrisme de sa voix limpide, liliale, qui atteint à une majesté bouleversante, ne saurait porter le long halètement sensuel de la bête de proie obsédée jusqu'à l'assouvissement de son désir, et, malgré le talent de la tragédienne, on comprenait difficilement la fascination que pouvaient exercer les mouvements rudimentaires de la danse des sept voiles sur un connaisseur aussi averti qu'Hérode.

La belle voix intérieure et tendre de Thomas Stewart, de son côté, ne traduisait qu'imparfaitement le lyrisme tonitruant du prophète vaticinant, ficelé dans des hardes et dressant vers le ciel un doigt de Moïse de pacotille.

En revanche, Jon Vickers, dans le rôle ingrat d'Hérode, semblait à lui seul donner son sens à la représentation. Personnage shakespearien, roi titubant comme un ours aviné, il traduisait dans toute sa force, avec ses gestes d'une justesse extrême, sans boursouflure dans sa voix flexible, débordante de sensualité, d'amertume, de lassitude, cette espèce de mystère de la jouissance et de la frustration érotique la plus vulgaire mais aussi la plus profonde qui est le sujet de *Salomé*.

L'ensemble de la distribution, où dominaient les chanteurs germaniques, ne mérite que des éloges, en particulier Ruth Hesse (Hérodiade), Horst Laubenthal (Narraboth) et l'excellent quintette des Juifs dans une interprétation magistralement dirigée par Rudolf Kempe à la tête de l'orchestre national, qui a rarement été plus brillant, subtil et discipliné.

La mise en scène d'Alfred Wopmann, sans grande originalité, était du moins précise et soignée. On a remarqué les costumes de Jean-Claude Sotto, notamment ceux d'Hérode et de sa femme, d'une belle somptuosité barbare.

JACQUES LONCHAMPT.

Le Festival estival succède au Marais

Ce fut un passage de relais, une transmission des pouvoirs entre les organisateurs du Festival du Marais et ceux du Festival estival. Coproducteurs occasionnels (mais l'expérience devrait se renouveler l'année prochaine), les uns pliaient bagages, les autres prenaient position pour tout l'été : l'église Saint-Nicolas-des-Champs était à demi pleine et les chœurs de l'O.R.T.F. fidèles au poste, pour un concert de musique religieuse essentiellement consacré à Francis Poulenc.

Les Motets, *les* Litanies *et la* Messe en sol majeur *sont les plus belles pages d'un missel sonore que l'enfant terrible du Groupe des six s'est constitué à partir de 1936, sous le coup d'un pèlerinage à Rocamadour. Quelques archaïsmes, quelques dissonances douces-amères, des emprunts à la chanson populaire, des rythmes d'allure provinciale, une écriture charpentée en accords, la progression des voix note à note, composent à leur manière un style et une profession de foi :* « Dieu est sensible aux chœurs », *selon l'expression de Pascal.*

Le Festival estival animera donc Paris jusqu'en septembre par des expositions, des concours, un stage, un forum, un diaporama quotidien (à partir du 1er août dans les jardins du Palais-Royal) et de la musique, en étroite collaboration avec le Groupe de recherche et l'O.R.T.F. La série des « Libres parcours récitals » de Françoise Vincent-Malettra sera intégrée durant cette période au programme du Festival, qui recevra des artistes venus — pour le seul mois de juillet — de Mannheim (le 24), de Dublin (les 26 et 27), de Londres (le 28) et de Munich (les 28 et 29). De la tour Eiffel à la Sorbonne, en passant par les églises et les salles traditionnelles, tous les lieux bénéficiant d'une acoustique convenable seront utilisés.

ANNE REY.

RADIO-TÉLÉVISION

EXAMINÉ EN CONSEIL RESTREINT

Le projet de réforme reste imprécis sur de nombreux points

Semaine décisive pour l'O.R.T.F. Le gouvernement soumet au Conseil d'Etat son projet de réorganisation de l'audio-visuel. Le conseil des ministres le discutera mercredi avant de convoquer le Parlement en session extraordinaire le 23 juillet. Le président de la République le commentera au cours de la « réunion de presse » qu'il doit tenir le 25 juillet.

Cependant, la riposte des syndicats pourrait être plus prompte que prévu. Le syndicat C.G.T. de l'O.R.T.F. consulte les autres organisations de l'Office pour l'organisation d'un mouvement de grève qui aurait lieu dès cette semaine, avant même la session parlementaire.

Le projet de loi réorganisant la radio-télévision française a été examiné, samedi, à l'Elysée, par un conseil interministériel restreint présidé par M. Valéry Giscard d'Estaing.

Le premier ministre, M. Jacques Chirac, M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, M. Fourcade, ministre de l'économie et des finances, M. André Rossi, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, et M. Marceau Long, P.-D. G. de l'Office, participaient à cette réunion.

A l'issue du conseil, le porte-parole de l'Elysée, M. Xavier Gouyou-Beauchamps, a donné quelques précisions sur le projet.

● *Emulation et liberté d'expression.* — Le président de la République, a-t-il déclaré, souhaite « *une télévision et une radio de qualité, reposant sur l'émulation et respectant le principe de la liberté d'expression* ». C'est dans cet esprit qu'ont été examinées une série de dispositions qui entreront dans le projet de loi.

● *Un président et un directeur général par société.* — Les sociétés nationales et les établissements publics qui seront créés après la suppression de l'O.R.T.F. auront chacun un président et un directeur général. Le président sera nommé par l'Etat et le directeur général par le président du conseil d'administration.

● *Six membres par conseil d'administration.* — Les membres de chaque conseil d'administration seront au nombre de six, dont deux seulement représenteront l'Etat.

● *La répartition de la redevance.* — En ce qui concerne les ressources, le porte-parole de l'Elysée a indiqué que « *la redevance sera répartie selon des clés objectives, sous la surveillance d'une commission de magistrats comportant des membres de la Cour des comptes* ». Parmi les normes de répartition figure un critère « *d'effort, de qualité et de promotion culturelle* ».

● *Liberté des tarifs de publicité.* — La publicité sera limitée dans le temps, mais les chaînes auront la liberté de tarif.

● *Le statut des personnels et des services extérieurs.* — Les journalistes auront la possibilité de passer avec chaque société une convention collective.

Le porte-parole de l'Elysée n'a donné aucune précision sur le nombre définitif de sociétés nationales et d'établissements publics prévu dans le projet. On croit cependant savoir que les activités les plus spécialisées de l'ex-O.R.T.F., comme le D.A.E.C. par exemple (affaires extérieures et coopération), pourraient être rattachées aux ministères dont elles prolongent la compétence. Enfin, le projet gouvernemental ne fournit toujours aucun détail sur les statuts des différents personnels des futures sociétés, qu'elles soient nationales ou à capitaux publics. Le statut du personnel de l'O.R.T.F. ayant déjà été détaché, en application de la loi de 1964, du régime général de la fonction publique, le gouvernement ira-t-il, cette fois, jusqu'à le placer sous le régime du droit commun, quitte à prévoir la négociation de conventions collectives pour l'ensemble du secteur audio-visuel ?

M. EDGAR FAURE : dans la bonne direction.

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, interviewé samedi 13 juillet par France-Inter, a déclaré à propos de cette réforme : « *Etant donné que le système actuel ne marche pas, que, d'autre part, on veut garder le monopole, il n'y a pas d'autre direction que celle dans laquelle le gouvernement s'est engagé. Cela ne veut pas dire que tout soit parfait, qu'il n'y ait pas lieu à discussion. Nous verrons bien... Mais je crois que c'est la bonne direction. Néanmoins, si vous voulez une suggestion de ma part, à première vue, il me semble que peut-être, si l'on arrive à cette décentralisation en ces établissements distincts, il ne serait pas mauvais que, dans l'un au moins, à titre peut-être expérimental, le président ne soit pas nommé par l'Etat et qu'il soit nommé par un conseil d'administration qui présenterait des garanties suffisantes d'équilibre. (...) Personnellement, je crois au monopole à condition que le monopole laisse place à la souplesse de la compétition. C'est d'ailleurs l'expérience que fait le gouvernement. En d'autres termes, je ne crois pas qu'il faille confondre « privatisation » et « compétition ». Nous devons tenter une expérience de compétition sans privatisation.* »

Les deux « télés »

Inutile de nier l'évidence : il y a deux télévisions, celle que l'on regarde et celle dont on parle. Celle des jeux, des films et des feuilletons, et puis l'autre, l'ambitieuse, la culturelle, l'engagée, à laquelle le public, dans son immense majorité, se montre parfaitement indifférent, voire réfractaire. La ligne de partage est d'ailleurs plus difficile à établir qu'on ne croit.

Par ici, en Bretagne, à 3 kilomètres du bourg le plus proche, les gens disent volontiers qu'on ne leur ferait pas voir n'importe quoi. Si le programme ne leur convient pas, ils n'hésitent pas à quitter la pièce (à condition de pouvoir s'isoler) ou — cas plus fréquent — à appuyer sur le bouton. L'unique bouton souvent : dans une région où l'on peut capter depuis peu la troisième chaîne, nombreux sont les récepteurs ne recevant que la première. Et la « télé » toile de fond relève de la sociologie-fiction.

Nous en avons encore fait l'expérience dans le va-et-vient des parents, des amis et des voisins au cours du dernier week-end. La Une est à vous, *les* Jeux sans frontières, *le* Bossu *et le* Comte Yoster *ont fait le plein.* La Fille de Madame Angot, *force a été de l'abandonner au bout d'un quart d'heure — que chantait-elle là, on suivait mal, ce n'était pas clair, — pour courir retrouver* Bourvil *et* Brasseur *dans les* Bonnes Causes, *de* Christian-Jaque. *Et j'étais absolument seule* Au rendez-vous des grands reporters, *vendredi soir. Leurs enquêtes portaient sur le trafic de la drogue et sur celui de la voiture d'occasion. Bien traités, de façon vivante, imagée, ces sujets auraient pu, auraient dû intéresser les jeunes. Ils ont préféré aller se coucher. Ce n'était pas leur langue que l'on parlait à l'écran. Ils avaient l'impression de suivre un cours du soir ou de vacances. Et après une dure journée aux champs, sur un chantier, à l'usine ou... à la plage, franchement !*

Conclusion ? C'est un point d'interrogation. Comment nos futurs directeurs de société feront-ils coïncider le seuil de qualité des programmes et le seuil de quantité de l'audience, à leur niveau le plus élevé ? Et cela dans un système concurrentiel, donc forcément basé sur l'indice d'écoute et de satisfaction. A noter que la satisfaction est en grande partie fonction non de forme mais du fond de l'émission. On est content, pas content, mécontent selon que l'histoire finit bien, mal, ou en queue de poisson. Exemple type : les réactions mitigées au film de Christian-Jaque. On en voulait au réalisateur de nous laisser sur notre faim. Un sondage, ça trompe énormément.

CLAUDE SARRAUTE.

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Le CESI

Association nationale paritaire, 17 ans, 7 établissements, 80 ingénieurs de formation, spécialisée dans la « formation - investiss. » des ingénieurs et cadres

embauche

INGÉNIEUR apte à devenir FORMATEUR

Minimum 30 ans, 8 ans de pratique industrielle, diplômé.

LE POSTE

— assurer la promotion, la conception, la réalisation, la gestion des activités de formation ;
— établ. de Strasbourg, nov. 1974 ;
— rémunération entre 69.000 et 82.000 francs ;
— trois mois de formation de formateurs assurés.

Lettre manuscrite + curriculum vitae + photo :
CESI / EST. Le Bischenberg. 67210 OBERNAI

Association tourisme social cherche pour son village vacances en Savoie 300 lits, ouvert toute l'année.

DIRECTEUR

Responsable devant Dr du siège
— de la gestion du personnel administrat. et hôtelier (30 personnes) ;
— de l'animation de l'établiss. ;
— des relations extérieures.
Le candidat devra poss. une expér. de responsabil. de haut niveau dans l'hôtellerie ou le tourisme.

Ecrire avant le 24 juill. av. C.V. détaillé et salaire actuel à : AREPOS, 34, rue des Martyrs, 75009 PARIS.

Recherche ANIMATEUR en aménagement rural, urbanisme, construction. Formation de base exigée : CAPASE, CESA, ANEM, ENAM ou équivalent. Adresser C.V. et prétentions à C.D.A.H.R., 15, r. de la Bourie-Blanche, 45000 ORLEANS.

Nous sommes une importante Société située dans l'Ouest de la France bien introduite sur le marché français et faisons partie d'un groupe puissant.

Nous recherchons, suite à une réorganisation

1 CADRE COMPTABLE

diplômé BTS, DECS ou équivalent

ayant plusieurs années d'expérience en usine afin de lui confier le poste de :

CHEF COMPTABLE

Nous exigeons une bonne pratique de la comptabilité générale et analytique, un esprit ouvert, un excellent meneur d'hommes.

Nous offrons une bonne rémunération, de nombreux avantages sociaux.

Les personnes intéressées peuvent faire offre en adressant C.V. dét., photo et prétentions à No 60800 CONTESSE Publ. - 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.
Discrétion totale assurée.

C&C3320

Société de fabrication de biens d'équipement destinés à toutes industries

C.A. 50 millions en développement rapide tant en France qu'à l'étranger

recherche

pour son usine située en pays de Loire

DIRECTEUR

AYANT EXPERIENCE ET REFERENCES DANS :
— gestion par objectifs et décentralisation des responsabilités ;
— organisation des services Méthodes (MTM) et
— Contrôle de production ;
Contrôle Qualité (statistique) ;
— fabrication de série (problèmes d'usinage courants et de chaînes d'assemblage).

Adresser C.V. man. en précisant salaire actuel à Nº 8.513, PUBLICITES REUNIES, 112 bd Voltaire, PARIS (11e), qui transmettra.

VILLE DU HAVRE recrute *ingénieurs subdivisionnaires*, spécialité eaux et assainissement. Traitement brut mensuel : 2.242 F plus primes technicité. Adress. C.V. à *M. le Maire*, Bureau du Personnel.

SOCIÉTÉ DE FABRICATION Instruments électroniques

recherche pour

GRENOBLE

JEUNE INGÉNIEUR MÉCANICIEN

POUR SON BUREAU DES METHODES
— Etudes d'implantation de lignes de production ;
— support mécanique fabrication.

Libéré O.M.
Bonnes connaissances anglais

Envoyer curriculum vitae :

HEWLETT-PACKARD

1, rue des Résistants.
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES.

LA DIRECTION GÉNÉRALE D'UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE

Mécano-soudure, chaudronnerie, C.A. 70 MF, filiale d'une importante compagnie américaine, cherche pour son usine (240 collaborateurs) à 130 km au NORD-EST DE PARIS

un ingénieur chef de production

Dans un cadre défini et contrôlé par le directeur technique, il assure la direction des fabrications dans les meilleures conditions de productivité.

Il est responsable : des ateliers de **MÉCANIQUE, CHAUDRONNERIE, MÉCANO-SOUDURE, MONTAGE, ENTRETIEN**, du personnel, des liaisons extérieures locales. C'est un ingénieur AM ou équivalent, homme d'atelier, il est également animateur et gestionnaire.

La connaissance de l'anglais est appréciée.
Les Ingénieurs intéressés adressent leur dossier de candidature (ss réf. 2684 M) à G. BARDOU.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE POIDS LOURDS

recherche

DIRECTEUR DE SUCCURSALE

pour le SUD de la FRANCE

Ayant parfaite connaissance des réseaux de vente de véhicules industriels pour pouvoir exercer activité commerciale ainsi que la gestion financière et administrative de la succursale.
Adresser C.V. manuscrit et prétentions à nº 60.924, CONTESSE Publ. 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Les Mines de Potasse d'Alsace S.A. recherchent, pour engagement au courant du 2e semestre 1974

DEUX INGÉNIEURS GRANDE ÉCOLE

(X., Mines, Centrale)

pour des postes d'ingénieur d'exploitation du fond.
• Le poste convient à un ingénieur débutant ou ayant quelques années d'expérience minière.
• Rémunération et avantages en nature selon statut du Mineur. — Logement assuré.

Adresser C.V. à M. le Chef du Personnel des Mines de Potasse d'Alsace S.A., 11, avenue d'Altkirch. 68055 MULHOUSE CEDEX

SOCIÉTÉ IMPLANTÉE DANS GRANDE VILLE DU SUD-EST

360 personnes

fabriquant des biens intermédiaires pour l'industrie

recherche

CHEF DU PERSONNEL

avec la responsabilité des relations sociales, de la formation, du recrutement et de la gestion administrative du personnel.

Niveau minimum exigé :
Ecole Supérieure de Commerce ou licence, ou similaire avec plusieurs années d'expérience dans un service du personnel.

Ecrire à **cabinet Gatier**

32, rue Barrème. — 69006 LYON. — Service L.

---

emplois internationaux

ZAIRE

Société s'occupant d'importation et de vente de matériel génie civil, centrales électriques, scieries, moteur, pompes, matériel arrosage

cherche

pour son siège de Kinshasa

INGÉNIEUR ÉLECTRO-TECHNICIEN

ayant de l'expérience et pouvant assumer la direction administrative.

Adresser curriculum vitae à GETRACOM, 496, chaussée de Waterloo, 1060 - Bruxelles (Belgique).

UNE SOCIÉTÉ SUISSE D'INGÉNIEURS-CONSEILS,

opérant à l'échelle internationale, cherche

un ingénieur chef du département génie sanitaire

(Distribution et traitement des eaux).

Avec l'aide de ses collaborateurs, jusqu'à une cinquantaine, répartis en plusieurs groupes :
• il définit les grandes lignes des projets ;
• concoit les dispositifs et ou les systèmes à réaliser ; • effectue les études préliminaires et de « faisabilité » ; • exécute les plans de détail ;
• assiste les clients dans la réalisation des ouvrages (appels d'offres, surveillance des travaux, etc.).

ECP, AM, TP ; 35 ans minimum. Une bonne connaissance de l'anglais est nécessaire. Lieu de travail : ville en bordure du lac Léman.

Les ingénieurs intéressés peuvent établir un premier contact en envoyant leur dossier de candidature ou en téléphonant à Genève à notre directeur, M. F. Ferrari, Ing. dipl. EPF-Z. Discrétion assurée. (Référence 6334 M.)

ALEXANDRE TIC (SUISSE) S.A.
8, RUE CHARLES HUMBERT - Tél. : (022) 21.73.66
CASE POSTALE 189 - 1211 - GENEVE 11

UNIVERSITAT ERLANGEN-NURNBERG

Am Seminar für Romanische Sprachen und Auslandskunde der Wirtschafts- und Sozialwissenschaftlichen Fakultät (Nürnberg) und am interfakultativen Sprachenzentrum (Erlangen) ist ab 10.10.1974 EINE LEKTORENSTELLE zu besetzen. Tätigkeitsbereich : Veranstaltungen zur « Civilisation française » (Politik, Wirtschaft und Gesellschaft Frankreichs), französische Sprachkurse zur Allgemein- und Wirtschaftsfachsprache.
Voraussetzungen : Sozialwissenschaftliche Ausbildung mit Studienabschluss (Licence, Diplôme), gute Deutschkenntnisse und didaktische Fähigkeiten für den Französischunterricht. Bewerbungen bis spätestens 1.9.1974 an Seminar für Romanische Sprachen, D-85 Nürnberg, Findelgasse 9.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

---

offres d'emploi

SOCIETE DE PLANTATIONS EN AFRIQUE RECHERCHE :

INGENIEUR AGRICOLE

Très confirmé. 30 ans minimum pr poste chef plantation palm. et cacaoyers. Poss. présentation Paris entre 29 et 31 juillet.

Envoyer C.V. et photo à : nº 60.687, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.t.

emplois féminins

VOUS ETES LA COLLABORATRICE que je cherche pour ma firme de

MAYENCE

VOUS ETES :
Parfaitement bilingue Allemand - Français ;
VOUS SAVEZ :
— Penser ;
— Prendre des initiatives ;
VOUS AVEZ :
— Plus de 30 ans ;
— Le sens des responsabilités ;
— Une solide expérience de secrétaire de direction ;
J'ATTENDS :
C.V. manuscrit, photo et prétentions à E.R.I.-GATINET, 110, boulevard Gabriel-Péri à MALAKOFF.

IMPTE SOCIETE PRIVEE

recherche

JEUNE INGENIEUR

GRANDES ECOLES (SUP. ELEC., TELECOM. : Grenoble, Toulouse)

AGENT TECHNIQUE

DEBUTANT TITULAIRE B.T.S.

pour études en laboratoire et réalisation d'équipements de conception avancée.

Ce travail nécessite la compréhension des méthodes classiques de l'automatique.

Nationalité française exigée.

Dégagés O.M.

Transport assuré par car.

Ecrire av. C.V. détaillé + prét. en précisant le nº 60.497 à : Labo. Central de Télécommun., 18, rue de Grande-Dame-Rose, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

Importante Société industrielle région EST, fabricant matériel de soudage, recherche pour son bureau d'études

UN INGENIEUR D'ETUDES

libéré S.M., ayant min. 3 ans d'expérience professionnelle. — Secteur d'activité : réalisation, programmation mach. automat. Format. ingénieur AM ou équiv. Semaine de 42 h. 50 en 5 jours.
Possibilité logement après période d'essai.
Foyer pour célibataire.

Ecrire PM nº 17.290, B.P. 1.580, 54027 NANCY CEDEX.

Filiale GROUPE MULTINATIONAL en forte expansion, fabricant de MATERIAUX D'ISOLATION thermique et de calorifugeage, recherche REGION EST de la France résidence dans ce secteur :

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

obligatoirement bilingue FRANÇAIS-ALLEMAND, en vue d'une création de poste itinérant à 80 % du temps pour prospection, promotion et ventes, bien introduit dans l'INDUSTRIE DU BATIMENT, âge minimum 30 ans.
Adresser curriculum vitae et prétentions, sous le nº 8.807, à : « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, qui tr.

VILLE DE ROUEN, concours sur titres et épreuves 20 sept., poste temps complet Directeur école Beaux-Arts. Rens. bur. du pers. Mairie Rouen. Dépôt cand. jusq. 13 sept. inclus et des dossiers du 7 au 13 septembre.

Université *Metz* ch. ingénieur (ISIN, ENIM, etc.) pour gestion matér. informatique. Poste déb. septembre. Fortran indispens.
Ecrire avec C.V. :
PROTH, U.E.R. Sciences
Ile du Saulcy 57000 Metz.

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du "Monde Publicité" ou d'une agence.

---

offres d'emploi

CENTRE DE RECHERCHES APPLIQUÉES D'UN TRÈS GRAND SECTEUR INDUSTRIEL

recherche

JEUNES INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

(X, Mines, E.C.P., A. et M., Supelec, E.P.C.I.)

Vous souhaitez, en début de carrière, compléter votre formation dans le domaine des applications industrielles concernant l'ELABORATION de l'ACIER, sa TRANSFORMATION et son UTILISATION.

NOUS VOUS OFFRONS DE PARTICIPER :

— à l'étude des procédés modernes et des perfectionnements qui peuvent leur être apportés, automatisation par exemple ;
— à la conception de procédés nouveaux et à leur mise au point dans des pilotes semi-industriels ou industriels ;
— aux recherches concernant les propriétés et l'utilisation de l'acier.

VOUS AUREZ LA POSSIBILITÉ :

— d'utiliser des moyens modernes d'investigation et de traitement de l'information ;
— d'avoir de nombreux contacts avec l'industrie et les laboratoires des universités et des grandes écoles ainsi qu'avec des organismes étrangers ;
— de poursuivre, après quelques années au service de la recherche, votre carrière dans l'industrie de notre profession.

Une connaissance de la langue anglaise suffisante pour aborder une discussion techn. est souhaitée.

Contribution au logement assurée.

Env. curr. vitae, photo et prétentions à nº 60.936, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

FILIALE SOCIETE INTERNATIONALE C.A. 26 milliards, *recherche*

hommes de combat

pour conquérir un marché énorme dans le domaine des matériels de bureau.

Les armes que nous vous proposons résultent des techniques les plus avancées.

Voulez-vous appartenir à nos formations d'élites et vous couvrir de gloire ?

Téléphonez au 780.72.13 - poste 354 ou Ecrivez à s/réf. 13.061

s.n.p.m 100, av. Ch. de Gaulle 92522 NEUILLY

Les postes sont à pourvoir :
PARIS, LILLE, LYON

Notre plan, notre stratégie, notre tactique vous surprendront.

IMPORTANTE SOCIETE D'ELECTRONIQUE

recherche

INGENIEUR informaticien CONFIRMÉ

LE POSTE :

Responsable du plan informatique d'un important secteur de la Société.

Il aura sous ses ordres une quinzaine de personnes et devra concevoir l'organisation informatique du secteur concerné.

Une expérience de quelques années dans un poste analogue est indispensable.

Adresser lettre de candidature manuscrite, C.V. détaillé, photo récente et prétentions sous référence 13.183.

s.n.p.m 100, av. Ch. de Gaulle 92522 NEUILLY

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

recrute

JEUNES INGÉNIEURS DÉBUTANTS

Diplômés E.S.E., SUP. Télécom., A. et M.

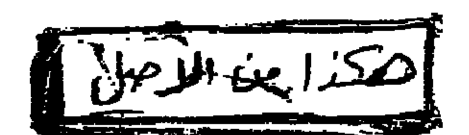
POUR POSTES :

— Responsable de formation ;
— Ingénieurs en organisation.

Il s'agit de postes formateurs entrant dans une filière intéressante d'évolution de carrière.

Lieu de travail : PARIS avec déplacements en PROVINCE.

Ecrire avec curr. vitae et prétentions à nº 60.585, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

DELEGUE MEDICAL AFRIQUE

Laboratoires UNILABO-CETRANE recherchent un DELEGUE MEDICAL pour l'Afrique Centrale
Territoires à visiter : CAMEROUN - GABON - CONGO - R.C.A. - TCHAD.

Ne seront retenues que les candidatures des personnes : • ayant une expérience de la Visite Médicale en Afrique Noire de 2 ans minimum, • pouvant justifier d'excellents résultats sur le terrain. — Le candidat retenu sera assuré d'une rémunération importante (fixe + intéressement aux objectifs), d'une indemnité de logement dans la ville de résidence, de frais professionnels. Il pourra ultérieurement bénéficier d'une promotion dans le cadre du développement des activités à l'exportation. — Envoyer C.V., photo récente et lettre manuscrite sous réf. 286 M (à mentionner sur l'enveloppe), à :

sélor
72, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Société Importante
VENTE AU DETAIL DE BIENS D'EQUIPEMENT
recherche

DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DES RELATIONS HUMAINES

Minimum 35 ans - 5 années d'expérience

Rattaché au Secrétariat Général, il devra mettre en place et suivre les politiques de recrutement, de rémunération, de promotion, suivre la formation, superviser le Service de paye.

TRAVAIL : BANLIEUE EST
Rémunération : 78.000 annuel.

Adresser curriculum vitae et photo à nº 8.515, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

CGEE ALSTHOM
(Entreprise Electricité)
recherche

INGÉNIEURS

3 à 10 ans d'expérience, chargé des Etudes, suivi Commercial, Technique, gestion d'affaires à l'exportation.

TECHNICIENS

Expérience Installations Electriques, Puissance et Contrôle, les Etudes, les Achats d'Instrumentation Industrielle.

CONNAISSANCE ANGLAIS souhaitée pour ces postes.

Candidatures à adresser à CGEE ALSTHOM, Direction du Personnel, groupe EPEX - 270-50-00, 13, rue Antonin-Raynaud, 92300 Levallois-Perret.

DIRECTEUR F 65/75 000 par an

SOCIETE INTERNATIONALE de très grand standing recherche pour son siège parisien

DIRECTEUR

pour leur Département (Commandes Clients)

Le candidat sélectionné (âge min. 30 ans) devra être capable de superviser toutes les opérations administratives depuis la réception d'une commande jusqu'à la facturation finale. Il sera responsable du contrôle et de l'animation du personnel de son Département.
Essentiellement dynamique et motivé, il aura déjà une expérience administrative avec une orientation commerciale. Une connaissance de l'informatique sera également utile.
Salaire de l'ordre de 70.000 F et bonnes perspectives d'avenir.

Ecrire sous réf. 4.039 à T.A.S., 77, rue La Boétie, 75008 PARIS, qui transmettra aux Conseillers chargés de ce recrutement.

CHEF DE GROUPE COMMANDES - TRANSPORTS

Un groupe chimique recherche un homme capable d'encadrer une équipe chargée du traitement des commandes, et de régler les problèmes courants de transit, douanes et assurances. Une expérience de 2 à 3 ans chez un transporteur-transitaire serait souhaitable ainsi que la connaissance de l'italien. Position cadre possible. Les candidats retenus seront convoqués le 26 juillet 1974. Env. C.V., photo réc. et rémunér. ss réf. 1976 M.

BERNARD KRIEF SELECTION
1 Rue Danton, Paris 6e (membre de l'ANCEEP)

INGÉNIEUR

SPÉCIALISÉ DANS LES PROBLÈMES DE POLLUTION DES EAUX

Pour travaux de laboratoire et de recherche

Semaine 40 heures. — Restaurant d'entreprise
Transports assurés depuis la Gare de BRETIGNY

Adresser curriculum vitae et prétentions à IRCHA B.P. nº 1. — 91710 VERT-LE-PETIT.

---

vous êtes :

- chef de projet
- analyste
- ingénieur système
- programmeur

QUALIFIE et, en plus, DYNAMIQUE et TRAVAILLEUR ...

VOUS VOULEZ devenir un vrai spécialiste tant des bases de données que du téléprocessing, et acquérir une réelle compétence,

il faut que vous preniez contact avec nous.

CAR nous avons décidé :
- de mettre en œuvre des bases de données pour intégrer nos systèmes de gestion,
- d'étendre considérablement notre réseau de téléprocessing (actuellement 250 terminaux).

NOTRE INSTALLATION ACTUELLE
est constituée de deux IBM 370/158 interconnectés de 2.000 k chacun, et d'un 370/155 de 1.500 K (OS-MVT). Ces matériels seront remplacés en fin d'année par un système multiprocesseur beaucoup plus puissant.

LES NIVEAUX DE REMUNERATION
seront fonction de la compétence, de l'expérience ou de la capacité à les acquérir, et peuvent être élevés.

Si vous êtes intéressés, envoyez votre CV détaillé (photo jointe) en précisant le poste, au Service 5148

plein emploi 118 rue réaumur paris 2e

GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS à vocation internationale
recherche

CHEF DU SERVICE DU PERSONNEL

(Age minimum : 45 ans.)

UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL USINE EST INDISPENSABLE AINSI QU'UNE TRES BONNE CONNAISSANCE DE LA LEGISLATION SOCIALE.

Il sera responsable :
- — de la gestion et de l'embauche du personnel usine et siège ;
- — des relations avec le comité d'entreprise et les organismes paritaires ;
- — du suivi administratif du personnel expatrié.

Lieu de travail : proche banlieue OUEST.

Ecrire avec curriculum vitae, prétentions et références à C.A.P.I.C. :
18, rue Volney. — 75002 PARIS.
sous no 74.071.

SOLVAY & Cie
DIRECTION NATIONALE POUR LA FRANCE
recherche pour son
CENTRE INFORMATIQUE DE PARIS :

PROGRAMMEUR D'APPLICATION confirmé

Expérience 2 ans minimum COBOL, A.N.S. Connaissances O.S. / V.S. et C.I.C.S. appréciées.

PROGRAMMEUR D'APPLICATION débutant

Formation I.U.T. ou équivalent.

Formation complémentaire assurée pour participation rapide à projets importants et télétraitement. Possibilité d'évolution.
EQUIPEMENT : 370/145 sous O.S./V.S. + C.I.C.S.
Lieu de travail : PARIS (8e).

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prétentions à SOLVAY et Cie, Service du Personnel, 12, cours Albert-Ier, 75383 PARIS CEDEX 08.

POUR LE SIEGE EUROPÉEN D'UN GROUPE MULTINATIONAL (PARIS)
LE DÉPARTEMENT D'

AUDIT INTERNE

recherche pour assurer le contrôle comptable de ses filiales européennes et participer à l'amélioration des procédures existantes :

un auditeur confirmé

LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT :
- être diplômés d'études supérieures,
- avoir une expérience de 2 ou 3 ans dans un cabinet d'Audit,
- bien connaître les langues anglaise, française et éventuellement une troisième langue européenne,
- être capable de prendre à court terme la responsabilité du département d'Audit Interne.

un auditeur débutant

LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT :
- être diplômés d'études supérieures (HEC ou équivalent)
- bien connaître les langues anglaise, française et éventuellement une troisième langue européenne.

Ces deux postes rattachés à la Direction européenne nécessitent de nombreux voyages à travers l'Europe - nationalité indifférente.

Le secret absolu des candidatures est assuré par LICHAU S.A.

Envoyer C.V. sous référence 6670 à Pierre LICHAU S.A. - 10, rue de Louvois 75063 PARIS CÉDEX 02 qui transmettra.

UNILEVER recherche pour une importante Société du Groupe (Banlieue Nord-Ouest de Paris)

UN ASSISTANT DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Débutant (ou quelques années d'expérience) diplômé de l'Enseignement Supérieur (HEC, IEP, ESSEC, Ecoles Supérieures du Commerce, etc.). Après une période de formation, ce poste pourrait évoluer vers celui de contrôleur de gestion.

UN ANALYSTE PROGRAMMEUR

2 à 3 ans d'expérience, et l'habitude du travail en équipe, pour la mise en place d'un système de Télé-Traitement. Il pourrait assurer ensuite la gestion de l'antenne Télé-Traitement.

Perspectives de carrières très ouvertes.

Ecrire avec c.v. et prétentions. Département Central du Personnel (référence X.74) 8, avenue Delcassé 75384 Paris Cedex 08.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MÉCANIQUE DE PRÉCISION
recherche

DIRECTEUR TECHNIQUE

- — Formation supérieure universitaire ou grande école scientifique ;
- — Expérience des fonctions fabrication, engineering et recherche, acquise impérativement dans le secteur mécanique de précision.

Intéressantes possibilités d'évolution de carrière liées à la forte expansion de l'affaire.
REMUNERATION ELEVEE

Adresser lettre man., C.V. et photo à M. VAUTIER, AXIAL Publicité, 91, fbg St-Honoré, Paris-8e, qui tr.

INGÉNIEURS-ÉLECTRONICIENS

(Libérés O.M.)

C.G.C.T.

Vous propose de débuter votre carrière par la vente de matériel de Téléphonie Privée.

Vos connaissances, votre dynamisme et vos aptitudes à la négociation vous assureront un niveau de rémunération intéressant.

Vous serez affecté à PARIS au sein d'une Agence qui vous formera et vous offrira les meilleures perspectives d'évolution.

Ecr. av. C.V. + prét. à Service du Personnel DCPv, sous référence C2 : 28, rue de la Redoute, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES.

Société en expansion rapide (act. 500 personnes), filiale d'un grand groupe français
recherche

CHEF DU PERSONNEL

35 ans minimum

Expérience dans le Poste - Références professionnelles et morales indispensables.

Rémunération prévue environ 80.000. Candidats n'ayant pas actuellement minimum 70.000 ne seront pas retenus.
Lieu de travail : banlieue Sud.

Adresser C.V. détaillé manuscrit nº 80.522 : Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q. tr.

Dame seule, tr. b. présent., pr faire visit. château et s'occuper petite industrie. - LATHEBEAUDIERE, 85170 Le Poiré-s.-Vie.

IMPORTANTE SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX travaillant pour l'industrie du pétrole recherche pour son département Off Shore

JEUNES INGÉNIEURS

Ecoles Polytechnique, Centrale, T.P., A. et M. ou équivalentes pour formation à postes d'Ingénieurs d'Affaires ou d'Ingénieurs de Construction.

Une bonne connaissance de l'anglais est exigée.
Les postes sont à pourvoir au siège de la société à Paris-8e, avec nombreux déplacements en province et à l'étranger.

Envoyer lettre de candidature manuscrite, C.V. et photo (ret.), nº 82.722, Publ. ROGER BLEY, 101, r. Réaumur, 75002 Paris, q.t.

Sté d'expertise comptable ch. COMPTABLE 2e ECHELON Lib. début septembre. Mo Javel. TEL. : 577-78-07

Associat. professeurs cherche à partir fin juillet professeurs langue matern. allemande, dipl. enseignem., solide expérience. Tél. : 532-81-82 de 10 à 17 h.

POUR MONTROUGE
SOCIETE DE PUBLICITE recrute :

Jeunes gens

HOMMES ou FEMMES ayant bonne présentation pour SERVICE COMMERCIAL

- — quel que soit votre âge,
- — vos études sont terminées,
- — et vous recherchez

UNE SITUATION où votre personnalité pourra s'épanouir.

Pour notre société, avoir des diplômes n'est pas un critère de réussite, par contre être dynamique et fonceur nous intéresse.

Adr. C.V. (photo et prétent.) à M.D.T., sous référence 47, 95, av. Verdier, (92) Montrouge.

INTERPRETE TECHNIQUE RUSSE
PROTECHNA. - 770-28-35.

PROGRAM. COBOL 1 an expér. 17, rue du Fg-Saint-Martin (10e).

Voir la suite des offres d'emplois et autres rubriques en page 20

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi — offres d'emploi

Entrep. install. traitem. EAUX USEES Paris, rech. JNE CHEF B.E. 30 a. min. Form. Centrale, A.M. ou équiv. Tr. bne nol. physique-chimie. Sera resp. de la création B.E. et dépt recherches et développement.
CENAF Sélection - RIC. 98-39.

CLEMCO INTERNATIONAL

An autonomous subsidiary of CLEMCO INTERNATIONAL INCORPORATED who are the world's leading manufacturer of portable air operated blast cleaning machines and ancillary equipment and who are represented in France exclusively by the SOCIETE NOUVELLE DE METALLISATION, will shortly make an important appointment.

The successful candidate who will be responsible, as Field Sales Manager, for the support and product training of all salesmen and sub-distributors for the CLEMCO range should be a man able to show a proven record in technical engineering sales followed by a minimum of two years of sales management in France, also in industry.

Salary, which will be negotiable, will be accompanied by excellent fringe benefits and, for the right man, who will be bi-lingual (French-English) the prospects of promotion within the Company and the Group are First Class.

In the first instance please write with complete curriculum vitae to :

Mr. R.B. WHARTON,

CLEMCO INTERNATIONAL INC., c/o SOCIETE NOUVELLE DE METALLISATION, B.P. 3, rue J.-P.-Timbaud, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI.

VOUS AVEZ FAIT DES ETUDES JURIDIQUES

ALLIANZ

PREMIERE SOCIETE D'ASSURANCES DU CONTINENT EUROPEEN

Vous propose la formation au poste de

REDACTEUR SPECIALISE

dans branche technique

13 mois 1/2 - Horaire mobile. Restaurant d'entreprise.

Adresser C.V. détaillé et prét. au Serv. du Personnel ALLIANZ, 15, avenue de la Grande-Armée, B.P. 24 - 75761 PARIS Cedex 16.

Société vente, locations, entretien matériel T.P. PARIS (8e) recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

Anglais courant. Allemand apprécié. Courts déplacements - Contacts clientèle, études diverses. Ecr. av. C.V., prét. et ph., 7.275, EMPLOIS ET ENTREPRISES 18, rue Volney, 75002 PARIS.

FILIALE D'UNE STE MULTINATIONALE (C.A. 50 millions) recherche

ACHETEUR

appelé à prendre en charge la fonction achats sous la Direction du SECRETAIRE GENERAL
Possédant expérience achats pour Entreprise Fabrication Alimentaire.
Poste à pourvoir de suite.

Adresser C.V. détaillé avec rémunération actuelle à I.P.A., 50, rue de Lorraine, 92400 Courbevoie.

Sté négoce actuellement MONTREUIL Canalisation, Robinetterie pour bâtiment et T.P. recherche

ADJOINT A DIRECTEUR D'ACHATS

ayant pratique gestion des marchés et approvis. Candidat jeune et possédant sérieuses références. Appoint. suivant compétence + 13e mois - Avant. divers. Implantation fin 1974.

AULNAY-SOUS-BOIS (93).

Envoyer C.V. manuscrit avec prétentions sous no 92.192 B à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

D B A

SECTEUR MECANIQUE AUTOMOBILE

recherche pour sa Direction des Ventes

INGENIEURS

TECHNICO-COMMERCIAUX
- Contacts clientèle au plus haut niveau ;
- Liaisons Technique-Achats ;
- Analyses de marché ;
- Prévisions de ventes.

ASSISTANTS

DE VENTES
- Coordination ;
- Programmation des Ventes ;
- Planning - Ordonnancement.

Ces postes à pourvoir rapidement sont ouverts à des hommes ou à des femmes. L'expérience de la branche automobile n'est pas nécessaire.
Adresser C.V., ph. et prétent. à Mademoiselle SCHWEISGUTH 27, rue Jules-Verne, 93400 Saint-Ouen.

Recherche pour 2 ou 3 mois début immédiat

STAGIAIRE INFORMATIQUE

connaiss. progress. scientifique.

FORTRAN

Téléphone, ORSTOM
M. FRANQUIN : 847-52-95.

IMPORT. STE PARIS (8e) recherche

CHEF DE GROUPE

SCE COMPTABILITE POSITION MAITRISE
Sérieuses références exigées.

Env. C.V. avec photo (ret.) et prétent. ss no 5.814, à PRO MULTIS, 47, rue des Tournelles (3e), qui transmettra.

CONCESSIONNAIRE CITROEN BLANC-MESNIL recherche

CHEF COMPTABLE

Ecrire avec C.V. à M. KOLB, 7, avenue Watteau, 94130 NOGENT-SUR-MARNE.

LABOLANGUES CETRADEL recherche

PROFESSEURS

ESPAGNOL - PORTUGAIS ALLEMAND
— Possédant obligatoirement une carte de travail de professeur depuis plus d'un an ;
— Ou bien ressortissant d'un pays de la Communauté européenne ;
— Expérience pédagogique.
Téléphoner pour R.-V. 523-33-33.

Pour banlieue Ouest

PERFOS-VERIFS IBM

Transp. assuré. — 225-95-40

emplois féminins

INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE

SOLAR DIVISION
1, av. Mc Cormick - 91130 RIS-ORANGIS
Looking for
ONE AGRESSIVE

BILINGUAL SECRETARY

2 Years of experience required.
Call 906-04-00, extension 288.

FRENCH BANK IN PARIS

(near Opéra) subsidiary of a large international bank

is looking for, a

SECRETARY

- English mother tongue.
- Bilingual (English-French).
- Experienced Shorthand-Typist.

This is an excellent opportunity for a go-ahead responsible person.

Tél. : 742-02-40
(Personnel Department)

IMPORTANTE SOCIETE TRANSPORTS MARITIMES Quartier CHAMPS-ELYSEES

recherche

TRES BONNE SECRETAIRE

pour poste A MI-TEMPS

Poste libre à partir du 1er septembre

Envoyer C.V. et prétentions, Sélection du personnel 16, av. Matignon, 75008 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE CHIMIQUE près PORTE CLICHY recherche :

EMPLOYEE SERVICE ADMINISTRATIF

Ayant bonne connaissance de la dactylo, sténo appréciée mais pas indispensable.

40 h. en 5 jrs. Self. 13e mois. Avantages sociaux.

Adr. C.V., prét. PLASTIMER, Service du Personnel, 98, bd Victor-Hugo, 92115 CLICHY.

AGENCE DE PUBLICITE recherche

UNE SECRET. ALLEM.

parlant couramment français

OU FRANÇAISE

parlant couramment allemand
Lib. immédi. T. 280-62-11 pr R.-V.

SOCIETE IMMOBILIERE BRITANNIQUE recherche

SECRETAIRE

STENODACTYLO

BILINGUE

ayant bonne présentation pour s'intégrer dans équipe commerciale jeune et dynamique. Lieu de travail Paris-Ouest. Ecrire avec C.V., photo et prét. no 92.092 B-BLEU, 17, rue Lebel (94300), Vincennes, q. tr.

enseignement

ÉTUDES EN ALLEMAGNE

Selon le système français au campus universitaire à Sarrebruck (R.F.A.)
Licence et maîtrise d'Allemand
Première et deuxième année de Droit
Les examens sont homologués par décret
Pour renseignements, s'adresser à :
Auslandsamt Universitaet des Saarlandes
D-6600 Saarbrücken.

demandes d'emploi — demandes d'emploi

CHEFS D'ENTREPRISES

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Vous propose une sélection de collaborateurs dans les catégories suivantes :
— INGENIEURS TOUTES CATEGORIES.
— CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
— JOURNALISTES (presse écrite et parlée).

CADRE COMMERCIAL, 56 ans, 20 ans d'expér. d'un service de produits de grande consommation, chargé des achats et des ventes, de l'administration commerciale de la gestion du personnel.
RECHERCHE : poste à responsabilité dans un service commercial.

JEUNE FEMME, 25 ans, licenciée en droit, droit international privé et public, droit européen, anglais courant.
RECHERCHE : collaboration juridique de préférence dans un cabinet.

CADRE ADMINISTRATIF ET DE GESTION, 33 ans, 6 ans expér. international, larges connaissances administratives et comptables, gestion du personnel, organisation interne, import-export, budgets prévisionnels, not. d'informatique, anglais + notions espagnol.
RECHERCHE : poste identique ou secrétariat général. Possibilité déplacements France et étranger.

E.S.C., 26 ans, option Marketing, anglais + conn. espagnol, petite expérience entreprise (stages).
RECHERCHE : poste études ou gestion commerciales, distribution Paris, région parisienne.

AGENCE SPECIALISEE DES INGENIEURS ET CADRES,
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09.
Tél. : 280-61-46, POSTE 30.

CHEF DE PUBLICITÉ

Allemand, 35 ans,

cherche

Poste d'importance

LONGUE EXPERIENCE EN MARKETING, PUBLICITE INDUSTRIELLE, PHARMACEUTIQUE ET PRODUITS DE MARQUE, Europe et Asie.
Pratique parfaite en français, anglais, italien, bonnes notions japonais.

Ecrire : HAVAS PARIS, 62, rue de Richelieu, no 195.492, qui transmettra.

J.H., licencié Sc. Eco., cherche emploi enseignem., année 74-75, Paris. Ecr. H. Devignevielle, 23 bis, av. Thiers, 27200 Vernon.

INGENIEUR

(Breguet)
41 ans. Expér. chef production et industrialisation (analyse valeurs - fabric. - normes - contrôle statistiques - work factor prix de revient) dans électronique moyenne et grande série, recherche situation stable.
Régions souhaitées 92, 93, 95 ou prov. Nord. Disponible de suite.
Ecrire urgence ou message à : M. CARRE Claude rue Aurélien-CRONNIER, 60121 LE MESNIL-EN-THELLE.

J.H., lib. O.M. goût, lic. math., lettres, ch. place stable édit., enseignement, bibl. Libre 1-9-74. M. de PERETTI, 97, boulevard JEAN-JAURES, 94-FRESNES.

JURISTE FISCALISTE, 32 a., lic. en dr., E.N.I., exp. cab. jur. fiscal, goût contacts humains, ch. emploi stable cabinet ou entreprise. Libre sept. Ecr. à 827, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Monsieur, 45 a., rech. fonctions chef de personnel, grande expér. profess., très averti des problèmes de payes, de gestion du personnel et des rapports avec les syndicats. Libre de suite. Préfér. rég. banlieue Ouest. Ecr. à Agence Maille, réf. 70, 18, rue Volney, 75002 PARIS.

J. Fme, 27 ans, conseiller juridique début., 2 ans d'expérience, ch. emploi en rapport (connaissances fiscales, domaine agricole notamment). Libre immédiatement.
Ecr. à 826, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne fille, 24 a., licences lettres classiques, latin, grec, maîtrise philosophie, cherche emploi enseignement ou autre, à Paris.
Ecrire ou téléphoner : Mme Bourlaud, Laborat. Mathé, 6, r. Gambetta, 95340 Persan. Tél. : 470-17-82 ou 03-56.

Urgent. J.H. 25 ans. D.E.S. Droit europ., dégagé O.M., parlant couramment espagnol et anglais, cherche emploi stable relat. internat., Paris ou Angers de préférence.
Tél. 723-61-58 poste 360, h. bur.

CADRE ADMIN. ET FINANC. 27 a. Licence et maîtrise gestion (Fac. Dauphine) + 2 ans expér., ch. poste resp. PARIS ou ROUEN.
Ecrire : Th. de LASSUS, 14, rue Vineuse, 75016 PARIS.

Secrétaire t. b. prés., disting., sachant conduire, libre vacanc., pourrait accompagner particulier voyage ou aider au pair, séjour campagne ou cure. — Ecrire : Mme Rollin, 56, av. Kléber, 75016.

SC. PO., LICENCE SC. ECO. Option gestion
J.F, 31 ans, expérience bancaire de 6 ans en R.F.A., TRILINGUE allemand, anglais+not. espagn., ch. sit. Paris ou proc. banlieue. Ecr. no 817 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J.F. 10 a. expér., ch. emploi 4 à 5 h. pr jr, lib. septembre. Ecr. Mlle Scemama Danielle, 25, r. Dautancourt, Paris (17e).

Cadre de direction commerciale, 34 ans, 10 ans d'expérience, rompu à toutes négociations commerciales et à ts problèmes d'encadrement, de gestion et d'organisation, cherche poste à responsabilité et d'avenir sur la région Sud-Est.
Ecrire : HAVAS NICE 0475.

ASSISTANTE MARKETING ch. poste chargée d'études ou assistante chef de produits. Dipl. E.S.C. 2 a. exp. marketing.
Ecrire : no T 580.634 - REGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, Paris-2e q.tr.

J.F, 28 a. Lic. Sc. Eco. Expér. market., secrétar. gal, exam. ttes propos. intér. Lib. 1er oct. B. Lambert, 6, rue de Beaune, Paris (7e). — Tél. : 256-28-74 journ. 544-23-47 après 18 heures.

DIR. COM. ADJ. ALLD, 33 A., ESC, DEP. 10 A. EN FR., COUR. FR. ET ANGL., RECH. NLLE SIT. DS EXPORT, IMPORT, REGION PARIS-EST-MEAUX-ROISSY.
Ecr. no 820 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

2 DES DROIT MAITRISE ALLEMAND
J.H. 27 ans, conn. angl.-néerl.-dan. - Exp. enseign., cherche poste int. début septembre.
Ecr. no 8.824 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Etudiant marocain, 29 ans, prépar. doctor. de spécialité écon. (finances publiques), lic. Sc. Eco. (option tiers-monde), diplômes journalisme et sociologie, exp. administration 5 a., ch. trav. pl. tps. Dispon. imm. Ecr. no 6.513 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

autos-vente

Vends état neuf Mercedes 350 SL 1972, 32.000 km. Téléph. au (41) 91-71-83.

proposit. com. capitaux

Société de confection féminine, image de marque internationale, grandes possibilités de marchés, ch. capitaux par commandite ou association. Société Valmont, 1, rue Palvesty, Limoges 8700.

L'immobilier

appartem. vente

Paris

DUPLEIX. Immeuble P. de T., Affaire exceptionnelle : TR. GD 4 P., tt cft, urgt, cse dép. COTIMO. SUF. 42-15/42-25.

VIIe ENTRE QUAIS ET SAINT - GERMAIN
Dans bel immeuble rénové :
TRES BEAU STUDIO caractère, grand confort, 6e étage privatif, sans ascenseur. Prix élevé justifié discutable. — Le Propriétaire, GIRPA : 325-25-25 + 56-78.

BIR-HAKEIM
5 P. 110 m², récent, standg, CHBRES SUR JARDIN
4 P. 90 m², récent, standing, BALCON - SOLEIL
PROFESS. LIBER. - 633-29-17.

BOULEVARD VOLTAIRE

CHARONNE
Immeuble ancien P. de T. :
4 PIECES 98 M2 ENVIRON
entrée, cuisine, S. de B., wc, débarras, bonne distribution : sur boulevard et cour - jardin. TRES CLAIR. Etage élevé. Ascenseur neuf. 290.000 francs. Renseign. et visites : 755-85-30.

SUR BOIS, BOULEV. LANNES Luxueux 4 P., 2 bains, 110 m², R.-C. avec jardin privatif. - Etat impeccable. - 265-90-85.

PRES PLACE PEREIRE
Bel imm. stdg sur verdure, dble liv. + 3 chbres, bs, toil., 2 wc, 150 m² + chbre serv., 650.000 F. - Visite, mardi, de 14 h. 30 à 17 h. 30, 7, RUE ALBERT-SAMAIN.

Rue Christine
Immeuble XVIIIe, grande classe, 4 p., 2 sanit., ch. serv., gar.
Rue Vaneau. Matignon, sur jardins. Grande classe, 5 p., 2 s. de bs, 2 ch. service. PERDRIX. 076-17-02.

24, R. DAUPHINE, 4e ét., asc., Studio env. 50 m², original, organisé en living, bureaux, chambre, cuis., wc, salle bs, calme, tél. Mardi, merc, 14-18 h.

XXe - GAMBETTA
Propriétaire vend directement chambres, studios, 2 Pièces, tout cft, équipés, refaits neuf. Répartis dans le 20e, 10e, 11e, 17e. - Toute proposition sérieuse retenue.
Le propriétaire, GIRPA, 325-25-25 + 56-78.

NATION. Boul. de Charonne. Dans bel immeuble rénové, TRES beaux STUDIOS tout confort, équipés soleil avec terrasse. Placement exceptionnel. Livrables immédiatement. Le propriétaire : GIRPA, 325-25-25 + 56-78.

25, rue FREMICOURT, imm. mod., sé. + chambre, tt cft, 55 m² + balc., soleil, 240.000 F. S/pl. mardi, 14-18 h. SUF. 83-82.

COURS ALBERT-Ier. Très gd stud. env. 50 m², gd stdg, tél., cave, 320.000 F - BAL. 10-77.

Mo OBERKAMPF

Im. P.deT. Sé., s. à m., 3 ch., tt cft. 4e étage, asc. 120 m2. S. boulevd et cour, chbre serv. 420.000 F. Mardi, merc., 15-18 h., 44, boulevard VOLTAIRE.

VUE PANORAMIQUE

SUR PARIS - SOLEIL.
Grand 4 pièces, tout confort.
Px 480.000. - HUSSON, 255-66-18.

appartem. achat

5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e. Partic. ach. dir. cpt studio. TRE. 20-67.

Recherche PARIS, 15e, 7e arrts, pour bons clients, appts toutes surf. et imm. PAIEM. COMPT. Ecr. Jean Feuillade, 5, rue A.-Bartholdi (15e). Tél. : 579-39-27.

Rech. 2 ou 3 p., cft ou poss. 17e, 18e. Tél. heures bureau, HUSSON, 255-66-18.

URGT rech. appts 2-3 p. Paris, banlieue. 624-41-16, le matin.

constructions neuves

PORTE DE CLICHY

Studios livrables 4e trimestre 74.
94.000 F Prix non révisables
I. F. 41, av. Friedland (8e). ELY. 27-11 - BAL. 93-69.

MAISONS - LAFFITTE

Vue superbe vallée de la Seine et à cinq minutes de la gare :
STUDIOS vraies cuisines
2, 3 ET 4 PIECES
Prix fermes 3e trimestre 1975
I. F. 41, av. Friedland (8e). ELY. 27-11 - BAL. 93-69.

XVIIe - RUE JOUFFROY

STUDIOS ET 2 PIECES
Prix fermes et définitifs
GROUPE MAHOUT - 924-74-85
4, av. Friedland, Paris (8e).

immeubles

NATION, 200 mètres INNO. Rue populeuse, 100 m du métro, 400 m Printemps.
MURS de DEUX GRANDS COMMERCES. Tout le rez-de-chaussée d'un immeuble rénové.
PLEINE ACTIVITE
Nouveau bail prévu.
AFFAIRES EXCEPTIONNELLES vu emplacement et importante rentabilité avec grande sécurité.
GIRPA Propriétaire, 325-25-25 + 56-78.

bureaux

1 à 20 BURX. Tous quartiers. Location sans pas de porte.
AG. MAILLOT : 522-19-10.

NEUILLY
PTAIRE loue 1 ou + bureaux meublés, imm. neuf - 758-12-40.

Société louerait 2 Bureaux avec stand. commun et téléph. à Sté ou Particul. (profession libéral. de préfér). S'adr. IDEM, 37, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris. 4e étage (h.b.).

EUROBUILDING
(Paris - Porte de Pantin)
à 100 m Métro et Périphérique.
Reste à louer disponibles immédiatement
Petits Bureaux : 24, 39, 45, 115 m².
Grd standg, parkgs, téléphones.
Téléph. : 359-92-30 - 92-79-29.04.

MONTPARNASSE 3 Bx, 2 l. tél. 60 m². Tél. 242-58-41, MATIN.

locations non meublées

Offre

CLICHY. P. à P., Studio neuf, 30 m², garage, calme. 620 F + charges. Téléph. : 522-37-78.

VILLEJUIF, résident., sup. 2 p. tout cft, ds imm. stand., loyer fixe 3 ans. 880 T.C. - 255-74-66.

ITALIE - CORVISART

Immeuble neuf, moquette, balc. 2 P., 50 m², loyer 900 francs. STUDIO, 35 m², loyer 650 francs.

MONCEAU

Immeuble stdg., 4 pièces+2 bs + ch. serv.; cft, loyer 2.250 F, GUY GELIN
754-68-47 ou 380-18-28.

locations meublées

Demande

I.C.S. rech. pour ses Etudiants (es) orig. de province, chbres dispon. à la rentrée prochaine. Ecr. ou tél. au Service Logement de l'I.C.S. BEGUE ou de l'Association d'Elèves, 15, place de la République 75003
Téléphone : 272-20-76.

fonds de commerce

Import. Société Japonaise recherche
ACHAT MAGASIN
Toute Urgence
Bd des Capucines ou Opéra ou de la Madeleine ou bd des Italiens - Tél. : 254-61-36 ou 37.

Perpignan, important hôtel-bureau, 43 chbres, 3 étoiles N.N. Pourcentage occupation 90 %. Tr. bel. aff., murs et fonds 3.000.000 F. Accept. concours confrères. Mandat exclusif :
AGENCE du SOLEIL
14 bis, av. Gl-de-Gaulle, 66000 Perpignan. Téléph. 34-83-87 et 34-50-28. (Gd choix bars, hôtels, restaurants.)

locaux commerciaux

P. vend beau local professionn. à Bagneux (92) actuellement
ATELIER D'ARTISTE
96 m² en 2 niveaux, 170.000 F. Poss. locat. appartem. contigu. 4 pièces confort - 735-94-93.

villas

TARNOS

(6 km de Bayonne-Biarritz)

Villas à vendre
Habitables immédiatement
Ex. : 3 pièces + garage + jardin clos = 127.000 F tout compris, Prix ferme et définitif. - Prêts possibles.

Rens. : BATI-SERVICE
87, rue Saint-Lazare, 75009 Paris.
Tél. : 744-87-79

propriétés

CALVADOS, Vallée Touques — Av. lib. partic. à partic. : Ferme herbag. 25 ha si tenant. — Av. belle Propriété maître, tt conft, parc et site, 750.000 F. Tél. 18 Pretreville par Lisieux.

RAVISSANTE MAISON RUSTIQ. Vallée du Sichon. Gd sél., chbre, s. de bns, cuis., w.-c., jdin 400 m², av. sapins centen. Prix 75.000 F. Larges facilités de crédit. PROGECO, 20, r. Source-de-l'Hôpital, 03200 VICHY, tous les jrs sauf mercredi. Téléph. 98-39-90.

villégiatures

EN BORDURE DE L'ARDECHE CAMPING RURAL DU PONT
Sanitaire - Eau courante.
— Campeur : 0,60 F.
— Voiture : 0,30 F.
— Caravane : 0,60 F.
Henri DUMAS
Quartier des Blaches
07120 CHAUZON.

fermettes

Ferme Jura, à 15 kilomètres Rousses. Terrain, site, confort, urgent. Ecrire à HAICAULT. VILLARIES (31760).

hôtels-partic.

13e - Résidentiel. Site protégé, ravissante maison particulière : 9 Pièces. JOLI JARDIN. Téléphone : 637-14-48.

maisons de campagne

Cède directement maison forestière, 4 p., cuis., s. bns, terrain 1.086 m² dans parc résidentiel, CALME, 100 KM SUD PARIS, près Pithiviers. LIBRE avec 10.000 + CREDIT 5 ans, 12,5 %. Me tél. 278-09-51.

domaines

Je vds mon PARADIS s/7 HA de domaine, à 35' Strasbourg, site rarissime. Ecrire no 6.824. HAVAS - STRASBOURG.

terrains

5 km MONTE-CARLO, 4.550 m², Route, eau, électr. Vue mer. Calme. Constructible. 50 F le m². Ec. : Fabre, 6, r. Piatl, Monaco.

100 KM SUD PARIS
Je cède magnifique TERRAIN A BATIR, 1.089 m², très grande façade, eau, électr. branchés, ds parc résidentiel toutes commodités, proxim. pêche, chasse. CALME. Traite avec 5.000 cpt + CREDIT 5 ans, 12,5 %. Me téléphoner au : 887-43-40.

Golfe du Morbihan, à Larmor-Baden, 200 m. de la mer, beaux terrains viabilisés à vendre, libres de constructeur, pour résidence secondaire de standing (3 tennis). Prix forfaitaires tout compris. S'adresser à M. Oppenheim, 26, avenue Victor-Hugo, 56000 Vannes. Tél. : 54-10-96, ou Me Glaunec, notaire, 18, rue des Tribunaux. — 56000 VANNES. Téléphone : 44-22-85.

exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par Le Monde

appartements vente

PARC MONTSOURIS

Imm. récent, étage élevé. Vue s. PARC et TOUT PARIS. Appt 154 m2+terrasse 78 m2+studio séparé, tt cft. 2 box. Px 850.000.
LAB. 13-09

BASTILLE

DIRECT. PROPRIETAIRE
TR. BEAU STUDIO. S. de bns, w.-c., cuis. éq. Entièr. refait. PX INTER. BAL. 07-36 h. bur.

TERNES - ETOILE

RUE BAYEN
DIRECT. PROPRIETAIRE
BEAU STUDIO, cuisine - bar équipée, bns, w.-c., moq. Entièr. refait et décoré. PRIX TRES INTERESS. BAL. 07-36 h. bur.

VILLAGE SUISSE

RUE ALASSEUR
Vends directement par propriét. Immeuble ravalé. Etage élevé.
LIV. + 2 CH. Cuisine, bains, w-c, moquette.
LIV. + CHBRE Cuisine, bains, w-c, moquette.
Claire et calme - ENTIEREM. REMIS A NEUF ET DECORE. Px intér. - BAL. 07-36 h. bur.

16e Dr-Blanche. Duplex. Belle récept. 2 ch. 110 m2+terr. Chambre service. — T. 604-46-87.

16e B. imm. P.d.T. 2 p. 45 m2. Ent., c., bns, w.-c., tél. Prix 197.000 F. — LAB. 13-09.

16e Squ. d'ALBONI. Lux. appt 142 m2. Gd liv. + 3 chbres, cuis. éq., bns, w.-c., tél.+chbre serv. Px 630.000 F. LAB. 13-09.

RUE LEPIC. Imm. P. de T., 2 p., ent., c., bs, wc, 42 m², moq., balc. Prix 130.000 F LAB. 13-09.

16e, pr. pte St-Cloud-Auteuil, dans imm. angle, vue, soleil, balcon, terrasse, GD TRIPLEX 6e, 7e, 8e ét., 267 m², poss. divis., 2 apparts. Mardi, 15 à 18 h.: 63, BOULEVARD MURAT.

ETOILE, Victor-Hugo, immeuble récent, 9e étage 102 m², balcon, tél., sol., 630.000 F - 522-62-14.

PARIS-16e. S/gde voie, près jdin TROCADERO, vues dégag. s/qq. arbres en face, tr. b. appt 8 p., 320 m², 3 ch. serv. Gar. s/pl. les 16 et 17, de 14 h. 15 à 17 h. PASTEYER. L'Antiquaire en immeubles. Tél. : 266-35-84.

12, RUE VAVIN
appts 2, 3 p., pet. 4 p. + local commerc. occupé 270 m², sur cour et jardin. 337-88-15.

Région parisienne

PARLY 2, 5 P., tél., cave, refait neuf. Prix exceptionnel, 198. 000 F à déb. - 954-68-00.

DIR. S/BOIS de VINCENNES avenue Belle-Gabrielle
3 p., cuis., s. de bs + grand box. 200.000 F - TUR. 97-81.

BOULOGNE MARCEL-SEMBAT
Vends directement par propriét.
LIV. + 1 ou 2 CHBRES
Cuis., bains, w.-c., moquette. ENTIER. REFAIT ET DECORE. Etage élevé, av. ascens. CLAIR ET CALME. PRIX INTERESS. Tél. : BAL. 07-36, heures bur.

locaux commerciaux

BOULOGNE - J.-B.-Clément, Maison-boutique ts comm., 40 m², 145.000 F. Tle ppté. - 522-62-14.

Propriét. vend URGENT
Mo CHATEAU-D'EAU
Rue du Faubg-ST-DENIS
400 m2, 600 m2, 700 m2 ou 800 m2, locaux commerciaux, bureaux et archives.
12 lig. tél. - Entrée véhicules av. possib. parkings. PX TRES INTERESS. BAL. 07-36, h. bur.

locations meublées

Offre

Bd MAILLOT, Neuilly, chbre ind., tt cft, 400 F C.C. 522-62-14.

locations non meublées

Offre

13e Immeuble neuf. Gd living +3 chbres. Tt confl. Tél. Parking. 1.300 F. — LAB. 13-09.

Mo BOURSE. Im. caract. Beaux studios av. poutres et loggia. 650 et 850 F. Et. nf. 522-62-14.

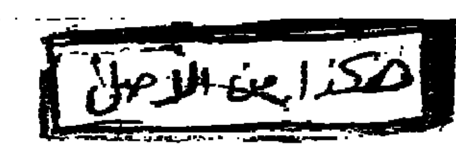
MUETTE 78, avenue P.-Doumer, 16e, beau studio, c., s. de bs, 35 m² av. tél., 900 F. Vis s/pl., mardi et mercr., 9 h. 30 à 18 h. Tél. 357-05-79 et 278-66-64.

Face BUTTES-CHAUMONT
Appt 80 m², 3 p., c., s. de bs, tt cft, park. BUSER, LAFITTE-BARROU. Tél. : 874-75-51 et 52.

villas

BUC (Haut-Buc, dans village). B. maison, 1.000 m2 terr. 4 ch. 2 s. bns. Gde cuis. équip. Séjour poss. 50 m2, garage et sous-sol. 440.000 F. - 954-68-00.

Chevry 2, 6 p., type Fontenay-3, jardin 520 m², Except. Libre suite, 278.000 F - 954-68-00.



AUTOMOBILISME

Vainqueur à Watkins-Glen

Matra devrait obtenir un nouveau titre de champion du monde

Comme l'année dernière, Matra-Simca peut considérer avoir remporté le championnat du monde des constructeurs bien avant le terme de la compétition (20 octobre). Encore une fois vainqueur à Watkins-Glen (État de New-York), le 13 juillet, le constructeur français compte désormais six victoires consécutives (Spa, Nürburgring, Imola, Le Mans, Zeltweg, Watkins-Glen) pour un total de 120 points (1).

L'avantage de Matra sur ses concurrents les plus dangereux, Alfa Romeo et Porsche, est respectivement de 55 et 50 points et il ne reste, en principe, que trois épreuves à disputer au Castellet (15 août), à Brands-Hatch (29 septembre) et à Buenos-Aires (20 octobre). En principe, parce que rien n'assure encore tout à fait que la course en Argentine aura bien lieu comme prévu. L'année dernière, le titre attribué avant la fin de la compétition, et Ferrari forfait pour cette raison, les 1 000 Kilomètres de Buenos-Aires avaient été annulés et, dans le contexte actuel, comparable à celui de 1973, une telle éventualité n'est pas a écarter.

En théorie cependant, Alfa Romeo (65 points) et Porsche (70 points) conservent une possibilité d'enlever le titre mondial, mais il faudrait pour cela une concours de circonstances extrêmement favorable. Une seule hypothèse peut être retenue, c'est celle qui admet que l'un ou l'autre constructeur gagnerait les trois dernières courses et dépasserait (3 victoires à 20 points) les 120 points marqués par Matra. Encore convient-il d'observer que cette hypothèse n'est valable que si Matra ne se classe pas au moins une fois troisième (pour battre Porsche) ou sixième (pour battre Alfa Romeo) dans une des trois dernières courses.

Cette situation et la supériorité manifestée à chaque occasion, ou presque, par Matra ne sont pas faites pour donner une audience exceptionnelle à la fin du championnat du monde. La prochaine épreuve, qui se disputera au Castellet, outre que de son résultat dépendra ou non l'attribution officielle à Matra du titre de champion du monde, pourrait cependant susciter un intérêt particulier si Ferrari s'y engageait comme il en a été quelquefois question. C'était, il y a quelques mois, l'un des projets du constructeur italien, absent cette année de la compétition, et qui n'aurait pas été fâché, en manière de coup d'éclat, de battre Matra sur son circuit d'essai. La priorité absolue donnée à la formule 1 et, paraît-il, un certain retard dans la mise au point du nouveau prototype Ferrari laissent à penser que le choc n'aura peut-être pas lieu.

Un premier regard sur la saison 1974 montre que Matra peut déjà se prévaloir de meilleures références que l'année dernière. En 1973, Matra avait remporté les 24 Heures du Mans et quatre autres courses d'endurance. Cette année, le constructeur français a fait mieux (Le Mans plus cinq courses d'endurance) et il reste trois épreuves pour améliorer ce score.

Il est vrai qu'Alfa Romeo, l'adversaire nº 1 en 1974, n'a pas eu la même compétitivité et le même goût du prestige (forfait aux 24 Heures du Mans) que Ferrari, l'adversaire valeureux de 1973. Pour Matra, cette année, à tous points de vue, la partie a été plus facile.

FRANÇOIS JANIN.

(1) La cotation des épreuves du championnat du monde est la suivante : 20 points au premier, puis 15, 12, 10, 8, 6, 4, 2 et 1 points.

ÉQUITATION

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CONCOURS COMPLET

« Ici, nous taillons dans le rustique »

De notre envoyé spécial

Le Haras du Pin. — *Triomphe de la jeunesse, de l'endurance et du courage, l'épreuve de fond, de loin la plus spectaculaire, la plus captivante aussi, du championnat de France de concours complet d'équitation, s'est courue dimanche 14 juillet dans le cadre du Haras du Pin, où toute la Normandie, touchée par la grâce, s'était massivement donné rendez-vous.*

Comme le règlement l'exige, le « complet » réunit en trois jours consécutifs les trois grandes disciplines du sport équestre : dressage le premier jour, épreuve de fond ensuite comprenant un steeple, parcours routier et un cross. Enfin, le dernier jour, après le marathon épuisant de la veille et l'examen vétérinaire aux écuries, les rescapés du dimanche se retrouveront capables encore de surprendre pour l'épreuve de saut d'obstacles en carrière.

Ici, nous taillons dans le rustique, le campagnard, le costaud, toute élégance et non point toute délicatesse oubliée. Ici, les amateurs purs de tout calcul se recrutent en majorité parmi les propriétaires terriens, souvent de condition modeste, toujours amoureux de la nature et prisant par-dessus tout les sports virils. La terre labourée, ensemencée, le tracteur rangé, le front encore en nage, on s'empresse à l'écurie, tâche qu'on ne cèderait à personne, de brider et de seller le cheval, hôte choyé de la famille, le type du « bon galopeur sous du poids », sauteur né peu impressionnable, ayant bon œil, bon pied et doué d'une résistance de fer. Bien entendu, à l'automne on chasse à courre avec passion et même avec furia au mépris des ravins coupant les bois. Et talus, banquettes s'intégrant au paysage sont franchis à une allure de bolide en vue des futures compétitions. La belle saison venue, l'hiver passé à galoper au pré, le grand demi-sang, très « hunter » de découpure, s'alignera au départ du premier cross, impatient d'en découdre avec ses congénères.

Cent cinquante réunions annuelles

Le choix des engagements ne manque pas. Le concours complet connaît aujourd'hui en France une telle vogue qu'il ne compte pas moins de cent cinquante réunions annuelles avec trois cents épreuves de différentes séries suivant la force et le degré d'instruction des cavaliers et de leurs partenaires.

Que les cœurs trop sensibles se rassurent. Le cheval qui arrive en bout de course, la robe blanche d'écume, les postérieurs à plat et les flancs palpitants, est en réalité un formidable athlète aux facultés de récupération insoupçonnables. D'ailleurs chéri de son cavalier-propriétaire, il savoure d'avance les bienfaits qu'il en attend. Le voici bientôt étrillé, pansé, douché et puis une courte promenade en main déliera les muscles un peu raidis, dissipera les courbatures, achèvera de les ragaillardir. Oui, c'est vraiment un ami qui se prodigue autour de son grand corps, le flatte de la voix avec une insistance presque bêbête, « *Mon petit roi, mon lapin, mon loulou* ». Maints exemples du même style nous ont été fournis au domaine du Pin. Comme nous sommes loin du maintien gourmé de certains cavaliers de concours hippiques, qui, plutôt que de s'inquiéter de leur monture le parcours terminé, préfèrent se pavaner comme des dindons en public.

Pour en revenir au Championnat de France, mieux vaut ne pas insister sur l'épreuve de dressage, de très médiocre intérêt. Un appuyé à gauche, un autre à droite, les deux figures exécutées au trot, un galop rassemblé à gauche, un autre à droite, ce que le jury souhaite voir en définitive, et on le comprend, ce sont des chevaux bien sur la main, dans un placé fixe et correct, et non pas un travail d'école. N'empêche que l'épreuve de dressage en concours complet, malgré son faible coefficient au pointage final, est critiquée périodiquement à l'étranger. Les Italiens, en particulier, souhaitent sa suppression pure et simple. Ils rédigèrent, ils polirent naguère une pétition agréablement fleurie qui eut le sort des toutes les pétitions : les oubliettes à perpète.

Vingt-cinq cavaliers dominèrent l'épreuve de fond sur les quarante inscrits au programme. Au départ du cross, dans un paysage grandiose, 5,500 kilomètres hérissés d'obstacles à donner la chair de poule à l'amateur de prouesses le plus blasé, les chevaux avaient déjà 16 kilomètres dans les jambes, dont un steeple (dix obstacles) galopé ventre à terre sur l'hippodrome de la Bergerie.

Les Français firent merveille en s'adjugeant les trois premières places. Les jeunes Touzaint, Bentejac, Reppelin méritent les plus chaleureuses félicitations. Seuls cavaliers étrangers, les Britanniques, rois de la spécialité, jouèrent de malchance. La place de quatrième obtenue par Miss Virgina Holgate est, pour les insulaires, une mince fiche de consolation. Nos oreilles bourdonnent encore du cri rauque poussé par la fière amazone pour inciter son alezan à patauger dans l'eau du gué : plus efficace qu'une volée de coups de bâton sur la croupe.

ROLAND MERLIN.

VOILE

Les championnats du monde des Flying Dutchman

L'arrivée en force de la R.D.A.

Pour la première fois, un Allemand de l'Est, l'étudiant Ilya Wolf avec son équipier Berndt Klenke, a remporté le championnat du monde des Flying Dutchman (F.D.) qui vient de se disputer à Weymouth, sur la côte sud de l'Angleterre. Et ses compatriotes ont fait bonne mesure, enlevant la deuxième (Huettner) et la quatrième (Steingross) places sur cinquante-cinq concurrents.

Le Flying Dutchman figure au programme olympique depuis 1960. Entre tous les dériveurs à deux équipiers, il s'impose comme le bateau de pointe avec ses 6,05 mètres de long et ses 18 mètres carrés de voilure. Gêné par le 505, le F.D. ne parvient pas à s'imposer en France, où l'on n'a recensé officiellement l'an dernier que quatre-vingts bateaux de ce type contre huit cents 505.

Le championnat du monde, dont la septième épreuve s'est courue samedi 13 juillet, prend cette année une importance particulière, car il se situe à mi-chemin entre les Jeux de Kiel (1972) et ceux qui se dérouleront en 1976 au Canada, à Kingston, sur le lac Ontario. Weymouth est d'ailleurs le grand centre britannique de préparation olympique. Cette confrontation fait apparaître un renversement total des valeurs établies. Nos voisins sont consternés de voir relégué à la cinquième place Rodney Pattison, qui fait figure outre-Manche de héros légendaire. Il est vrai que ce barreur anglais a remporté sur Flying Dutchman la médaille d'or olympique en 1968 puis en 1972, et s'est permis entre temps d'enlever trois championnats du monde consécutifs en 1969, 1970 et 1971. Depuis Kiel, il s'était éloigné de la compétition.

Le champion du monde de 1973, Hans Fogh, Danois établi au Canada, où il dirige une voilerie, se classe troisième à Weymouth, tandis que les frères Pajot (France), médaille d'argent sur la Baltique en 1972, n'ont pu faire mieux que septième.

Au fil des régates de Weymouth, disputées par des vents généralement faibles et souvent capricieux, on est frappé par la régularité des Allemands de l'Est, qui doit beaucoup à leur entraînement méthodique et intensif. Ainsi, Wolf a toujours terminé dans les cinq premiers alors que Pattison aligne à côté de deux victoires des places de seizième, dix-septième et même vingtième. La suprématie anglaise, évidente depuis 1968, semble avoir pris fin au bénéfice de la R.D.A., qui dispose de nombreux éléments de valeur. Le règne de la Grande-Bretagne avait d'ailleurs succédé à celui des Pays-Bas et de l'Italie. — Y. A.

Le tour des îles Britanniques

ALAIN COLAS EN DIFFICULTÉ

Au nord de l'Ecosse, une soixantaine de voiliers engagés dans le troisième tour des îles Britaniques à deux équipiers se dirigent actuellement vers les îles Shetland. Longue de 420 milles, la troisième étape de la course commence à Castlebay, dans les Hébrides, pour se terminer à Lerwick.

La partie n'est pas encore jouée. Elle ne le sera évidemment qu'à Plymouth, au terme de ses 1 900 milles, coupés de quatre escales obligatoires de quarante-huit heures. Mais on y voit déjà plus clair. A la fin de la deuxième étape, les multicoques, qui n'étaient que vingt-deux (treize trimarans et neuf catamarans) au départ en face de trente-neuf monocoques, occupent les six premières places devant Burton Cutter. *Le ketch géant, qui mesure 24 mètres, soit 3 mètres de plus que le plus long des autres bateaux, a pris plus d'un jour de retard sur le voilier de tête* British Oxygen, *mené par Robin Knox-Johnston. Ce nouveau catamaran de 21 mètres précède cinq trimarans, parmi lesquels* Manureva, *à Alain Colas, actuellement cinquième à quinze heures du premier, après avoir été donné comme favori au départ. Beau joueur, le navigateur français a déclaré :* « J'avais trop confiance dans la puissance de *Manureva*. C'est exactement la leçon que j'avais besoin d'apprendre. »

Y. A.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Dix ans après

De notre envoyé spécial

Seo-de-Urgel, 1964 : dans le port d'Envalira, que le Tour de France découvre, Raymond Poulidor distance Jacques Anquetil. Un regroupement, providentiel pour les coureurs attardés, s'effectue dans la descente, à la faveur d'un épais brouillard. Plus loin, en fin de parcours, c'est Poulidor qui rétrograde, par la faute d'une crevaison. Il perd 3 min. 40 sec., l'étape et l'épreuve.

Dix ans se sont écoulés. Anquetil a renoncé à la compétition. Poulidor court toujours contre un autre champion, Eddy Merckx, qu'il accompagne au milieu des brumes du col d'Envalira. Il n'a pas quitté le commandement de la journée et participe au sprint, quand Lasa tombe devant lui, 300 mètres avant la ligne d'arrivée. C'est la chute, sans gravité, mais qu'on peut interpréter comme une marque du destin.

Les générations et les vainqueurs du Tour passent. Poulidor, qui ne l'a jamais gagné, demeure. Conforme à son personnage. Prudent et malchanceux. Fataliste et honnête. Il s'insurge devant la légende du « *pauvre Poupou* » : « *Je suis très heureux*, affirme-t-il, *car je pratique un sport qui me plaît et qui m'a presque tout donné, y compris la sagesse. Quand on a choisi un métier, il faut en accepter les risques, dès lors qu'on en accepte les avantages. Une crevaison, une chute, une course ratée, ce n'est pas grave. La malchance, pour un coureur cycliste, commence sur un fauteuil roulant.* »

Jamais nous n'avons entendu Eddy Merckx parler en ces termes. Merckx gagne tout (1) — il a encore triomphé dimanche 14 juillet à Seo-de-Urgel — et tout lui réussit. Il ne tombe pas, il est rarement victime d'une crevaison inopportune, mais il offre le visage sévère d'un businessman préoccupé, par opposition à celui de Poulidor, qui exprime la joie de vivre.

Le courage de Galdos

On dit qu'il faut savoir forcer la chance et la mériter. C'est vrai quelquefois, surtout dans le cas du routier belge, qui recueille les fruits de son application et de sa rigueur. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas. Poulidor a perdu le Tour de France en 1968 parce qu'il a été renversé par une motocyclette. Comment pouvait-il se soustraire à cet accident ? Cette année, Merckx a bénéficié de l'absence de Zoetemelk, le seul coureur capable de l'inquiéter, et l'événement lui est totalement étranger.

Puisqu'il est ici question de chutes, qui tiennent, hélas ! une si grande place dans le sport cycliste, nous aimerions évoquer l'exemple de Galdos, qui a terminé dans le peloton de tête à Seo-de-Urgel, après avoir été accidenté au pied du col d'Envalira, soit à plus de 80 kilomètres du but.

Ce lundi matin, l'Espagnol n'a pu repartir : il souffre d'une fêlure du col du fémur. On ne soulignera jamais assez le courage physique des champions cyclistes. Celui dont font preuve Merckx, Poulidor... et le dernier du classement général.

JACQUES AUGENDRE.

(1) Merckx a battu en la circonstance le record des victoires d'étape, que détenait André Leducq depuis 1938 avec vingt-cinq places de premier.

BASKET-BALL

L'U.R.S.S. déjoue les pronostics en redevenant championne du monde

San-Juan (A.F.P.). — L'U.R.S.S., déjouant tous les pronostics, a remporté le septième championnat du monde de basket-ball de Porto-Rico, grâce à sa victoire sur les Etats-Unis par 105 points contre 94, lors de l'ultime journée de la compétition, dimanche 14 juillet, à San-Juan.

Déjà parés du titre de champions olympiques, les Soviétiques ajoutent ainsi à leur fleuron celui tant convoité de champions du monde, qu'ils porteront jusqu'en 1978, année du prochain championnat mondial. Un léger paradoxe existe cependant dans ce mini-bilan.

Les Soviétiques obtiennent le titre grâce à une meilleure différence entre les paniers marqués et ceux qui leur ont été marqués *(goal-average)*.

L'U.R.S.S., la Yougoslavie et les Etats-Unis, classés respectivement premier, deuxième et troisième, terminent à égalité de points.

Jusqu'à dimanche, et après leur victoire sur la Yougoslavie (91 à 88), tout laissait croire que les Etats-Unis remporteraient le titre. Il leur restait à affronter les Soviétiques, que les Yougoslaves avaient battus quelques jours auparavant.

Mais le coup de théâtre s'est produit. L'équipe soviétique, animée par un Salnikov extraordinaire, a eu raison des Etats-Unis, débordés et sans ressort dans la seconde période, handicapés de surcroît par la faiblesse de leurs deux pivots, Kelley et Merriweather.

La victoire des Soviétiques n'est pas usurpée. Jouant en formation bien plus expérimentée, intraitable dans les rebonds, surtout offensifs, et se montrant nettement plus adroits que leurs rivaux, les champions olympiques ont bâti leur succès dès le début de la seconde période. En deuxième mi-temps, les Américains s'effondrèrent complètement dans les quatre dernières minutes de jeu.

L'U.R.S.S. a donc bien mérité ce titre qu'elle a déjà détenu trois fois, en 1967, 1970 et 1971.

LES RÉSULTATS

Athlétisme

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EPREUVES COMBINEES

Yves Le Roy a conservé son titre national du décathlon, le 14 juillet, au stade de Colombes. En totalisant 8 074 points, soit 66 points de moins que son propre record, il réalise néanmoins la troisième performance mondiale de l'année. Chez les féminines, Marie-Christine Debourse, après un très mauvais 100 mètres haies, où elle évita la chute de justesse, cède son titre du pentathlon à Florence Picaut. Le junior Philippe Bobin, fils de l'ancien directeur technique national de l'athlétisme, a confirmé ses excellentes dispositions en améliorant de plus de 300 points son record de France.

DECATHLON SENIORS : 1. Le Roy, 8 074 points (100 mètres : 10 sec. 7/10 ; longueur : 7,84 mètres ; poids : 14,58 mètres ; hauteur : 1,87 mètre : 400 mètres : 48 sec. 6/10 ; 110 mètres haies : 14 sec. 9/10 ; disque : 43,92 mètres ; perche : 4,40 mètres ; javelot : 63,78 mètres, 1 500 mètres : 4 min. 45 sec.) : 2. Schoebel, 7 593 pts (11 sec. ; 6,90 m. ; 13,65 m. ; 1,81 m. ; 49 sec. 8/10 ; 15 sec. 3/10 ; 39,76 m. ; 4,50 m. ; 60,52 m. ; 4 min. 31 sec.) ; 3. Lerouge, 7 502 pts (10 sec. 9/10) ; 6,81 m. ; 12,74 m. ; 1,90 m. ; 49 sec. 7/10 ; 15 sec. 4/10 ; 40,80 m. ; 4 m. ; 57,90 m. ; 4 min. 27 sec. 2/10).

JUNIORS : 1. Bobin, 7 387 points (11 sec. 1/10 ; 7,52 m. ; 12,83 m. ; 1,87 m. ; 50 sec. 8/10) ; 15 sec. 1/10 ; 41,30 m. ; 4,40 m. ; 48,86 m. ; 4 min. 54 sec.), record de France. Ancien record : 7 071 points.

PENTATHLON : 1. Picaut, 4 273 points (100 mètres haies : 13 sec. 7/10 ; poids : 11,96 m. ; hauteur : 1,78 m. ; longueur : 5,87 mètres ; 200 mètres : 26 sec.) ; 2. Borfiga, 4 060 points (14 sec. 2/10, 11,52 mètres ; 1,74 mètre ; 5,21 mètres ; 25 sec. 2/10) ; 3. Debourse, 3 939 pts (19 sec. 2/10 ; 12,20 mètres ; 1,84 mètre ; 6,22 mètres ; 25 sec. 6/10).

Automobilisme

CHAMPIONNAT DU MONDE DES CONSTRUCTEURS

SIX HEURES DE WATKINS-GLEN (Etat de New-York)

1. Beltoise - Jarier (Matra-Simca), 193 tours en 6 h. 1 min. 33 sec. 8 (moyenne : 164,130 kilomètres-heure) ; 2. Muller - Van Lennep (Porsche-Carrera turbo), à 9 tours ; 3. Gregg-Haywood (Porsche - Carrera), à 17 tours ; 4. Heimrath-Cook (Porsche-Carrera) à 21 tours ; 5. Cartier - de Lorenzo (Chevrolet-Camaro), à 25 tours, etc.

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DU MONDE

1. Matra-Simca, 130 pts ; 2. Porsche, 70 ; 3. Alfa-Romeo, 65 ; 4. Gulf, 55 ; 5. Chevron, 10 ; 6. Ferrari et Chevrolet, 8 ; 7. Lola, 7 ; 8. Ligier, 6 ; 9. Alpine-Renault et Ams, 1.

Patrik Depailler a remporté sur March-B.M.W. l'épreuve de formule 2 de Mugello (Italie) devant Paoli (March-B.M.W.) et Pryce (Chevron-B.M.W.).

Aviron

L'Allemagne fédérale a remporté à Munich une rencontre triangulaire qui l'opposait aux Pays-Bas et à la France. Morineau en skiff, Ribot-Thibaut en double-scull et l'équipe féminine en quatre de pointe ont été les seuls vainqueurs chez les Français.

Classement général : 1. R.F.A. 93 points ; 2. Pays-Bas, 85 points ; 3. France, 62 points.

Cyclisme

TOUR DE FRANCE

QUINZIEME ETAPE COLOMIERS - SEO-DE-URGEL (220 kilomètres)

1. Merckx (B.), 6 h. 42 min. 29 sec. ; 2. Martinez (F.) ; 3. Pollentier (B.) ; 4. Panizza (Ital.) ; 5. Lopez-Carril (Esp.) ; 6. Aja (Esp.) ; 7. Van Impe (B.) ; 8. Lualdi (It.) ; 9. Delisle (F.) ; 10. Agostinho (Port.) ; 11. Galdos (Esp.) ; 12. Zurano (Esp.) ; 13. Poulidor (F.) ; 14. Lasa (Esp.) ; 15. Van Springel (B.), même temps.

CLASSEMENT GENERAL

1. Merckx (B.), 84 h. 45 min. 12 sec. ; 2. Aja (Esp.), à 2 min. 5 sec. ; 3. Lopez-Carril (Esp.), à 3 min. 20 sec. ; 4. Panizza (It.), à 5 min. 24 sec. ; 5. Agostinho (Port.), à 5 min. 59 sec. ; 6. Galdos (Esp.), à 7 min. 1 sec. ; 7. Poulidor (Fr.), à 7 min. 37 sec. ; 8. Martinez (Fr.), à 11 min. 33 sec. ; 9. Van Springel (Belg.), à 11 min. 48 sec. ; 10. Pollentier (Belg.), à 14 min. 32 sec. ; 11. Santy (Fr.), à 15 min. 27 sec.

Football

Les championnats du monde universitaires, qui se disputent cette année en France, prendront fin le 21 juillet, à Nice. Après les dernières rencontres des poules éliminatoires, le programme des quarts de finale qui se joueront le 16 juillet se présente ainsi : Bulgarie-Luxembourg ; Tchécoslovaquie - Grande-Bretagne ; France-Espagne ; Allemagne fédérale-Roumanie.

Hippisme

Le prix de Strasbourg, disputé à Saint-Cloud et réservé aux paris couple gagnant et tiercé, a été remporté par le Parrain, *suivi de* Dom Elzear *et de* Djarvis. *La combinaison gagnante est 2 - 11 - 3.*

Natation

L'Australienne Jenny Turrall a amélioré, le 14 juillet à Sydney, son record du monde du 1 500 mètres nage libre. Jenny Turrall a réalisé 16 min. 43 sec. 4/10, soit 4 sec. 8/10 de mieux que sa précédente performance.

Tennis

En battant la Belgique et l'Espagne, au cours d'un tournoi disputé à Séville, la France s'est qualifiée pour la phase finale de la coupe Annie-Soisbault, réservée aux joueuses de moins de vingt ans.

Voile

CHAMPIONNATS DU MONDE DES FLYING DUTCHMAN

1. Wolf (R.D.A.), 32 points ; 2. Puettner (R.D.A.), 47 ; 3. Fogh (Can.), 55 ; 4. Steingross (R.D.A.), 70,4 ; 5. Upattison (G.-B.), 70,7 ; 6. Conrad (Brésil), 71 ; 7. Pajot (Fr.).

AQUICULTURE

Une expérience d'élevage de truites de mer à Plougastel

De notre correspondant

Brest. — L'aquiculture prendra-t-elle la relève de l'ostréiculture en rade de Brest ?

L'épidémie de parasitose qui dévaste les parcs à huîtres depuis l'année dernière a incité les marins-pêcheurs à envisager une nouvelle activité : l'élevage industriel des poissons de mer. C'est la seconde conversion qu'ils s'apprêtent à tenter en l'espace de moins de dix ans.

Le premier essai, l'ostréiculture, intervenu à la suite des résultats de plus en plus désastreux de la pêche dans la rade, après des débuts florissants, devait connaître en 1973 des déboires avec l'apparition d'une épidémie due à un parasite qui provoque rapidement la mort des huîtres. Déçus dans leurs espérances, les marins-pêcheurs se tournent maintenant vers l'aquiculture, d'autant plus qu'au centre océanographique de Bretagne, près de Brest, une équipe de chercheurs est parvenue à maîtriser les problèmes posés par la redistribution et l'élevage de certains poissons de mer.

Avec l'aide de ces spécialistes, les professionnels de la pêche espèrent parvenir à élever des truites de mer et des saumons dans des baies fermées comme cela se pratique déjà en Norvège ou au Japon. Dans ce but, ils viennent de se livrer à une expérience dans un site abrité du petit port de Lauberlac'h à Plougastel-Daoulas.

Quelque cinq cents truites de mer provenant d'une pisciculture des Côtes-du-Nord ont été placées dans des cages immergées réalisées par le Centre océanographique de Bretagne.

Prochainement, des saumons prendront place à leur tour dans d'autres cages. Une nourriture appropriée est fournie aux poissons.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

L'appropriation des berges de l'Erdre à Nantes

Les rivières pour tous

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté récemment sur les bords de l'Erdre à Nantes, pour protester contre la cession à deux particuliers de l'île Saint-Denis, qui occupe 7 hectares au milieu de la rivière, entre les communes de Sucé et de Nort-sur-Erdre. Cette manifestation, organisée par plusieurs associations familiales, la C.F.D.T., le P.S.U. et le parti socialiste, a pris la forme d'un pique-nique populaire aux abords de l'île. C'est la question de l'appropriation par quelques-uns des rivages des cours d'eau qui, à cette occasion, était posée.

Il ne se passe pas d'été sans que l'on manifeste sur les bords de l'Erdre. Si la première pétition demandant l'accès au public des berges de la rivière date de... 1920, il faut bien admettre que la revendication n'a pour l'instant reçu aucune réponse satisfaisante, tant de la part des collectivités locales que de l'administration. Bien au contraire, les intérêts particuliers ont accentué leur emprise sur cette vallée qui pourrait être le « poumon vert » des cinq cent mille habitants de l'agglomération nantaise, dont l'environnement champêtre est, par ailleurs, assez pauvre.

Succédant aux grandes demeures domaniales que les hobereaux et bourgeois nantais avaient fait bâtir sur les bords de la rivière, les villas cossues des commerçants de la ville ont rapidement occupé les sites les plus agréables. L'accès public de la rivière se limite à quelques kilomètres de sentiers étroits, souvent inondés, quand ils ne sont pas interrompus par des clôtures de propriétés privées.

La pression populaire a conduit l'administration à prévoir un schéma d'aménagement des bords de l'Erdre, dont les études ont été financées par le ministère de l'équipement. Parallèlement, un syndicat intercommunal a été créé entre les localités riveraines.

Le schéma d'aménagement prévoyait de réserver 74 hectares au public, dont les 7 hectares de l'île Saint-Denis, sur la commune de Sucé. Le conseil général de Loire-Atlantique avait même manifesté l'intention d'acheter l'île, laissée en l'état par son propriétaire.

Or les 7 hectares viennent d'être acquis par deux commerçants nantais. Des permis de construire ont été accordés. Le conseil général a purement et simplement renoncé à son projet d'acquisition de l'île, en tenant compte, dit-il, de l'intention nettement affirmée par les nouveaux propriétaires de « respecter le caractère d'espace vert du site de l'Erdre ». *Le maire de Sucé, qui avait d'abord refusé de donner un avis favorable à la demande de permis de construire, s'y est « résigné » sur la promesse que les arbres de l'île ne seraient pas abattus.*

Pour ceux qui souhaitent le libre accès du public au bord de l'Erdre, il s'agit là d'une démission inadmissible des collectivités locales et des pouvoirs publics... « On nous a menés en bateau, *disent-ils.* Car la preuve est faite maintenant qu'il s'agit moins d'ouvrir l'accès de l'Erdre à la population que de préserver les sites pour les quelques privilégiés qui les occupent. »

Ils rappellent que M. Olivier Guichard, ancien député de Loire-Atlantique, avait déclaré, alors qu'il était ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire : « La création de zones naturelles de détente au profit des habitants des grandes cités revêt de nos jours une telle importance qu'elle ne peut être laissée au hasard des circonstances... »

MARCEL RIOU.

Aquitaine

Bordeaux à l'horizon 1985

100 000 emplois nouveaux et cinq milliards et demi d'investissements

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — Quel aspect présentera en 1985 la capitale de l'Aquitaine ? M. Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, vient de présenter les travaux faits à ce sujet par la commission locale d'aménagement et d'urbanisme dont il est le président. Cinq chapitres, préfigurant l'image de Bordeaux en 1985, ont été successivement abordés.

● DÉMOGRAPHIE ET EMPLOI : M. Chaban-Delmas a constaté qu'au cours des quinze dernières années on avait réussi à renverser la balance à l'égard de Paris : l'hémorragie démographique de l'Aquitaine est stoppée. Dès lors, le problème n'est plus d'avoir le plus grand nombre possible d'habitants dans la capitale régionale, mais une population « équilibrante » avec les villes moyennes et la zone rurale. Aussi, pour l'aire urbaine de Bordeaux, le nombre d'habitants ne devrait atteindre que huit cent cinquante mille personnes en 1985 et un million en l'an 2000.

Mais il faut aussi assurer l'emploi de cette population. Il reste donc à créer cent mille emplois. Gironde.

● LA VOCATION DES SOLS : il a été principalement retenu d'industrialiser les berges de la Gironde.

● LES TRANSPORTS : 50 % des investissements seront réservés aux infrastructures (autoroutes, aéroports, ports maritimes), et un tiers aux transports urbains.

● LES AUTRES ÉQUIPEMENTS : les priorités sont l'université et les établissements hospitaliers. Le nombre des étudiants devrait passer de trente-cinq mille en 1973 à quarante-cinq mille en 1985.

● LES FINANCES : les évaluations montrent que, pour réaliser les travaux envisagés d'ici à 1985, 5 milliards et demi de francs seront nécessaires.

Corse

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE L'ARC

Les autonomistes dénoncent le conservatisme des élus locaux

Deux nouveaux attentats ont eu lieu dans la nuit du dimanche 14 juillet au lundi 15 juillet en Corse. Le premier vers 23 h. 45 a causé des dégâts très importants à la gendarmerie de Pietrosella, sur la rive sud du golfe d'Ajaccio. C'est une bouteille de gaz piégée qui a explosé. L'autre attentat a été perpétré vers 2 heures à Bastia. Deux établissements commerciaux, tenus par des rapatriés, étaient visés, dans le quartier dénommé la cité Montesoro.

De notre envoyé spécial

Cateraggio. — Le ton monte en Corse. Le relatif apaisement des esprits, suscité au mois de mars dernier par le voyage de M. Pierre Messmer, alors premier ministre, n'aura duré qu'un seul printemps. La récente vague d'attentats au plastic a démontré que certains insulaires refusaient de désarmer et préféraient employer la manière forte pour faire comprendre à Paris que la solution de leurs maux ne passe pas tant par une distribution de crédits publics que par la reconnaissance de la nation corse. L'assemblée nationale de l'Action pour la renaissance de la Corse (ARC), réunie le dimanche 14 juillet à Cateraggio, a souscrit à cette analyse sans en retenir la conclusion pratique. « *Il est insensé de penser que la Corse puisse se libérer par la violence clandestine*, déclare M. Edmond Simeoni, porte-parole de l'ARC. *Malheureusement, tout nous laisse croire qu'on passera peut-être par là.* »

Sans approuver le terrorisme, il faut à son avis comprendre qu'il est le fruit d'une certaine politique à l'égard de la Corse : « *L'État vendange aujourd'hui les raisins de la colère. Comment les plastiqueurs auraient-ils pu bénéficier jusqu'à maintenant d'une totale impunité s'ils ne jouissaient pas au sein de la population d'une certaine complicité sinon d'une certaine compréhension ?* »

Dans sa motion de synthèse, l'assemblée n'a pas mâché ses mots, sous la pression des jeunes militants qui composaient les trois quarts de l'assistance : « *L'État français colonialiste, son administration et la caste politique féodale corse, coupés chaque jour davantage du peuple corse et plus particulièrement de sa jeunesse, portent seuls l'entière responsabilité de la radicalisation des thèmes et des méthodes de lutte par leur mépris des aspirations populaires, leur refus de dialogue, leurs mensonges permanents, leurs fraudes électorales et surtout leur politique concertée et délibérée de décorsisation, d'aliénation économique et culturelle.* »

Attitude inconfortable. L'ARC, qui exprime en cela l'écœurement de ses jeunes adhérents, reproche aux élus de donner de l'île une piètre image à l'extérieur, celle d'un pays où la concussion, la prévarication et la fraude sont monnaie courante : « *Les responsables politiques se maintiennent par des artifices ; ils ne représentent plus le pays réel. On fait voter les morts et les absents* », dit encore M. Simeoni.

Peut-être les pouvoirs publics seraient-ils bien avisés d'apporter de sérieuses retouches à l'habit régional confectionné à Paris pour la Corse avant que celle-ci ne choisisse délibérément de porter un costume local ? « *Mais à quoi bon accroître les responsabilités régionales si les mêmes hommes restent au pouvoir*, remarque M. Simeoni. *Pour les éliminer, il faudrait en premier lieu supprimer la fraude électorale, c'est-à-dire le vote par correspondance.* » Or Paris, à son avis, ne se prêtera pas volontiers à une telle réforme, car il préfère traiter avec les notables locaux, des gens finalement d'assez bonne compagnie...

Un anniversaire

Créée il y a huit ans, l'ARC — le plus représentatif des quatre mouvements autonomistes puisque, selon ses responsables, elle groupe mille cinq cents militants et plusieurs milliers de sympathisants — désire arracher « *un statut d'autonomie interne au sein de la République française* ». Elle vient de sortir en librairie son credo, *Autonomia*, dont deux mille exemplaires sont déjà vendus. Elle entend développer la formation politique de ses militants : plusieurs écoles de cadres fonctionnent, soit sur le continent, à Nice par exemple, soit dans l'île.

Il s'agit en effet « *d'être présent partout, d'exposer la doctrine dans le moindre village et d'apporter si nécessaire la contradiction* ». Pendant les onze derniers mois, de la vente des tee-shirts, de cartes postales et de drapeaux notamment, l'ARC a tiré 400 000 F de recettes.

Son militantisme l'écarte des trois autres mouvements autonomistes — Union de la patrie, Patrie du peuple corse et Parti corse pour le progrès, — qui ont, en principe, décidé de fusionner. L'ARC leur reproche de n'être que des « *cercles d'intellectuels séduits par le dogme marxiste* », qui ont, lors des élections présidentielles, soutenu la candidature de François Mitterrand.

Elle rejette pour sa part la critique d'apolitisme qui lui est faite. « *Peu importent les mots, nous avons un programme progressiste* », affirment les dirigeants de l'ARC, qui se vantent d'avoir fait avorter le projet de construction d'un ensemble touristique de vingt-cinq mille lits à Pinia, sur la côte orientale. « *Le gros capital, qui rêvait de s'approprier notre île, a peur maintenant d'investir en Corse* », note M. Simeoni.

L'ARC reste dans le système, mais a coupé tous les ponts avec les notables. Selon M. Jacques Delaunay, préfet de la région corse, « *elle se veut légale, mais semble prétendre jouer un rôle en dehors de ce qui est en place* ».

En tout cas, les pouvoirs publics n'ont pas fini d'entendre parler d'autonomie. Corte, capitale de l'éphémère République corse, sera au mois d'août le point de rencontre de ses supporters. Du 29 juillet au 10 août, elle sera le siège de l'« Université d'été » et des « Journées corses ». Les 10 et 11 août, trois mouvements autonomistes de tendance socialiste y réunissent les « États généraux de la Corse ». Du 15 au 18 août enfin, l'ARC y organise son huitième congrès, sous un chapiteau géant de cinq mille places.

Fait significatif : pour la première fois a été célébré, le samedi 13 juillet à Casabianca, dans le Niolo, le deux cent dix-neuvième anniversaire de Pasquale de Paoli comme « *chef suprême de l'État corse* ». Plus de mille cinq cents personnes assistaient à cette manifestation. Les insulaires sont résolus aujourd'hui à n'oublier aucun anniversaire qui, d'une façon ou d'une autre, illustre l'existence d'une « nation corse ». Paris devrait savoir écouter aussi ces signes-là.

JACQUES DE BARRIN.

LA VIE ÉCONOMIQUE

EUROPE

Les ministres des Neuf s'efforcent de dégager les marchés de la viande bovine et du vin

Bruxelles. — Le conseil des ministres de l'agriculture des Neuf, réuni les lundi et mardi 15 et 16 juillet, va donner son avis sur l'ensemble des mesures présentées la semaine dernière par la Commission devant le Parlement européen, pour essayer de redresser la situation sur le marché de la viande bovine (« le Monde » du 10 juillet). Un rapport, qui vient d'être rédigé par la Commission, légitime malheureusement tout à fait la préoccupation des éleveurs : la moyenne des prix de gros de bœuf dans la Communauté, à la fin juin, se situait au-dessous de 88 % du prix d'orientation, soit un niveau inférieur de plus de 5 % du prix d'intervention.

De notre correspondant

Cette situation, qui, si les règlements européens fonctionnaient normalement, ne devrait pas pouvoir apparaître, tient au fait que, faute d'installations de congélation suffisantes, les organismes d'intervention sont obligés de refuser une partie des viandes qui leur sont offertes. De plus, les experts bruxellois ne sont guère optimistes : « *On peut prévoir*, lit-on dans le rapport, *avec certitude que, dans les conditions actuelles, la baisse des prix de marché ne fait que commencer et que la courbe des prix n'atteindra son point le plus bas que dans le dernier trimestre de l'année.* »

Le rapport, rédigé par les services de M. Lardinois, reconnaît implicitement que la mauvaise tenue du marché de la viande dans la C.E.E. est à imputer en large partie à un excès d'importations : le déficit en viande bovine dans les neuf pays est évalué à 25 000 tonnes pour l'ensemble de l'année 1974, alors que les importations en provenance des pays tiers, pour le seul premier semestre 1974, ont atteint 264 000 tonnes... Dans ces conditions, les mesures arrêtées par Bruxelles pour freiner les importations a savoir l'extension du système du jumelage aux animaux vivants, à la viande fraîche et réfrigérée, ont été bien accueillies par la France.

Le jumelage, rappelons-le, contraint les négociants qui désirent importer de la viande à acheter une quantité égale de viande aux organismes d'intervention. Afin de dégager plus vite les frigos, les Français souhaiteraient cependant que ces obligations soient renforcées : pour chaque tonne importée, Paris souhaiterait que les importateurs achètent non pas une tonne, mais deux tonnes de viande stockée.

La France est également favorable à l'idée d'un effort accru au profit de certaines catégories de consommateurs, tels les « économiquement faibles ». On doute cependant que des ventes de viande à prix réduits puissent donner des résultats rapides. Enfin, M. Bonnet appuiera la suggestion de la Commission d'accorder des primes aux éleveurs pour qu'ils retardent de cinq ou six mois l'abattage d'une partie de leur bétail et allègent ainsi la pression exercée sur le marché.

Les Neuf délibèrent également des mesures à prendre pour régulariser le marché du vin. L'Italie voudrait que le conseil autorise de façon permanente et quasi automatique la distillation des excédents. Les Italiens ont indiqué que pour leur seul pays il conviendrait de prévoir la distillation d'environ 3 millions d'hectolitres chaque année. Une telle requête n'a aucune chance d'être acceptée par le Conseil. Cela n'est pas sans importance politique : le gouvernement de Rome affirme en effet qu'il ne donnera pas son accord au mandat à confier à la Commission pour reprendre les négociations en vue de conclure des accords préférentiels avec l'Espagne, Israël, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, tant qu'il n'aura pas obtenu satisfaction sur le dossier « vin ».

Les ministres auront enfin un échange de vues sur la future politique sucrière de la Communauté. La Commission vient de décider de modifier de façon assez sensible sa position antérieure. Constatant que la situation de pénurie de sucre persiste sur le marché mondial, elle renonce à l'idée d'imposer une limitation physique de la production à l'intérieur de la Communauté.

PHILIPPE LEMAITRE.

Avant l'annonce d'un « plan français de sauvegarde »

Les paysans maintiennent leur pression

Le « programme important » de sauvegarde du revenu paysan, mis au point dimanche 14 juillet, au cours d'un comité restreint réuni à l'Hôtel Matignon, calmera-t-il la grogne des campagnes ? Les pouvoirs publics le souhaitent vivement, mais aucune information n'a filtré après la rencontre du premier ministre avec MM. Bonnet, Fourcade et Poncelet.

Les mesures qui seront rendues publiques le 17 juillet seront « *de nature à donner aux agriculteurs une situation équivalente à celle des autres catégories socio-professionnelles* », a toutefois déclaré M. Chirac. Le ministre de l'agriculture a noté pour sa part qu'il s'agissait de dispositions « *très délicates sur le plan technique* », destinées à compléter les mesures prises à Bruxelles par les Neuf.

Quoi qu'il en soit, les organisations paysannes sont disposées à maintenir leur pression tant qu'il n'y aura pas d'« amélioration effective » de la situation. Les arboriculteurs d'Aquitaine et du Midi-Pyrénées ont fait savoir qu'ils passeraient à l'action si les mesures annoncées mercredi prochain s'avéraient insuffisantes.

De nombreuses manifestations se sont encore déroulées en cette fin de semaine :

● CALVADOS. — Quelque deux cents paysans ont fait défiler, dimanche, trois vaches et un veau sur les « planches » de Deauville, ville dont M. d'Ornano, ministre de l'industrie, est le maire.

● CANTAL. — Des agriculteurs ont barré une route au cours de la nuit du 14 juillet à Saint-Etienne-de-Chaumeil, en incendiant des pneus préalablement arrosés d'essence. A Mauriac, des manifestants ont accroché des peaux de veau aux grilles de la sous-préfecture et incendié des ballots de paille.

● MAINE-ET-LOIRE. — Un groupe d'agriculteurs a déversé, samedi, plusieurs milliers de litres de purin à Cholet, devant les grilles de la sous-préfecture et devant l'hôtel de ville, ainsi que dans le centre de l'agglomération.

● MANCHE. — Les barrages établis par les paysans sur la voie ferrée Paris-Cherbourg et la nationale Caen-Cherbourg, à proximité de Carentan, ont interrompu pendant plus de trois heures la circulation.

● NORD. — La nuit dernière, des barrages ont été établis sur la voie ferrée Dunkerque-Arras, au niveau des localités de Morbecque et Merris, perturbant le trafic ferroviaire pendant près de quarante-cinq minutes. Des paysans avaient intercepté dans l'après-midi, sur l'autoroute Lille-Dunkerque, deux camions transportant des porcelets importés de Belgique, déchargeant les animaux dans un champ. Enfin, des maraichers ont manifesté à Saint-Omer samedi.

● SEINE-MARITIME. — Le déchargement au Havre d'un cargo argentin, le *Rio-Quarto*, a été interrompu, ce lundi matin, par des paysans qui ont jeté à l'eau plusieurs palanquées de viande importées de ce pays.

● VAUCLUSE. — La circulation a été interrompue samedi et dimanche au Pontet et à Carpentras, des fruits et des tomates ayant été déversés sur la nationale 7.

Pas de prêts communautaires sans plans de redressement

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres des finances des Neuf font ces lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 juillet le point sur l'évolution de la situation économique dans les pays de la C.E.E. Ils confrontent à cette occasion les différents programmes de stabilisation mis en place pour lutter contre l'inflation et vont s'interroger sur l'opportunité d'envisager dès maintenant des mesures complémentaires conçues, cette fois, à l'échelle de la Communauté.

Dans cet esprit, la Commission leur suggère de lancer un grand emprunt communautaire sur le marché international afin de se doter des moyens financiers nécessaires pour être en mesure d'appuyer, le moment venu, les efforts de redressement entrepris par les États membres dont les équilibres économiques internes et externes sont le plus gravement menacés (*le Monde* du 14-15 juillet).

Dans sa proposition, la Commission souligne que l'affectation à un pays membre de crédits provenant de l'emprunt ne serait pas automatique, mais subordonnée à la mise en œuvre d'un programme d'assainissement économique dont le contenu et les modalités d'exécution auraient été au préalable approuvés par les autorités communautaires. D'une façon générale les milieux bruxellois souhaitent que le conseil prenne une décision, même de principe, en faveur du lancement de cet emprunt. Mais on s'attend en fait que les Neuf renvoient l'examen détaillé de ce dossier à la rentrée.

Donner un élan nouveau à la coopération économique et communautaire européenne n'est pas chose commode à un moment où la situation évolue de façon profondément divergente d'un pays membre à l'autre. Ainsi les hausses de prix à la consommation, qui minent de façon de plus en plus frappante la prospérité de l'Europe, varient de 8,5 % à 18 % selon les pays membres, soit une moyenne estimée à 13 % pour la Communauté en 1974, à comparer à 3 % en 1973, 6 % en 1971 et 1972 et 5 % en 1969.

En 1974, le record de l'inflation sera détenu par l'Italie avec un taux prévu de 18 %, suivi par l'Irlande (15 %), le Royaume-Uni (14,5 %) et le Danemark (14 %). La France occupe une place moyenne avec 13,5 %. Seuls les pays du Benelux (12 % pour les Pays-Bas, 11,5 % pour la Belgique et 9 % pour le Luxembourg) et la R.F.A., 8,5 %, connaissent des taux de progression inférieurs à la moyenne communautaire. Selon la Commission, cette vive accélération de l'inflation doit être davantage imputée à l'augmentation générale des coûts et à l'accentuation de la psychose inflationniste, qu'à l'incidence du relèvement des prix du pétrole.

L'aggravation de l'inflation et le renchérissement des prix des matières premières importées vont en tout cas provoquer une détérioration grave des échanges extérieurs. Les experts bruxellois estiment que le déficit de la balance des paiements courants de la C.E.E. en 1974 s'élèvera à environ 20 milliards de dollars (au lieu d'un excédent de 7,5 milliards l'an passé). Seuls l'Allemagne et les pays du Benelux connaîtront, cette année encore, un commerce extérieur excédentaire ou au moins équilibré.

Cependant, en raison de la forte demande d'investissements des entreprises à l'intérieur de la C.E.E., ainsi que de la croissance des exportations vers les pays tiers, l'activité économique de même que l'emploi se maintiennent à un niveau satisfaisant. Les services de M. Haferkamp, le commissaire européen responsable pour les affaires économiques et monétaires) notent que la croissance du produit brut de la Communauté en 1974 pourrait avoisiner, en termes réels, 2,5 % contre 5 % en 1973. La progression devrait être plus forte en Italie, en France et en Irlande (4 à 5 %), qu'en Allemagne (2 %). La situation est plus préoccupante au Royaume-Uni, où l'on prévoit une régression du P.N.B. de l'ordre de 1,5 %. Le rapport rédigé par la Commission note enfin que le niveau de l'épargne n'a progressé que dans trois pays, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. — Ph. L.

LA VIE ÉCONOMIQUE

BILLET

LES FACTEURS D'INFLATION

L'inflation en France vient-elle de l'Etat, des banques, des entreprises ou des ménages ? Des banques sûrement, selon le gouvernement, si l'on en juge par le tour de vis extrêmement sévère qui est actuellement donné à la distribution du crédit. Des entreprises aussi, dont M. Fourcade n'hésite pas à dire, dans deux interviews, qu'il vient d'accorder à nos confrères l'Expansion *et* la Vie française, *qu'elles sont les principales responsables de la hausse des prix.*

Et les particuliers ? Le ministre estime qu'ils ne consomment pas trop, et que leur demande n'est pas excessive. Cette modération expliquerait le faible effort imposé aux contribuables par le dispositif gouvernemental : 2,5 milliards de francs de prélèvement fiscal supplémentaire, ce qui est fort peu sur une consommation qui atteint 650 millions de francs par an (0,4 %).

Mais n'y a-t-il pas une autre explication au fait que le gouvernement ait épargné la grande majorité des contribuables, puisque 1,5 million seulement d'entre eux sur 11,5 millions seront touchés par les surtaxes ? Les déclarations de M. Fourcade le laissent effectivement penser. Ne critique-t-il pas, dans son interview à la Vie française, la politique menée en 1967 par M. Michel Debré, alors ministre des finances, qui était précisément une politique de compression de la demande ?

Les pouvoirs publics n'avaient pas à l'époque réagi à la dégradation de la situation. Les demandes d'emploi non satisfaites étaient passées de 162 500 en janvier 1967 à 205 900 en juillet, à 227 800 en janvier 1968 et à 244 700 en avril. Les effectifs employés avaient diminué au cours du second semestre 1967 (— 1,7 %) et la durée hebdomadaire du travail était passée de 45,6 heures à 45 heures. Enfin et surtout, le pouvoir d'achat des salaires horaires avait baissé pendant le deuxième semestre 1967. Cette détérioration de la situation avait deux causes. D'abord, la récession allemande de 1966, qui avait freiné nos exportations. Ensuite un bond sans précédent des progrès de la productivité dans l'industrie : + 10,4 % entre juillet 1967 et mai 1968, contre 6,3 % par an en moyenne depuis 1959. Un gain de deux ans obtenu en une dizaine de mois...

Ces progrès de la productivité, qui avaient permis à l'industrie d'embaucher beaucoup moins de travailleurs, s'expliquaient notamment par la concurrence internationale qui incitait le patronat à remplacer au maximum la main-d'œuvre par des machines. Dans ces conditions, les mesures prises par M. Debré, en janvier 1968, pour relancer la consommation (augmentation des allocations aux personnes âgées et aux familles, allégement de l'impôt sur le revenu) étaient arrivées trop tard. Elles n'empêchèrent pas des millions de salariés inquiets du chômage et mécontents de la stagnation du niveau de vie de se mettre en grève quelques mois plus tard.

Dès lors, on peut penser que si M. Fourcade a épargné cette fois les ménages, c'est plus pour éviter un vaste mécontentement social générateur de grèves et de conflits qu'au vu d'une analyse économique approfondie. Politique oblige...

ALAIN VERNHOLES.

ÉNERGIE

SELON LE SECRÉTAIRE AMÉRICAIN AU TRÉSOR

Le prix du pétrole devrait baisser légèrement

« Si le niveau de la production mondiale de pétrole reste ce qu'il est, il est raisonnable de dire que le prix baissera », a déclaré M. William Simon, secrétaire américain au Trésor, le 14 juillet au Caire, première étape d'un périple qu'il effectue au Proche-Orient.

Selon M. Simon, la production dépasse actuellement la demande mondiale d'environ 1,5 million de barils par jour (soit 75 millions de tonnes par an). La baisse des prix ne devrait être, selon M. Simon, que légère ; le secrétaire d'Etat ne pense pas que l'on reviendra aux niveaux de fin 1973.

M. Yamani, ministre saoudien du pétrole, a, pour sa part, démenti formellement, dans une interview accordée à la revue *Middle East Economic Survey*, que la question des prix du pétrole sera abordée lors des conversations qu'aura M. Simon avec les dirigeants saoudiens. « *Nous ne discuterons des prix avec aucun représentant d'un gouvernement étranger. Bien que l'Arabie Saoudite soit en désaccord avec les autres membres de l'OPEP*, a précisé M. Yamani, *nous estimons que les prix du « brut » doivent être fixés dans le cadre de l'OPEP, et nous ne sommes pas prêts à en sortir en engageant des négociations séparées sur les prix avec les gouvernements des pays consommateurs.* » (A.F.P., Reuter.)

COMMERCE

LES PAYS INDUSTRIELS S'EFFORCENT D'UNIFORMISER LES CONDITIONS DU CRÉDIT A L'EXPORTATION

Washington *(A.F.P.)*. — Les représentants des pays de la Communauté européenne du Japon et des Etats-Unis, réunis à Washington les 10 et 11 juillet, ont enregistré des *« progrès notables »* vers une uniformisation des conditions de crédit à l'exportation. Une nouvelle réunion doit avoir lieu en septembre à Bruxelles afin de tenter de parvenir à un accord final.

Les négociateurs ont en tout cas été d'avis de fixer à 7 % minimum le taux moyen de ces crédits, publics ou privés (frais de commissions et d'assurance exclus). Actuellement les taux vont de 6,5 à 8,5 % selon les pays, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne ayant les taux les plus bas. l'Allemagne et les Etats-Unis les taux les plus élevés.

Un consensus s'est également dégagé pour limiter la durée des crédits à l'exportation entre huit ans et demi et dix ans. Actuellement la durée des crédits à l'exportation varie de cinq à douze ans selon les pays, les Etats-Unis accordant les durées les plus longues.

AFFAIRES

THYSSEN SE DÉFAIT DE CERTAINES FILIALES DE RHEINSTAHL

La société Rheinstahl, important transformateur d'acier d'Allemagne fédérale et filiale à 60,5 % de Thyssen, premier sidérurgiste d'outre-Rhin, va se séparer de deux de ses départements, dans le cadre d'un plan de réorganisation.

Elle cède sa filiale Rheinsthal-Hanomag de Hanovre (construction de machines pour le bâtiment) à la société canadienne Massey-Ferguson, dont le chiffre d'affaires dans ce secteur dépassera 500 millions de dollars (2,4 milliards de F). Elle se défait également de son usine de Dortmund pour la construction métallique et les appareils de levage au profit de la firme américaine Harnischfeger Corporation de Milwaukee.

Ces ventes visent à réduire l'éventail des activités de Rheinstahl, trop diversifié au regard d'une gestion rationnelle.

● A PEKIN, L'INDUSTRIE FRANÇAISE a vendu les trois quarts des 5 000 tonnes de matériels qu'elle a exposés en juin. En outre, des contrats sont en cours de négociation, notamment pour des compresseurs, des installations industrielles de réfrigération, une chaîne de métiers à tisser, l'installation d'un centre hospitalier anticancéreux de six cents lits, près de Pékin. Des accords de fournitures sont déjà conclus, en particulier pour mille camions de 12 tonnes, des tôles fortes, des matériels de robinetterie industrielle.

A L'ÉTRANGER

En Italie

LE GOUVERNEMENT ENVISAGE D'ASSOUPLIR LES RESTRICTIONS DE CRÉDIT

Rome *(A.F.P., Reuter)*. — Le gouvernement italien envisage de débloquer 500 milliards de lires pour faciliter les investissements des petites et moyennes entreprises. Cette mesure a été rendue possible, déclare-t-on au ministère du Trésor, par une légère amélioration de la balance des paiements du pays. Cependant, il reste aux autorités de Rome à obtenir du Parlement ratification des mesures fiscales destinées à retirer 3 000 milliards de lires du circuit économique.

Par ailleurs, M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission européenne, a quitté Rome dimanche 14 juillet pour regagner Bruxelles, à l'issue d'une visite de quatre jours en Italie. M. Ortoli a eu, au cours de son séjour, des entretiens avec les dirigeants politiques et économiques sur la situation du pays. En juin, les prix ont augmenté de 1,9 % par rapport à mai. La hausse s'établit en un an (par rapport à juin 1973), à 17,1 %.

Aux États-Unis

LES VENTES DE VOITURES ONT DIMINUÉ DE 24 % PENDANT LE PREMIER SEMESTRE

Detroit (A.F.P.). — Après un premier semestre mauvais, caractérisé par une baisse de plus de 28 % de la production et de plus de 24 % des ventes, les constructeurs américains abordent avec appréhension la deuxième partie de l'année : les perspectives à court et à moyen terme ne sont pas meilleures.

Pendant les premiers six mois 3 843 000 automobiles ont été assemblées aux Etats-Unis contre 5 414 342 pour le premier semestre 1973, soit une baisse de 28,3 %. Les ventes de voitures américaines se sont élevées à 3 937 000 unités, en baisse de 24,4 % par rapport à la même période de 1973. Les ventes d'automobiles étrangères ont chuté de près de 27 %.

Le plus touché des constructeurs a été General Motors, dont les ventes (1 894 506 véhicules) ont diminué de 30,5 %. Ford (1 159 000) et Chrysler (682 000) sont en baisse de 20 %. American Motors est le seul producteur dont l'activité (209 982) ait augmenté de 6 % environ ; ses ventes ne reculaient, il est vrai, que de 3 % d'un semestre à l'autre. On notera encore le succès des petites voitures. Leur part sur le marché américain était proche, en juin, de 50 %, contre 36 % environ en octobre 1973.

UNE PROPOSITION D'« ÉCHANGES ET PROJETS »

CRÉER UN CRÉDIT D'IMPOT pour aider les associations

Combien sont-elles ? Dix mille, vingt mille, davantage ? Personne ne le sait exactement mais on dit volontiers que chaque Français en préside une au moins une fois dans sa vie. Rassemblant des locataires ou des pêcheurs à la ligne, des fidèles de Marx ou de Jéhovah, les associations sont un des éléments de la vie sociale aussi essentiels que les communes ou les entreprises dans la vie politique ou économique.

Présentant récemment l'étude qu'ils viennent de publier sous le titre *Pour un nouveau pouvoir de l'association*, les animateurs du groupe Echanges et Projets, créé il y a deux ans par un certain nombre de hauts fonctionnaires, syndicalistes, patrons, parmi lesquels M. Jacques Delors, estiment que beaucoup d'associations ne peuvent jouer leur rôle faute de moyens. Les auteurs de ce rapport de quarante pages, qui ont mené leur étude en collaboration avec des responsables des principaux mouvements de culture populaire et d'action sociale, soulignent que la plupart des associations ne vivent que de subventions souvent modestes et toujours révisables de l'Etat ou des communes, quand elles ne sont pas condamnées à *« se transformer en épiciers »*, selon l'expression de M. Philippe Vianney, vice-président du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, pour trouver quelques moyens financiers leur permettant d'agir.

Il importe de changer les rapports entre les pouvoirs publics et les associations, rapports marqués de paternalisme pour les uns, d'esprit de mendicité ou de revendication pour les autres. Car, plus que jamais, estiment-ils, le rôle des associations est capital. Elles peuvent être non seulement écoles de démocratie préparant les personnes à prendre des responsabilités dans la cité ou facteur d'innovation, mais aussi contre-pouvoir dans une société de plus en plus organisée. Combien de tâches sociales, notent les auteurs de l'étude, gagneraient en qualité de réalisation et en coût si elles étaient renvoyées à la base.

Parmi les nombreuses propositions avancées par Echanges et Projets, celle qui concerne la modification de la fiscalité est de loin la plus originale. De quoi s'agit-il ? D'instaurer un système de crédit d'impôt qui permettrait à un particulier de voir son impôt sur le revenu déduit de la moitié de la somme qu'il aurait versée à une association dans la limite de 1 % du revenu imposable. Ainsi, par exemple, un contribuable ayant un revenu de 30 000 francs obtiendrait pour un versement de 300 francs à une association une réduction d'impôt de 150 francs. Le taux paraît suffisamment bas, estiment les auteurs de l'étude, pour limiter les pertes de recettes pour l'Etat. Quant au système de réduction de 50 % seulement du versement, il traduit un arbitrage entre *« l'incitation fiscale à l'effort de solidarité et la part de cet effort qui doit normalement rester à la charge de celui qui le fournit »*.

Cette formule, qui s'inspire de celle qui est en vigueur dans de nombreux pays anglo-saxons, en particulier aux Etats-Unis, devrait permettre aux associations de moins dépendre de l'arbitraire des subventions et, en même temps, les inciter à plus de dynamisme. Ne risque-t-elle pas cependant d'ouvrir la voie à des abus ou à des fraudes fiscales ? *« Toute liberté est dangereuse*, rappellent les animateurs d'Echanges et Projets. *« L'Etat et les administrations compétentes doivent se donner les moyens du contrôle* a posteriori *de la non-lucrativité des actions entreprises par les associations. Nous prenons parti*, concluent-ils, *pour que la responsabilité et les moyens que nécessite son exercice soient rendus dans toute la mesure du possible aux citoyens librement associés. »*

J. M. D.

★ Echanges et Projets, 10, rue des Pyramides à Paris (1er).

LONDRES

Le marché a confirmé ses bonnes dispositions de vendredi dans l'attente des mesures de relance dans quelques jours et sur la vive reprise de Wall Street.

OR (ouverture) dollars : 138 50 contre 137

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

O. P. E.
ST-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON
sur AIR INDUSTRIE

La Banque de Suez et de l'Union des Mines et le Crédit Industriel et Commercial, agissant conjointement pour le compte de l'OGIC, filiale à 100 % du groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, offrent aux actionnaires d'Air Industrie d'échanger leurs titres à raison de cinq actions St-Gobain-Pont-à-Mousson (jouissance 1er janvier 1974 coupon 32 attaché) contre sept actions Air Industrie (jouissance 1er janvier 1974 coupon 12 attaché).

Il est également offert aux détenteurs d'obligations convertibles Air Industrie d'échanger leurs titres à raison d'une action Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (jouissance 1er janvier 1974 coupon 32 attaché) pour une obligation Air Industrie (jouissance 1er juillet 1974 coupon 4 attaché).

L'offre est valable à dater du 12 juillet jusqu'au 27 septembre 1974 inclus.

ROFFO

Des données erronées s'étant glissées dans certaines informations communiquées récemment à la presse concernant notamment les résultats de l'exercice en cours, qui se terminera le 31 juillet, le président précise :

1) Que le chiffre d'affaires consolidé probable, de l'ordre de 95 millions de francs, est à comparer à un montant de 54,74 millions de francs pour l'exercice précédent (et non 35 millions de francs, soit une progression de l'ordre de 70 % ;

2) Que le bénéfice consolidé sera probablement largement supérieur au montant de 4 millions de francs annoncé et qu'il ne pourra, en tout état de cause, être déterminé avec précision qu'après l'arrêté des comptes.



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA SOMME

LES PRODUITS ORGANIQUES DU SANTERRE



ÉMISSION DE 101 207 OBLIGATIONS S.I.A.S.
AVEC OPTION D'ÉCHANGE
CONTRE DES ACTIONS ORSAN
réservée aux actionnaires de la S.I.A.S.
à titre irréductible et réductible

Souscription : Une obligation pour six actions S.I.A.S.
Durée de souscription : Du 16 juillet au 30 août 1974 inclus.
Lieux de souscription : Banque nationale de Paris, Société générale, Crédit du Nord et Union parisienne, Stern et Cie.

Montant : 30 362 100 francs.
Prix d'émission : Le pair, soit 300 F.
Taux d'intérêt nominal : 9 %.
Jouissance : 1er juillet 1974.
Amortissement : En onze séries annuelles et remboursements à partir du 1er juillet 1979 à des prix progressant de 303 F à 333 F.

Taux de rendement actuariel brut pour le souscripteur : 9,38 %.

OPTION D'ÉCHANGE

— Délai d'échange : à tout moment au gré du porteur à partir du 16 janvier 1975.

— Rapport d'échange : une action de 100 F nominal pour une obligation de 300 F nominal.

« B.A.L.O. » du 8 juillet 1974 — Visa C.O.B. : 74-95.

La S.I.A.S. et son actionnaire principal, la Compagnie Coppée de développement industriel « C.D.I. », demanderont l'inscription de l'action Orsan à la cote officielle au plus tard un an avant la première échéance de remboursement.

GROUPE FONCIÈRE

Compagnies d'assurances

Les assemblées générales ordinaires des Compagnies d'assurances

LA FONCIÈRE T.I.A.R.D.
LA FONCIÈRE-VIE
LA FONCIÈRE-CAPITALISATION

se sont tenues le 28 juin 1974 sous la présidence de M. Guy Taittinger. Pour la société mère du groupe, les scrutateurs étaient la société Pechelbronn, représentée par son président-directeur général, M. Guy Brocard, et M. Raymond Meynial, associé gérant de MM. Worms et Cie, président d'honneur de la Banque Worms.

Les comptes de l'exercice 1973 ont été approuvés à l'unanimité.

LA FONCIERE-T.I.A.R.D. a vu, en 1973, les affaires directes réalisées en France progresser de 59 099 140 F par rapport à 1972, le chiffre d'affaires mondial s'établissant à 723 millions 591 749 F. Les encaissements des filiales françaises et étrangères ne sont pas inclus dans ces montants.

Les provisions techniques au 31 décembre 1973 s'élèvent à 1 315 741 952 F, en progression de 137 710 440 F sur l'exercice précédent.

Les frais généraux, avec 65 millions 979 261 F, représentant 9,11 % du chiffre d'affaires global.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits s'élève à 13 millions 154 985,86 F ; il permet, après affectation de 3 308 264,40 F à la réserve des plus-values nettes à long terme et 4 millions de francs à la réserve pour éventualités diverses, la mise en distribution d'un dividende *de 5,50 F par action, soit une rémunération globale de 8,25 F* avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal). Ce dividende s'applique au million d'actions qui y ont jouissance contre 700 000 l'an dernier.

Au cours de son allocution, le président, commentant les premiers mois de l'exercice 1974, après avoir noté une augmentation des émissions de primes dans les diverses branches et plus particulièrement en assurance incendie où la progression approche 20 %, une amélioration des résultats techniques et annoncé la décision prise d'accorder, dès le 1er juillet 1974, à tous les bons assurés « Automobile » une cinquième année de bonification pour non-sinistre, a évoqué les difficultés qu'entraîne la situation actuelle de l'économie par l'aggravation des charges de tous ordres et la disparition progressive des plus-values du portefeuille mobilier.

Il a, par ailleurs, annoncé l'augmentation du capital des deux filiales La Foncière-Vie et La Foncière-Capitalisation, et également l'intention de mener à bien un aménagement de la structure actuelle du groupe Foncière, donnant à ce dernier la possibilité de s'intéresser plus directement à d'autres secteurs de l'économie, accélérant ainsi son développement tout en renforçant son potentiel économique. La transformation de La Foncière-T.I.A.R.D. en société-holding devrait faciliter, en outre, la réalisation d'accords bilatéraux avec des groupes tant français qu'étrangers, permettant ainsi une présence active encore plus importante sur le marché international.

L'assemblée a coopté M. Alain Roussel comme successeur de M. Marcel Wiriath, décédé.

La FONCIERE-VIE a réalisé en 1973 un chiffre d'affaires de 75 millions 128 000 F contre 66 265 000 F en 1972.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits s'établit à 2 millions 868 665,40 F ; il permet, après affectation de 900 000 F à la réserve pour éventualités diverses et 713 millions 055,06 F à la réserve des plus-values nettes à long terme, la distribution d'un dividende de 7,90 F par action, soit avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) une rémunération globale de 11,85 F.

L'assemblée générale a nommé M. Claude Tixier, administrateur pour six ans.

Le conseil d'administration a, le même jour, décidé de porter par incorporation de réserves le capital de 6 840 000 F à 9 000 000 de francs, à raison de six actions nouvelles pour dix-neuf actions anciennes et a réélu, pour une durée d'un an, M. Marcel Ribière dans ses fonctions de vice-président.

La FONCIERE-CAPITALISATION a réalisé au cours de l'exercice 1973 un chiffre d'affaires de 21 291 000 F. Elle a payé, à la suite de tirages garantis et non garantis, 3 391 000 F et 583 000 F aux échéances.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits s'établit à 3 millions 162 159,59 F ; il permet, après affectation de 2 300 000 F à la réserve pour éventualités diverses et 150 000 F à une réserve indisponible, *la distribution d'un dividende de* 9,40 F par action ; la rémunération globale s'élève, avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) à 14,10 francs.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Raymond Meynial pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration a, le même jour, décidé de porter par incorporation de réserves le capital de 7 200 000 F à 10 millions de francs à raison de sept actions nouvelles pour dix-huit actions anciennes et a réélu, pour une durée d'un an, M. Georges d'Auzers dans ses fonctions de vice-président.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 22 juillet 1974.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté du 14-15 juillet 1974 a été tiré à 479 993 exemplaires.



A B C D F G H

DIRECTEUR DE « COMBAT »

M. Henry Smadja est mort

M. Henry Smadja, président-directeur général du journal « Combat », est mort ce lundi matin, victime d'une congestion cérébrale. Il venait de fêter ses soixante-dix-sept ans.

M. Henry Smadja était né à Oran le 14 juillet 1897. Son père dirigeait, à Tunis, une importante entreprise de minoterie. Mais Henry Smadja préfère entreprendre des études de médecine, qu'il doit interrompre pendant la première guerre mondiale, dont il rapporte la médaille militaire et la croix de guerre. Il termine ensuite ses études médicales et obtient à l'université de Montpellier une licence ès sciences.

Le docteur Henry Smadja exerce cependant peu de temps la médecine, préférant se lancer dans les affaires — entreprises de construction notamment. C'est en 1934 qu'il s'intéresse à la presse, en prenant la direction du journal *la Presse de Tunisie*. La même année, il est élu au Grand Conseil de Tunisie, où il siège jusqu'en 1945.

Pendant la seconde guerre mondiale, il prend une nouvelle part active au combat dans les rangs de la Résistance. L'aide qu'il fournit aux services de renseignement alliés lui vaut la médaille de la Résistance, ainsi que plusieurs décorations étrangères.

En 1946, il acquiert à Paris une imprimerie de presse. L'année suivante, il devient, aux côtés de Claude Bourdet, gérant statutaire de la société éditrice du journal *Combat*, après le départ d'Albert Camus et de plusieurs fondateurs du journal.

En 1949, il est nommé vice-président du Syndicat de la presse parisienne, dont il démissionnera vingt ans plus tard, en 1969, date à laquelle il mettra fin à l'appartenance de son journal à ce syndicat.

A partir de 1950, après le départ de Claude Bourdet, Henry Smadja assure seul toutes les responsabilités administratives et financières de *Combat*. Malgré des difficultés financières devenues légendaires, Henry Smadja tente de conserver à son journal ses qualités de liberté dans le commentaire avec un éclectisme étonnant, qui permet à certains collaborateurs de son journal de prendre position en faveur de l'Algérie française au moment où lui-même entretient les meilleures relations avec les dirigeants tunisiens.

Cependant, en 1967, à la suite de la découverte d'un trafic de devises, dans lequel un de ses collaborateurs est compromis, Henry Smadja est interpellé par la police tunisienne à son arrivée à l'aéroport d'El-Aouina. Accusé par les autorités tunisiennes de transfert illégal de devises, Henry Smadja est condamné, le 11 mai, par le tribunal correctionnel de Tunis, à trente-deux mois et quinze jours de prison et près de 30 millions de francs d'amende. Le 15 juin, la cour d'appel lui accorde un sursis pour la peine de prison. Le 17 août enfin, la Cour de cassation de Tunis annule les jugements et arrêts prononcés contre lui. Il obtient l'autorisation de quitter le territoire tunisien après avoir fait cession de ses biens en Tunisie. Le 1er septembre, son nom disparaît de la manchette du quotidien *la Presse*.

A son retour en France, Henry Smadja décide, pour améliorer, pense-t-il, les finances de *Combat*, d'abandonner l'imprimerie de la rue du Croissant et de faire imprimer son journal à Médan (Yvelines), dans un château qui avait été habité par Ronsard. Pour ce faire, il licencie le personnel technique et fait venir de Tunisie une nouvelle équipe de typographes. Mais des difficultés techniques rendant la lecture du journal de plus en plus difficile et sa parution de plus en plus aléatoire amènent le rédacteur en chef, Philippe Tesson, et la plupart de ses collaborateurs à quitter *Combat* (*le Monde* du 15 février 1974) et à créer *le Quotidien de Paris* qui publie son premier numéro le 4 avril 1974.

Cependant, Henry Smadja ayant fait appel à une nouvelle équipe rédactionnelle, dirigée par Jean-Pierre Farkas, *Combat* continua à paraître malgré un tirage qui n'avait cessé de diminuer depuis de nombreuses années.

Combat survivra-t-il à celui qui s'était identifié à lui ?

[Henry Smadja était un des derniers monstres sacrés de la presse parisienne. A la fois libéral et autocrate, redoutable négociateur dès qu'il s'agissait de défendre les intérêts de Combat *qu'il avait totalement confondus avec les siens, il puisait dans les difficultés de toutes sortes qui l'assaillaient un surcroît d'énergie. Les blessures, les accidents, la maladie, rien ne semblait pouvoir l'arrêter. Et il ne reculait devant aucun expédient pour maintenir son journal en vie. Plus récemment, la rupture avec la majeure partie de la rédaction de* Combat *qui devait fonder* le Quotidien de Paris, *et la mort de son frère, avec lequel il était très lié, l'avaient durement marqué.*

Le Monde *adresse à la famille d'Henry Smadja l'expression de ses condoléances et ressent avec tristesse la disparition d'un homme qui avait mis au service de la presse beaucoup plus que sa fortune : son courage.* — J. S.]

Aucune grève des médecins n'est prévue dans l'immédiat

Tandis que les retards enregistrés dans le remboursement des prestations sociales continuent de susciter des réactions à Paris et en province, la décision de la Caisse parisienne d'assurance-maladie de dégager un certain nombre de médecins de la convention sur les honoraires médicaux est largement discutée au sein des syndicats, comme à la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. Cependant, les négociations sont loin d'être rompues entre les parties, et les caisses d'assurance-maladie aussi bien que la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) soulignent qu'il n'est pas question, pour l'instant, d'une grève des médecins.

Jusqu'à présent, en effet — après une première « charrette » de neuf lettres d'avertissement — seuls quelque cent cinquante médecins seraient concernés par la décision de la caisse, et plusieurs dizaines d'entre eux se seraient d'ores et déjà engagés à respecter désormais les tarifs de la convention. La caisse parisienne n'envisage pas de se prononcer à leur sujet avant plusieurs jours.

D'autre part, l'article 28 de cette même convention stipule que les caisses nationales disposent d'un mois pour entériner la décision des caisses primaires, elle-même soumise à un délai d'un mois avant exécution. Si une telle grève était déclenchée — ce qui semble peu probable après le désaveu implicite des médecins concernés par la C.S.M.F. (*le Monde* du 14-15 juillet) — elle ne prendrait pas effet, de toute façon, avant septembre.

Prenant position sur ce « *déconventionnement brutal* », la C.G.T. a exprimé le 12 juillet « *sa plus vive inquiétude quant à la situation qui règne dans un certain nombre de caisses de la Sécurité sociale* ». Elle fait état des « *centaines de milliers de dossiers qui s'accumulent dans un nombre de plus en plus important de caisses* » et note que le mécontentement des médecins provoqué par l'insuffisance de la revalorisation de leurs honoraires, se traduit, notamment dans la région parisienne, par des dépassements de tarifs qui ne sont pas remboursés aux assurés sociaux.

« *Cette dégradation de la Sécurité sociale, qui s'accentue dangereusement, est la conséquence,* déclare la C.G.T., *de la politique que le gouvernement et le patronat imposent aux conseils d'administration des caisses.* »

A Clermont-Ferrand le comité Droit à la santé, fondé par les familles des victimes de l'hôtel-dieu au cours de l'hiver 1970-1971 — lors d'une épidémie qui avait provoqué la mort d'une vingtaine d'enfants — vient d'adresser une lettre au président de la République pour réclamer des mesures immédiates.

UNE ASSOCIATION « VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LE CARDINAL DANIÉLOU »

Le *Journal officiel* du 13 juillet publie la déclaration à la préfecture de police, en date du 24 juin dernier, d'une association « *Vérité et justice pour le cardinal Daniélou* ». L'objet de l'association est ainsi défini : « *défense de la mémoire du cardinal Daniélou et recherche de la vérité sur sa vie, son apostolat et les conditions de sa mort* ». Le siège de l'association est établi 43, rue de Turbigo à Paris (3e), c'est-à-dire au siège du Rassemblement des silencieux de l'Église.

Rappelons que MM. Pierre Debray, fondateur du Rassemblement, et Pierre Gendret, qui en préside le conseil d'administration, avaient annoncé le 18 juin qu'ils feraient tout « *pour que la vérité éclate, quelle que soit cette vérité, pour que justice soit rendue, une exacte justice* ».

Vingt et unième seigneur de l'île de Sercq

DAME SYBIL HATHAWAY N'EST PLUS

Dame Sybil Hathaway, seigneur de l'île anglo-normande de Sercq (7 km2) depuis 1927, s'est éteinte le dimanche 14 juillet, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

C'est en 1563 que la reine Elizabeth fit don de l'île à Helier de Carteret. Vingt et unième seigneur de l'île, Dame Sybil tenait à ce que les règles féodales fussent scrupuleusement conservées : « Ce qui est bon pour Guillaume le Conquérant est aussi bon pour nous », se plaisait-elle à répéter. Les cinq cent soixante-dix habitants de l'île sont imposés en proportion du nombre de cheminées que contient leur maison. Le divorce est proscrit, de même que les chiens (sauf celui du seigneur), les voitures (sauf les tracteurs). Deux policiers, une prison à deux places, suffisent à faire régner l'ordre. Un médecin, qui n'avait pu obtenir de voiture pour ses déplacements, a préféré quitter l'île. Son remplaçant fait ses visites en bicyclette.

En 1969, Dame Sybil avait provoqué une crise constitutionnelle en prétendant abdiquer au profit de l'administration de Guernesey. Devant l'hostilité de ses sujets, elle dut y renoncer. Son successeur, Michel de Beaumont, est un ingénieur de la British Aircraft Corporation, spécialisé dans les missiles. Agé de quarante-six ans, il compte préserver les traditions féodales : « Je n'ai pas l'intention de tolérer la présence de voitures ni d'aucun produit du soi-disant progrès technique. »

Dans le Morbihan

M. MARCELLIN EST CANDIDAT AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(De notre correspondant.)

Lorient. — Dans le Morbihan, sur les trois sénateurs sortants élus en 1965 sur la même liste — MM. Victor Golvan (U.D.R.), Marcel Lambert (républicain indépendant) et Joseph Yvon (centre démocrate) — seul ce dernier se représentera.

M. Lambert cède sa place à M. Louis Robic (républicain indépendant), conseiller général de Pontivy. M. Golvan laisse la sienne à M. Raymond Marcellin (républicain indépendant), ancien ministre, président du conseil général, maire de Vannes (*le Monde* du 27 juin). MM. Yvon, Robic et Marcellin se présenteront sur une liste de la « *nouvelle majorité gouvernementale* ». On n'exclut pas la candidature de M. Le Montagner (C.N.I.P.), ancien député, maire de Guidel et président de l'Association des maires du Morbihan.

Le parti communiste a déjà désigné deux de ses trois candidats, MM. Jean Maurice, conseiller général, maire de Lanester, et Eugène Crépeau, maire d'Hennebon. Le parti socialiste n'a pas encore désigné les siens.

« JACK L'ÉVENTREUR » N'EST PLUS INTERDIT

Le ministre de l'intérieur, M. Michel Poniatowski, vient de signer un arrêté rapportant la décision du 24 juin qui interdisait la vente aux mineurs et la publicité des bandes dessinées intitulées *Jack l'Eventreur en vacances*, publiées par les Editions du Square.

● *Les signataires de l'accord de Dole sur Lip* devaient se rencontrer ce lundi matin 15 juillet à la Maison de la chimie à Paris pour « *faire le point de la situation* ». Toutefois, cette réunion, dont la date avait été proposée notamment par M. José Bidegain, président d'Entreprise et Progrès, a été reportée au mardi 23 juillet, la C.G.T. et la C.G.C. ayant exprimé le souhait de disposer d'un délai pour préparer cette entrevue.

● *L'Amicale des anciens déportés juifs de France* organise, mardi 16 juillet à 18 heures, une cérémonie commémorative de la rafle du 16 juillet 1942, qui provoqua la déportation, à partir du Vélodrome d'Hiver, de trente mille juifs parisiens.

Cette cérémonie se déroulera devant la plaque du souvenir élevée sur l'emplacement de l'ancien Vélodrome d'Hiver, boulevard de Grenelle à Paris (15e).

APRÈS LA VISITE DE M. SAUVAGNARGUES EN U.R.S.S.

La modération de la nouvelle diplomatie française est appréciée des Soviétiques

De notre envoyé spécial

Moscou. — La visite de M. Sauvagnargues en U.R.S.S. s'est déroulée dans une tout autre atmosphère que celle de M. Jobert un an plus tôt. Les deux ministres français des affaires étrangères avaient été invités à aller à Oreanda s'entretenir avec M. Brejnev qui venait lui-même de rencontrer M. Nixon. Là s'arrête la similitude. Autant les entretiens de M. Jobert avaient été marqués par des reproches réciproques, autant ceux de M. Sauvagnargues ont été sans histoires.

Au moment du départ du ministre français, samedi après-midi 13 juillet, deux documents ont été publiés sur proposition soviétique : une « communication à la presse » indiquant la substance des entretiens entre M. Sauvagnargues et son collègue soviétique, M. Gromyko, et un communiqué sur sa rencontre avec M. Brejnev, tous deux également chaleureux. Les précédentes visites du ministre des affaires étrangères français n'avaient jamais fait l'objet de telles publications. Ajoutons que l'an dernier M. Jobert avait dû insister pour que les journalistes français puissent l'accompagner en Crimée et avait offert son avion personnel, qui le suivait vide, pour leur transport. Cette année, les journalistes ont été les bienvenus, transportés dans l'avion ministériel soviétique et invités à assister aux poignées de mains dans les jardins d'Oreanda, ce qui était réservé jusqu'ici aux seules rencontres « au sommet ». Rappelons enfin que, simultanément, la « grande commission », réunie à Paris, a donné un nouvel élan à la coopération franco-soviétique (*le Monde* du 14 juillet).

Ainsi, le début de la présidence de M. Giscard d'Estaing, réputé plus « atlantique » que son prédécesseur, est marqué par un rapprochement franco-soviétique très net, ce qui n'est nullement un paradoxe. Ce qui avait vivement inquiété les Soviétiques, l'an dernier, chez M. Jobert, ce n'est pas seulement qu'il dénonçât le « *condominium soviéto-américain* », mais plus encore qu'il voulût orienter l'Europe vers son autonomie en matière de défense. « *Le problème de la défense de l'Europe sera* (en 1973) *à l'arrière-plan de toutes les discussions qui auront lieu en Europe ou hors d'Europe ou peut-être même à l'avant-scène* », avait-il dit devant l'Assemblée nationale avant son voyage en U.R.S.S. Or, la perspective d'une Europe indépendante et armée a toujours provoqué au Kremlin un réflexe de répulsion instantané.

Les dirigeants soviétiques se sont accommodés, par la force des choses, de l'OTAN, de la force nucléaire française et de la Communauté économique européenne ; ils s'accommoderaient aussi, selon toute vraisemblance, d'une union politique européenne. Mais nul ne peut douter qu'ils dresseraient un tir de barrage immédiat si une véritable Europe militaire incorporant l'Allemagne fédérale — c'est là le point sensible — prenait corps. Certes, tout en amorçant le rapprochement franco-soviétique, le général de Gaulle se présentait comme le champion de l'Europe européenne. Mais ce n'est pas à ce titre qu'il avait droit à la reconnaissance de M. Brejnev. En 1966, la « guerre froide » était encore proche, et, en s'engageant dans la voie de la détente, le général de Gaulle jouait un rôle de pionnier. Au surplus s'il a sorti, la même année, la France de l'intégration militaire atlantique, ce ne fut pas pour l'engager dans une intégration militaire européenne. Quand M. Brejnev entendit M. Pompidou, par la voix de M. Jobert, invoquer l'entente nucléaire soviéto-américaine (accord du 22 juin 1973), pour appeler l'Europe à s'occuper de sa propre défense, le ton soviétique changea. A tout prendre, M. Brejnev préfère avoir affaire avec une diplomatie française plus sage, éventuellement plus « atlantique ». L'échec relatif du dernier « sommet » Nixon-Brejnev, le « *recul* » du « *condominium* », ne signifie-t-il pas, d'ailleurs, que l'alarme de M. Jobert était, sinon sans objet, du moins prématurée ? Ainsi, entre Paris et Moscou, tout peut rentrer dans l'ordre.

MAURICE DELARUE.

La communication à la presse

PARIS ET MOSCOU « RÉSOLUS A POURSUIVRE LES RENCONTRES RÉGULIÈRES ENTRE LES DIRIGEANTS »

La « communication à la presse », publiée samedi 13 juillet à Moscou, après avoir indiqué que les entretiens Sauvagnargues-Gromyko ont porté sur la C.S.C.E., le Proche-Orient, l'Indochine et le désarmement, ajoute :

« *Les deux parties ont constaté l'identité ou la proximité de leurs vues sur de nombreux points. Elles se sont déclarées décidées à renforcer leur entente et leur coopération en vue de développer et d'approfondir la détente en Europe et dans le monde. Les parties ont également passé en revue les différents aspects des rapports franco-soviétiques. Elles se sont déclarées satisfaites de l'évolution en cours et ont souligné l'importance particulière que leurs gouvernements attachent à leur coopération dans de nombreux domaines. Elles ont exprimé leur volonté de poursuivre les efforts entrepris en vue d'étendre la coopération économique et industrielle, ainsi que les échanges dans les domaines de la science, de la technique, de la culture et des arts.*

» *Les deux parties ont constaté leur commun désir de développer et d'approfondir leurs relations amicales dans l'esprit de « l'énoncé des principes de la coopération entre la France et l'Union soviétique » et du protocole franco-soviétique sur la consultation.*

» *De chaque côté, on s'est déclaré résolu à poursuivre les rencontres régulières entre les dirigeants des deux pays avec la conviction qu'elles serviront la cause de l'amitié entre les peuples français et soviétique et celle de la paix mondiale.*

» *Les entretiens se sont déroulés dans l'atmosphère d'amitié et de compréhension mutuelles qui caractérisent les relations entre la France et l'U.R.S.S. M. Sauvagnargues a invité M. Gromyko à se rendre en visite officielle en France. L'invitation a été acceptée.* »

Au Mozambique

Des « insurgés de droite » sont accusés de vouloir « troubler l'ordre public »

Les autorités portugaises ont démenti samedi soir que la localité de Morrumbala, au nord du Mozambique, ait été prise par les maquisards du Front de libération (FRELIMO) (*le Monde* daté 14-15 juillet). Une dépêche de l'Agence France-Presse, en provenance de Lourenço-Marques, indique toutefois que des combats ont lieu dans la région, et qu'une partie de la population a été évacuée. Plusieurs autres villages seraient assiégés par les maquisards dans la même région depuis la fin de la semaine dernière.

Samedi, également, un communiqué militaire publié à Lourenço-Marques a fait état de la présence dans la région de Vila-Pery, à environ 80 kilomètres de la frontière rhodésienne, dans le centre du territoire, d'éléments rebelles « *que ne sont pas des membres du FRELIMO et dont l'objectif semble être de troubler l'ordre public* ».

Le communiqué laisse entendre qu'il pourrait s'agir de forces mises sur pied par M. Jorge Jardim, ancien consul du Malawi à Beira et homme d'affaires important, qui dirigeait le quotidien *Noticias de Beira* avant les événements d'avril. Assigné à résidence au Portugal, il avait quitté clandestinement ce pays pour se rendre au Malawi. Sous le régime Caetano, il avait constitué une « *armée personnelle* » forte d'un millier d'hommes, pour la plupart des déserteurs du FRELIMO. Ami du président du Malawi, M. Jardim s'est fait, depuis plusieurs années, l'avocat de l'accession à l'indépendance d'un Mozambique multiracial qui conserverait des liens étroits avec le Portugal.

Le communiqué publié par l'armée parle d' « *insurgés de droite* » et précise que « *la junte de salut public fera usage de la force si nécessaire contre de tels éléments pour assurer la protection de la population du Mozambique* ».

● EN ANGOLA, des centaines de tracts anonymes ont été distribués dimanche pour appeler la population à la grève générale ce lundi. Ces tracts demandent aux Africains de rester chez eux et menacent de représailles ceux qui ne suivraient pas le mouvement.

● *Attentat en Andorre.* — Un engin de fabrication artisanale a explosé dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 juillet, vers 0 h. 30, dans l'immeuble abritant la Viguerie épiscopale et la Caisse d'épargne espagnole à Andorre-la-Vieille. Il n'y a pas de victime, mais les dégâts sont importants.

